

CHRONIQUE

DE

JEAN LE BEL

PUBLIÉE

POUR LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

PAR

JULES VIARD ET EUGÈNE DÉPREZ

TOME SECOND



A PARIS
LIBRAIRIE RENOUARD
H. LAURENS, SUCCESSEUR
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE
RUE DE TOURNON, N° 6

MDCCCCV

Exercice 1905
3e volume.

CHRONIQUE

DE

JEAN LE BEL

IMPRIMERIE DAUPELEY-GOUVERNEUR

A NOGENT-LE-ROTROU.

CHRONIQUE

DE

JEAN LE BEL

PUBLIÉE

POUR LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

PAR

JULES VIARD ET EUGÈNE DÉPREZ

TOME SECOND



A PARIS
LIBRAIRIE RENOUARD
H. LAURENS, SUCCESSEUR
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE
RUE DE TOURNON, N° 6

MDCCCCV

Minot fund

EXTRAIT DU RÈGLEMENT.

ART. 14. — Le Conseil désigne les ouvrages à publier, et choisit les personnes les plus capables d'en préparer et d'en suivre la publication.

Il nomme, pour chaque ouvrage à publier, un Commissaire responsable, chargé d'en surveiller l'exécution.

Le nom de l'éditeur sera placé en tête de chaque volume.

Aucun volume ne pourra paraître sous le nom de la Société sans l'autorisation du Conseil, et s'il n'est accompagné d'une déclaration du Commissaire responsable, portant que le travail lui a paru mériter d'être publié.

Le Commissaire responsable soussigné déclare que le tome II de la CHRONIQUE DE JEAN LE BEL, *préparé par* MM. Jules VIARD et Eugène DÉPREZ, *lui a paru digne d'être publié par la* SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

Fait à Paris, le 15 *avril* 1906.

Signé : GASTON RAYNAUD.

Certifié :

Le Secrétaire de la Société de l'Histoire de France,

A. DE BOISLISLE.

CHRONIQUE

DE JEAN LE BEL

Chapitre LXI.

Sommaire.

Grandes joutes à Londres au mois d'août 1342 où sont convoqués tous les seigneurs d'Angleterre. A la fin de ces fêtes, des messagers viennent demander à Édouard III, l'un, des secours contre Charles de Blois, l'autre, aide de la part des bourgeois de Bordeaux contre le roi de France. Un autre lui annonce de nouvelles agressions des Écossais, qui refusent de conclure une trêve. Préparatifs d'une expédition en Écosse; elle n'a pas lieu. La comtesse de Montfort vient elle-même demander aide à Édouard. Robert d'Artois va en Bretagne avec une forte armée; siège de Vannes; la ville prise par les Anglais est reprise par Henri de Léon et Olivier de Clisson. Robert d'Artois blessé retourne en Angleterre, où il meurt.

Comment le roy d'Angleterre fist une grande feste à Londres, et là luy vint demander secours la contesse[1] [*de Montfort*[2]].

Vous avez bien entendu, cy devant, comment cil

1. Cf. *Froissart*, éd. Luce, t. III, p. 1 à 20, l. 25. Il ne garde pas la réserve de Jean le Bel au sujet de la bataille navale entre Robert d'Artois et Louis d'Espagne, et s'étend plus longuement sur la prise et la reprise de Vannes. Variantes, p. 197 à 224. Le manuscrit d'Amiens, en particulier, donne plus de détails sur l'ambassade envoyée par Édouard III en Écosse.

2. Ces mots ont été ajoutés à la table seulement.

roy Edowart avoit à mener grandes guerres en pluseurs marches et pays, à grands cousts et despens. C'est assavoir : en Piccardye, en Normandie, en Gascongne, en Xanctonge, en Poytou, en Bretaigne et en Escoce. Si avez aussy bien ouy comment il amoit si ardanment la vaillant dame de Salbry, Alis nommée[1], qu'il ne se pouoit oster de son amour, combien que le conte de Salbry fust ung des plus privez de son conseil et qui plus loyaument servi l'avoit. Sy avint que, pour amour de la dite dame et pour le desir qu'il avoit de la veoir, et aussy pour remonstrer à ses gens le despit que le roy d'Escoce luy faisoit, qui avoit reconquis le chastel de Rosebourch et tout le pays d'Escoce jusques à la cité de Berwick, et pour avoir sur ce conseil, il avoit fait crier par tout son pays une grande feste de joustes au millieu du moys d'aoust qui fut l'an de grace mil CCC XLII, qui debvoit durer XV jours, en la cité de Londres[2], et avoit mandé par tout son royaume que tous seigneurs, barons, chevaliers, escuiers, ungs et aultres, dames et damoiselles, y venissent si chier qu'ilz l'amoient, sans nulle excusance, et commanda au conte de Salbry qu'il ne laissast nullement que madame sa femme n'y fust et qu'elle amenast toutes les dames et

1. Le prénom de la comtesse de Salisbury était Catherine et non Alice; elle était fille de Guillaume de Grandison et de Sibylle Trégoz. (Voy. *Froissart*, éd. Kervyn de Lettenhove, t. XXIII, p. 101.)

2. Si l'on s'en rapporte à Adam Murimuth, *Continuatio chronicarum*, éd. Thompson, p. 124, ce tournoi eut lieu pendant la quinzaine de Pâques, à Northampton : « Item, in quindena Paschæ habuit rex hastiludia apud Northamptonam, ubi multi nobiles fuerunt graviter lœsi et aliqui mutilati, et perditi multi equi, et dominus Johannes de Bello Monte occisus. »

damoiselles qu'elle pourroit trouver. Le conte l'octroya moult volentiers, car il ne se doubtoit pas de la chose, et la vaillant dame y vint moult envis, car elle se doubtoit bien de l'occasion, et si ne l'osoit descouvrir à son mary.

Celle feste fut moult noble, si grande n'eust on veu en Engleterre, car XII contes et bien VIII^c chevaliers y eut, et bien V^c dames de lignage hault, et si fut bien la feste dansée et joustée par l'espace de XV jours, reservé que ung moult gentil escuier au joustes fust tué par mescheance; ce fut messire Jehan, aisné filz au visconte de Beaumont[1], et portoit ung escuchon d'azur semé de flours de lis d'or et ung lyon rampant et ung baston de gueules par my. Toutes les dames et damoiselles y furent, le mielx atournée qu'elles pœurent, chascune selonc son estat, fors que la dame de Salbry, pour tant qu'elle ne vouloit pas que le roy trop s'abandonnast à la regarder ne parler à elle, car elle n'avoit vouloir d'obeir au roy en nul vilain cas qui peust tourner au deshonnour d'elle ne de son mary.

Les princes qui y furent, c'est assavoir : messire Henry au Tort Col, conte de Lencaste, le conte Derby, son filz, le conte de Haynau, frere à la royne d'Angleterre, messire Robert d'Artoys, conte de Richemont, le conte de Noireton et de Clocestre, le conte de Warvick, le conte de Salbry, le conte de Suffort, le conte de Pennebroch, le conte d'Arondel, le conte de

1. Jean de Beaumont était fils de Henri de Beaumont et d'Alice Comyn. Il avait épousé Éléonore, cinquième fille du comte Henri de Lancastre. (*Froissart*, éd. Kervyn de Lettenhove, t. XX, p. 295.)

Cornouailh, le conte de Abenfort et le baron de Staffort.

Ainchois que celle noble feste fust departie, le roy eut pluseurs messages qui pas ne luy pleurent. L'ung vint de Bretaigne, de par la contesse de Montfort et de par messire Watier de Manny, qui requeroit secours et aide, et luy demonstroit comment messire Charles de Bloys avoit ja reconquis une grande partie de Bretaigne et reconquesteroit le remanant, se la vaillant contesse n'avoit hastivement secours. Ung aultre vint de par messire Gerard de La Bret[1] et de par les bourgoys de Bordeaulx sur Geronde[2], qui demonstra au noble roy comment ceulx de la partie du roy de France les constraingnoient de jour en jour et le guerrioient de plus en plus[3], et lui disoit qu'il perderoit une partie de Gascongne s'il n'y envoyoit secours hastive-

1. Le sire de Bergerac était venu à Londres également. Le 3 juin, il quittait l'Angleterre à destination de la Guyenne, porteur de la réponse royale. (Record Office, *Liberate Rolls*, m. 6.)

2. Le 6 avril 1342, Édouard III faisait don de 400 livres à deux bourgeois de Bordeaux, Bernard Dailhan et Amanieu Doat, venus à Londres pour traiter de graves affaires. On espérait que, grâce à eux, les capitaines des nefs gasconnes au service de la France feraient défection : « Et memorandum quod isti denarii soluti fuerunt prefatis Bernardo et Doato pro navibus in Francia ad regem attrahendis, et illi qui fuerunt missi per eos ex hac causa in Franciam suspensi fuerunt. (Record Office, *Liberate Rolls*, n° 601, m. 9. Westminster, 6 avril 1342.)

3. Pour les campagnes de l'évêque de Beauvais et du comte de l'Isle-Jourdain sur la Garonne et dans l'Agenais pendant l'année 1342, voy. *Hist. gén. de Languedoc*, nouv. éd., t. IX, p. 542, n. 4.

ment. Le vaillant roy respondit à ces messages et leur dit que chascun dist à sa partie qu'ilz gardassent bien leurs villes, places et fortresses[1], et le plus loyaument que pourroient, car il les secourroit au nouveau temps si poissaument qu'ilz s'en tendroient pour contens[2], et que s'ilz pouoient avoir treves ou abstinence de

1. Le connétable de Bordeaux, Nicolas Uso di Mare, était chargé de veiller à la défense et de pourvoir aux munitions des places fortes du duché. Édouard III, le 15 avril 1342, donnait un subside de 200 livres à Garcie Graner, chapelain, et à Guillaume Gordon, procureurs de la ville de Bourg, « super capiendis victualibus pro municione ville predicte. » (Record Office, *Liberate Rolls*, n° 601, m. 8.) Le 18 mai, Édouard III donnait ordre à Pierre de Grailly, vicomte de Benauge, de contraindre les hommes d'armes à demeurer dans les places fortes pour repousser les attaques des Français. (*Vascon Rolls*, n° 939, m. 30.) En même temps, il faisait fortifier les châteaux de Mussidan, de Saint-Macaire et de Bourg (*Ibid.*, m. 6, 25 et 28; 1er et 20 juin); il donnait à Arnold de Cazeneuve la garde du château de Lectoure tombé entre les mains des Français (*Ibid.*, m. 20, 1er juin 1342); il faisait réparer la bastide de Créon (Gironde, arr. de Bordeaux, ch.-l. de cant.) élevée sous Édouard II dans l'Entre-Deux-Mers, et qui venait d'être dévastée. (*Ibid.*, m. 6, 4 juillet.) Le 25 juillet, il nommait capitaine de la ville de Bonnegarde (Landes, arr. de Saint-Sever, cant. d'Amou) Berenger de Vivers, avec quatre-vingts hommes d'armes dans sa compagnie. (*Ibid.*, n° 939, m. 5.) Enfin, le 11 septembre, il donnait à son valet, Fortaner de Lescun, la bastide de « Serefrount, » du duché de Guyenne, alors occupée par les Français, s'il arrivait à s'en emparer par la force des armes. (Record Office, *Privy Seals*, file 285, n° 14985, Eastry, 11 septembre 1342.)

2. Édouard III, le 8 juin, fit distribuer des subsides à tous les principaux seigneurs aquitains. (*Liberate Rolls*, n° 601, m. 5.) Il nommait en même temps Gautier de Weston receveur et gardien de tous les vivres qu'il envoyait en Aquitaine. (Record Office, *Vascon Rolls*, 939, m. 5.)

guerre, qui les preissent jusques adoncq. Sur ce raport, ainsy que vous avez ouy, la vaillant contesse prit treves durans jusques au premier jour de may avecques messire Charles de Bloys.

Tantost aprez la response de ces deux messages, ung aultre vint de par messire Robert de Bailheu, qui estoit cappitaine de la bonne cité de Berwick[1], et remonstra au roy comment les Escos avoient par force reconquis les fortresses du pays et le fort chastel de Rosebourch.

Les princes qui là estoient conseillerent au roy qu'il respondit ainsy à messire Robert qu'il avoit respondu aux aultres, et que, pour ce, ne laissast qu'il n'envoiast son serourge, le vaillant prelat, l'evesque de Lincole, au roy d'Escoce pour accorder une treve, s'il pouoit, à durer II ans ou III.

Le roy s'i acordoit envis, car ce luy sembloit estre feblesse et petite poissance au regard de ce qu'on luy avoit fait de nouvel. Les seigneurs luy dirent que, sauve sa grace, au regard mesmement de ce qu'il avoit aultrefois gasté tout le royaume d'Escoce et que il avoit pluseurs guerres en moult de pays, car on tenoit ung seigneur à sage, qui avoit à faire et mener pluseurs guerres à ung temps, et il en pœut apaisier l'une de tout ou par treves seulement; siques il luy fut remonstré par sy bonnes raisons qu'il s'acorda aux dittes treves avoir. Ainsy se mist le gentil prelat, l'evesque de Lincolle[2], à chemin et s'en alla celle part; mais il

1. En 1342, le gardien de Berwick pour Édouard III était Guillaume de Cariswell. (Record Office, *Liberate Rolls*, n° 601, m. 6. Westminster, 25 mai 1342.)

2. Froissart, dans le ms. d'Amiens, éd. Luce, t. III, p. 201

perdit sa voye, car il n'y fit riens et raporta au roy Edowart que le roy David d'Escoce ne trouvoit point en son conseil qu'il deut donner treves ne abstinence de guerre. De ce eut le roy Edowart moult grand despit; si dist haultement que hastivement metteroit le royaume d'Escoce en telle estat que jamaiz n'y seroit remedié, et manda par tout son royaume que chascun fust au jour de Pasques apresté à Erwick pour aler là où il diroit.

Le jour de Pasques vint, que tous les seigneurs et communes des bonnes villes d'Angleterre furent assemblez à Erwick. Là parlementa on de pluseurs besongnes. Je ne sçay pas bonnement à quel propos n'en quel terme le parlement fina, car cil qui le me conta n'estoit pas du secret conseil des seigneurs, mais tant en sçay je, que le roy d'Angleterre pas n'ala à celle foys en Escoce[1]. Je ne sçay pourquoy il le laissa, mais en ces entrefaictes là vint la vaillant contesse de Montfort[2] pour requerre secours, et exposa au roy le grand meschief de son mary qui estoit en prison pour tant qu'il avoit

à 206, s'étend longuement sur cette ambassade de l'évêque de Lincoln. Le 3 avril 1342, nous voyons Édouard III déléguer l'évêque de Durham, Henri de Lancastre, comte de Derby, son cousin, Raoul de Nevill, Jean de Stryvelyn et trois autres personnages pour conclure la paix ou une trêve avec l'Écosse. (Rymer, t. II, IIe partie, p. 1191.)

1. Il y eut pourtant des préparatifs militaires, puisque, le 18 mai 1342, le comte d'Arundel avait promis au roi de se trouver à Newcastle trois semaines après la Saint-Jean-Baptiste. (Record Office, *Indentures of war*, *Bundle*, 68, n° 2.)

2. M. Luce, dans son édition de *Froissart*, t. III, p. II, n. 2, se basant sur les mentions recueillies dans Rymer, émet quelques doutes sur ce voyage de la duchesse de Bretagne auprès d'Édouard III.

relevé de luy la duchié de Bretaigne, et comment messire Charles de Bloys avoit pris et reconquis grande partie de villes et fortresses de Bretaigne, et estoit en doubte[1] qu'il ne conquist le remanant, car grande poissance avoit.

Le noble roy fist à la dame grand feste et grand honnour, et aussy firent tous les aultres seigneurs pour tant qu'elle se deffendoit si vassaument et pourchassoit la besongne de son mary. Si luy dit le noble roy, par le conseil de messire R[obert] d'Artois[2], et luy promit que ainchois que les treves fussent faillies, il y envoyeroit tel secours que elle seroit souverainement vengée de ses anemis, voire et deust il laisser toutes aultres besongnes. Et prya tantost le noble roy, sans delay, audit messire R[obert] d'Artoys[3], au conte de Salbry, au conte de Suffort[4], au conte de Pennebroch[5], au

1. Le ms. donne par erreur « doubtoit. »

2. Sur les relations entre Édouard III et Robert d'Artois, cf. Déprez, *la Papauté, la France et l'Angleterre*, p. 224, n. 5.

3. Dès le 10 mars, Robert d'Artois s'apprêtait à passer en Bretagne. A cette date, Édouard lui donnait sur son propre trésor quarante livres. (Record Office, *Liberate Rolls*, n° 601, m. 10.) Par lettres du 3 juillet 1342, Édouard III manda à ses collecteurs d'assurer les gages de Robert d'Artois, qui devait passer en Bretagne avec quatre bannerets, vingt-neuf chevaliers, quatre-vingt-six écuyers et cent vingt archers. (Rymer, t. II, IIe partie, p. 1201.)

4. Édouard III avait donné à Robert d'Ufford, comte de Suffolk, 500 marcs pour prix de sa rançon. Il les lui fit solder en novembre 1342 pour le couvrir des grosses dépenses qu'il avait dû faire pour l'expédition de Bretagne. (Record Office, *Privy Seals*, file 287, n° 15163.)

5. Le 26 septembre 1342, le comte de Pembroke n'avait pas encore quitté l'Angleterre. A cette date, Édouard III priait le

conte de Kenfort, au baron de Staffort[1] et à mains aultres seigneurs[2] qu'ilz prissent de souldoiers tant qu'ilz eussent jusques à IIII^m armeures de fer, X mille

chancelier Robert Parvyng de donner ordre à Henri Peverel, Thiébaud de Monteny, Baudoin de Stapelton et Jean de Bitterlé de noliser et d'équiper tous les bateaux disponibles pour le passage du susdit comte en Bretagne, et de réunir la flottille au port de Dartmouth. (Record Office, *Privy Seals*, file 286, n° 15038.)

1. Par lettres du 25 juin 1342, Édouard III manda à ses collecteurs d'assurer les gages de Raoul de Stafford, qui était sur le point de passer en Bretagne avec deux bannerets, seize chevaliers, trente et un écuyers et cinquante archers à cheval. (Rymer, t. II, IIe partie, p. 1201.) Le shériff du comté de Kent, dès le mois d'avril, avait réquisitionné des ponts, des claies, des tonneaux vides pour l'embarquement des chevaux de Raoul. (Record Office, *Exchequer Accounts*, Q. R. 21, 39.)

2. Le 20 juin 1342, Édouard III manda de réunir à Portsmouth tous les navires nécessaires pour le passage du comte de Northampton en Bretagne avec une armée; ce passage devait avoir lieu dans la quinzaine de la prochaine fête de saint Jean-Baptiste. (Rymer, t. II, IIe partie, p. 1201.) Le 3 juillet, il fait assurer les gages de Guillaume Kildesby, qui devait passer en Bretagne avec dix chevaliers, trente-neuf écuyers et cent archers. (*Ibid.*, p. 1202.) Le 13 du même mois, Édouard fait assurer les gages de Robert, comte de Suffolk, qui emmène avec lui un banneret, quatorze chevaliers, trente-cinq écuyers et cinquante archers à cheval, de Regnault de Cobeham, avec quarante hommes d'armes, de Philippe de Weston, avec vingt hommes d'armes, de Thomas de Hatfeld, avec vingt hommes d'armes, de Thomas de Beauchamp, comte de Warwick, avec quatre-vingts hommes d'armes, de Jean de Veer, comte d'Oxford, avec quarante hommes d'armes, de Michel de Ponynges, avec quinze hommes d'armes, de Thomas de Bradeston, avec vingt hommes d'armes, de Maurice de Berkeley, avec vingt hommes d'armes, de Hugue de Courtenay, comte de Devonshire, avec cinquante hommes d'armes, de Hugue d'Audeley, comte de Glocester, avec cent hommes d'armes. (*Ibid.*, p. 1203.)

hommes à pyé et autant d'archiers, et s'apareillassent d'entrer en mer, et n'espargnassent riens tant qu'ilz eussent remis la vaillant contesse en son heritage malgré tous ses anemis, et encores, se il le faloit, il iroit celle part à toute sa poissance.

La vaillant contesse le remerchia tant comme elle pœut, et se voulu par grand humilité laisser cheoir à ses piez, mais le roy ne le souffry pas. Ces seigneurs, quant ilz furent aprestez, ilz entrerent en mer[1] bien pourveus de toutes choses et renmenerent la contesse, senglant et nagant par la mer. Je ne sçay pas dire toutes les aventures qui leur sourvindrent, car je n'y fus pas, et ceulx qui m'en ont raconté m'en ont dit en tant de diverses manieres que je ne m'en sçay à quoy tenir de la verité[2]. J'ay trouvé en ung livre rimé que ung jengleur a fait tant de bourdes et de menteries, que je ne les oser[o]ie dire. Si me tairay affin que je n'en soye repris de mensonge, et se j'en escris plus avant ou mains qu'il n'en fut, si me soit pardonné, car je ne fus pas partout où les aventures avindrent, mais bien sçay que messire Robert d'Artois et sa compaignie eurent grandement à faire ou pays de Bretaigne,

1. Le 13 août 1342, Robert d'Artois était à Southampton, prêt à mettre à la voile. Ce jour-là, il écrivait à l'évêque de Londres, chancelier d'Angleterre, qu'il avait absolument besoin de munitions et d'équipement pour son passage imminent en Bretagne, et il lui demandait de faire donner des ordres urgents au shériff de Southampton. (Record Office, *Ancient Correspondence*, vol. XXXIX, n° 71.)

2. Froissart ne s'est pas laissé arrêter par les mêmes scrupules que Jean le Bel et a raconté longuement les aventures qui seraient survenues alors à la flotte anglaise. (Éd. Luce, t. III, p. 8 à 11 et 208 à 212.)

et ainchoys qu'ilz y venissent, car messire Loys d'Espaigne, messire Germain[1] Charles et messire Otton Doriie sceurent leur venue, si assemblerent grande compaignie, et d'Espaignolz, et de Jennevois sur mer. Si leur coururent sus par nuit et gaagnerrent III ou IIII de leurs vasseaulx chargez de pourveances et tuerent grand foison de leurs gens[2]; aussy perdirent des leurs. Je ne sçay pas comment ilz se departirent[3], maiz je sçay bien qu'ilz prinrent port en Bretaigne assez prez de la cité de Vennes, et l'assiegerrent à II costez et se partirent en II ostz, car les treves estoient ja faillies; mais ilz trouverrent la cité bien garnie de pourveances

1. Charles Grimaldi, venu en 1338 au service de Philippe de Valois, avec les Guelfes exilés de Gênes. (Voy. sur lui G. Saige, *Monaco, ses origines et son histoire*, p. 56, et Jal, *Archéologie navale*, t. II, p. 339, n. 1.)

2. La *Chronique normande*, p. 54 et 55, la *Chronographia regum francorum*, t. II, p. 196-197, et les *Istore et croniques de Flandres*, t. II, p. 6, nous apprennent qu'en effet Louis d'Espagne et Otton Doria attaquèrent et repoussèrent la flotte anglaise à Beauvoir-sur-Mer (Vendée). (Cf. *Archives historiques du Poitou*, t. XXVIII; *Cartul. des sires de Rays*, p. XXV et XXVI.)

3. Robert d'Artois avait reçu l'ordre de cingler sans retard vers la Bretagne. Le 28 septembre 1342, d'Eastry, Édouard III mandait à son chancelier, Robert Parvyng, de donner à Robert d'Artois un à-compte de 400 livres sur les 800 livres de pension annuelle, qui lui était servie sur les revenus du prieur de Okeburne, du prieur de Saint-André de Northampton et du prieur d'Avesbury aux termes de Pâques et de Saint-Michel, soit en tout 1,200 marcs. Robert d'Artois avait alors un besoin pressant d'argent : « Et ja pur ceo que le dit Robert est alé en nostre service efforciement devers Bretaigne et y demoert a grantz costages, par quele voiage il est molt endetté, si lui eioms grantez q'il eit et receive lesdites quatre centz livres des priours susditz por le terme de Pasche prochein avenir. » (Record Office, *Privy Seals*, 286, n° 15057.)

et de bonnes gens d'armes. Dedens estoit l'evesque de la cité et messire Olivier de Clichon, à grand foison de gens de son lignage, car il estoit seigneur d'une partie de la cité, et y estoit messire H[ervé] de Lyon[1], cappitaine de par messire Charles de Bloys, qui grandement deffendirent la cité, et y avint de belles aventures et grandes proesses d'ung costé et d'aultre que je ne sçavroye pas raconter ne dire au vray; si vault mielx que je m'en taise. Mais bien sçay que ces seigneurs d'Angleterre seirent longuement devant la cité ainchois qu'ilz la peussent avoir, et roberrent et gasterrent entierement le pays, et retournoient toudis bien chargiez à leurs logis.

Au darrain, je ne sçay pas certainement comment il en avint, mais je ay ouy dire que la cité fut gaagnie par force, par le consentement de messire Robert d'Artoys[2] et de messire Olivier de Clichon, ainsy que la commune voix en couroit. Si fut toute courue, pillée et gastée, et toutes les gens chassées hors; et puis tantost aprez les gens du pays se rassemblerent avecques ceulx de la cité par le pourchas de messire Henry de Lyon et dudit messire Olivier de Clichon, jasoit qu'on luy meist sus le contraire, et regaagnerrent ladite cité sur les Anglès et y en tuerent et prirent grand foison. Et y fut ledit messire Robert d'Artois grandement navré, tellement qu'il le convint reporter en Angleterre

1. Hervé de Léon, comme l'a démontré M. Luce, *Froissart*, t. III, p. IV, n. 5, était alors prisonnier en Angleterre.

2. M. Luce, éd. *Froissart*, t. III, p. IV, n. 5, met en doute la prise de Vannes par Robert d'Artois. Cf., sur les luttes qui eurent lieu autour de cette ville, *Chronique normande*, p. 55 et 56, et *Chronographia regum francorum*, t. II, p. 197 et 198.

où tantost morut[1], dont ce fut grand dommage, et le

1. Robert d'Artois mourut en Bretagne et non en Angleterre entre le 6 octobre et le 20 novembre 1342 (*Froissart*, éd. Luce, t. III, p. v, n. 2), et il fut enterré à Londres vers la fin de janvier 1343. (De la Borderie, *Hist. de Bretagne*, t. III, p. 473, n. 3.) Sa mort ne fut pas la cause du départ d'Édouard III pour la Bretagne, car, dès le 15 août 1342, il était annoncé. (Rymer, *op.cit.*, t. II, IIe partie, p. 1209.)

Les 21 et 25 novembre 1342, à Grand-Champ, près de Vannes, Édouard III adressait les lettres suivantes à son chancelier et à son trésorier, leur mandant de faire inhumer le corps de Robert d'Artois chez les Frères Prêcheurs à Londres, et à la reine, la chargeant de veiller à ce que les obsèques se fassent selon sa volonté :

« 21 nov. 1342. — Edward, par la grace de Dieu roi d'Engleterre et de France et seigneur d'Irlande, à nostre cher et foial mons. Robert Parvyng, nostre chanceller, et nostre cher clerc William de Cusance, nostre tresorer, saluz. Por ce qe mons. Robert d'Artoys, nostre cousin, est à Dieu commandez et pur l'affection qe nous avons devers lui, si enveons son corps as parties d'Engleterre, si vous mandons et chargeons qe vous le facez enterrer à les Freres Prescheurs de nostre cité de Londres selonc qe vous verrez qe soit affaire pur nostre honur en celle partie. Donné souz nostre privé seal à Grant Champ, le xxi jour de novembre, l'an de nostre regne d'Engleterre seizisme, et de France tierz. » — (Record Office, *Privy Seals*, file 287, n° 15169.)

« 25 novembre 1342. — Trés douz cuer, conme nous eoms escrit à noz chancellier et tresorer q'ils ordeinent convenablement pur l'enterement du corps monseigneur Robert d'Artois, nous voloms, douz cuer, qe vous les chargez q'ils le facent solonc nostre volenté susdit. Douz cuer, Dieu soit gardein de vous. Donné souz nostre secré seal à la ville de Grant Champ, le jour de seinte Katerine. » — (Record Office, *Ancient Correspondence*, vol. LVI, n° 79.) Le même jour, il avisait le chancelier Robert Parvyng qu'il avait donné vingt livres de pension viagère, sur l'Échiquier, à Druet Godin, valet de Robert d'Artois, « come de nostre grace especiale et pur le bon service que nostre bien amé vallet Druet Godyn fist de longtemps à nostre cher cousin

roy d'Angleterre en fut durement couroussé, et dist qu'il n'attendroit jamais à aultre chose tant qu'il eut vengié la mort dudit messire Robert et mis le pays de Bretaigne si au dessoubs, que dedens XL ans ne seroit recouvré. Et manda tantost lettres par tout son pays, que nobles et non nobles, tous fussent appareilliez pour aler avecques luy au chief du moys exillier et gaster le pays de Bretaigne[1]. Si fist aprester vaisseaulx et pourveances necessaires[2].

monseigneur Robert d'Artoys, qi mort est, voilliantz purvoier a lui de sa sustenance covenable à terme de sa vie. » (Record Office, *Privy Seals*, file 287, nº 15172. Grandchamp, 25 nov. 1342.) Le 30 janvier 1343, de son manoir de Kenington, Édouard, fils aîné d'Édouard III et gardien d'Angleterre en l'absence de son père, avisait le chancelier Robert Parvyng que sir Thomas Crosse, clerc de la garde-robe du roi, était chargé de faire « les pourveances necessaires pour les enterements de dame Blanche, ma sœur, et de messire Robert d'Artois, nostre très cher cousin. » L'argent faisait défaut, et l'on ne pouvait payer les obsèques. (Record Office, *Regents warrants and other Privy Seals*, file 1535.)

1. Dès le mois de juillet, Édouard III préparait sa nouvelle expédition en Bretagne. C'est ce qu'il écrivait de Windsor le 22 juillet 1342 aux maire, jurats et cent pairs de Bayonne, dont il avait sollicité le concours : « Et ideo, petimus, condescendatis jam libentius votis nostris, et gaudebitis si jam in hoc nobis placeatis, excusandam habentes moram dilecti nobis magistri Amanevi de Lalagna, procuratoris vestri; scituri quod progressus noster validus jam est ad partes transmarinas certitudinaliter ordinatus, ita quod de nobis habebitis per Dei gratiam in proximo nova bona; et libenter vestrum haberemus navale subsidium, sed tantum vos oneravimus quod erubescimus plus rogare. Verumptamen si nobis tam succurratis mittendo nobis naves armatas in Britannia, tam propter hoc quam pro preteritis, premiabimus vos profuse. » (Record Office, *Vascon Rolls*, nº 939, m. 3.)

2. Tour de Londres, 1er août 1342 : « Edward, par la grace de

CHAPITRE LXII.

SOMMAIRE.

Édouard III met successivement le siège devant Vannes, devant Rennes, devant Nantes, prend et met à feu et à sang la ville de Dinan, puis va à Brest. Philippe VI envoie le duc de Normandie en Bretagne. Jean le Bel ne continue pas ce récit, voulant éviter de rapporter les bourdes d'autres chroniqueurs. Supplice d'Olivier de Clisson.

Comment le roy Edowart vint en Bretaigne et y assiega III citez en ung jour[1].

Au chief du moys[2], le roy Edowart à toute sa com-

Dieu roi d'Engleterre et de France et seigneur d'Irlaunde, à nostre cher et foial monseigneur Robert Parvyng, nostre chaunceller, saluz. Nous vous enveons cy dedeinz enclose une cedule contenante les noms des maistres des certeines noz nyeefs qi passeront ovesqe nous as parties de dela; as quelles nieefs il ad defaute des mariners. Si vous mandons qe pur mariners eslire à nostre dit service tant et tieux suffisantz come y avera busoigne, facez faire as ditz maistres commissions severalles souz nostre grant seal en due forme. Donné souz nostre privé seal à nostre Tour de Loundres, le primer jour d'august, l'an de nostre regne d'Engleterre seszisme et de France tierz. » (Record Office, *Privy Seals*, file 285, n° 14911.)

1. Cf. *Froissart*, éd. Luce, t. III, p. 20, l. 25 à p. 36, l. 8. Ce chapitre est bien amplifié dans *Froissart*. Tout en suivant le même ordre et le même plan, il a ajouté quantité de détails et de faits, peut-être empruntés aux « romans rimés » dont parle Jean le Bel. Variantes, p. 225 à 250. Les mss. d'Amiens et de Rome donnent tant de détails sur les sièges de Nantes, de Vannes et de Dinan, sur l'action de la flotte française, sur les renforts amenés par Jean, duc de Normandie, et sur le rôle des cardinaux que le récit de Jean le Bel ne semblerait qu'un faible résumé.

2. Édouard III ne partit pas de Sandwich pour la Bretagne

paignie se mit en mer et vint prendre port assez prez de la cité de Vennes, là où mesmement messire Robert d'Artoys et sa compaignie l'avoient pris l'aultre foys, puis descendi à terre et assiega la cité de Vennes plus estroitement que devant, car il y avoit plus grand poissance. Or estoit la ditte cité merveilleusement renforcée et regarnie et de pourveances et de gens d'armes, et le pays d'autour estoit si ouniement gasté, que si grand ost longuement n'y pouoit estre soustenu; si convint avoir advis sur ce.

Quant le noble roy Edowart veit la force de la cité

le 5 octobre 1342, comme l'indiquent Kervyn de Lettenhove (*Froissart*, t. IV, p. 442), Luce (*Froissart*, t. III, p. VI, n. 2), Molinier (*Chronique normande*, p. 261, n. 1), mais à Sandwich, ses vaisseaux n'étant pas venus aussitôt qu'il le désirait : « Traxit moram in Cancia usque ad octavas Sancti Michaelis, et ex tunc, cum exercitu suo se traxit versus Portesmouth, ad quem locum fecit venire omnes naves quas potuit habere, vento prospero expectando. Ita quod, die mercurii proximo post festum sancti Lucæ evangelistæ, habito vento prospero navigare cœperunt cum classe quadringentorum navium. » (Adam Murimuth, *op. cit.*, p. 128.) Ainsi, parti le 23 octobre de Portsmouth, il débarqua en Bretagne, près de Brest, le 30, d'après Murimuth. (*Ibid.*) Cf. Robert d'Avesbury, *De gestis Edwardi tertii*, publié à la suite de Murimuth, p. 339, et *Knyghton*, éd. J. Lawson Rumby, t. II, p. 26. Le P. Denifle, dans *la Désolation des églises, monastères et hôpitaux de France pendant la guerre de Cent ans*, t. II, 1re partie, p. 22, dit qu'il débarqua le 27. En tous cas, on le voit du 1er au 7 novembre à Brest et au Rosier (Finistère, arr. de Brest, cant. de Daoulas, comm. de Plougastel-Daoulas), le 11 à Carhaix (Finistère), du 21 au 26 à Grand-Champ (Morbihan, arr. de Vannes) (Lemoine, *Chronique de Richard Lescot*, p. 207), et c'est seulement le 5 décembre que l'on trouve une lettre d'Édouard III datée du siège de Vannes. (Robert d'Avesbury, *op. cit.*, p. 340 à 342.)

et la povreté du pays, il se pensa bien que si tost conquerre ne le pouoit. Et si avoit entendu que le conte de Salbry, et le conte de Suffort, et les aultres seigneurs qui estoient premierement venus avecques messire Robert avoient assiegié la cité de Rennes desdoncq que ledit messire Robert s'estoit parti d'eulx, et l'avoient assailli par maintes foys et perdu de leurs gens, car on ne pœut bonnement livrer assault qu'on n'y perde de costé ou d'aultre ; et sy avoient souvent chevauchié avant le pays, et pluseurs belles aventures avoient eu. Si s'avisa le noble roy qu'il laisseroit une grand partie de ses gens devant Vennes qui la tendroient assiegée, et aussi garderoient son navire qui estoit assez prez de là, et il iroit avecques l'aultre part de son ost vers ces aultres seigneurs devant Rennes, qui ja avoit esté assiegée XL jours et plus.

Si y ala, ardant et gastant tout là où ses gens n'avoient point esté, et vint devant Rennes[1] conforter et ravigourer ses gens qui le virent à grand desir et à plus grand qu'on ne voit le corps Jhesu Crist, car oncques nul roy ne fut si amé de ses gens comme il ; si y demoura II jours, puis entendi que messire Charles de Bloys et messire Loys d'Espaigne estoient à Nantes à grand compaignie de gens, si proposa qu'il les combateroit ou les assiegeroit. Doncques s'en ala[2] ardant

1. La *Chronique normande*, p. 57, dit qu'Édouard III alla mettre lui-même le siège devant Rennes avec le prince de Galles, les comtes de Hampton, de Derby, de Warwick et d'Arundel. (Cf. *Chronographia regum francorum*, t. II, p. 201.) Elle commet une erreur au sujet de la présence du prince de Galles en Bretagne. Il était resté en Angleterre comme gardien du royaume. (Rymer, *op. cit.*, t. II, II[e] partie, p. 1212.)

2. Jean le Bel commet une erreur. Édouard III n'alla pas en

et gastant païs devant la cité de Rennes[1], et fist si noblement rengier ses gens en bataille que chascun le pouoit clerement veoir; maiz nul n'issi hors pour combatre; assez d'escharmuches y eut jusques aux fausbours. Quant le roy ce vit, fist tendre ses tentes et pavillons et assiega la cité d'ung costé, puis quant il y eut esté par aucuns jours, assault luy livra où il ne gaagna gueres, ains y perdit aucunes de ses gens. Ainsy ce veu, et consideré que gueres n'y proffitoit et que le païs d'autour estoit tout gasté et ne pourroit longuement fournir à si grand poeuple, il laissa là une partie de ses gens jusques à tant que plus grande poissance sourvendroit, et ala aultre part querir aventures. Ainsy se departi le noble roy du siege de Nantes, car il ne trouvoit à cui combatre, et ala par le pays ardant et gastant tout, tant qu'il vint devant la bonne ville de Dynant.

personne assiéger Nantes, mais, comme il l'écrit lui-même, le 5 décembre, à son fils le prince de Galles, après avoir pris Ploërmel, Malestroit, Redon et reçu la soumission de plusieurs seigneurs bretons, il envoya vers Nantes son cousin le comte de Northampton, le comte de Warwick et Hugh Spencer avec d'autres bannerets et 400 hommes d'armes. Il annonce même en post-scriptum qu'il vient de recevoir des nouvelles lui apprenant qu'ils ont mis le siège devant Nantes. (Robert d'Avesbury, *De gestis Edwardi tertii*, éd. Thompson, à la suite d'Adam Murimuth, p. 340 à 342.) La *Chronique normande* (p. 57) et la *Chronographia* (t. II, p. 201) disent aussi qu'Édouard n'alla pas à Nantes, mais qu'il y envoya 20,000 hommes sous la conduite des comtes de Glocester et de Gueldre, du marquis de Brandebourg et du comte de Clèves. (Cf. *Grandes chroniques*, éd. P. Paris, t. V, p. 419.)

1. Jean le Bel a dû mettre par erreur Rennes au lieu de Nantes, que le sens demande.

Ainsy ardy et gasta le noble roy Edowart le pays de Bretaigne, et tout à ung jour assiega à trois osts III cités et une bonne ville; et quant il eut esté III jours devant Dynant, et il vit qu'elle n'estoit fermée que de palys et de fossez, il le fist assaillir, et dura l'assault longuement, car ceulx de dedens se deffendoient poissaument, maiz au derrain elle fut prise par force[1], robée, exillie et arse si parfaittement qu'il n'y demoura maison grande ne petite pour le feu qui tantost tout surmonta; mes[me]ment n'y demoura esglise que tout ne fuit ars et bruy, hommes, femmes et enfans tuez, de quoy le roy fut grandement couroussé. Là fut gaagnié si grand tresor qu'on ne le pourroit extimer, car la ville estoit riche et plaine merveilleusement. Quant ce fut fait, le roy se parti de là et ala sejourner à Brayt[2], qui estoit assez prez de son navire et du port dont tous les biens luy venoyent. Ce fut l'an de grace mil CCC XLIII, à l'entrée d'yver[3].

1. Selon M. de la Borderie, *Hist. de Bretagne*, t. III, p. 475, n. 4, Jean le Bel aurait encore confondu ici Dinan avec Guémené-Guigan. La ville de Dinan n'aurait pas été prise, mais seulement ses faubourgs pillés et brûlés par le comte de Salisbury vers le 20 décembre 1342.

2. Peut-être Brech, Morbihan, arr. de Lorient, cant. de Pluvigner.

3. Édouard III, apprenant les préparatifs que Philippe de Valois faisait pour venir le repousser, demandait sans cesse des renforts à l'Angleterre; c'est pourquoi il dut se rapprocher d'un port. Ainsi, dès le 12 novembre, il écrit à Thomas Wake de lui envoyer le plus possible d'hommes d'armes et d'archers. (Rymer, *op. cit.*, t. II, IIe partie, p. 1213.) Le 20 décembre suivant et le 3 janvier 1343, il fait de pressants appels à un grand nombre de seigneurs d'Angleterre afin qu'ils lui amènent de nouvelles troupes. (*Ibid.*, p. 1216 et 1217.) Le

Le roy Philippe de France sceut ces nouvelles que le roy d'Angleterre estoit nouvellement entré en Bretaigne et ardoit et gastoit tout le pays, car messire Charles de Bloys luy avoit mandé et fait assavoir qu'il perderoit tout le pays s'il n'estoit secouru. Si eut plus grande paour ledit roy que le roy d'Angleterre n'entrast par là en France, que son nepveu messire Charles ne perdist sa terre, la duchié de Bretaigne. Toutesfois il commanda à son filz le duc de Normendye qu'il s'aprestast d'aler celle part, et secourut le duc de Bretaigne, et gardast bien l'entrée de France, et luy promit qu'il luy envoieroit tant de gens aprez luy qu'il luy souffiroit. Et fist tantost mander par tout son pays que tous nobles et non nobles fussent tantost apareilliez pour aler avecques son filz en Bretaigne. Grande quantité en y ala de nobles et non nobles, tant que les champs et chemins estoient tous plains de gens. Quant le duc de Normendie fut à Angiers[1], il sejourna là avecques les aultres seigneurs pour attendre tandis les venans, et envoya à Nantes vers messire Charles pour sçavoir de l'estat du pays et du gouvernement des anemis.

26 janvier, c'est-à-dire après la conclusion des trêves, il demande encore des hommes d'armes et donne l'ordre de réunir sa flotte à Portsmouth afin qu'elle puisse partir le 1er mars. (*Ibid.*, p. 1218.) Le 1er février, des ordres analogues sont encore transmis, mais le 6 il ordonne de surseoir à l'organisation de la flotte, et le 20 il fait proclamer les trêves. (*Ibid.*, p. 1219.)

1. Dès le 12 novembre 1342, Philippe VI donnait l'ordre au sénéchal et au receveur de Saintonge et de Poitou de faire réunir à Angers, le plus tôt possible, des provisions de blé, de vin, de lard, de foin, etc., pour l'armée que le duc de Normandie devait conduire en Bretagne. (De la Borderie, *Hist. de Bretagne*, t. III, p. 474, n. 5.)

Je ne m'ose plus avant entremettre de conter comment ces II grandes assemblées se departirent, ne quelles aventures il y eut, car je n'y fus mye, et jasoit que je treuve en ces rommans rimés dont j'ay parlé cy dessus biacop de choses, neantmains, pour ce qu'elles sont plus plaines de mensonge que de verité, je ne les ose dire. Si croys je bien que ces II grands osts se departirent par treves[1], et sçay bien que le roy Edowart se parti de Bretaigne et enmena prisonnier messire Henry de Lyon. Et furent les III sieges deffaits, qui si longuement avoient esté devant les cités dessus dictes. Et le duc de Normendye, et tous les seigneurs qui estoient avecques luy venus se partirent, et ala chascun en sa contrée, et le duc de Normendie ala veoir le roy son pere à Parys.

Assez tost aprez fut pris messire Olivier de Clichon pour ce que on luy mettoit sus. Je ne sçay pas se vray estoit, maiz je croiroye envis que ung si noble et vaillant chevalier comme il estoit et mesmement si riche eust volu, ne peu faire, ne consentir trahison. Toutesfois, fut il pour celle villaine renommée pris, trayné et decolé à Parys[2], et pendu à Montfalcon par

1. En effet, le 19 janvier 1343, des trêves furent conclues dans le prieuré de Sainte-Marie-Madeleine, à Malestroit, par l'entremise des légats du saint-siège, les cardinaux Pierre des Prés, évêque de Palestrina, et Annibal Ceccano, évêque de Frascati. (Voy. Rymer, *op. cit.*, t. II, IIe partie, p. 1216; *Froissart*, éd. Luce, t. III, p. VIII, n. 2.) Le texte des trêves est donné par Murimuth, p. 129 à 135, et par Robert d'Avesbury, p. 344 à 348.

2. C'est le 2 août 1343 qu'Olivier de Clisson fut exécuté aux Halles à Paris; il était accusé de trahison. Les lettres

les bras, et ses prochains desheritez. Ce fut grand dommage et pitié, s'il en estoit sans coulpe.

CHAPITRE LXIII.

SOMMAIRE.

Plusieurs chevaliers bretons et normands sont décapités en même temps qu'Olivier de Clisson. La cause de la mort de ce dernier, c'est qu'Édouard III, après l'avoir fait prisonnier en même temps qu'Hervé de Léon, l'échangea contre le baron de Stafford de préférence à Hervé.

Cy devant est devisé comment messire Olivier de Clichon fut decolé à Paris; cy s'ensuit d'aucuns aultres desquelx on fit pareillement[1].

Puis en aprez furent accusez de semblable cas pluseurs grands seigneurs de Bretaigne et aucuns de Normendie, et furent mis à mort à Paris[2], ainsy que

d'Édouard III, du 5 décembre 1342, montrent en effet qu'il avait passé du parti de Blois à celui de Montfort. (Robert d'Avesbury, *op. cit.*, p. 340.) M. Luce, dans son édition de *Froissart*, t. III, p. IX, n. 3, a publié le procès-verbal de son exécution et signalé plusieurs de ses domaines donnés à différentes personnes. (Voy. aussi *Grandes chroniques*, t. V, p. 429.)

1. Cf. *Froissart*, éd. Luce, t. III, p. 35 et 36. Variantes, p. 247 à 250.

2. C'est le samedi 29 novembre 1343 que les seigneurs bretons furent décapités à Paris. Il y avait six chevaliers : Geoffroi de Malestroit l'aîné, Geoffroi de Malestroit le jeune, Guillaume des Brieux, Alain de Quedillac, Jean de Montauban et Denis du Plessis, et quatre écuyers : Jean Malart, Jean des Brieux, Raoulet des Brieux et Jean de Sevedain. (Voy. le procès-verbal de leur exécution dans *Froissart*, éd. Luce, t. III,

ledit messire Olivier; c'est assavoir : le sire de Malatrait et son filz, le sire de Nagor, messire Thibault de Morillon et pluseurs aultres de Bretaigne, jusques à x chevaliers et escuiers. Et assez tost aprez, IIII chevaliers[1] furent semblablement traittiez; c'est assavoir : messire Henry de Malatrait, messire Guillaume Bacon, gentil chevalier de Normendye, le sire de Rochetisson et messire Richart de Persy, tous riches et vaillans chevaliers.

Toute celle année possessa assez paisiblement de Bretaigne, voire la galoise, messire Charles de Bloys, de ce qu'il y avoit concquis; mais il ne jouit pas de la Bretaigne bretonnant, laquelle se tenoit pour la contesse de Montfort. Si me tairay maintenant à parler du pays de Bretaigne et des aventures et belles proesses et grands faitz d'armes qui y avindrent, et sont bien à recorder, et plus y en eut que je n'en ay dit; et parleray des guerres de Gascongne, de Xanctonge et de Poytou, selonc ce que j'en ay ouï certainement parler à ceulx qui y furent. Dieu doint que je puisse assener à la verité, tellement que les faits d'armes que je veul

p. x, n. 1. Voy. aussi *Grandes chroniques*, t. V, p. 432 et 433.)

1. L'exécution des chevaliers normands eut lieu à Paris le 3 avril 1344, veille de Pâques; ils avaient été condamnés par la cour du roi, réunie au château de Saint-Christophe-en-Halate, le 31 mars 1344 et étaient accusés d'avoir voulu faire Godefroi de Harcourt duc de Normandie. Ils n'étaient que trois : Jean, sire de la Roche-Tesson, Guillaume Bacon et Richard de Percy. (Voy. le procès-verbal de leur exécution publié par M. Delisle dans son *Histoire du château et des sires de Saint-Sauveur-le-Vicomte*, pièces justif., p. 99, n° 72.)

raconter puissent plaire à tous ceulx qui les orront ou verront. Il n'est homme vivant qui tous les pœut, non pas le disme, recorder; mais ainchoys vouldray je monstrer dont vint le souspechon que ont eut sur messire Olivier de Clichon, ainsy que je l'ay ouy nouvellement conter.

Vous avez entendu comment les gens du roy d'Angleterre avoint fait III sieges devant III cités en Bretaigne; c'est assavoir : Nantes, Rennes et Vennes, tout à ung jour; si pœut chascun sçavoir que souvent y avoit d'escharmuches, de chasses et de fuites d'une part et d'aultre, dont je ne fais point de mencion. Entre les aultres il y eut ung grand hustin par devant Vennes, tant que les seigneurs, tous ceulx de la cité et ungs et aultres issirent hors contre les Anglès. Si y eut grande bataille, et de mors et de navrez grande foison. A celle bataille s'embatirent si avant messire Olivier de Clichon et messire Henry de Lyon qu'ilz furent pris et menez prisonniers au roy Edowart, qui estoit assez prez de là, comme vous avez ouy, et les recheut joyeusement. Quant ceulx de la cité virent leurs seigneurs et leurs cappitaines pris, ilz s'en retournerent au mielx qu'ilz pœurent en leur cité. Ung vaillant chevalier qu'on nommoit le baron de Staffort s'embasti si avant au rechasser qu'il fut navré et pris et mené en la cité.

Quant ainsy fut avenu, il fut traittié et acordé que le baron de Staffort, prisonnier, seroit delivré pour l'ung de ces seigneurs, ou pour messire Olivier, ou pour messire Henry, lequel que le roy vouldroit. Ledit roy eut plus chier à delivrer messire Olivier que messire Henry, et luy avoit aussy fait tousjours plus de honnour

que audit messire H[enry], car par aventure ledit messire luy avoit esté plus contraire et à la vaillant contesse de Montfort que nul aultre, pour aultre cause non; siques par cel avantage que le roy fist à messire Olivier de Clichon et non à messire Henry, les envieux[1] se penserrent d'aultre chose que de verité par aventure, et en sourdi une souspechon si grande que ledit messire Olivier villainement en perdit la vye. Et luy eust mielx valu demourer ou morir en prison.

Chapitre LXIV.

Sommaire.

Édouard III fait reconstruire le château de Windsor et, à cette occasion, prépare une grande fête pour la Pentecôte de l'année 1344. A la nouvelle de l'exécution des chevaliers bretons et normands, il veut faire décapiter Hervé de Léon, son prisonnier. Le comte de Derby l'en dissuade; il le charge alors d'aller défier Philippe VI et lui promet la liberté pour une rançon de 10,000 vieux écus. Hervé meurt à son retour en Angleterre.

Comment le roy Edowart fist rediffier le chastel de Windessore et y fist crier une grande feste[2].

Or vueil je, se je puis, maintenant raconter les aven-

1. Dans les manuscrits d'Amiens et de Rome, *Froissart* (éd. Luce, t. III, p. 248 et 249) accuse la reine Jeanne de Bourgogne, « trop crueuse femme, » d'avoir été l'instigatrice de ces exécutions. La *Chronique des quatre premiers Valois*, éd. Luce, p. 17, montre aussi que la reine n'était généralement pas aimée.

2. Cf. *Froissart*, éd. Luce, t. III, p. 37, § 203, à 41, § 205. Il

tures et faitz d'armes avenus en Gascongne, en Santonge et en Poytou, car il ne sont pas mains à prisier que ceulx dont j'ay parlé. Et premierement vueil commencier au noble roy Edowart, qui fut plain de toute noblesse et gentillesse, car oncques de luy je n'ouys dire chose villaine, fors que une, dont je parleray, et force amours luy fit faire.

Vous avez ouy cy devant comment il se parti de Bretaigne et s'en retourna en Angleterre sur l'acord d'une treve, laquelle dura II ou III ans, je ne sçay lequel, et enmena avecques luy messire Henry de Lyon, qui à luy et à ses gens avoit esté grandement contraire.

Quant il fut retourné en Angleterre, de gentillesse de cœur il s'avisa qu'il feroit refaire et rediffier le chastel de Windesore[1], que le roy Artus avoit fait faire, et où fut establye premierement la Table Ronde à l'occasion des prœux chevaliers qui estoient adoncq, et qu'il feroit et establiroit une pareille à celle Table Ronde pour plus essauchier l'onnour de ses chevaliers, qui si bien l'avoient servi qu'il les tenoit pour prœux, et tant que on ne trouvast les semblablez en quelque royaume, et luy sembloit qu'il ne les pouoit trop honnourer, tant les amoit. Si fist crier par tout son royaume feste

donne plus de détails sur l'institution de l'ordre de la Jarretière, qu'il confond avec la fête de la Table-Ronde. Variantes, p. 250 à 256.

1. On voit en effet que, par lettres des 26 et 28 février 1344, Édouard III donne les ordres nécessaires afin de recruter les charpentiers, maçons, charretiers et autres ouvriers pour faire des travaux importants au château de Windsor. (Rymer, *op. cit.*, t. III, p. 6.)

generale[1] et court plainiere pour ordonner celle Table Ronde, et manda par tous pays dames et damoiselles, chevaliers et escuiers, et que chascun, sans point d'excusation, y venist pour faire celle grande feste à Windesore, à Penthecouste l'an de grace mil CCC XLIIII.

Ce temps pendant, on rapporta au roy Edowart comment le roy Philippe de France avoit fait mettre à mort messire Olivier de Clichon et les aultres dessus dits pour la souspechon de trahison, ainsy que dit est. Sy en fut le roy moult amerement couroussié, et tint que le roy de France l'avoit fait par despit de luy, et luy sembla que les treves acordées en Bretaigne fussent par ce cas rompues et faillies. Si pensa qu'il feroit le semblable cas de messire Henry de Lyon[2], qu'il tenoit en prison, et l'eust fait en son ire, se le conte Derby, son cousin, ne luy eust desconseillié. Luy, qui estoit flour de chevalerie, le blasma durement et luy remonstra par devant son conseil tant de

1. Une grande fête fut donnée à Windsor le 19 janvier 1344, et des joutes y eurent lieu pendant trois jours. Dès le 1er janvier, Édouard III faisait savoir qu'il accordait un saufconduit valable jusqu'à l'octave de la Purification à tous les chevaliers et écuyers, de quelque pays qu'ils fussent, qui viendraient à ces joutes. (Rymer, *op. cit.*, t. II, IIe partie, p. 1242.) A la fin de ces fêtes, il institua la Table-Ronde et en fixa la première tenue à la Pentecôte. (Adam Murimuth, *op. cit.*, p. 155 et 156.)

2. C'est Hervé de Léon qui avait été fait prisonnier dans une embuscade par Gautier de Masny au mois de mai 1342 et amené le 7 juillet suivant à Londres, où il fut enfermé à la Tour. (Voy. *Froissart*, éd. Luce, t. III, p. IV, n. 5, et Adam Murimuth, *op. cit.*, p. 125.) Jean le Bel le nomme par erreur Henry dans ce chapitre et les précédents.

belles raisons que il debvoit souffire, en luy priant souverainement qu'il voulsist mettre ledit messire Henry à raenchon souffisant, ainsy qu'il vouldroit qu'on feist des siens en semblable cas.

Il fut advis au roy, qui ne queroit que garder toute gentillesse, que son cousin le conte Derby luy conseilloit loyaument. Si amodera son courage et manda ledit messire Henry par devant luy, qui y vint en trés grande paour, car il se pensoit qu'on le deust mettre à mort aussy villainement que messire Olivier. Quant le roy le vit, il luy dit : « Ha! messire Henry, messire Henry, le roy Philippe de Valoys a monstré sa felonnie moult cruellement quant il a fait mettre en mon despit à mort si vaillant chevalier, par souspechon de trahison seulement, et aultres pluseurs chevaliers de Bretaigne et de Normendie. Se je vouloye regarder à sa felonnie, je feroye de vous le semblable cas, car vous m'avez esté plus contraire en Bretaigne que nul aultre. Maiz je luy lairay faire ses felonnies et garderay mon honnour à mon pouoir, et vous lairay venir à raenchon legiere et gracieuse selonc vostre estat, pour l'amour du conte Derby, mon cousin, maiz que vous vueillez faire ce que je vous diray. » Le chevalier eut moult grand joye quant il entendi qu'il n'avoit garde de morir, si dist au roy qu'il feroit voulentiers à son pouoir tout ce que luy commanderoit. Adoncques luy dist le roy : « Messire Henry, je sçay bien que vous estes ung des plus riches chevaliers de Bretaigne, et que se je vous voloye presser, j'avroye de vous plus de xxx^{m} escus. Si vous diray que vous ferez. Vous me prometterés que jamaiz ne serez armé contre moy, ne

contre mes bienvueillans, et ne me pourchasserez contraire ne dommage; et tantost que vous partirez de cy, vous en irez au roy Philippe de Valoys et luy direz la courtoisie que je vous faiz; et pour tant que en mon despit et sans cause a fait mettre à mort si vaillans chevaliers, vous luy direz de par moy que je le deffye, luy et tous ses aydans, et renonce à ses treves, car il les a rompues et enfraintez, ce m'est advis. Et jasoit ce que je sache que plus me poez payer, neantmains je vous deliverray moyennant que vous m'envoyerez x^{m} vielx escus à Londres dedens III moys, ou vous me prometterez que vous retournerez à moy au chief des trois moys et vous liverrez prisonnier, et je vous promès que jamaiz n'eschaperez pour le double, se vous y falez. Et direz aux chevaliers de par delà que pour celle deffiance ilz ne laissent pas à venir à ma feste à Windesore, car nous les verrons volentiers, et leurs ferons toute l'onnour que nous pourrons, et les ferons reconduire à sauveté. »

Le chevalier remercya moult humblement le roy et prisa moult en son cœur la grande courtoisye qu'il luy faisoit, et luy promit, comme leal chevalier, qu'il accompliroit tout ce que commandé luy avoit. Si prit congié de luy et monta en mer, et tant fist qu'il vint à Parys au roy Philippe, et luy conta tout son message, mais ce fut à grand mesaise, car si forte maladie le prit à repasser la mer qu'il n'en pœut estre gueris, ains morut dedens le terme de trois moys, par quoy il fut quitte de prison par raison, et ne sçay se le noble roy Edowart en eut les x^{m}.

Chapitre LXV.

Sommaire.

Édouard III viole la comtesse de Salisbury. Le comte de Salisbury l'ayant appris à son retour va à Londres reprocher publiquement cet acte au roi, puis part en Espagne guerroyer contre les Sarrasins. Il meurt au siège d'Algésiras.

Comment le roy Edowart forfist grandement quant il efforcha la contesse de Salbry[1].

Or vous vueil je conter le villain cas[2] que fist le roy Edowart, dont on le pouoit blasmer, car il ne fut pas petit, ainsy que je l'ay ouy dire. Vous avez bien entendu comment il estoit tant enamouré de la belle contesse de Salbry, qu'il ne s'en pouoit aucunement retraire ne deporter pour refus n'escondit qu'elle luy sceut faire, ne pour humblement prier, ne pour dure parolle. Si avint aprez ce qu'il eut envoyé le vaillant conte de Salbry en Bretaigne, mary de la bonne dame, avecques messire Robert d'Artois, il ne se

1. Dans sa première rédaction, Froissart passe ce fait sous silence. Dans le manuscrit d'Amiens (éd. Luce, t. III, p. 293), il met en doute le récit de Jean le Bel, disant qu'en Angleterre il n'entendit jamais y faire allusion.

2. Kervyn de Lettenhove, dans son édition de *Froissart*, t. IV, p. 458 à 462, cherche à démontrer la fausseté de l'accusation de Jean le Bel. Cependant, sans prendre parti pour ce dernier, nous devons reconnaître qu'il ne fut pas le seul à rapporter ce fait déshonorant pour Édouard III. (Voy. *Chronique normande*, p. 54 et 59, *Chronographia regum francorum*, p. 197 et 204-205; *Istore et croniques de Flandres*, t. II, p. 6 et 9.)

pœut tenir qu'il n'alast veoir la vaillant dame en faisant semblant qu'il alast visiter son pays et les fortresses, et s'embasti es marches où le chastel de Salbry estoit, et là où la dame demouroit. Si l'ala veoir pour regarder s'il la trouverroit point en meilleur point que aultre fois.

La bonne dame luy fist l'onneur et la chiere telle qu'elle pœut, comme celle qui le sçavoit bien faire à son seigneur, combien qu'elle amast mielx qu'il fust alé aultre part, tant redoubtoit elle son deshonnour. Comment que ce fust, le roy là demoura tout le jour et la nuit, mais oncques ne pœut avoir de la dame response qui luy fut agreable, tant luy requist il humblement; dont il fut moult couroussé et à grand mesaise de cœur. La nuit, quant il fut couchié si noblement, comme à luy appartenoit, et il sceut que la noble dame fut en sa cambre et que toutes les gens de layens estoient à dormir et ses gens aussy, fors que ses secrez chamberlens, il se releva et commanda à ses chambellens que nul ne le destourbast de chose qu'il voulsist faire, sur la hart. Sy fist tant qu'il entra dedens la chambre de la dame, puis ferma l'uys de la garde robe, affin que ses damoiselles ne la peussent aidier, puis la prit et luy estouppa la bouche si fort qu'elle ne pœut crier que II cris ou III, et puis l'enforcha à telle doulour et à tel martire qu'onques femme ne fut ainsy villainement traittié[e]; et la laissa comme gisant toute pasmée, sanant par nez et par bouche et aultre part, de quoy ce fut grand meschief et grande pitié. Puis s'en parti l'endemain sans dire mot, et retourna à Londres, grandement couroussé de ce qu'il avoit commis.

La bonne dame n'eut oncques puis joye, ne ne porta joliveté nulle, ne ne se mit en compaignie de bonnes gens, tant fut à mesaise de cœur. Aprez ce tantost, avint que le noble roy ala en Bretaigne pour secourir ses gens qu'il y avoit mandé, comme vous avez ouy, et puis s'en revint en Angleterre avecques le conte de Salbri aussy.

Quant ledit conte fut venu à son hostel, la bonne dame le festia le mielx qu'elle pœut toute celluy jour et ne fit nul semblant de riens qu'avenu fut. Mais à la nuit, quant il fut couchié, et elle ne se coucha emprez luy ainsy qu'elle l'avoit accoustumé, il l'appella et luy dist : « Dame, que vous fault que vous faittes sy povre chiere et ne vous couchiez pas? »

La bonne dame s'assist sur le lit emprez luy, plourant tendrement, luy disant, quant elle pœut parler : « Certes, sire, je ne suys pas digne de couchier en lit de sy vaillant homme comme vous estes. » Le bon chevalier fut tous esbahy de ces parolles et angoisseux de sçavoir le pourquoy. Il luy dist : « Saincte Marie! Dame, qu'est ce que vous dittes? Vrayement il me fault sçavoir la cause. » La bonne dame, qui eut aussy chier luy dire tost que tart, luy descouvri toute la chose, du commencement jusques en la fin. Se le vaillant chevalier eut adoncques tristresse au cœur, ce ne fait pas à demander, car se oncques pœut avoir dolour ne couroux à soy desesperer, il le debvoit lors avoir quant il luy souvenoit de la grande amistié et honnour que tousjours le roy lui avoit monstré, et d'aultre part, les grands services et piteux faits et perilleux qu'il avoit fait pour luy; et puis luy avoit fait tel deshonnour et trahy ainsy et deshonnouré la

plus vaillant dame qui vesquit. Ce n'estoit pas merveilles se couroussiez estoit, maiz estoit merveille qu'il ne se desesperoit. Je croy bien que oncques puis n'eut joye en cuer.

Quant il eut assez demené son dœul d'ung costé et la bonne dame de l'aultre, il dist : « Certes, dame, ce qui est fait ne pœut estre deffait. Je ne pourroye demourer ainsy deshonnourez là où j'ay eu tant d'onnour; si m'en iray en une aultre contrée passer le remanant de ma vye, et vous demourrez comme bonne dame, si comme je croy que avenu vous soit, et avrez la moitié de ma terre pour vous et mon enfant vostre filz, que vous alleverez et nourrirez, car je croy bien que jamaiz ne me verrés; et j'avray l'aultre moitié pour mon usage tant que je viveray, quelque part que je soye, mais je croy bien que ce ne sera pas longuement, et Dieux doint que ce soit temprement, ainsy que je desire, et me vueille rechepvoir à mercy par sa pitié. » Qui adoncques veist leur dœul croistre, il eust eu le cœur moult dur, se pitié n'en eust eu et compassion.

Adoncques se parti le vaillant conte de sa femme, grand dœul demenant, et enmena son jœune filz avecques luy jusques à Londres, qui n'avoit que XII ans, et vint en la sale par devant le roy et dist : « Sire, vous m'avez pluseurs biens fait et honnouré le temps passé, Dieu le vous mire! et je vous ay tousjours servi et amé loyaument à mon pouoir, Dieu le scet. Or m'avez vous du tout jetté en la merde et deshonnouré villainement, ne si noble sire que vous ne l'eust deu jamaiz penser; de quoy vous en debvez estre tout honteux, car tousjours la blasme sur vous

en demourra, et vos beaulx fais seront par ce villain cas reprouvez et estaints. Sy prens de vous congié, et vous raporte tout ce que je tieng de vous en l'ayde de mon jœune filz, que cy veez, car jamaiz en ce pays ne vous, ne aultre ne me verrez. » Atant se parti le noble chevalier de la court du roy Edowart, grand dœul demenant, et laissa son filz, et passa la mer et s'en vint par deça ; de quoy tous les seigneurs d'Angleterre furent merveilleusement dolens et couroussez, et en fut le roy de toutes gens blasmez.

Quant il fut passé par deça, il s'en ala vers le roy d'Espaigne qui guerrioit au roy de Guernade et aux Sarrasins, et avoit assiegié une forte ville, qu'on appelle Algesyde, et à ce siege morut le vaillant chevalier. Aussy firent mains aultres seigneurs ainchois qu'elle fust gaagnée. Et croy bien que la contesse, la bonne dame, ne vesquit pas longuement aprez, car bonne dame ne pourroit longuement vivre en telle destresse. Si m'en tairay à tant. Dieu leur face pardon.

Chapitre LXVI.

Sommaire.

Fête de Windsor. Création d'un ordre de chevalerie. Édouard III envoie des secours en Gascogne avec Derby et en Bretagne avec Thomas de Dagworth. Au moment où il se dispose à passer lui-même en Flandre, il apprend que Jacques d'Arteveld est tué et remplacé par Gérard Denis, drapier.

Comment fut establye une feste à Wyndesore en l'an mil CCC XLIIII, et des gens d'armes que le roy Edowart transmit en Gascongne et Bretaigne[1].

Or vueil je retourner à parler de celle grand feste

1. Cf. *Froissart*, éd. Luce, t. III, p. 41, § 205, à 43, § 206,

de Wyndesore, laquelle fut moult noble et bien joustée, car grande quantité y eut de dames et de damoiselles et de seigneurs chevaliers et escuiers, et fut là endroit ordonnée et confermée une noble compaignie de chevaliers, qu'on tenoit pour vaillans hommes, et fut faitte selonc la maniere de la Table Ronde; maiz je ne la sçay pas bien deviser, si m'en tairay à tant.

A celle feste de Windesore vindrent encore messages au roy de par la bonne cité de Bordeaulx et de par les seigneurs de Gascongne, requerans secours et ayde de gens d'armes, siques avant que la feste fust finée[1], il ordonna lesquelz de ses gens iroient en

et, pour le meurtre d'Arteveld, p. 97, § 237, à 103, § 238. Le récit de ce meurtre est bien plus détaillé et plus dramatique dans Froissart que dans Jean le Bel. Variantes, p. 257 à 259 et 315 à 319.

1. Jean le Bel commet une suite d'erreurs au sujet des dates des expéditions de Derby en Gascogne, de Thomas de Dagworth en Bretagne et du passage d'Édouard III en Flandre. Aucun de ces faits ne s'accomplit en 1344. Par lettres du 24 mars 1344, adressées à Henri de Lancastre et au comte d'Arundel, Édouard fait en effet savoir que, suivant le désir du pape, il veut observer les trêves conclues avec Philippe de Valois (Rymer, *op. cit.*, t. III, p. 10), ce qui ne l'empêche pas, en même temps, de faire retenir tous les vaisseaux nécessaires pour un passage sur le continent. (*Ibid.*, p. 10 et 11.) Le 28 juin suivant, il devient plus agressif, accuse formellement Philippe VI de ne pas observer les trêves et ordonne au comte de Suffolk, son amiral, de préparer sa flotte pour faire une descente en France. (*Ibid.*, p. 15.) Le 1er et le 10 juillet, il fit même préparer des claies et des ponts pour cette expédition et manda aux seigneurs d'Irlande de venir le rejoindre avec des hommes d'armes. (*Ibid.*, p. 16 et 17.) Cependant, sur les instances du pape, toutes ces menaces ne furent pas mises à exécution, et Édouard III envoya dans le courant du mois

Gascongne et lesquelz en Bretaigne pour secourir la vaillant contesse de Montfort, et combien il y envoyeroit de gens en chascune partie; et proposa qu'il iroit luy mesmes en Flandres pour sçavoir s'il pourroit avoir la conté pour le prince de Gales, son filz, ainsy que Jaquemart d'Artevelle aultrefoys luy en avoit parlé, lequel debvoit tant faire aux bonnes villes de Flandres que quant il vendroit poissaument ou pays, ilz regniroient leur seigneur et le feroient conte de Flandres. Ainsy, pour la ferme creance que ledit roy avoit à Jacquemart d'Artevelle, qui avoit moult longuement tenu le pays de Flandres à sa volenté, il s'apresta de venir à l'Escluse[1], et commanda au conte Derby, son cousin, qui ja estoit ung des plus prœux de son royaume, qu'il s'en alast en Gascongne[2] et prist or et

d'août un certain nombre de plénipotentiaires chargés d'arriver à conclure, par l'entremise de Clément VI, la paix avec Philippe de Valois. (*Ibid.*, p. 18 et 19; lettres des 3 et 4 août.) Pendant tout le reste de l'année, les armements cessent et ne reprennent que dans le courant de 1345 pour les expéditions de Guyenne et de Bretagne, et en 1346, pour l'expédition de Normandie.

1. Dès le 18 juin 1345, Édouard III était au port de Sandwich disposé à s'embarquer (Rymer, *op. cit.*, t. III, p. 46), mais c'est seulement le dimanche 3 juillet, « post horam nonam, » qu'il prit la mer (*Ibid.*, p. 50), et nous voyons que le 19 juillet il était au port de l'Écluse. (*Froissart*, éd. Kervyn de Lettenhove, t. IV, p. 469 et 470.)

2. Le 11 juin 1345, Édouard III fait savoir que Henri de Lancastre, comte de Derby, est à Southampton sur le point de partir, et il mande aux hommes d'armes et archers qui doivent aller avec lui de se hâter de le rejoindre, afin de ne pas retarder son départ. (Rymer, *op. cit.*, t. III, p. 44.) Il avait été nommé lieutenant du roi en Gascogne le 10 mai précédent. (*Ibid.*, p. 37.)

argent, et toutes pourveances, et telle quantité de gens d'armes comme il luy plairoit. En telle maniere aussy commanda à ung gentil chevalier, qu'on appelloit messire Thomas d'Argourne[1], qu'il alast en Bretaigne aydier à la contesse de Montfort, laquelle estoit toudis ou chastel de Hainebon.

Le noble conte Derby, qui ja avoit grande renommée de proesse par tous pays, s'apareilla, s'apresta et pourvei du mielx que pœut, et fist tant qu'il eut bien VI^m archiers telz qu'il les voult eslire et VI^c armeures de fer, entre lesquelz furent le conte de Pennebroch, le conte d'Akenfort, le baron de Staffort, le gentil chevalier messire Watier de Manny, qu'on tenoit ja pour prœu, messire Francke de Halle aussy, qui y acquist moult grand los et moult grande grace ainchoys qu'il en revenist. Aussy y furent les II freres de Leynendale et pluseurs aultres chevaliers et escuiers d'Angleterre que je ne sçay pas nommer.

Quant tous furent aprestez, ilz se mirent en mer en moult grande noblesse, et vindrent à une bonne cité qu'on clame Bayone, où ilz furent noblement rechus et festiez, et promirent les bourgoys au gentil conte Derby qu'ilz le serviroient toutes les foys qu'ilz en

1. Thomas de Dagworth était placé sous les ordres de Guillaume de Bohun, comte de Northampton, nommé lieutenant d'Édouard III en Bretagne par lettres du 24 avril 1345. (Rymer, *op. cit.*, t. III, p. 37. Cf. une autre lettre du 17 mai, *Ibid.*, p. 38.) Le 4 juin, Édouard presse les hommes d'armes et archers qui devaient faire partie de l'expédition de Bretagne d'aller rejoindre le comte de Northampton qui était à Portsmouth prêt à partir (*Ibid.*, p. 42), et nous savons par des lettres du 11 juin qu'il était déjà parti. (*Ibid.*, p. 44.)

aroit besoing, par terre et par mer, à v^c hommes fors et vaillans.

Et le noble roy Edowart, d'autre part, s'apresta moult grossement pour venir en Flandres soubs la confiance de Jacquemart d'Artevelle. Quant il fut tout prest, il entendi certainement que les foulons de Gand avoient tué ledit Jacquemart en son hostel[1] mesmement, et avoient fait ceulx de Gand ung aultre maistre et gouverneur, qu'on appelloit Gerard Denis, qui estoit drapier. De ces nouvelles fut le roy moult confus et bien vit qu'il failloit à son entente, car il avoit perdu ung grand amy, qui grandement luy pouoit aydier. Si eut conseil qu'il departiroit ses gens, et demoura longtemps ou pays[2].

CHAPITRE LXVII.

SOMMAIRE.

Après être resté quelque temps à Bayonne, Derby vint à Bordeaux, et de là, passant la Gironde, il prit Bergerac, Sainte-Bazeille, la Roche-Millon, Monségur, Aiguillon, Segrat,

1. Bien que beaucoup d'historiens aient adopté pour la mort de Jacques d'Arteveld la date du 17 juillet 1345, la date du 24 juillet proposée par Kervyn de Lettenhove semble plus probable. (Voy. la dissertation qu'il consacre à cet événement dans son édition de *Froissart*, t. IV, p. 464 à 475. Cf. Pirenne, *Hist. de Belgique*, t. II, p. 119, n. 1.)

2. Édouard III fut de retour en Angleterre le 26 juillet et débarqua à Sandwich « hora prima. » (Rymer, *op. cit.*, t. III, p. 53.) Son intention n'était pas, après avoir été en Flandre, de revenir en Angleterre, mais il était disposé à aller en France quand des vents contraires et une tempête le rejetèrent sur les côtes d'Angleterre, l'obligeant ainsi à abandonner son projet. (*Ibid.*, p. 55 et 56.)

la Réole, Montpezat, Mouron, Villefranche, Miramont, Tonneins, Damazan, Angoulême; il échoua devant Blaye, mais prit Bourg et rentra dans Bordeaux chargé de butin.

Comment le gentil conte Derby vint en Gascongne et y conquesta pluseurs villes et chasteaulx[1].

Quant le gentil conte Derby[2] eut esté avecques sa compaignie en la cité de Bayone par l'espace de VI jours et eut remercyé les bourgoys de leur bonne chiere et offre grande, il s'en ala à la bonne cité de Bordeaulx, où on l'attendoit, et eurent tous grande liesse de sa venue, et fut moult haultement festié. Là firent ilz mettre chevaulx et harnas hors des naves, puis se mirent aux champs contremont la riviere de Gyronde, et alerent ardant villes et villages et gastant pays, et trouverrent la contrée si plaine de richesses qu'ilz ne sçavoient que faire de ce qu'ilz y trouvoient. Tant alerent qu'ilz trouverrent une forte ville fermé[e] et le chastel de Bergerac[3] bien garnye de gens

1. Cf. *Froissart*, éd. Luce, t. III, p. 43, § 206, à 97, § 237. Il consacre trente chapitres à cette chevauchée de Derby et donne beaucoup de détails sur tous ces sièges, que Jean le Bel ne fait qu'énumérer. Variantes, p. 261 à 315.

2. Derby fut retenu par des vents contraires pendant tout le mois de juin 1345. Il était encore à Southampton le 6 juillet, et c'est seulement après cette date qu'il put partir pour la Guyenne. (Voy. Bertrandy, *Étude sur les chroniques de Froissart, guerre de Guienne, 1345-1346*. Bordeaux, Lanefranque, 1870, in-8°, p. 27.)

3. Bergerac (Dordogne) fut prise le 24 août 1345, d'après une chronique manuscrite placée en tête des *Coutumes de Bordeaux, de Bergerac et du Bazadais*, et signalée par Dom Vaissète. (*Hist. gén. de Languedoc*, nouv. éd., t. IX, p. 574, et

d'armes de par le roy Philippe de France. Il demourerent devant la ville toute la nuit. A l'endemain, le gentil conte fist appareiller pour assaillir. Quant les bourgoys virent ce, ilz eurent trés grand paour d'estre perdus, si parlerent à leur cappitaine, et de commun accord, ilz se rendirent saufs corps et biens, et le gentil conte les recheut à mercy ou nom du roy d'Angleterre, et y mist bon cappitaine et assez de gens d'armes et d'archiers pour la ville et le chastel garder, puis de là se parti et ala contremont celle ditte riviere, ardant et gastant tout, tant qu'il parvint à une bonne ville qu'on appelle Saincte Basile[1], et l'assiega comme Bergerac. Quant les bourgois de la ville virent la poissance et ouyrent dire que ceulx de Bergerac, qui avoient biacop plus forte ville et plus fort chastel, s'estoient rendus, pareillement ilz se rendirent, et le gentil conte semblablement les rechut ou nom du roy d'Angleterre, et y mit garnison bonne et souffisant.

Ainsy s'en ala ledit conte Derby, ardant et gastant tout celluy pays du long et du lé, tant qu'il vint au chastel d'Aguillon, trés fort à merveilles; mais ainchoys qu'il y venist, eut il conquis la Roche Millon[2] et puis aprez le fort chastel et grosse ville de Montsegur[3], qui siet sur une grosse riviere appellée Lot.

t. X, p. 85. Voy. Bertrandy, *op. cit.*, p. 31 à 39. Cf. *Froissart*, éd. Luce, t. III, p. XIII, n. 3.)

1. Sainte-Bazeille, Lot-et-Garonne, arr. et cant. de Marmande.

2. Selon M. Ribadieu, *les Campagnes du comte de Derby en Guyenne*, p. 46, n. 1, il faut identifier la Roche-Millon avec Meilhan, Lot-et-Garonne, arr. de Marmande, ch.-l. de cant.

3. Monségur, Lot-et-Garonne, arr. de Villeneuve-sur-Lot,

Aprez, il vint devant Aguillon[1], qui est ung des plus forts chasteaulx du monde et des mielx seans, car il siet entre II grosses rivieres, courans l'une à dextre, l'autre à senestre, et s'assemblent à la pointe du chastel, et s'appelle l'une Lot, l'autre Garonne, qui vient de la grande cité de Thoulouse. Tantost que le chastellain d'Aguillon vit venir le conte Derby à tout si grande poissance, et il entendi que toutes ces places et villes s'estoient rendues à luy, il luy rendi tantost le chastel; de quoy le conte eust plus grand joye que se le roy d'Angleterre eust aultre part gaagnié cent mille livres.

Si le fist le gentil conte garnir comme pour son garde corps et son repaire, se besoing estoit, et luy sembloit bien que jamaiz n'avoit veu si beau chastel, ne qui seist si bien. Si y mist ung moult vaillant chevalier pour cappitaine, qu'on appelloit messire Jehan de Gombry. Aprez, le gentil conte conquist par force et par assault le fort chastel qu'on appelle Segrat[2], et aprez la trés forte ville et chastel de la Ryelle[3]. Là

cant. de Monflanquin. (Voy. *Froissart*, éd. Luce, t. III, p. xx, n. 2.)

1. Aiguillon, Lot-et-Garonne, arr. d'Agen, cant. de Port-Sainte-Marie. Sur la prise de cette ville, voy. *Froissart*, éd. Luce, t. III, p. xx, n. 3, et Bertrandy, *op. cit.*, p. 148 à 153 et 186 à 189. Elle était déjà au pouvoir des Anglais le 10 déc. 1345.

2. Aujourd'hui Castelsagrat, Tarn-et-Garonne, arr. de Moissac, cant. de Valence-d'Agen. Sur l'occupation de cette ville par les Anglais, qui eut lieu entre le 21 novembre 1345 et le 5 avril 1346, voy. Bertrandy, *op. cit.*, p. 156 à 158. Cf. *Froissart*, éd. Luce, t. III, p. xxi, n. 1.

3. Sur la prise de la ville de la Réole, voy. Bertrandy, *op. cit.*, p. 161 à 165.

messire Charles de Valoys[1], pere au roy Philippe, sey jadis moult longuement. Aprez, quant il eut pris la ville et mis gens à sa voulenté dedens, il ala par devant Montpesat[2], qui est ung des forts chasteaulx du monde, et le conquist, et y mit dedens sa garnison. Tantost aprez, il ala par devant la ville et fort chastel de Mouron[3], et l'assaillirent grandement, maiz ilz ne le pœurent avoir pour assault, maiz ilz le gaagnerrent l'endemain par le sens et l'engin d'ung gentil homme du pays de Gascongne qu'on nommoit Alixandre, seigneur de Chaumont, car le conte Derby se desloga de là et fist semblant d'aler aultre part, et laissa ung petit de gens devant la ville avecques le conte d'Akenfort. Quant ceulx de la ville et les souldoiers veirent sy poy de gens devant eulx, cuidans que tantost les desconfissent, ilz saillirent dehors pour les combatre. Quant les Anglès les virent venir, ilz se trairent arriere et firent semblant de fuir, et les aultres les chasserrent loing au dessus de la ville, et adoncques le conte Derby, qui estoit en l'embusche, se descouvry et mit entre les gens et la ville et entra en la ville par force.

Ainsy fut gaagnié et pris le fort chastel de Mou-

1. Jean le Bel fait allusion au siège mis devant cette ville en 1324 par Charles, comte de Valois.

2. Montpezat, Lot-et-Garonne, arr. d'Agen, cant. de Prayssas. Cette ville, sous l'influence de Raimfroid, son seigneur, dut se rendre sans résistance à Derby. (*Froissart*, éd. Luce, t. III, p. xxiii, n. 1.)

3. Probablement Castelmoron-sur-Lot, Lot-et-Garonne, arr. de Marmande, ch.-l. de cant. Sur la prise de cette ville, voy. Bertrandy, *op. cit.*, p. 192 et 193, et *Froissart*, éd. Luce, t. III, p. xxiii, n. 2.

ron et la ville aussy, et les bourgoys raenchonnés. Par engin aussy et par soubtilleté fut gaagnée la forte ville qu'on appelle Villefranche[1], et courue, et robée, et mis nouvelz gens d'armes dedens, et pourveances, et garnisons, et en fut chastellain ung vaillant chevalier nommé messire Thomas Cok.

Certes on n'ouit onques parler de si grande ne de si belle chevauchée que fist le vaillant conte Derby adoncques mesmement, comme de conquerre tant de si fortes villes et imprenables chasteaulx; et sy avindrent grandes et notables proesses et merveilleuses aventures, et grand anuy seroit de les recorder, car on n'en pourroit issir; mais il n'est homme vivant qui pœut nombrer le grand tresor et les innombrables richesses qui adonques furent gaagniez, que de roberies, que de raenchons de villes et de prisons.

Quant le gentil conte eut fait sa voulenté de Villefranche, il s'en ala par devers Miremont[2], ung moult fort chastel, et le donna à ung vaillant escuier nommé Jehan de Brusto. Aprez il prit le chastel nommé Thonis[3] et de Damasein[4], et puis s'en ala par devant la cité d'Angoulesme[5] et l'assiega; maiz elle se rendi

1. Aujourd'hui Villefranche-du-Queyran, Lot-et-Garonne, arr. de Nérac, cant. de Casteljaloux.

2. Aujourd'hui Miramont, Lot-et-Garonne, arr. de Marmande, cant. de Lauzun.

3. Tonneins, Lot-et-Garonne, arr. de Marmande, ch.-l. de cant.

4. Damazan, Lot-et-Garonne, arr. de Nérac, ch.-l. de cant.

5. Rien ne s'oppose à ce qu'il s'agisse bien en effet d'Angoulême, malgré l'opinion de M. Luce, cherchant à démontrer qu'il

assez tost : si y mit ses garnisons et gardes. Quant le gentil conte, qui n'avoit cure de sejourner, eut fait sa volenté de la cité d'Angolesme, il se trayt par devant une des plus fortes villes et chasteau du monde, qu'on nomme Blayves[1]. Là la riviere de Geronde est moult large ; et si estroictement l'assiega comme il pœut, mais il n'y fit gueres, car elle estoit trop merveilleusement forte, et sy avoit dedens grande poissance de bonnes gens d'armes. Si le laissa et s'en

doit être question d'Agen (*Froissart*, t. III, p. xxIII, n. 7), mais ce siège aurait eu lieu après le 7 novembre 1345, car à cette date, Jean, duc de Normandie, était encore à Angoulême. (Bertrandy, *op. cit.*, p. 216.) Une série d'opérations dut certainement s'effectuer à cette époque en Angoumois, car nous trouvons dans les *Journaux du trésor de Philippe VI* différentes mentions de sommes versées à des chevaliers pour service fait en Angoumois, en général du commencement d'octobre aux premiers jours de novembre (nos 379, 1399, 3368, 3649, 4311, 4535). (Voy. aussi *Chronique normande*, p. 269, n. 1.) Ce qui infirmerait encore l'opinion de M. Luce, c'est que dans le livre des *Jurades de la ville d'Agen*, publié par Adolphe Magen, on ne trouve aucune mention relative à un siège que cette ville aurait subi en 1345 et en 1346. On a là les délibérations des consuls depuis le 29 mars 1345 ; on voit que, pendant les années 1345 et 1346, ils s'occupent de mettre Agen en état de résister à des attaques ; de fréquentes allusions sont faites aux événements qui s'accomplissent autour de la ville, mais aucune à un siège qu'elle-même aurait soutenu. Enfin, la *Chronographia regum Francorum*, t. II, p. 217, désigne bien aussi Angoulême. (Cf. E. Petit, *Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne*, t. VIII, p. 7, n. 2.)

1. Blaye (Gironde). Nous voyons, par une lettre d'Édouard III du 3 août 1348, par laquelle il donne plusieurs localités à Guillaume Sanche de Pamiers, en récompense de ses services, que cette ville n'était pas encore à cette date entre les mains des Anglais. (Bertrandy, *op. cit.*, p. 231, n. 1.)

ala conquerre le fort chastel del Bourch[1], soubs Blayves.

Quant il eut conquis tous ces chasteaulx, comme vous avez ouy, et tout le pays de Gascongne appendant, qui tient L grandes liewes de long, il se retrait à toute sa compaignie à la bonne cité de Bordeaulx à tout grand tresor, et estoient sy riches, petis et grands, qu'il ne sçavoient que faire de leur richesse, et ne tenoient compte ne d'or ne d'argent neant plus que de paille. Quant il fut à Bordeaulx, il departi ses gens et les envoya aux chasteaulx et villes qu'il avoit gaagnié, et fut l'an de grace mil CCC XLIIII[2] à l'entrée d'yver. Si me tairay ung petit de luy et conteray des Franchois, dont je me suys longuement deporté.

Chapitre LXVIII.

Sommaire.

Philippe VI fait rassembler à Orléans une forte armée sous les ordres de Jean, duc de Normandie, pour aller en Gascogne. Cette armée prend Villefranche et Miramont; Derby reprend Villefranche et remet la ville en état de défense. Siège d'Angoulême, prise d'*Antenis* par le duc de Normandie. La garnison d'Angoulême s'échappe grâce à un stratagème et se retire à Aiguillon. Au mois d'avril 1346, les Français vont

1. Bourg-sur-Gironde, Gironde, arr. de Blaye, ch.-l. de cant. Bertrandy, *op. cit.*, p. 233 à 236, considère cette prise de Bourg par Derby comme très problématique, car cette ville était encore, en 1344, entre les mains des Anglais.

2. Il faut rectifier cette date donnée par Jean le Bel; la campagne de Derby n'eut pas lieu en 1344, mais à la fin de 1345 et au commencement de 1346.

mettre le siège devant cette forteresse et prennent en passant Montségur et Port-Sainte-Marie.

Comment le duc de Normendye ala en Gascongne à trés grande poissance et y reconquesta pluseurs places[1].

Or veul je conter des Francoys aussy bien que des Anglès, car c'est bien raison se je veuil par droitte voye avant aler. Si sachiez que quant le roy Philippe de France sceut que le conte Derby et ces aultres seigneurs d'Angleterre estoient entré en son pays de Gascongne et l'ardoient, gastoient, et roboyent, et conqueroient villes et chasteaulx, il en eut grand despit et commanda tantost à son aisné filz, le duc de Normendye[2], qu'il se aprestast le plus tost qu'il pourroit pour aler en Gascongne resister aux Angloys, qui ainsy le destruisoient, et il luy deliverroit or, argent et tant de seigneurs, chevaliers et escuiers et de souldoiers à cheval et à pyé qu'il souffiroit. Puis fit crier par tout le royaume de France que chascun fut à ung certain jour à Orliens pour aler avecques son

1. Cf. *Froissart*, éd. Luce, t. III, p. 108, § 241, à 120, § 247. Le commencement de ce chapitre est un peu plus développé et offre une petite différence dans Froissart. Variantes, p. 325 à 339.

2. Dès le 6 janvier 1346 (n. st.), Jean, duc de Normandie, envoya de Loches, en Touraine, Philippe de Prie, son maître d'hôtel, dans les sénéchaussées de Beaucaire et de Carcassonne pour faire conduire l'artillerie qui s'y trouvait, à Toulouse, où il avait fait la semonce de son armée au 3 février suivant. (D. Vaissète, *Hist. gén. de Languedoc*, nouv. éd., t. IX, p. 583.)

filz, le duc de Normendie, en Gascongne contre les Angloys, qui tout y gastoient.

Le duc de Normendie fut au jour ordonné à Orliens et là attendit les venans. Là vinrent pluseurs grands seigneurs, chascun en tel nombre de gens comme il pouoit; c'est assavoir : le duc de Bourgongne[1] et son filz, le duc de Bourbon[2], le conte de Bloys, messire Loys d'Espaigne, l'evesque de Beauvois[3], le conte d'Aussoirre et pluseurs aultres seigneurs et chevaliers bannerès[4], chascun à tout son pouoir. Quant grande quantité de gens fut venue de tous costez, ilz se mirent à chemin parmy Poytou, parmy Berry et parmy Lymosin, et chascun jour croissoit leur ost, car tousjours venoient gens nouvelles de toutes marches. Si alerent tant qu'ilz vinrent ou pays de Gascongne, et premierement se trairent devant le chastel de Mire-

1. Le duc de Bourgogne, Eudes IV, convoqua ses vassaux à Avallon le dimanche 8 janvier 1346, et, dans le courant de ce mois, ses troupes partirent de cette ville pour aller rejoindre le duc de Normandie. (E. Petit, *Hist. des ducs de Bourgogne de la race capétienne*, t. VIII, p. 6.)

2. Pierre, duc de Bourbon, avait été, dès le 8 août 1345, nommé lieutenant du roi *dans toutes les parties de la langue d'Oc et de Gascogne* (D. Vaissète, *Hist. gén. de Languedoc*, nouv. éd., t. IX, p. 577 et 578), et pendant tout le reste de cette année et jusqu'au commencement d'avril 1346, il séjourna dans cette province et principalement à Agen. (*Ibid.*, p. 580 et 582.)

3. Jean, évêque de Beauvais, était resté à Toulouse ou aux environs pendant tout l'hiver de 1345-1346. (D. Vaissète, *Hist. gén. de Languedoc*, nouv. éd., t. IX, p. 584, n. 3.)

4. Sur la composition de l'armée réunie par Jean, duc de Normandie, voy. *Hist. gén. de Languedoc*, nouv. éd., t. IX, p. 586 et 587.

mont[1], et assiegerrent ainchoys une grosse ville nommée Ville France[2]. Si l'assaillirent par II jours, enfin le conquirent par force et mirent tout à mort, Anglès ungs et aultres, puis roberrent tout et enfondrerrent bien mille tonneaulx de vin qu'ilz troverrent es celiers, puis bouterent le feu en la ville et l'ardirent toute, mais ilz laisserent le chasteau tout coy. En aprez s'en alerent assiegier le chastel de Miremont et le gaagnerent par assault, puis se trairent par devant la cité d'Agolem[3] et l'assiegerent tout autour, car ilz estoient tant de gent que bien faire le pouoient. On disoit qu'ilz avoient bien XL mil hommes à pyé et à cheval, sans les aultres suivans, dont on ne sçavoit le conte.

Quant le gentil conte Derby, qui estoit à Bordeaulx, entendi que le duc de Normendie et tous ces aultres seigneurs de France estoient venus pour reconquerre le pays de Gascongne, qu'il avoit conquis comme vous avez ouy, et qu'ilz avoient ja conquis Ville Franche, arse et robée, excepté le chastel, il ne fut gueres esbahy, jasoit qu'il en fut couroussié.

Donques il envoya tantost IIII gentilz chevaliers, desquelz moult se fioit; c'est assavoir : messire Estienne de Thomby[4], messire Richart de Hebedon[5],

1. Selon M. Luce (*Froissart*, t. III, p. XXIX, n. 4), la ville désignée ici serait Miramont, Lot-et-Garonne, arr. de Marmande, cant. de Lauzun.

2. Villefranche-du-Queyran, Lot-et-Garonne, arr. de Nérac, cant. de Casteljaloux.

3. Voy. chap. LXVII, p. 43, la note que nous avons faite au sujet de la prise d'Angoulême.

4. Étienne de Thoresby.

5. Richard de Hoveden.

monseigneur Raoul de Hayestinges[1] et messire Normand de Sinefroide[2], et leur dist qu'ilz prenissent jusques à LX ou IIII^xx compaignons, et s'en alassent[3] par devers Ville Franche, et reprenissent le chastel qui estoit demouré vuyt et entier, et le remeissent à point et les portes de la ville aussy, et le regarnissent de pourveances et de gens d'armes et des gens du pays avecques eulx, et se les Françoys les venoient encores assaillir, qu'ilz se deffendisent bien, car il les secourroit tantost à quel meschief que ce fut. Les chevaliers s'y consentirent moult volentiers.

Aprez il prya au conte de Pennebroch, à messire Watier de Manny, à messire Francke de Halle, à messire Thomas Cok, à messire Jehan de Lile et à pluseurs aultres chevaliers et escuiers, tant qu'ilz furent bien II^c armeures de fer, qu'ilz s'en alassent à Aguillon et gardassent bien la ville et le trés fort chastel; et y envoya avecques eulx V^c bons archiers, qui puis aprez eurent moult à faire, et firent de belles apertises et moult de beaux fais d'armes, ainsy que vous orrez cy aprez.

Quant les chevaliers dessus nommez furent aprestez pour aler à Ville Franche, ilz s'en alerent parmy le pays, chevauchant, prenans bœufs, vaches, brebis, moutons, pourcheaulx, vins, blez et farines et quanque il trouverrent pour pourveance, et enmenerent tout dedens Ville Franche, et le remirent bien à point pour la tenir et deffendre grandement, et eurent bien

1. Raoul d'Hastings.
2. Norman de Swinford.
3. Le manuscrit porte *alassant*.

IIIᵐ hommes, que souldoiers, que gens du pays, et estoient bien garnis pour vivre III moys entiers.

Le duc de Normendye avoit concquis le hault chastel de Miremont, et seoit devant la cité d'Agolem, et durement se repentoit de ce qu'il avoit ainsy laissié le chastel de Ville Franche et la ville aussy, quant il entendi que les Anglès l'avoient regarni, car il en eut puis aprez moult de paine. Neantmains il demoura devant la cité d'Agolem et y bailla pluseurs durs assaulx, mais petit y fit, ains y perdit assez de ses gens, car layens avoit moult bonne garnison, et y estoit ung trés vaillant cappitaine, nommé Jehan de Norwick.

Quant le duc de Normendye et ses consaulx veirent qu'ilz ne conquerroient point Agolem pour assaillir, ains perdoit tousjours ses gens, il fit commander par tout l'ost que nulz n'alast plus à l'assault, ains se remuast chascun de sa loge et se logast ou plus prez de la cité; ainsy le fit on.

Ung jour vint au duc le seneschal de Beaucaire[1], ung vaillant chevalier, et luy dit : « Sire, je sçay bien toutes les marches de ce pays, se vous me volez bailler VI ou VIIIᶜ armeures de fer, je m'en iray aventurer avant le pays pour querir bestes et vitailles, car assez tost en avrons nous deffault. » Ce plut bien au duc et à son conseil. Si prist l'endemain le seneschal l'evesque

1. Ce sénéchal de Beaucaire était alors Guillaume Rolland, que nous trouvons avec ce titre dès le 15 juin 1345. (*Hist. gén. de Languedoc*, nouv. éd., t. IX, p. 572.) Il remplissait encore ces fonctions en 1347. (*Ibid.*, p. 603. Cf. *Journaux du Trésor de Philippe de Valois*, nº 4929.) En 1349, Godemar de Fay l'avait remplacé dans cette charge. (*Ibid.*, nº 5016.)

de Beauvaiz, le duc de Bourbon, le jœune duc de Bourgongne, conte de Boulongne, le seigneur de Montmorency, mareschal de France, et pluseurs aultres chevaliers et escuiers, tant qu'il eut bien jusques à VIIIe armeures de fer, et chevaucherrent toute la nuit jusques au point du jour, tant qu'ilz vindrent à demye liewe prez d'une grosse ville qui s'estoit rendue aux Anglès, qu'on nomme Antenis[1]. Là vint ung espye au mareschal et luy dit qu'en Antenis avoit bien VI^xx armeures de fer et III^c archiers anglès qui bien deffendroient la ville s'on l'aissailloit. « Mais j'ay veu, dit l'espye, issir la proye de la ville hors, c'est assavoir bien VI ou VIII^c grosses bestes qui sont es prez. » Quant le seneschal ce entendit, il dit aux seigneurs : « Seigneurs, je conseilleroye que vous m'atendissiez tout coyement en ceste valée, et ge iroye à tout LX ou IIII^xx compaignons accueillir les bestes et

1. M. Luce (*Froissart*, t. III, p. XXX, n. 1) voudrait identifier Antenis avec Tonneins (Lot-et-Garonne, arr. de Marmande, ch.-l. de cant.). Cette identification ne peut être acceptée, étant donné qu'Agolem ne peut désigner Agen, mais très probablement Angoulême. Kervyn de Lettenhove, dans son édition de *Froissart*, t. IV, p. 482, voit, dans Antenis, Antonne, aujourd'hui Antonne-et-Trigonant (Dordogne, arr. de Périgueux, cant. de Savignac), mais il ne donne, à l'appui de cette conjecture, que la synonymie des noms. Ribadieu, dans les *Campagnes du comte de Derby en Guyenne*, p. 62 à 64, voudrait y voir Aulnay (Charente-Inférieure, arr. de Saint-Jean-d'Angély, ch.-l. de cant.). Bertrandy, *op. cit.*, p. 232, le réfute, mais sans donner de solution. D. Vaissète et les nouveaux éditeurs de l'*Hist. gén. de Languedoc* ne font pas allusion à cette localité, sur laquelle nous croyons prudent de ne pas nous prononcer avant d'avoir entre les mains des documents plus précis que ceux que nous avons actuellement.

les vous ameneroye cy, et se les Anglès saillent hors, ainsy que je pense, je feray bien tant qu'ilz me chasseront jusques bien prez de vous. » Chascun s'acorda à ce conseil. Le vaillant mareschal, ainsy que avisé estoit, s'en ala accueillir la proye et l'enmena par devant la ville, et tantost Anglès et Gascons issirent hors, armez pour le rescourre.

Quant le seneschal les vit, il la fit tousjours chasser devant et ala aprez le grand pas, faisant semblant de fuir, et les Anglès et Gascons, qui envis perdoient leurs bestes, le chassoient. Tant les mena il en fuiant qu'il les tira jusques bien prez de l'embusche. Adoncques saillirent ces seigneurs qui mielx mielx. Là commença ung grand hustin, car ces Gascons et Anglès se rassemblerent et deffendirent le mielx qu'ilz pœurent, quant ilz virent que retourner ne pouoient à la fortresse. Là eust il de beaux fais d'armes et d'ung costé et d'aultre, mais, au derrain, les Anglès et Gascons furent desconfis et pour la plus grande partie tuez, car force les surmonta. Aprez ce, les seigneurs se trairent par devers la ville et le prirent à leur voulenté, et y demourerent tout le jour et toute la nuit, car bien avoient besongné, et aussy n'avoient ilz dormy du jour de devant ne de la nuit.

L'endemain matin ilz mirent en la ville gens d'armes et arbalestriers pour garder la ville, puis s'en revinrent à leur ost par devant la cité d'Agolem à toute leur proye ; là furent ilz bien festiez et à grand joye recheus.

Quant Jehan de Norwick, qui estoit maistre et cappitaine de la cité d'Agolem, vit que le duc n'avoit talent de deslogier s'il n'avoit la cité à sa voulenté, et

entendoit qu'il avoit reconquis grand foison de villes et chasteaulx comme Ville Franche, Miremont, Antenis, et sçavoit que les pourveances de la ville s'amendrioient et que les bourgois et la commune de la cité s'enclineroient plus tost aux Françoys que aux Anglès, s'ilz osoient, il s'avisa d'ung malicieux tour tel que je vous diray.

La nuit de la Purification[1] Nostre Dame, à l'entrée de frevier, il vint aux certeaulx de la cité tout seul sans descouvrir son propos à nulluy, et fit signe de son chapperon qu'il vouloit parler au duc ou à son mareschal.

Illec tantost vint le duc mesmement, pensant qu'il se voulsist rendre, et luy demanda tantost s'il se vouloit rendre ou non. Ledit Jehan luy respondi qu'il ne s'en estoit point encores conseillié à ses compaignons, maiz car il estoit là venu pour tant que l'endemain debvoit estre une grande et solempnelle feste, si luy estoit advis que bien appartenoit que pour la reverence de Nostre Dame, on se deportast cellui jour de grever l'ung l'aultre dedens et dehors, et se on leur vouloit donner trois jours de respit, il parleroit à ses compaignons, et avroit conseil d'accorder ou de laissier.

Tantost le duc acorda le respit pour III jours et le fist crier par tout l'ost. Ledit Jehan vint l'endemain à ses compaignons et leur descouvri son propos tel que

1. Cette date doit être fausse, car au 1er février 1346, Jean, duc de Normandie, était à Châtillon-sur-Indre, où il faisait un don de 200 livres à Bernard de Grésinac, chevalier. (Bertrandy, *op. cit.*, p. 221.)

vous orrez, et leur remonstra tant de belles raisons qu'ilz se assentirent à ce que faire voloit.

L'endemain de la Chandeleur, ainsy que on seoit au disner en l'ost et en la cité, il fist tous ses compaignons gens d'armes trousser harnas et tout ce qu'ilz avoient, sans le sceu de ceulx de la cité, et puis fist la porte ouvrir et issir hors à toute sa compaignie. Quant ceulx de l'ost les virent issir, ilz se commenchierrent à esmouvoir et armer, ce ne fut pas merveille. Ledit messire Jehan de Norwick leur fist sçavoir que c'estoit sans cause et sans raison qu'ilz s'armoyent, car ilz avoient acordé bon respit, qui encores duroit et ne leur vouloit ul mal. A tant s'arapaisa l'ost, et ledit messire Jehan à toute sa compaignie passa oultre et s'en ala par devers Aguillon. Là fut il bien venu et recheu à grand joye, quant il eut conté son aventure et les raisons pourquoy il avoit laissié la cité d'Agolem. Et le duc de Normendye vit bien qu'il estoit decheu pour le respit qu'il avoit acordé, si le laissa parmy son ost passer tout en payz et commanda que nul ne le suivist. Ainsy par celle soubtilleté garderent ces Anglès leur vie et leur honneur, car ilz ne rendirent pas la cité, laquelle ne pouoient longuement tenir. Quant ilz furent passez, le duc et les seigneurs se trairent devers la ville et les bourgoys se rendirent tantost, sauve leur vye et leur avoir. Si entrerent les seigneurs dedens à moult grande joye et y sejournerent tout cel yver jusques au moys d'avril. Aucuns s'en alerrent en leurs pays qui promirent de retourner audit moys d'avril.

Si tost que le moys d'avril fut venu, qui fut l'an

mil CCC XLVI[1], tous ces seigneurs chevaliers et escuiers revinrent vers le duc de Normendye, et ledit duc et tous furent d'ung acord de s'en aler vers Aguillon, où tout le retour et reconfort des Anglès estoit quant à celles marches. Si s'en alerent contremont la riviere de Geronde, qui venoit par devers Aguillon, et cheminerrent tant qu'ilz passerrent la ville de Antenis, et vinrent par devant ung chastel qu'on appelle Montsegur et l'aissaillirent et prirent à force, et trouverrent en la ville grand tresor et grandes pourveances.

Aprez ilz se departirent de là, et alerent vers Aguillon, et trouverrent à une liewe prez une petite villete fermée qui estoit aux Anglès, qu'on appelloit le Port Saincte Marie[2], et le prirent et tuerent bien II^c Anglès, puis se trairent par devant Aguillon[3], et se logerrent noblement contreval ces beaulx prez selonc la riviere portant grand navire, ainsy que ordonné fut par les mareschaulx de l'ost.

1. C'est en effet au commencement du mois d'avril 1346 que le duc de Normandie, partant d'Agen, où il était le 5 (Magen, *Jurades de la ville d'Agen*, p. 60, et Bertrandy, *op. cit.*, p. 309), prit le commandement de l'armée, qui allait assiéger Aiguillon.

2. D'après la *Chronique normande*, p. 72, Port-Sainte-Marie (Lot-et-Garonne, arr. d'Agen, ch.-l. de cant.) aurait été prise par Philippe, fils du duc de Bourgogne, et cependant Bertrandy (*op. cit.*) montre dans son *Étude sur les chroniques de Froissart*, p. 315-317, que cette ville resta fidèle aux rois de France, pendant les années 1345, 1346, 1347.

3. C'est entre le 10 et le 15 avril 1346 que le duc de Normandie dressa ses tentes devant Aiguillon. (Bertrandy, *op. cit.*, p. 310.)

CHAPITRE LXIX.

SOMMAIRE.

Péripéties du siège d'Aiguillon. Tous les efforts de Jean, duc de Normandie, et de sa nombreuse armée échouent devant la belle résistance des assiégés, parmi lesquels se distingue principalement Gautier de Masny. Les assiégeants dépêchent auprès de Philippe VI le comte de Guines, connétable de France, et le chambellan de Tancarville pour savoir ce qu'ils devaient faire.

Des plus beaulx faitz d'armes et haultes proesses que on ouist pieça conter qui avinrent au siege d'Aguillon[1].

Par devant le trés fort chastel d'Aguillon eut le plus bel ost et le plus [beau siege[2]] de quoy on ouist longtemps parler ou royaume de France ne aultre part, et dura tout cel esté jusques au temps de wain[3]. Et y avoit bien c mil hommes armés portans à cheval et

1. Cf. *Froissart*, éd. Luce, t. III, p. 120, § 247, à 128, § 254. Variantes, p. 339 à 351.

2. Dans le manuscrit, on a répété par erreur : « le plus bel ost. »

3. D'après une lettre du comte de Derby, publiée par Robert d'Avesbury dans son *De gestis Edwardi tertii*, p. 372 à 374 (éd. Thompson, à la suite d'Adam Murimuth), le siège d'Aiguillon fut levé « le dimange proschein devaunt le feste de seint Bartholomeu, » c'est-à-dire le 20 août. Cette date concorde bien avec la date de la dernière lettre donnée par le duc de Normandie devant Aiguillon. C'est en effet le 19 août, qu'en ses tentes devant Aiguillon, il prorogea l'acte d'hommage dû au roi par le comte de Foix. (Bertrandy, *op. cit.*, p. 345 à 347.)

à pié, et se n'ouit on oncques raconter en nulle hystoire tant de grandes apertises et de beaulx fais d'armes à ce siege fait que là avinrent d'une part et d'aultre, car oncques gens d'armes assiegiez en fortresse ne souffrirent ne endurerent tant, ne ne se deffendirent sy vassaument comme ces seigneurs chevaliers et escuiers qui estoient dedens Aguillon firent, ne qui tant de hardies entreprises feissent. Ilz estoient assez proe[u]z et vaillans par avant, mais or les doibt on bien reputer pour doublement prœux. C'est bien raison que j'en nomme aucuns de ceulx desquelz il me souvient, car tous ne les sçavroye je pas nommer.

Premierement il y estoit le conte de Penebroch, aprez le vaillant chevalier messire Watier de Manny, qu'on doibt bien ramentevoir par devant tous les aultres; et certainement il en debvroit porter le chappellet devant tous, car c'estoit cil qui tout le soing et la charge avoit et qui tous les reconfortoit et resbaudissoit, et qui tousjours premier armé estoit et premier issoit et ou fait s'abandonnoit et des derrains retournoit, ne oncques desconforté n'estoit pour chose qu'il veist n'ouïst, ains tousjours amonnestoit ses compaignons de bien faire. Aprez y fut messire Francque de Halle, faytis chevalier qui trés grande grace y acquit; aprez y fut messire Robert d'Arteine, aprez Jean de Norwick, messire Jehan de Lile, messire Alixandre de Chaumont, en Gascongne, le sire de la Lande et Jehan de Maugombry, et tant d'aultres que bien furent III^{c}, que chevaliers, que escuiers, et avoient bien VI^{c} bons archiers. Et sachiez que oncques gens assiegiez n'eurent tant à faire, ne par

devant Luserne quant Charlemainne y seit sy longuement, ne par devant la cité de Tir, quant le roi Alixandre y seoit, ne devant Niché, ne devant Antioche, ne devant Jherusalem, au temps de Godeffroy de Buillon, comme ces chevaliers et escuiers et leurs compaignons eurent, car chascun jour, tant que le siege dura, il les convint combatre deux fois ou III à chascun d'eulx, et plus souvent du matin jusques au vespre sans cesser, car tousjours leur sourvenoient nouvelles gens, Jannois et aultres, qui ne les laissoient reposer, car le duc commanda à faire ung sy grand pont de boys parmi la grande riviere de Garonne que tout l'ost pœut bien oultre passer.

A ce pont faire eut moult beau hustin, maintes grandes et hardies apertises, maints mors et navrez, et cousta merveilleuse somme de deniers, car chascun jour y avoit bien III^{c} charpentiers ouvrans, et quant il fut fait jusques à la moitié de la riviere, cilz de dedens firent aprester trois nefs; si entrerent ens et chasserent tous ces ouvriers en voye et toutes leurs wardes, et deffirent tout quanques ilz avoient fait oultre la riviere à moytié; de quoy les seigneurs furent grandement courouchiez.

L'endemain, les seigneurs firent aprester aultres barques à l'encontre, et mirent ens gens d'armes pour garder les ouvriers. Quant ilz eurent une piece de temps ouvré jusques à nonne, messire Watier de Manny et aucuns de ses compaignons entrerent en leurs nefs et coururent sur ces ouvriers et sur leurs gardes, et y eut grand et fort hustin; maiz au derrain il convint que les ouvriers et leurs gardes vuidassent, et fut tout deffait quanques ilz avoient fait et y lais-

serent de mors et de noyez de leurs gens. Ainsy dura ce debat pluseurs jours. Au derrain, il convint que tout l'ost fust chascun jour armé et rengié pour garder les ouvriers, car chascun jour y avoit trés fort hustin et grand foison de mors et de navrez de ceulx de l'ost, car tousjours ceulx de dedens empeschoient les ouvriers tant qu'ilz pouoient; maiz toutesfois fut le pont parfait en la fin, et dura le debat bien par l'espace de xv jours.

Quant le pont fut parfait et tout l'ost fut aresté, ilz assaillirent grandement et y perdirent de leurs gens, et ceulx du chastel se deffendirent si vassaument qu'ilz n'y perdirent riens.

Au vespre se retrayrent ceulx de l'ost à leurs logis, navrez et travailliez, et ceulx de dedens rapareilloient leurs murs despechiez.

A l'endemain, les seigneurs se mirent ensemble à conseil pour aviser comment ilz pourroient mielx grever ceulx du chastel, car il leur sembloit que toudis perdoient à l'assaillir; non pour quant ilz ordonnerrent, pour plus travaillier ceulx du chastel et de la ville, qu'ilz partiroient leur ost en IIII pars, siques la premiere partie assaurroit du matin jusques à prime, et puis se retrairoit arriere; la seconde, de prime jusques à midi; la tierce, de midi jusques à vesprez; la IIII, de vesprez jusques à la minuit; et bien pensoient que les deffendans ne pourroient endurer telle paine. Si s'acorderent tous à ce conseil, mais ceulx de dedens se deffendirent si vassaument que poy leur proffiterrent leurs assaulx, ains s'abandonnerrent et deffendirrent tant, jasoit ce qu'ilz fussent moult traveillez, que ceulx de l'ost ne pœurent oncques gaa-

gnier le pont dehors la porte du chastel qui garde la ville et le chastel, ains perdirent dedens IIII jours plus de IIIᶜ hommes, que bons que mauvaiz, sans les navrez, dont il y eut sans nombre.

Quant les seigneurs virent que ce ne leur valoit riens, ilz aviserrent aultres manieres comme ilz les pourroient grever, car le duc de Normendye avoit juré qu'il ne se partiroit du siege tant qu'il eust gaagnié la ville et le chastel. Si envoya à Thoulouse querre les grands engiens, et en amena on VIII moult grands, et en fist on faire IIII plus grands assez. Doncques on fist jetter sans cesse et de nuit et de jour ces engins, mais poy greverent ceulx de dedens, car ilz estoient trés bien agueritez, excepté que aucunes maisons en estoient dommagéez. Ceulx de dedens avoient aussy II bons engins, dont ilz debrisoient et rompoient les aultres de dehors, et en quasserent VI ou VII. Ainsy y eut grands assaulx et escharmuches terribles, et messire Watier de Manny et pluseurs de ses compaignons venoient hors du chastel jusques à la riviere, de quoy le duc et les seigneurs avoient grand desdaing.

Pourquoy en feroye je si long compte? Oncques gens assiegiez ne se maintindrent, ne porterent si vaillaument, car oncques, tant que le siege dura, on ne les vit recreans ne lassez; ains issoient souvent messire Watier et ses compaignons à tout son penonchiel et bachinès devant et aprez, [pour] aler fourragier et ramener bestail de toute maniere de par delà la riviere.

Et leur avint ung jour, entour l'Ascension, que ilz rencontrerent le mareschal de l'ost qui ramenoit

grande proye de bestes par delà la riviere; si lui coururent sus messire Watier et ses compaignons moult hardiement, à sy pou de gens qu'ilz avoient, mais il envoya querir secours au chastel et tantost eut ayde. Si y eut là ung grand hustin et moult de navrez d'une part et d'aultres; maiz au derrain, ceulx du chastel desconfirent les aultres et enmenerent la proye au chastel et pluseurs prisonniers; laquelle chose leur doibt est[r]e repputée à grand honneur.

Ceulx de l'ost en avoient grand despit, maiz pour ce ne se taisoient qu'ilz ne deissent que jamaiz n'avoient ouy parler de sy vaillans gens ne de si hardis combastans comme ilz estoient tous communement. Et sur tous les aultres ilz en donnoient le los à messire Watier de Manny et à Jehan de Norwick et à messire Francke de Halle.

Aprez ce, les seigneurs de l'ost firent commandement que ceulx de Thoulouse et de Carcassonne et de leurs chastelleries s'armassent et assaillissent le chastel jusques à midi, et ceulx de Caours[1] et d'Aghines[2] en aprez aussy; et à celluy qui pourroit premierement gaagnier le premier pont du chastel, on luy donneroit cent escus.

Le duc fist assembler grande quantité de nefs et de foncès[3]; les aucuns entrerent dedens pour passer la riviere, les aultres au pont et ceulx du chastel furent tous prests à la deffense.

Adoncques commença ung plus grand assault que

1. Cahors.

2. Agen.

3. Grands bateaux. *Froissart*, éd. Luce, t. III, p. 125, a donné comme équivalent des « chalans. »

il n'y avoit eu ; et qui vit gens soy avancer l'un devant l'aultre par envye pour gaagnier le pont et les cent escus qui promis estoient, et ceulx de dedens se mettre en ordonnance pour le deffendre vaillaument, et ceulx de dehors abandonner corps et vye sans paour pour le conquerre, il eut veu grande proesse en ceulx du chastel et grande folie en ceulx de dehors. Toutes voyes, au fort de la besongne, aucuns se mirent par une matinée en l'yawe par dessoubs le pont, et tirerent si fort le pont levis à crocqs de fer qu'ilz rompirent la chayenne qui le tenoit, et l'abesserrent jus par force jusques au droit pont. Qui adoncques veit gens lancher sur ce pont et trebuchier l'ung sur l'aultre en ung monceau, et ceulx de la porte jetter pos plains de chauls vive, grands mesriens, grosses pierres, bien pœut veir grand tas de gens meshaignez et morir et jus trebucher, qui oncques puis ne se releverrent. Neantmains le pont fut gaagnié au derrain jusques à la maistresse porte, maiz il leur cousta grandement de leurs gens plus qu'ilz ne voulsissent, car tant y eut de mors et de navrez que on seroit honteux de le raconter. Quant ledit pont fut gaagnié, ceulx de dedens eurent plus à faire que devant, car ilz ne pœurent aviser voye comment ilz pœussent gaagnier la porte, sy se retrairent à leurs portes, car il estoit tart bien prez de la nuit, sy avoient bien besongnié et estoit temps de reposer. Quant ilz furent retrais, ceulx du chastel issirent dehors et le firent plus fort que devant.

A l'endemain vinrent II maistres ouvriers parler au duc et aux seigneurs, et dirent que s'on leur vouloit livrer bos à foison, ilz feroient trois grands chats et

hauls sur trois nefs grosses que on meneroit jusques aux murs du chastel, et seroient si hauls qu'ilz sourmonteroient les murs, par quoy ceulx qui dedens seroient se combasteroient main à main à ceulx qui seroient sur les murs.

Le duc fut trés content et commanda que ces IIII grands chas fussent faits, et qu'on meist en œuvre tous les charpentiers du pays, et que on les payast largement, par quoy ilz ouvrassent plus apertement et plus voulentiers. Si furent fais ces IIII chats en la maniere que ces II maistres les deviserent, et cousterrent merveilleusement, et tous furent perdus, car quant ilz furent parfais et les gens d'armes entrez dedens, et furent ou millieu de la riviere, ceulx du chastel laisserrent descliquier IIII martinès qu'ilz avoient fait faire pour froissier et rompre lesdits chats. Cilz IIII martinès jettoient si souvent grosses pierres sur les chas que tantost ilz furent brisiez et rompus, et ne s'y pouoient plus les gens d'armes couvrir, sy les convint retraire avant qu'ilz eussent passé le millieu de la riviere, et en fut l'ung enfondré au fons de la riviere, dont ce fut grand dommage, car il y avoit de chevaliers et escuiers grand nombre, qui bien desiroient de soy avancer en honneur et proesse, et tous furent noyez.

Quant le duc et les seigneurs virent le grand meschief et qu'ilz estoient decheus de leur entente, ilz furent merveilleusement couroussez, car ilz veoient bien qu'ilz perdoient leur paine et despendoient grand tresor pour neant faire. Et toutes voyes le duc ne vouloit point laissier le siege, pour chose qu'on luy dist, jusques à tant que son pere le roy luy mande-

roit, pour ce que c'estoit son premier siege et qu'il en avoit si avant parlé.

Les seigneurs, qui ne plus ne sçavoient aviser tour ne maniere comment ilz peussent le chastel avoir, aviserrent qu'ilz envoyeroient par devers le roy le conte de Ghynes, connestable de France, et le chambellan de Tancarville[1] pour luy conter du fait et de la besongne et pour sçavoir à luy qu'il luy plairoit qu'on fist. Ces II seigneurs se partirent de l'ost pour ce message faire; aussy firent pluseurs aultres par congié.

Si me tairay à tant de ce siege d'Aguillon, et retourneray au roy Edowart pour deviser comment il s'apresta pour venir secourir Aguillon ou pour entrer en France, ainsy que dit avoit, car nul homme vivant ne pourroit dire ne raconter toutes les belles proesses qui avinrent devant Aguillon d'une part et d'aultre; pour quoy je m'en tairay à tant.

Chapitre LXX.

Sommaire.

Parallèle d'Édouard III et de Philippe VI. Édouard III se prépare pour la Saint-Jean à entrer en France. Philippe VI envoie le comte de Guines à Caen et garnit la Normandie d'hommes d'armes. Au mois d'août 1346, Édouard, guidé par Godefroi d'Harcourt, prend l'île de Guernesey, puis gagne le Cotentin, qu'il ravage. Le roi de France convoque une armée pour lui résister. Les Anglais prennent successivement Barfleur, Cherbourg, Mondebourg, Valognes, Caren-

1. Jean Ier, vicomte de Melun, seigneur de Tancarville, avait été créé chambellan en 1318 par Philippe le Long; il mourut en 1347. (P. Anselme, *Hist. généal.*, t. VIII, p. 443.)

tan, font un riche butin et de nombreux prisonniers qu'ils envoient en Angleterre.

Comment le roy d'Angleterre parti d'Angleterre et vint en Normendie par mer et gasta pays[1].

Aucunes gens qui orront lire ceste hystoire se pourront esmerveillier pourquoy je appelle le roy d'Angleterre le noble roy Edowart et tout simplement je nomme le roy Philippe de France; si cuideroient et pourroient penser que je tenisse bende et partie. Sauve la grace de chascun, je ne le fais pas pour porter partie, ains le fais pour honnourer celluy qui en ceste hystoire s'est porté le plus noblement; c'est le noble roy Edowart que on ne pourroit trop honnourer, car tousjours a creu bon conseil en ses besongnes, et ses gens, chevaliers et escuiers amé, et chascun selonc son estat honnouré, et bien deffendu son royaume contre ses anemis, et sur eulx conquesté assez, et son propre corps dedens son pays et dehors sans faintise avecq ses gens aventuré, et ses souldoiers et alliez bien payé et du syen largement donné; sy en doibt estre de tous moult voulentiers servi et partout noble roy clamé. Ce n'a pas fait le roy Philippe

1. Cf. *Froissart*, éd. Luce, t. III, p. 128, § 254, à 136, § 258. Il a supprimé le parallèle entre Édouard III et Philippe VI et donne des détails différents de ceux de Jean le Bel sur ce que fit Édouard III avant d'aborder en Normandie. Il fait connaître aussi les noms d'un grand nombre de seigneurs qui s'embarquèrent avec le roi d'Angleterre. Variantes, p. 351 à 364. P. 357, le manuscrit d'Amiens dit que Philippe VI chargea Godemar du Fay de la défense des côtes d'Harfleur à Calais, et, p. 359, que le maréchal Robert Bertrand fut blessé en s'opposant au débarquement des Anglais à la Hogue.

de France, ains a laissié son pays en pluseurs marches exillier et waster et s'est toudis tenu entour Parys pour son corps aisier et de peril garder, et a tousjours creu povre conseil de clercs et de prelats, et mesmement ceulx qui luy disoient : « Cher sire, ne vous vueillez effreer, ne vostre personne aventurer, car à mesaise vous pourriez de trahyson garder, on ne se scet en cui fier, mais laissiez ce jœune roy d'Angleterre en folie son temps user et son avoir despendre ; il ne vous pœut, pour faire fumiere, desheriter, et quant il avra tout despendu, il luy en convendra retourner. Encores n'a il concquis Boulongne, Amiens ne Saint Omer ; quant retourné sera, vous pourrez legierement vos pertes recouvrer. » Telz conseilliers a creut le roy Philippe, non pas les seigneurs et barons de son pays, ains en a aucuns par souspechon de trahison fait villainement morir et leurs hoirs desherité ; s'en doibt estre de tous mains prisié et honnouré. Avecq ce, il a durement pressé son pays de maletotes et les esglises de disiesmes, et tousjours fait forgier mauvaise monnoye en pluseurs lieux, et celle fait refondre, et reforgier aultre pour plus faire monter, et puis le faisoit ravaler quant luy plaisoit, tant qu'en marchandise on ne se pouoit congnoistre, ne oncques ses souldoiers ne furent bien payez, ains leur a convenu souvent despendre du leur de deffautte de payement, aussy souvent leurs chevaulx et armeures vendre en poursuivant les tresoriers. Sy doibt estre tel prince qui ainsy se gouverne moins amé de ses gens ; et est grand pitié et dommage quant par mauvaiz conseil le royaume de France, qui tout le monde avoit surmonté de honneur, de sens, de cler-

gie, de chevalerie, de marchandise et de toutes bontez, est ainsy triboulez et à tel meschief alé par ses anemis et par luy meismes que celluy qui en doibt estre sire est pris, et prez que tous les seigneurs et chevaliers du pays sont mors et emprisonnez, bien croy que par miracle Dieu le sœuffre. Si m'en tairay, à tant je n'en puis maiz et retourneray à nostre matere à parler du noble roy Edowart, que chascun doibt amer, prisier et honnourer, car il l'a bien deservi. Sy en doibt on bien loer Dieu et regracier.

Le noble roy Edowart sçavoit bien que ses gens, qui estoient ou siege d'Aguillon, avoient durement à faire, et sy lui souvenoit bien de ce qu'il avoit dit que en brief il enterroit ou royaume de France et y feroit pis que oncques n'avoit fait. Si fit tout celluy yver et esté[1] grand apprestement de navez et de vaisseaulx et

1. On voit en effet Édouard III s'occuper de son passage sur le continent depuis le 1er janvier 1346. A cette date, il ordonnait déjà de faire réunir à Portsmouth tous les navires qui pourraient lui être nécessaires pour le transporter en France dans la quinzaine de la Purification. (Rymer, *op. cit.*, t. III, p. 66.) La date du passage fut ensuite reportée au dimanche de la mi-carême. (Lettres du 20 janvier, 3 et 20 février. *Ibid.*, p. 67 et 70.) Le 5 mars, il fait savoir que les grandes tempêtes survenues et les vents contraires l'obligent à le remettre à la quinzaine de Pâques. (*Ibid.*, p. 71.) Cette date fut encore reculée, puisque c'est seulement le 11 juillet qu'Édouard III partit de l'île de Wight pour débarquer le lendemain 12 à Saint-Vaast-de-la-Hougue. (A. Murimuth, *op. cit.*, p. 199; R. d'Avesbury, *op. cit.*, à la suite de Murimuth, p. 357; fragment de chronique publié par Moisant dans *le Prince Noir en Aquitaine*, p. 158. Cf. *Froissart*, éd. Luce, t. III, p. XXXIV, n. 5; Denifle, *la Désolation des églises de France*, t. II, 1re partie, p. 35.) Mais divers actes nous font savoir que, dès le 3 juin, il était à Portchester, village du comté de Southampton, près de Ports-

de toutes aultres pourveances[1], et manda partout que chascun fust aprestė à la saint Jehan pour entrer es naves et pour aler avecques luy là où il vouldroit aler. Le jour de la feste Saint Jehan vint; chascun fut tout appareillié, et entrerent es naves et es vaisseaulx. Quant tous furent entrez, les maronniers commenchierrent à singler tant qu'ilz pœurent. Le roy Philippe de France le sceut assez temprement, si avoit envoyé grande quantité de gens d'armes sur les frontieres pour les entrées garder, car il ne sçavoit quelle part le roy Edowart vouloit arriver, et envoya le conte de Ghynes[2], son connestable, qui estoit venu

mouth, attendant le moment favorable pour mettre à la voile. (Rymer, *op. cit.*, t. III, p. 82 à 85.) Voy. aussi sur la composition et les effectifs de l'armée d'Édouard III, Wrottesley, *Crecy and Calais*. Londres, in-8°, 1898.

1. Édouard avait surtout besoin d'argent. Il en cherchait partout. C'est ce qu'il écrivait après son départ à ses fidèles restés en Angleterre : « D'autre part, vous savez bien en queu perlit nous preimes nostre passage et en quel estat nous fuismes de deniers, et auxint vous savez qoi il nous covient avoir tutditz pur la sustenance de nous et de nostre host, pur qoi vous mandoms et chargeoms entierement come nous pooms qe trestouz les deniers qe vous poez lever ou chevir, soit ceuz de forfaitures des niefs de ceux qi nous ont desobei ou par autre voie ou chevance, nous facez envoier à plus en haste qe vous poez. Car vous conoissez nostre estat de tote part, pensantz qe aore est temps de monstrer à nous amistié et entiere diligence. » (Record Office, *Ancient Correspondence*, vol. LVI, n° 94.)

2. Dans le ms. fr., nouv. acq., 7413 de la Bibl. nat., ancien Decamps, portef. 83, fol. 472 à 475, on a un extrait de la retenue des gens d'armes qui vinrent avec Raoul, comte d'Eu, connétable de France, à Harfleur et à Caen, où Philippe VI l'envoya comme son lieutenant dans l'été 1346. Parmi les chevaliers

du siege d'Aguillon par devant la bonne ville de Kaen, en Normendye, à tout grand nombre de gens d'armes, pour le pays garder, et il demoura à Parys emprez ses tresoriers pour soy aisier et garder le corps. Et le roy Edowart fait grandement singler et courre, car il n'a cure de repos ne de tresor amasser[1], car tresor ne vault neant se on ne le veult emploier au besoing, largement despendre et donner.

Tant singla le noble roy Edowart qu'il arriva en l'entrée d'aoust en l'ile c'om clame Grenesye, l'an de grace mil CCC XLVI[2], et estoit avecques luy ung moult noble chevalier qu'on appelloit messire Godeffroy de Harecourt, frere au conte de Harecourt, qui adoncques estoit. Si estoit adoncques cil Godeffroy banny du royaume de France par souspechon, et se le roy Philippe l'eust tenu, il en eust fait comme de messire Olivier de Clichon. Le roy Edowart avoit bien en son ost IIII^m armeures de fer, chevaliers et escuiers, et non plus, quoy qu'on en vueille dire, et avoit bien X^m archiers et X^m sergans à pyé.

Quant il fut entré en l'ile de Grenesye, qui est grande et large, il y sejourna IIII jours ou V, et l'exilla et ardi toute, et gaagna le fort chastel[3] quy y estoit,

qui étaient avec lui, on peut citer le comte de Flandre, Jean de Sancerre, Baudouin de Bouvelinghem.

1. Dans le manuscrit on a répété : « car il n'a cure de tresor amasser. »

2. Jean le Bel commet une erreur. Édouard III ne débarqua pas à Guernesey, il partit de l'île de Wight, où il avait rassemblé sa flotte, pour cingler vers le Cotentin.

3. D'après la *Chronographia regum francorum*, t. II, p. 222. Édouard III envoya Godefroi de Harcourt et Renaud de Cobham, son maréchal, attaquer le Château-Cornet à Guernesey, qui était

là fut trouvé trés grand tresor. Là eut conseil le noble roy qu'il se trairoit en Normendye, et premierement en bon pays qu'on appelle Constentin. Ce fut par le conseil et enhortement dudit messire Godeffroy de Harecourt, qui bien sçavoit tout le pays, disant qu'il envoyeroit la tierce partie de ses gens par mer pour exillier et gaster le pays selonc la marine[1]. Le pays estoit merveilleusement gras et planteureux, et y avoit grand nombre de bonnes villes, et le noble roy et son jœune filz le prince de Gales, qui oncques n'avoit esté armé[2], debvoient aler par terre exillier et gaster le pays de Normendye et venroient jusques à Parys pour saluer le roy Philippe. Et fist adoncques, le noble roy Edowart, le mareschal de son ost dudit messire Godeffroy de Harecourt, qui moult voulentiers l'en-

défendu par Nicolas Hélie. La place se rendit après trois jours de résistance. (Cf. Delisle, *Histoire du château et des sires de Saint-Sauveur-le-Vicomte*, p. 62 et 63.)

1. Michel de Northburgh nous apprend, dans sa lettre publiée par R. d'Avesbury (*op. cit.*, p. 359), que Cherbourg, ainsi que plusieurs villes du littoral, furent dévastées par la flotte anglaise. On voit, d'après un fragment de compte du bailliage de Caen, en 1346, que l'on essaya d'opposer quelques vaisseaux à cette escadre. (*Chronique de Richard Lescot*, éd. Lemoine, p. 71, n. 7.)

2. Ce fut aussitôt après avoir débarqué à Saint-Vaast-de-la-Hougue (Manche, arr. de Valognes, cant. de Quettehou) qu'Édouard III arma chevalier son fils le prince de Galles, âgé de seize ans, en même temps que William de Montagu, Roger de Mortimer et plusieurs autres jeunes nobles (Murimuth, *op. cit.*, p. 199; fragment de chronique publié par Moisant dans *le Prince Noir en Aquitaine*, p. 158, et *Chronique de G. Le Baker*, éd. Thompson, p. 79.) Édouard demeura à la Hougue les 15 et 16 juillet. (Record Office, *Norman Rolls*, m. 15 et m. 21.)

treprit, et fist ung aultre, ce fut le conte de Suffort.

Quant le roy Philippe, qui estoit avecques ses barons à Parys, entendi ces nouvelles, il envoya par tous pays lettres aux seigneurs et barons et manda partout qu'on s'aprestast, mais ce fut trop tart; mais luy vaulsist mielx avoir creu aultre conseil que ses maistres des comptes et tresoriers. A son mandement vinrent à Parys grand foison de seigneurs; c'est assavoir : le gentil et vaillant cuer de homme, le roy de Boheme et messire Charles, son filz, esleu par le pourchas de son gentil pere à roy d'Alemaigne, et assez tost aprez fut empereur paisiblement couronné à Millan et à Romme, le duc de Lorhaine, le conte de Sames en Samur, le conte de Salebruges, le conte de Flandres, le conte de Namur, messire Jehan, sire de Beaumont. Tous ces seigneurs y vindrent, chascun à tout le plus grand pooir qu'il pœut, et estoient tous de l'empire. Des seigneurs de France vinrent le conte d'Alenchon, frere au roy Philippe, le conte Loys de Bloys, le conte d'Aussoirre, le conte de Harecourt, le conte de Sansoire, le conte de Roussy, le conte de Saint Pol, le conte de Porcyen et tant de gens qu'ilz furent bien xx[m] armeures de fer et bien lx[m] hommes combatans à pié, que Jennevois que aultres.

Or revendray je à parler du noble roy Edowart pour deviser comment le pays de Constentin et le bon pays de Normendye furent exilliez et gastez, et comment ledit roy parti son ost en deux[1]. Le conte de

1. D'après le fragment de chronique publié par Moisant dans *le Prince Noir en Aquitaine*, p. 160, Édouard III divisa son armée en trois parties, l'une sous les ordres du prince de

Warvick et le baron de Staffort[1] s'en alerent par mer selonc la marine, et prenoient toutes les naves, petites et grandes, qu'ilz trouvoient et les enmenoient avecques eulx. Archiers et gens à pyé aloient selonc la marine avecques eulx, et ardoient, et gastoient, et roboient tout. Tant alerent qu'ilz vinrent à ung bon port de mer qu'on appelle Blareflu[2] et le conquirent, car les bourgoys se rendirent à eulx pour doubtance de mort; mais pour ce ne demoura pas que toute la ville ne fust robée et pris or, argent et joyaulx, et en trouvoient si grand planté que garchons n'avoient cure de draps fourrez de vair ne de couvertures ne de telles choses, et firent tous les hommes de la ville hors issir et monter sur leurs navez pour aler avecques eulx, car ilz ne vouloient pas que ces gens se pœussent rassembler pour les grever.

Aprez ce que la grosse ville de Blareflu fut prise et robée, ilz s'espandirent aval le pays selonc la marine, et faisoient toutes leurs voulentez, car ilz ne trouvoient ne sergans ne souldoiers de par le roy Philippe qui leur contredist. Si alerent tant en celle maniere qu'ilz vindrent en une grosse ville et

Galles, son fils aîné, l'autre sous ses ordres et la troisième partie sous le commandement de l'évêque de Durham.

1. Raoul de Stafford avait emmené avec lui beaucoup d'armuriers de Londres. (*Vascon Rolls*, n° 943, m. 2.)

2. Barfleur fut pris le 14 juillet; les Anglais brûlèrent la ville ainsi que plusieurs vaisseaux de guerre qui étaient dans le port. (R. d'Avesbury, *op. cit.*, p. 358; Moisant, fragment de chronique, dans *le Prince Noir en Aquitaine*, p. 160.) Édouard était campé près de Barfleur le 13 juillet. (Record Office, *Norman Rolls*, n° 639, m. 15.)

riche et à bon port qu'on appelle Tyrebourch[1], si le prirent et roberrent en telle maniere qu'ilz avoient fait de Blareflu; et en semblable maniere firent ilz de Montebourch[2], d'Avalaigne[3] et de toutes aultres bonnes villes et y trouverrent et prirent innombrable tresor. Aprez ilz vinrent à une grosse ville bien fermée et ung fort chastel qu'on appelle Quarenten[4]. Là

1. C'est l'escadre anglaise qui, pendant qu'Édouard III était à la Hougue, attaqua Cherbourg. Une partie de la ville seulement fut pillée et incendiée, et en particulier l'abbaye du Vœu, mais le château résista. (Michel de Northburgh, dans A. Murimuth, *op. cit.*, p. 214, et dans R. d'Avesbury, p. 359. *Froissart*, éd. Luce, t. III, p. 134 et 135. Cf. le P. Denifle, *op. cit.*, t. II, 1re partie, p. 36.)

2. Le fragment de chronique publié par Moisant, *op. cit.*, p. 161, dit que l'armée anglaise laissa Montebourg sur le côté. Michel de Northburgh ne cite pas cette ville dans sa lettre (*op. cit.*, p. 212 et 358). On ne la trouve pas mentionnée non plus dans G. Le Baker, p. 80, ni dans le *Kitchen Journal*, publié à la suite de cette chronique, p. 252. Cependant, un parti anglais dut la dévaster, car les *Grandes chroniques*, t. V, p. 452, le disent, et on trouve aussi une allusion à ce fait à la fin du martyrologe de Montebourg. (*Recueil des Historiens de France*, t. XXIII, p. 556.)

3. D'après Michel de Northburgh et le *Kitchen Journal*, Édouard III fut le 18 juillet à Valognes; il y passa la nuit.

4. Le 19 juillet, Édouard III passa par Saint-Côme-du-Mont et vint jusqu'au Pont-Douve, hameau de Saint-Côme. Trouvant le pont détruit par les habitants de Carentan, il le fit rétablir pendant la nuit et arriva le 20 à Carentan, qui fut incendié en partie. (Michel de Northburgh; Moisant, *op. cit.*, p. 161 et 162.) D'après un manuscrit de la bibliothèque Cottonienne, Cleopatra, DVII, fol. 179, publié par Thompson à la suite de la *Chronique de G. Le Baker*, p. 253, le roi d'Angleterre campa devant la ville de Carentan, brûlant et détruisant le pays tout autour.

avoit il grand foison de souldoiers et de gens d'armes de par le roy Philippe. Adoncq descendirent les seigneurs et les gens d'armes de leurs naves pour assaillir la ville. Quant les bourgoys virent ce, ilz eurent paour de perdre corps et avoir, sy se rendirent saufs leurs corps et leurs biens, et leurs femmes, et leurs enfans, malgré les gens d'armes et souldoiers qui avecques eulx estoient, mais ilz mirent leur chevance à voulenté, car ilz sçavoient bien qu'il estoit perdu davantage. Et ces seigneurs d'Angleterre ne voulurent pas laissier le chastel ainsy, si le firent assaillir par II jours si grandement que cilz qui dedens estoient et qui nul secours attendoient se rendirent saufs leurs corps et leurs biens, et les Anglès firent leur volenté de la ville et firent monter les hommes sur naves et les enmenerrent ainsy que les aultres.

Pourquoy vous feroye je plus long compte; ces seigneurs d'Angleterre dessus nommez et leur compaignie conquirent, ardirent et gasterrent tout le pays selonc la marine, du commencement de Constentin jusques à la fin de Normendie, et en firent à leur plaisir sans debat et sans deffense nulle, et envoyerent tout leur butin et grand foison de prissoniers en Angleterre, dont grand tresor issi, dont le roy Edowart paya largement tous ses souldoiers. Si me tairay à tant de ces seigneurs et retourneray au noble roy Edowart.

Chapitre LXXI.

Sommaire.

Après avoir ravagé le Cotentin, Édouard III prend Saint-Lô puis Caen, qui fut défendu par le comte d'Eu, le chambellan de Tancarville et Robert Bertrand. De Caen, les Anglais vont à Louviers, ravagent ensuite tout le pays autour de Mantes, Vernon, Poissy, brûlent Saint-Cloud, rétablissent le pont de Poissy et traversent la Seine. Godefroi de Harcourt taille en pièces des habitants d'Amiens qui allaient rejoindre Philippe de Valois à Paris. Les Anglais brûlent l'abbaye Saint-Lucien de Beauvais, pillent les faubourgs de cette ville, puis vont à Milly, à Grandvilliers, à Dargies, à Poix. Philippe VI, de son côté, quitte Paris, va à Coppegueule, près d'Amiens. Les Anglais continuent leur route par Airaines, Longpré, Pont-Remy, qui est bien défendu, Fontaine-sur-Somme, Long-en-Ponthieu, Longpré; repoussés, ils reviennent à Airaines, passent par Oisemont et Abbeville. Pendant ce temps, Philippe VI charge Godemar du Fay de barrer le passage de la Somme aux Anglais. Édouard III, après avoir ravagé le Vimeu, passe la Somme à la Blanchetaque, où Godemar du Fay est repoussé, va à Noyelles, qui appartient à la comtesse d'Aumale, passe au Crotoy et s'arrête à Crécy, où il attend le roi de France.

Comment le roy Edowart conquist en Normendye pluseurs villes et chasteaulx, c'est assavoir : l'île de Grenesye, Saint Lou, etc.[1].

Quant le noble roy Edowart eut envoyé ses gens pour exillier et gaster Normendie par la marine,

1. Cf. *Froissart*, éd. Luce, t. III, p. 136, § 258, à p. 167, § 273. Il donne seulement quelques détails de plus sur la convocation d'hommes d'armes faite par Philippe VI et sur le passage de la Blanchetaque. Variantes, p. 364 à 403. Le manus-

ainsy que vous avez ouy, il se parti de l'île de Grenesye et vint prendre port à Hogues[1], en Constantin, et fist traire ses chevaulx à terre pour aler exillier et gaster le pays de Constentin par terre et aprez le pays de Normendye. Quant ilz furent mis à terre, messire Godeffroy de Harecourt, qui sçavoit tous les pas et les entrées et les issues du pays de Constentin et de Normendye, prit v^c armeures de fer et II^m archiers, si se parti du roy et de son ost et ala bien VI ou VII liewes loing devant l'ost, ardant et gastant pays, et trouvoient le pays gras et planteureux de toutes choses, les greniers plains de bleds, les maisons plaines de toutes richesses, riches bourgoys, chars, chevaulx et charrettes, brebis, moutons, pourcheaulx, veaulx, bœufs, vaches; si les prenoient et enmenoient à l'ost du roy, mais ilz ne luy delivroient mie l'or et l'argent qu'ilz trouverrent à grand plenté, ains detenoient pour eulx. Ainsy chevaucha messire Godeffroy comme mareschal chascun jour, jouxte le roy au destre costé, et s'en retournoit à sa compaignie là où il sçavoit que le roy se venoit logier; et telle fois estoit qu'il demouroit deux jours quand il trouvoit gras

crit de Rome et surtout celui d'Amiens offrent plus de détails sur la marche d'Édouard III à travers le Vimeu et sur la défense de la Blanchetaque par Godemar du Fay.

1. Dès ce moment, les actes de chancellerie furent enrôlés sur un rôle spécial. Record office, *Norman Rolls*, n° 639 : « Rotulus de anno regis Edwardi tertii post conquestum Anglie vicesimo et Francie septimo, videlicet a duodecimo die julii anno predicto, quo die idem dominus rex applicuit apud Hoges in Normannia, usque finem dicti anni, dicto rege continuo existente infra regnum Francie. Anglie vicesimo. Francie septimo. »

pays et assez à gaagnier. Le mareschal aultre s'en aloit à tout cinq cens armeures de fer et deux mille archiers aussy d'aultre part, jouxte l'ost du roy, à senestre costé, ardant et exillant le pays, et revenoit chascun jour au vespre là où il sçavoit que le roy se debvoit logier, en telle maniere que ledit messire Godeffroy faisoit. Et le noble roy et son filz, le prince de Gales, traioient tousjours le remanant de leur ost avant par petites journées et se logoient tousjours entre tierce et midi, car ilz trouvoient le pays si planteureux que il ne leur faloit faire nulles pourveances, fors que de vins, et sy en trouvoient assez, car ceulx du pays ne s'en prenoient garde et n'avoient riens vuydié. Ce ne fut point de merveille s'ilz furent esbahys, car ilz n'avoient oncques eu guerres ne n'avoient veu gens d'armes, et adoncques veoient gens tuer sans pitié, maisons ardoir et rober, le pays ardoir et exillier. Le noble roy Edowart avoit bien en sa route xv^{c} armeures de fer et bien vi^{m} archiers et viii^{m} sergans à pyé, sans chevaulx, qui s'en aloient avecques les mareschaulx. Si ala le noble roy en telle maniere, ardant et exillant le pays, mais il ne trouva point en la cité de Constentin pour quoy il y deut retourner, ains s'en ala par devers la grosse ville et marchande merveilleusement qu'on appelle Saint Leu en Constentin[1], qui estoit plus riche et valoit plus

1. De Carentan, l'armée anglaise alla à Pont-Hébert (Manche, arr. de Saint-Lô, cant. de Saint-Jean-de-Daye), où elle dut s'arrêter le vendredi 21 juillet pour rétablir un pont sur la Vire, qui avait été détruit pour arrêter sa marche. Le lendemain 22, elle arriva à Saint-Lô. Les gens d'armes chargés de défendre cette ville s'enfuirent, et Édouard III y entra sans coup férir. Voy. Michel de Northburgh, dans Robert d'Aves-

III foys que la cité de Constance, et si y avoit grandes draperies et trés grand aport de marchandisse et grande quantité de riches bourgoys, et trouva on bien en laditte ville VIII[m] hommes mouvans, que bourgoys riches, que gens de mestier. Quant le noble roy fut venu assez prez, il se loga dehors, car il ne voult mie [logier[1]] en la ville pour la doubtance du feu, maiz la grosse ville fut tantost gaagnie à poy de fait et courue et robée partout. Il n'est homme vivant qui pourroit penser ne croire, se on luy disoit, la richesse qui là fut gaagnie et robée, ne la grande quantité de draps qui là furent trouvez; on en avoit grand marchié, qui les voulsist acheter, chascun en pouoit prendre par où il vouloit, maiz poy de gens y en comptoient, car ilz tendoient plus à acquerre l'or et l'argent dont ilz trouverrent assez. Et sy ardaument y entendirent que la ville demoura à ardoir. Mais grande partie des riches bourgoys furent pris et envoyez en Angleterre pour raenchonner, et grand foison de commun pœuple fut de la première venue mort, et pluseurs belles bourgoises et leurs filles violées, dont ce fut grande pitié.

Quant le roy Edowart eut fait sa voulenté de la bonne ville de Saint Leu en Constentin, il se parti de là[2] pour venir devant la ville plus riche, hors mise

bury, *op. cit.*, p. 358; Moisant, *op. cit.*, p. 162 et 163; *G. Le Baker*, éd. Thompson, p. 252 et 253.

1. Ce mot placé entre crochets a été omis dans le manuscrit de Châlons. Nous avons comblé cette lacune à l'aide de Froissart (éd. Luce, t. III, p. 140), qui a copié textuellement Jean le Bel en cet endroit.

2. Édouard III, qui était à Saint-Lô le samedi 22 juillet, alla le lendemain dimanche, suivant Michel de Northburgh, en une

la cité de Rouen, qui seit en Normendye, qu'on appelle Kaen[1], plaine de grande richesse, de riches bourgoys et de nobles dames, de II riches abbeyes et de toutes marchandises. Si avoient entendu que là estoit venu de par le roy Philippe de France le conte de Eu et de Ghines, qui estoit connestable de France, et avecques luy messire le camberlan de Tancarville et messire Robert Bertran, mareschal de France, à tout grand nombre de chevaliers et d'escuiers et d'aultres gens d'armes, et que grande partie des chevaliers du pays de Normendie estoit en celle bonne ville assemblée[2], siques ilz se trairent plus voulentiers celle part,

abbaye dont il ne donne pas le nom et qui, d'après M. Luce (*Froissart*, t. III, p. XXXVI, n. 2, et d'après le P. Denifle, *op. cit.*, p. 37), serait Cerisy (aujourd'hui Cerisy-l'Abbaye, Manche, arr. de Saint-Lô, cant. de Saint-Clair). Mais il est plus probable que Michel de Northburgh ait voulu désigner Torigny (Manche, arr. de Saint-Lô, ch.-l. de cant.), où se trouvait une grande abbaye cistercienne, car Cerisy n'est désigné dans aucune chronique, tandis que l'on trouve l'indication de Torigny dans les *Grandes chroniques*, t. V, p. 452, dans la *Chronographia*, t. II, p. 224, dans la *Chronique normande*, p. 75, dans *G. Le Baker*, p. 80. Cf. aussi Moisant, *op. cit.*, p. 163, et la *Chronique de Richard Lescot*, p. 71. En outre, suivant le *Kitchen Journal*, publié à la suite de *G. Le Baker*, p. 252, il aurait été ce même jour, 23 juillet, à Sept-Vents (Calvados, arr. de Bayeux, cant. de Caumont), localité voisine de Torigny. D'ailleurs, au témoignage de Northburgh, l'armée anglaise ravageant le pays sur un front de cinq ou six lieues, il n'est pas surprenant de trouver différentes localités désignées dans les itinéraires. En tous cas, d'après le *Kitchen Journal*, Édouard fut le lundi 24 à Torteval (cant. de Caumont), le mardi 25 à Fontenay-le-Pesnel (Calvados, arr. de Caen, cant. de Tilly-sur-Seulles), et il arriva le 26 à Caen.

1. Édouard était à Caen les 28 et 29 juillet. (Record office, *Norman Rolls*, n° 639, m. 15.)

2. Dans le rôle de la retenue des gens d'armes, tant de l'hô-

et se mit à chemin en telle maniere que vous avez entendu qu'il avoit ordonné, et bien duroit son ost combien qu'il n'eust pas de mil à v^{c} armeures de fer à cheval, combien qu'on vueille dire de plus. Si aloient ainsy, exillant et gastant pays VI ou VII liewes d'ung costé de l'ost et autant de l'auttre, et ne laissoient ville ne villete, abbaye ne prioré au pays, hors de fortresse, que tout ne fut ars et gasté. Tant ala le noble roy en celle maniere qu'il vint assez prez de Kaen et se loga à II legues prez. Le connestable de France et les aultres seigneurs qui là estoient avecques luy firent la ville guettier noblement toute la nuit, et, au matin, ilz commanderent que tous fussent armez, ungs et aultres, chevaliers et escuiers, pour deffendre la ville, et issirent tous hors de la ville et se rengierent par devant la porte, là où les Anglès debvoient venir, et firent grand semblant de bien deffendre et de la vye mettre en aventure.

A celluy jour, les Anglès furent moult matin esmeus d'aler celle part, car oncques ne furent saoulz de rober ne de gaagnier. Le roy aussy issi hors et fist ses gens aler par ordonnance, car bien pensoit qu'il avroit à faire et se trait tout coyement celle part, ses batailles rengées, et fit ses mareschaulx devant chevaucher à tout

tel de Raoul, comte d'Eu, que de sa bataille, qui furent avec lui à Harfleur et à Caen, où le roi l'envoya comme son lieutenant pendant l'été 1346, on trouve les noms du comte de Flandre, de Jean de Sancerre, de Jean de Saint-Omer, de Baudouin de Bouvelinghem, de Jean de Béthisy, Jean de Fricamps, etc. (Bibl. nat., ms. fr. nouv. acq. 7413, fol. 472 à 475.) En plus des gens d'armes envoyés à Caen, Philippe VI avait encore fait amener des provisions dans le château de cette ville au mois de juillet 1346. (*Les Journaux du Trésor de Philippe VI de Valois*, n° 1539.)

ses banieres jusques aux fausbours de la ville, et assez prez de là où ces seigneurs de France estoient rengiez. Si tost que ces seigneurs de la ville veirent la baniere du roy d'Angleterre et tant de sy belles gens d'armes que oncques n'avoient veu les pareilles, ilz eurent si grand paour[1], que tous ceulx du monde ne leur e[u]ssent deffendu qu'ilz ne se retraissent en la ville, voulsisent connestables, mareschaulx, ou non. Adonq peut on veoir gens fremir et tressaillir et estre desconfites à pou de fait, car chascun s'enforchoit de rentrer en la ville à sauveté. Grand foison de chevaliers se mirent à aler par devers le chastel; sy furent à sauveté. Le connestable[2], le chambellan de Tancar-

1. Jean le Bel fait erreur en disant que les hommes d'armes chargés de défendre Caen et les bourgeois de cette ville lâchèrent pied à la vue de l'armée d'Édouard III. Michel de Northburgh (*op. cit.*, p. 359) dit au contraire que les Français défendirent vaillamment un pont derrière lequel ils s'étaient retranchés. D'après M. Luce (*Froissart*, t. III, p. xxxvii, n. 5), ce serait l'ancien pont Saint-Pierre construit sur le bras de l'Orne le plus rapproché du château. Geoffroy le Baker (p. 80) dit aussi que les Anglais entrèrent à Caen après une forte lutte qui eut lieu « ad pontem qui acerrime fuerat defensus. » Voyez également Moisant (*op. cit.*), p. 164 à 166; *Guillaume de Nangis*, t. II, p. 197; *Chronographia*, t. II, p. 224; *Chronique normande*, p. 76; *Richard Lescot*, p. 72; Delpit, *Collection générale des documents français qui se trouvent en Angleterre*, p. 71, nº 145, et surtout *Grandes chroniques*, t. V, p. 453. Cf. Henri Prentout, *la Prise de Caen par Édouard III, 1346*. Caen, Henri Delesques, 1904, in-8º; extrait des *Mémoires de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen* (1904).

2. Nous voyons, par un compte des dépenses de l'hôtel du connétable Raoul, comte d'Eu, pendant qu'il était en Normandie, en 1346, que le 26 juillet, à Caen, où il fut fait prisonnier, sa vaisselle d'argent, ses harnais et une grande partie de ses

ville[1] et pluseurs aultres chevaliers et escuiers aveq eulx se mirent en la porte de la ville et monterrent aux fenestres des deffenses, et veoient archiers qui tuoient gens sans deffense et sans pitié; si eurent grand paour que ainsy ne feissent d'eulx.

Ainsy qu'ilz regardoient en grand paour ces gens tuer, ilz perchurent ung gentil chevalier qui n'avoit que ung œul, qu'on appelloit messire Thomas de Holande, et v ou vi bons baceliers avecques luy qui avoient aultres foys compaignié et veu l'ung l'aultre en pluseurs chevauchies en Prusse, en Grenade et en aultre part. Si les appellerent et leur dirent en priant : « Ha! pour Dieu, seigneurs chevaliers, venez à mont, et nous deffendez des gens sans pitié qui nous tueront s'ilz nous tiennent ainsy que les aultres. »

Quant les entendi messire Thomas et il les recongnut, il en fut moult joyeux; aussy furent les aultres compaignons et monterent en la porte jusques à eulx, et ledit connestable et le chambellan qui là estoient

chevaux furent perdus. (Bibl. de Rouen, coll. Leber, extraits de Menant, t. IV, fol. 107.) Au mois de janvier 1347, le connétable était encore détenu par les Anglais, comme le prouvent les lettres d'état accordées en sa faveur le 26 de ce mois. (J. Viard, *Lettres d'état enregistrées au Parlement sous le règne de Philippe VI de Valois*, n° 466.)

1. Jean de Melun, chambellan de Tancarville, fait prisonnier par les Anglais, dut leur payer une forte rançon, car, par lettres du mois d'août 1347, Philippe VI lui permit d'aliéner jusqu'à 300 livres de rente ou de terre, afin de pouvoir se délivrer. (Arch. nat., JJ 77, n° 216, fol. 121.) De plus, par d'autres lettres du 16 octobre 1347, tant en récompense de ses services que pour l'aider à finir de payer sa rançon, le roi lui donna 3,000 écus d'or. (*Journaux du Trésor de Philippe VI de Valois*, n°s 1018, 1245, 2640, 2651, 2935.)

retrais se rendirent prisonniers, et ledit messire Thomas et ses compaignons les recheurent voulentiers et se penerent de les garder, et puis mirent bonnes gardes entour eulx affin que on ne leur fist mal, et s'en alerent parmy la ville deffendre et destourber la grande occision qu'on y faisoit, et preserver bourgoyses et puchelles d'enforcement et de villanie. Là fu trouvé et robé innombrable tresor, et peut on vir grande pité de bourgoys de bourgoises, de leurs femmes, filles et enfans qui ne sçavoient où aler; ains veoit chascun devant soy son proesme murdrir la mere et la seur, ou la femme ou la fille enforchier, les maisons brisier et l'avoir rober. Certes il ne fut pas bon crestien qui ne les gardast, se mettre remede y peut. Es deux bous de celle bonne ville avoit II moult grandes abbayes et moult riches, l'une de noirs moynes[1] et l'aultre de noires dames[2], qui sont et doivent estre toutes gentilles femmes, VI^xx par compte et par nombre, XL converses à demie prebende, lesquelles furent violées, et furent les abbayes prezque toutes arses avecques grande partie de la ville.

A celle ville fut gaagnié grand tresor qui onques ne vint à clarté, ce pœut chascun sçavoir, et y furent faiz moult grands dommages qui ne firent nul proffit; maiz ce sont fait d'aventure de guerre, si les convient passer et sy y furent sauvez, et retenus, et pris pluseurs bourgoys et grande foison de chevaliers, avoic le connestable, et aultre part en la ville, là où ilz furent trouvez, qui tous furent envoyez en Angleterre

1. Abbaye Saint-Étienne, qui venait d'être fortifiée, au moins en partie. Denifle (*op. cit.*), p. 37.

2. Abbaye de la Trinité.

pour raenchonner, et bien payerent autant que le noble roy despendit en celle chevauchée et qu'il eust donné à ses gens de pure volenté.

Quant le noble roy eut envoyé tous ses prisonniers en Angleterre, il se mit à la voye[1] pour aler par devers Paris; là, il pensoit que le roy Philippe fut, et ala tant à l'ayse de ses gens qui menoient si grand avoir que à paine chars et charrettes pouoient aler avant, qu'il venit en la conté de Evreus[2], ardant et gastant le pays ainsy que avoient fait jusques là, et puis s'en ala en une grosse ville qu'on clame Louviers[3], là où on fait la plus grande drapperie qui soit en France, et estoit prez que aussy bonne que la cité d'Evreus ou la ville de Saint Leu en Constentin, et fut celle ville assez tost prise à pou de fait, car elle n'estoit point fermée, et fut toute robée et courue ainsy que la ville de Saint Leu, et y trouva on autant de tresor ou plus, et fut toute arse au derrain.

Je ne vous nomme fors que les grosses villes et riches oultre mesure, car je ne sçavroye nommer les moyennes ne les petites communes villettes, ne n'en

1. Édouard III était resté à Caen du 26 au 31 juillet. (*G. Le Baker*, p. 252.) Pendant son séjour dans cette ville, le 27 (Northburgh, dans R. d'Avesbury, *op. cit.*, p. 360) ou le 29 (Moisant, *op. cit.*, p. 167), les habitants de Bayeux vinrent lui faire leur soumission.

2. Édouard III était à Lisieux le 3 août. (*Norman Rolls*, n° 639, m. 15.)

3. Avant d'arriver à Louviers, Édouard III avait séjourné à Lisieux les 2 et 3 août. (*G. Le Baker*, p. 252.) C'est dans cette ville que le 3 août il délivra des lettres de sauf-conduit aux cardinaux Étienne Aubert et Annibal de Ceccano qui venaient pour négocier la paix. (Rymer, *op. cit.*, p. 88.) Mais ils échouèrent dans leur mission.

pourroye venir à fin; maiz sachiez que entre la cité de Parys et le port de Hogues en Constentin, là où le roy arriva, peut bien avoir v bonnes journées, ou vi, à aler le droit chemin, et tant y eut wasté de bon pays et plus d'une journée de largesse.

Si tost que le noble roy eut fait sa volenté de la bonne ville de Louviers et de Saint Leu et de la conté de Evreuz, sans la quantité des frontieres et fortresses, car devant nulle ville ne fortresse ne vouloit arrester, il amoit mielx aprochier de Paris, là où se pensoit que le roy Philippe fut; si se mit au departir de Louviers sur la riviere de Saine et gasta tout le pays d'entour Mante[1], et puis s'en vint à Vernon[2], moult grosse ville, et l'ardi et exilla, et puis s'en vint à Poissy[3], moult grosse ville, et trouva le pont brisié et deffait; aussy avoit il fait à Vernon, dont il fut moult dolent quant il vit qu'il ne pourroit passer la riviere. Il sejourna là v jours[4] entiers et fit refaire le pont du mielx qu'il pœut, et en ce sejour il fit chevauchier messire Godeffroy, son mareschal, de là jusques à Saint Clou[5], et là bouter le feu, qui est à ii bien petites

1. D'après la chronique publiée par Moisant (*op. cit.*), p. 168, l'armée anglaise aurait été le 11 août à Mantes.

2. L'armée anglaise dut passer au contraire à Vernon avant d'arriver à Mantes.

3. Édouard III fut à Poissy le 13 août. (Moisant, p. 169; *G. Le Baker*, p. 252 et 254.)

4. Édouard séjourna à Poissy du 13 au 16; nous le voyons ce jour-là à Grisy-les-Plâtres (Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de Marines). (Moisant, p. 171, *G. Le Baker*, p. 81, 252, 254.)

5. Les Anglais brûlèrent, non seulement Saint-Cloud autour de Paris, mais encore beaucoup d'autres villes et villages,

liewes de Parys, affin que le roy Philippe en pœut vir les fumieres.

Quant le pont de Poissy fut bien refait, sique chars et charrettes y pouoyent bien passer, il passa oultre et tout son ost paisiblement, que oncques ne trouva qui le destourbast, de quoy ce fut grand merveille en pluseurs manieres. La premiere fut comment les Anglès pœurent refaire le pont à Poissy dedens si brief terme, que de IIII jours ou de V, n'avoient apresté nulz pour le refaire, ne nef, ne vaisselle sur quoy se pœussent arrester en l'esgue pour refaire ledit pont, et n'avoient mesrien apresté à la longueur qu'il y falloit; et toutesfois il fut fait dedens IIII jours ou V.

L'aultre merveille, sy est quant le pont fut refait, comment le roy Philippe, qui estoit à Parys, à VII petites lyewes prez, à tout son plus grand pouoir de seigneurs et de gens d'armes, et qu'il avoit mandé pour deffendre son pays, comment fut ce qu'il n'ala courir sur ces anemis qui luy faisoient voler la fumiere et les flamesches par dessus sa teste à Parys, ou au mains qu'il fust venu deffendre le passage.

La tierce merveille fut quant il les sçavoit sy prez de luy, pourquoy il ne leur aloit courir sus par de là la riviere de Saine, quant il sçavoit que tous les pons sur Saine estoient deffais et qu'ilz ne pouoient fuir ne passer la Saine sy ne refaisoient ung pont en aucun lieu. Je ne sçay comment ce pœut estre. A brief par-

comme Nanterre, Rueil, Saint-Germain-en-Laye, la tour de Montjoie, que le roi venait de faire réparer. (Voy. *G. de Nangis*, t. II, p. 198; *Grandes chroniques*, t. V, p. 455 à 458; *Gilles li Muisis*, éd. de Smet, p. 241-242.)

ler, il n'eut oncques hardement ne courage de combattre, car ses conseilliers l'avoient enchanté et enfourmé tant qu'ilz luy faisoient croire qu'il seroit tray et perdu s'il se combatoit, et luy mettoient en l'oreille que ce seroit par aucuns de[s] plus nobles et des plus poissans de son pays, desquelx aucuns furent pour telles souspeçons mis à de villaine mort, ainsy que vous avez ouy, siques par telx enhortemens ledit roy Philippe ne s'osoit mettre en aventure de combatre, car prince qui ses gens mescroira, jamaiz bon fait n'entreprendra. On doibt mielx croire que ceulx que ce luy conseilloient le faisoient pour le trahir, que les nobles chevaliers qui en estoient à tort souspechonnez et qui mettoient corps et vye en aventure avecq luy. Si m'en tairay à tant, j'en ay trop parlé par aventure, si retourneray à nostre matere.

Quant le noble roy Edowart eut fait refaire le pont de Poissy et passé la riviere de Sayne à tout son ost, ainsy que vous avez ouy, il vit bien que le roy Philippe n'avoit talent de venir combatre à luy pour ensaignes que monstré luy eut[1]; il prit son chemin et

1. D'Auteuil, le 15 août, Édouard III défia le roi de France. Cet acte a été publié par Kervyn de Lettenhove, éd. *Froissart*, t. IV, p. 497, d'après un ms. de Cambridge. Nous en avons retrouvé l'original au Record office (*Norman Rolls*, n° 639, m. 21) :

Lettre envoiée à Philippe de Valois.

Phelipe de Valois. Nous avons entenduz les lettres par queles vous nous avez signifié que vous veulliez combatre od nous et od tout nostre poair entre Seint Germain de Preez et Valgirat de lé Paris ou entre Fanconville et Ponthoix yce joedy, samady, dymenge ou mardi proschein ensuantz, porveu que nous et nos gentz ne faceons damage, arsons ne roberies, sur

son retour par devers la cité de Beauvaiz et le pays de Beauvoisyn. Ainsy qu'il s'en aloit, messire Godeffroy de Harecourt, son mareschal, qui chevauchoit d'ung costé et faisoit l'avangarde, encontra grand foison de bourgoys d'Amiens[1], à cheval et à pyé, qui s'en

quoi vous faisons savoir que en asseurance de Dieu et du cler droit que nous avons à la coronne de France quele vous occupez torceneusement en desheritance de nous, contre Dieu et droiture, et sumes venuz ne mie en orgoill, ne surquidance en nostre roialme de France, tenant nostre chemyn devers vous pur faire fin de la guerre par bataille; mès vous, qui poeistes ensi avoir eue la bataille, feistes briser les pountz entre nous et vous issint que nous poaismes approcher ne passer l'ewe de Seyne, tant quez nous veinsmes à Poyssy et illoeqes feismes reparailler le pount que vous y aviez fait debriser, et y demorasmes trois iours attendantz vous et le poair que vous avez assemblé, à quel lieu vous poaistes aussint aver venue d'une part ou d'autre à vostre voluntée, et par cause que nous ne y poeismes avoir la bataille od vous, si preismes pourpos de passer outre en nostre dit roialme pur chastier noz rebealx et pour conforter noz amys et foialx queux vous clamez à tort voz subgetz, et si volons demorer en dit roialme sanz departir pour exploiter nostre guerre à mieltz que nous purrons en avantage de nous et grevance de noz contrairs, pur quei si vous eiez volunté, si come voz dites lettres purportent, de combatre od nous et de sauver ceux queux vous clamez ens voz subgetz, si le poez ore monstrer que quele heure que vous viegnez vous nous troverez prest en champs de vous encontrer, ove l'eide de Dieu, quele chose nous desirrons sovereinement pur commun profit de la cristieneté, puis qe vous ne dedeignez nulle resonable voie de pees tendre ne accepter; mès nous ne sumes mie avisez d'estre taillé par vous, ne de prindre de vous lieu ne jour de bataille noméme nt sur les condicions sus escrites. Donné souz nostre grant seal à Autés le xve jour d'augst.

1. Jean le Bel veut parler sans doute de la tentative faite par les gens des communes, et en particulier par ceux d'Amiens,

aloient au mandement du roy à Parys. Il leur courut sus et les desconfit, et y eut grand foison de mors et de pris, de quoy le roy eut grand joye, et s'en ala toudis avant de jour en jour, ardant et exillant tout le pays de long en lé. Ainsy s'en aloit que alé estoit ou pays de Normendie.

Je ne sçavroye nommer toutes les villes[1], bourcs et villages qu'ilz gasterent, ne les journées qu'ilz firent; maiz il ala tant qu'il se loga une nuit en une abbaye prez de la bonne cité de Beauvaiz. A l'endemain, quant il se parti et fut trait avant, il n'en sceut oncques riens jusques à tant qu'il vit l'abbaye ardre toute en flamme, dont il fut merveilleusement dolent, et l'appelloit on l'abbaye Saint Messien[2]. Quant le roy se fut de là parti, il s'en passa oultre par delà la cité de Beauvaiz, et n'y voulut point arrester pour exillier ne aultrement, car il ne tendoit à aultre chose fors que à assiegier la forte ville de Calais, puisqu'il ne pœut estre combastu du roy Philippe, ainsy qu'il desiroit. Si passa oultre et s'ala logier en une ville qu'on clame Milhy en Beauvoisys[3]. Les II mareschauls passerrent si

pour s'opposer à la réfection du pont de Poissy par les Anglais. D'après le témoignage de Michel de Northburgh, ce serait le comte de Northampton qui les aurait repoussés. (Robert d'Avesbury, *De gestis Edwardi tertii*, éd. Thompson, p. 367.)

1. Le ms. met par erreur : villages.

2. C'est l'abbaye de Saint-Lucien que Jean le Bel désigne ici. (Voy. *Froissart*, éd. Luce, t. III, p. XLI, n. 2; *G. de Nangis*, t. II, p. 199; *Grandes chroniques*, t. V, p. 459.)

3. Milly, Oise, arr. de Beauvais, cant. de Marseille-le-Petit. D'après Moisant, *op. cit.*, p. 173, Édouard III aurait été à Milly le 18 du mois d'août. Il avait passé le même jour à Troissereux, cant. de Nivillers. (*G. Le Baker*, p. 252 et 254.)

prez de Beauvaiz qu'ilz ne se pœurent tenir qu'ilz n'alassent assaillir jusques aux barrieres et fausbours de III costez de la ville, et ardirent, roberent et exillerent deux bonnes abbayes qui sont hors des murs de la cité et pluseurs villettes entour, et les III fausbours aussy, jusques aux portes et murs de la cité, et gaagnierent si grand tresor qu'on ne le pourroit croire ne penser, puis se partirent de là et s'en alerent l'ung cha, l'aultre là, robant, ardant et exillant le pays de tous costez; et alerent tant en telle maniere qu'ilz alerent au vespre logier au Milhy, là où le noble roy estoit.

L'endemain, le roy se parti de Milhi et s'en ala parmy le pays, wastant et exillant à poissance, et vint logier à une grosse ville qu'on appelle Grantviller[1]. L'endemain il se parti et passa par devant Argies[2] et ne trouverrent qui le chastel gardast, si l'ardirent et tout le pays devant et derriere jusques à la ville de Pois[3]. Là il avoit deux chasteaulx, et bonne ville, et grosse, maiz nulx des seigneurs n'y estoit demouré, ains avoient laissié la ville et les II chasteaulx, fors II belles damoiselles, filles au seigneurs du pays, lesquelles eussent esté tantost violées se n'eussent esté II chevaliers qui

1. Grandvilliers, Oise, arr. de Beauvais, ch.-l. de cant. Un engagement eut lieu dans cette localité entre l'avant-garde de l'armée anglaise et des gens d'armes du roi de Bohême. (Michel de Northburgh, dans R. d'Avesbury, *op. cit.*, p. 368.)

2. Dargies, Oise, arr. de Beauvais, cant. de Grandvilliers.

3. Poix, Somme, arr. d'Amiens, ch.-l. de cant. Sur le sac de cette ville, voy. aussi Moisant, *op. cit.*, p. 173. Les Anglais, dans l'attaque du château de Poix, auraient été commandés par Oulphart de Ghistelles, chevalier flamand, au service d'Édouard III. (*Froissart*, éd. Luce, t. III, p. XLII, n. 5.)

les garderent qui les enmenerent devant le roy, lequel le[s] vit voulentiers et leur fit moult grand honnour, et les fit mener là où elles voulurent aler.

Et se loga la nuit tout l'ost en la ville et es villages d'autour, et le roy ou plus beau chasteau.

Les bonnes gens de la ville parlementerent aux mestres et mareschaulx de l'ost, et tant traiterent que la villes seroit rachetée de bruler par une certaine somme de florins à payer au matin.

Quant ce vint au matin, le roy à tout l'ost se parti, et furent aucuns laissiez pour rechepvoir le rachat de ladite ville de Poix. Maiz quant ceulx de la ville furent assemblez pour payer les flourins, et ilz virent que tout l'ost s'en estoit pieça alé et que ceulx qui estoient demourez n'estoient gueres, il se commencerrent à lever sus et les commencer à tuer; mais aucuns tantost coururent après l'ost du roy, et retourna hastivement[1], et furent tous ceulx de la ville tuez sans mercy, et la ville arse, et fut fait selonc raison. Aprez ce, le roy s'en ala à tout son ost à Araynes[2]; là fist il commandement que nul sur payne de la hart ne y for-

1. D'après Michel de Northburgh, dans R. d'Avesbury (*op. cit.*, p. 368), ce fut l'arrière-garde de l'armée d'Édouard qui donna l'assaut à la ville et la prit.

2. Auj. Airaines, Somme, arr. d'Amiens, cant. de Molliens-Vidame. Édouard III séjourna dans cette ville le lundi 21 et le mardi 22 août. (*G. Le Baker*, p. 81 et 254.) Des lettres d'état accordées le 27 mars 1347 en faveur d'Yde de Rosny, comtesse de Dreux, dame d'Airaines, montrent que cette ville, ainsi que plusieurs autres du Vimeu, telles que Métigny (Somme, cant. de Molliens-Vidame), furent ravagées tant par les Anglais que par l'armée du roi de France. Yde se plaint de ne pouvoir toucher ses cens et rentes, parce que les « bonnes gens » qui les lui doivent « ont esté ars et leurs biens gastez et dissipez. »

fit ne mist feu, car il vouloit là aviser et prendre conseil par où il passeroit la riviere de Somme[1] plus à son aise.

Or vueil je revenir au roy Philippe de France, qui estoit à Paris à grande foison de seigneurs et de toutes manieres de gens, quant les Angloys estoient à Poissy, et ardirent Saint Germain et le chastel de Montjoye et tout le pays. Et aprez, quant il sceut qu'il estoit passé le pont de Poissy et qu'il s'en aloit parmy le pays de Beauvoisys droit par devers le conté de Pontieu, adoncques premierement eut il conseil qu'il se partiroit de Parys et les seigneurs qui là estoient, et le[2] reconsuivroient, s'ilz pouoient, entour Amiens, et là se combateroient à luy quoy que avenir en deut. Si se parti de Parys en grand effroy, et chascun le suivy, seigneurs et aultres gens à pyé et à cheval; et ala tant par grandes journées qu'il se loga en une ville qu'on appelle Copegueule[3], qui est à III legues prez de la cité d'Amiens, et toutes ses gens entour luy, et n'avoit que V legues de là jusques à l'ost des Anglès.

Je n'ay que faire de nommer tous les grands princes qui là furent avecques luy, car je les ay dessus nommé.

Or retourneray je au roy des Anglès qui avoit sejourné II jours à Braynes, et avoit envoyé ses mareschaulx exillier et gaster tout le pays contreval la

(J. Viard, *Lettres d'état enregistrées au Parlement sous le règne de Philippe VI de Valois*, n° 491. Voy. aussi n° 530.)

1. Dans le manuscrit on a par erreur *Sayne*.

2. Le manuscrit donne par erreur *la*.

3. Aujourd'hui Nampty, Somme, arr. d'Amiens, cant. de Conty.

riviere de Somme et regarder par quel passage pourroient mielx passer. Les mareschaulx firent le commandement du roy, si se leverent au matin et alerent à grand compaignie de gens d'armes et d'archiers, et passerent parmi Lompré[1] et vinrent au pont de Remy[2], et trouverrent là grand nombre de chevaliers et de gens du pays assemblez qui avoient grand foison d'arbalestriers et de gens pour le pont garder. Si commencerent là endroit les Anglès ung grand hustin, et à traire à ces gens merveilleusement pour gaagnier le pont, mais ilz ne peurent.

Quant ilz virent que ces Françoys estoient si bien bataillіés qu'il ne leur falloit pas vuyder le passage pour traire ne pour lancer, il se retrairent et s'en alerent, ardant et robant quanques ilz trouverrent, et vinrent en une grosse ville qu'on clame Fontaine sur Somme[3]. Ilz ardirent et roberrent quanques ilz trouverrent, et puis vindrent en une aultre qu'on appelle Lon sur Somme[4] et l'ardirent aussi; mais ilz ne pœurent gaagnier le pont. Aprez ilz vindrent à Lompré sur Somme[5], et y a bonnes channoisies et bonne ville, et toute fut

1. Longpré-les-Corps-Saints, Somme, arr. d'Abbeville, cant. d'Hallencourt.

2. Pont-Remy, Somme, arr. d'Abbeville, cant. d'Ailly-le-Haut-Clocher.

3. Fontaine-sur-Somme, Somme, arr. d'Abbeville, cant. d'Hallencourt.

4. Long-en-Ponthieu, Somme, arr. d'Abbeville, cant. d'Ailly-le-Haut-Clocher.

5. A Longpré-les-Corps-Saints, il y avait une collégiale fondée en 1190 par Aleaume de Fontaines. (J. Garnier, *Dict. topogr. du dép. de la Somme*, dans les *Mém. de la Soc. des Antiquaires de Picardie*, 3e sér., t. I, p. 521-522.)

arse. Là fut gaagnié si grand tresor qu'il n'est point à penser, mais le pont estoit deffait, par quoy ilz ne pœurent passage avoir; si s'en retournerent arrieres à Araynes, ardant et wastant tout.

Quant ilz furent venus devant le roy, ilz luy conterrent tout leur fait et comment ilz n'avoient point de passage trouvé qui ne fut deffait ou si bien gardé que nullement ilz ne pourroient passer; de quoy ne fut pas le noble roy joyeux. Si commença à muser, puis dit que tous fussent aprestez, car à l'endemain, il vouloit sçavoir comment il en iroit et plus avant aler. L'endemain matin, il se mit à chemin et tout son ost, et s'en ala parmy le Vymeu droit par devers Oysemont[1] et le bonne ville d'Abbeville en Ponthyeu[2], toudis ardant et gastant pays, ainsy comme il avoit toudis fait.

Et le roy de France se parti ce jour mesmes de Copegueule, là où il avoit logié, et commanda à messire Godemard du Fay[3] qu'il chevauchast à tout foison de gens d'armes parmy Amyens et alast garder tous les passages de la riviere de Somme, par quoy les Anglès ne peussent passer sans hustin et empeschement.

Ledit messire Godemart fit le commandement du roy à son pooir, et le roy de France tant chevaulcha

1. Oisemont, Somme, arr. d'Amiens, ch.-l. de cant.

2. L'attaque dirigée contre Abbeville par le comte de Warwick et Godefroi de Harcourt fut repoussée par le mayeur Colard Le Ver. (*Froissart*, éd. Luce, t. III, p. XLIII, n. 11.) Les échevins d'Abbeville avaient fait de grandes dépenses pour fortifier leur ville et la mettre en état de résister aux Anglais. (*Lettres d'état*, n°s 432, 498. Voy. aussi n° 634.)

3. On a dans le manuscrit : *Godemard du Frank*.

qu'il vint à l'eure de midi à Araynes, dont le roy d'Angleterre s'estoit parti au matin, et se loga là tout le jour et l'endemain aussy pour attendre ses gens qui bellement venoient. Si fut moult dolent quant il n'avoit ses anemis trouvé.

Le noble roy Edowart chevaucha grandement, luy et ses mareschaulx, ardant et exillant tout le pays d'entour, tant qu'ilz furent à Marweil[1]. Si ardirent la ville et le chastel, et l'abbaye, et toutes aultres villettes d'autour que je ne sçay nommer, tant que les flamesches en aloient jusques en la ville d'[Abbeville en] Ponthieu[2]. Tant alerent les Anglès qu'ilz vinrent en la ville de Oysemont; là tout le pays de Vymeu estoit assemblé.

Quant ces gens d'Oysemont virent les Angloys aux champs, ilz se trairent hors, pensans soy deffendre, mais quant ilz sentirent les settes des Angloys, tout volentiers se retirerent et mirent à la fuyte, et en y eut grand nombre de mors, de navrez et de prisonniers[3], et fut la ville prise et robée; et se loga le noble roy celle nuit où maistre hostel en pensant comment il pourroit passer.

1. Auj. Mareuil-Caubert, Somme, arr. et cant. d'Abbeville. Il n'y avait pas d'abbaye à Mareuil, mais seulement un prieuré dépendant de l'abbaye de Breteuil. (Voy. *Gallia christiana*, t. X, *instrumenta*, col. 263. Cf. *Froissart*, éd. Luce, t. III, p. XLIII, n. 10.)

2. C'est par erreur que le manuscrit porte « en la ville de Ponthieu ». Froissart, qui, dans le manuscrit d'Amiens, reproduit ce passage de Jean le Bel, dit bien : « Tant que les flameskes en volloient en Abbeville. » (Éd. Luce, t. III, p. 392.)

3. Cf. *Chronographia*, t. II, p. 229.

Aprez il fit venir l'endemain devant luy tous les prisonniers du pays, et leur dit que s'il y avoit nul d'eulx qui le sceut enseignier comment ne par quel passage il pourroit passer la riviere, il le quitteroit de prison et III ou IIII de ses compaignons et luy donneroit encores cent escus d'or. Là avoit ung varlet qui voulentiers gaagnast cel offre, qui luy respondi : « Ouil, sire, ou nom de Dieu, se vous me voulez tenir convenant, je vous meneray demain au matin en tel lieu que tout vostre ost sera passé la riviere dedens tierce, soubs paine de perdre la teste ; je sçay ung gué où XII hommes passeroient bien de front II foys entre jour et nuit, et n'avroyent d'yaue que jusques à genoulx, car quant le flot de la mer vient, l'esgue est si grande que on ne le pourroit passer, mais quant il s'en retourne, la riviere devient sy stadre et plate qu'on y passe bien aise ; ce ne fait on pas ailleurs, car là a bon gravier de blanche marle fort et dur, et y pœut on seurement charrier, et pour ce l'appell'on la Blanche Tache. »

Le noble roy n'eust pas esté si joyeux s'on luy eust donné XX^m escus. Si luy dit que s'il trouvoit ainsy estre comme il luy disoit, il deliverroit tous ses compaignons pour l'amour de luy. Si fit crier par tout son ost que chascun fut appareillié, au son de la trompe, pour mouvoir et aler ailleurs.

Le noble roy ne dormy pas toute celle nuit, ains se leva à la minuit et fit sonner sa trompe. Quant tout fut appareillié, males et trousseaulx chargiez, et gens à cheval, il se parti soubs la conduite de ce varlet et de ses compaignons et alerent parmi le pays de Vymeu, tant que environ soleil levant vinrent au gué

appelé Blanche Tache[1], mais le flos de la mer estoit adoncques si plain qu'ilz ne pœurent passer, ains là demourerent; aussy bien luy convenoit il contre attendre ses gens. Si arresta là ledit roy jusques aprez prime que ledit flos s'en rala, mais ainchois qu'il s'en fust tous ralés, vint d'aultre part messire Godemard du Fay[2] avecq grand quantité de gens d'armes et de gens du pays qui se rengierrent en bataille pour deffendre le pas.

Le noble roy ne laissa pas pourtant à passer, ains fit ferir ses mareschaulx ens et traire archiers et passer. Là commençha ung trés fort hustin, car les Françoys deffendirent grandement l'issue du pas merveilleusement forte et n'en issirent pas les premiers à leur volenté, ains y en demoura de mors et de navrez; mais comment que ce fut, les Angloys passerrent la riviere et furent les Franchoys desconfis et mis en fuite, mais de mors y demoura grand foison enmy les prez.

Adonq passerrent[3] les derrains paisiblement, chars,

1. Le gué de la Blanchetaque est situé entre Abbeville et Saint-Valéry, en face des communes de Noyelles-sur-Mer et de Port-le-Grand, sur la rive droite, de Mons et de Saigneville sur la rive gauche. (Voy. *Froissart*, éd. Luce, t. III, p. XLIV, n. 3.)

2. Avec Godemar du Fay, la *Chronique normande* (p. 79) et la *Chronographia* (t. II, p. 229) citent, parmi les principaux défenseurs du gué de la Blanchetaque, Jean de Picquigny, L'Hermite de Caumont et Jean du Cange, trésorier des guerres. A la suite de cette défaite, Godemar du Fay ne tomba pas en disgrâce, car au mois d'août 1349 nous le trouvons remplissant les fonctions de sénéchal de Beaucaire. (*Journaux du Trésor de Philippe VI de Valois*, n° 5016.)

3. C'est le jeudi 24 août qu'eut lieu le passage du gué de la

charrettes, sommiers; ce fut grande grace que Dieu fit au noble roy comme de luy donner cel advis, et le tiennent les gens à droit miracle, car s'il n'eust passé ce jour mesmement, le roy Philippe l'eust enclos et de tous les Angloys fait sa voulenté.

Quant tous les charroys furent passez, ilz furent moult joyeulx et voulurent prendre logeiz en une bonne ville qu'on appelle Noyelle[1]; mais quant ilz sceurent qu'elle estoit à la contesse d'Aubmalle[2], seur au conte Robert d'Artoys, ilz asseurerent la ville et le pays[3] appartenant à la dame, pour l'amour de luy, de quoy elle remercya moult humblement le roy et les mareschaulx.

L'endemain, les mareschaulx s'en alerent par devers une grosse ville qu'on appelle le Crotoy[4], bien garnye

Blanchetaque. Michel de Northburgh, dans R. d'Avesbury (*op. cit.*), p. 368; *G. Le Baker*, p. 81.

1. Noyelles-sur-Mer, Somme, arr. d'Abbeville, cant. de Nouvion-en-Ponthieu.

2. Catherine, fille et non sœur de Robert d'Artois, avait épousé Jean II de Castille ou de Ponthieu, qui succéda, en 1302, à Jean Ier, son père, dans le comté d'Aumale. Il mourut vers la fin de 1342 et Catherine en novembre 1368. Sa fille Blanche avait épousé Jean de Harcourt.

3. Cette assertion de Jean le Bel, répétée par Froissart (éd. Luce, t. III, p. 164), n'est sans doute qu'à moitié vraie, car dans des lettres d'état accordées en faveur de la comtesse d'Aumale le 27 janvier 1347, il est dit qu'elle eut plusieurs de ses maisons brûlées et une grande partie de ses biens dissipés et gâtés par les ennemis. (*Lettres d'état*, n° 467.) Peut-être, comme le dit Froissart dans le ms. de Rome (éd. Luce, p. 401), n'y eut-il d'épargnés que le château de Noyelle et la ville.

4. Le Crotoy, Somme, arr. d'Abbeville, cant. de Rue. Cette ville fut complètement mise à sac et ravagée par Hugues Spencer le 24 août, jour où l'armée anglaise avait franchi la Somme.

de vins et de richesse, car elle siet sur ung port de mer et le gaagnierent legierement, et roberrent et exillerrent tout le pays d'autour, puis s'en retournerrent vers l'ost, alant par devers Cressy[1], en amenant bestes grosses et menues.

Bien disoit adoncques le noble roy Edowart que se le roy de France venoit, et il avoit dix foys plus de gens que luy, s'il l'attendroit il, car il estoit sur son droit heritage, qui fut donné à madame sa mere à mariage, combien que le roy Philippe l'en dessaisist. Si me tairay à tant des Angloys et parleray du roy de France.

Chapitre LXXII.

Sommaire.

Philippe VI passe la Somme à Abbeville. Ses éclaireurs viennent lui annoncer que l'armée anglaise est arrêtée près de Crécy. Malgré l'avis du roi qui voulait remettre la bataille au lendemain, la lutte s'engage au milieu de la plus grande confusion. Défaite de l'armée française. Manière dont Édouard III avait disposé son armée. Le lendemain de la bataille, les Anglais tuent encore un grand nombre de gens des communes égarés dans la campagne et reconnaissent les morts. Après, Édouard III brûle Beaurains, les faubourgs de Montreuil-sur-Mer, Saint-Josse, Étaples, Neufchâtel et met le siège devant Calais.

Cy poez ouir de la merveilleuse bataille de Cressy, où

(Michel de Northburgh, dans R. d'Avesbury (*op. cit.*), p. 368; *G. Le Baker*, p. 81. Cf. *Froissart*, éd. Luce, t. III, p. XLVII, n. 2.)

1. Crécy, Somme, arr. d'Abbeville, ch.-l. de cant.

furent desconfis et pris les plus grands seigneurs de France[1].

Vous avez bien ouy comment le roy Philippe vint à Araynes aprez ce que le roy d'Angleterre s'en fut parti, et y sejourna, attendant ses gens venans aprez. L'aultre jour il s'en parti et ala pourswir les Angloys, et toudis trouvoit son pays ars et grossement gasté. Longuement n'eut pas alé quant on luy dit que les Angloys avoient passé à la Blanche Tache et tué ses gens; s'il fut lors dolent, ce ne fait pas à demander. Il s'arresta et demanda s'il pourroit par nulle part passer son ost, on luy dit que non, synon par le pont d'Abbeville. Si s'en ala à Abbeville[2] et y demoura ce jour pour attendre ses gens, et les faisoit passer ainsy qu'ilz venoient pour estre appareilliez l'endemain.

A l'endemain il se parti d'Abbeville à baniere desployée. Adoncques feist beau regarder ces seigneurs noblement montez et habilliez, ces paveillons venteler au vent, et sachiez que cel ost fut extimé à xx^m armeures de fer à cheval et à plus de c mil hommes de pyé, de quoy il y avoit environ xii^m, que bedeaux, que Jennevoys; et le roy d'Angleterre n'en avoit pas plus hault de iiii^m à cheval et x^m archiers et x^m Galoys et sergans à pyé.

1. Cf. *Froissart*, éd. Luce, t. III, p. 167, § 273, à p. 191, § 287. Froissart, pour cette bataille, dut avoir d'autres sources que Jean le Bel; il donne plus de détails sur les dispositions de l'armée anglaise et sur les différentes péripéties de cette lutte. Variantes, p. 403 à 436.

2. Philippe VI logea au prieuré de Saint-Pierre d'Abbeville. (*Lettres d'état*, n° 447.)

Le roy Philippe fit avant chevaucher pour raconsuivir les Angloys, et envoya devant aucuns chevaliers et escuiers pour espier où ilz estoient, car bien pensa qu'ilz n'estoient pas loing. Ainsy que eut alé III lyewes, ces chevaucheurs retournerent et luy dirent que les Angloys n'estoient pas IIII lyewes plus avant. Adoncq commanda le roy à ung moult vaillant chevalier et usé en armes et à IIII aultres qu'ilz se voulsissent avanchier et aler aprez les Anglès, et considerassent leur convenant et leur maniere. Ces vaillans chevaliers le firent moult volentiers, puis s'en retournerent par devers le roy et rencontrerent de ses banieres à une lyewe prez des Angloys, et les firent arrester pour attendre les aultres, puis vinrent au roy et luy dirent qu'ilz avoient veu les Angloys à moins d'une lyewe de là, et consideré leurs manieres, et les attendoient en III batailles. Si avisast en son conseil qu'il estoit de faire. Le roy pria audit Moyne chevalier, pour tant que si vaillant estoit es armes, qu'il en dist son advis. Le Moyne de Basle[1], chevalier, luy en dit son semblant moult envis devant les aultres seigneurs; neant mains dire luy convint. Si luy dit : « Sire, vostre ost est grandement espars par ces champs, si sera bien tart ainchoys qu'il soit tout assemblé, car nonne est ja passée, si vous conseille que cy facés vostre ost logier et puis demain au matin, aprez la messe, vous ordonnerez vos batailles et irez sus vos anemis en nom de Dieu et de saint George, car je suy certain qu'ilz ne

1. Ce chevalier est Alard de Bazeilles, un des feudataires du roi de Bohême. (Voy. sur lui *Froissart*, éd. Kervyn de Lettenhove, t. V, p. 475, et éd. Luce, t. III, p. LIV, n. 3.)

fuiront pas, ains vous attendront selonc ce que j'ay peu aviser. »

Ce conseil pleut bien au roy et l'eust moult voulentiers fait, si fit crier que chascun feist retraire ses banieres, car les Angloys estoient là emprez arrengiez, si vouloit là logier jusques à l'endemain. Nul des seigneurs ne voulu retourner se ceulx de devant ne retournoient premierement, et ceulx qui estoient devant ne vouloient retourner, car ce leur sembloit estre honte, mais il se tenoient coys sans mouvoir, et les aultres qui estoient derriere chevauchoient toudis avant, et tout ce estoit par orgueil et envie qui les destruit, car pour ce ne fut pas le conseil du vaillant chevalier tenu. Ainsy chevauchant par orgueil et envie, sans ordonnance, l'ung devant l'aultre, ilz chevaucherent tant qu'ilz virent les Anglès rengiez en trois batailles bien fayticement[1] qui les attendoient. Adoncq fut le honte plus grande de retourner quant ilz veoient leurs anemis sy prez.

Adoncques firent les maistres des bedeaux, des arbalestiers et des Jennevoys leurs gens avanchier et aler par devant les batailles de ces seigneurs tout premierement pour traire aux Anglès, et alerent de sy prez que ilz trairent assez les ungs aux aultres, et furent assez tost bedeaux et Jennevoys par les archiers desconfis et s'en fussent fuis, mais les batailles des grands seigneurs estoient si eschauffées l'une sur l'aultre par

1. Sur la disposition de l'armée anglaise, voy. *G. Le Baker*, p. 82. Cf. *Froissart*, éd. Luce, t. III, p. LI, n. 1, et LVI, n. 4, et Denifle, *la Désolation des églises, monastères et hôpitaux en France pendant la guerre de Cent ans*, t. II, 1re part., p. 43.

envye que ilz n'atendirent ne ung ne aultre, ains coururent tous desordonnez et entremellez sans ordre quelconques tant qu'ilz enclorrent les bedeaulx et les Jennevoys entre eulx et les Anglès, par quoy ilz ne pœurent fuir, ains cheoient les chevaulx flebes sur eulx, et les aultres les tempestoient et cheoient l'ung sur l'aultre comme pourcheaulx à tas. Et d'aultre part les archiers tiroient si merveilleusement que ceulx à cheval, sentans ces flesches barbelées [qui] faisoient merveilles, l'ung ne vouloit avant aler, l'aultre sailloit contremont si comme arragié, l'aultre regimboit hydeusement, l'aultre retournoit le cul par devers les anemis, malgré son maistre, pour les settes qu'il sentoit, et les aultres se laissoient cheoir, car il ne le poyoient amender; et ces seigneurs anglès estans à pyé s'avanchoient et feroient parmi ces gens, qui ne se poyoient aydier d'eulx ne de leurs chevaulx.

En telle maniere dura ce meschief pour les Françoys jusques à la minuit, car il estoit pres de la nuit quant la bataille commencha, ne oncques le roy de France, ne ceulx de sa compaignie peurent venir ce jour à ce hustin[1]. Si convint que le roy se departist de là, et le renmenerent ses gens à grand dœul, malgré luy, et messire Jehan de Haynau, qui estoit retenu pour son corps et son honneur garder, et le firent tant che-

1. Les historiens anglais disent que Philippe VI échappa à grand'peine, blessé au visage, *percussus in facie cum sagitta*, dit Wynkeley, dans A. Murimuth, *op. cit.*, p. 216. Voy. aussi M. de Northburgh, dans R. d'Avesbury, *op. cit.*, p. 369. Knighton, éd. J. Rawson Lumby, t. II, p. 38. Th. Walsingham, dans son *Historia anglicana*, éd. Riley, p. 269, dit même qu'il fut blessé à la gorge et à la cuisse.

vaucher celle nuit qu'ilz vinrent à Labroye[1]. Là, le roy se reposa, grandement desconforté, et l'endemain, il s'en ala à Amiens[2] pour attendre ses gens, ce que demouré en estoit; et le remanant des Françoys, seigneurs, chevaliers, ungs et aultres qui demourez estoient derriere se retrairent comme gens desconfits et ne sceurent où aler, car la nuit estoit durement espesse, si ne congnoissoient ne ville ne village, et si n'avoient tout le jour mengé, ains s'en aloient par tropeaulx, III cy, IIII là, comme gens esgarées, et ne sçavoit nul d'eulx se leurs maistres ou parens ou freres estoient mors ou eschappez; ne oncques à crestiens n'avint plus grand meschief qu'il avint lors au roy Philippe et à ses gens adoncques. Ce avint l'an de grace mil CCC XLVI, l'endemain de la feste saint Berthelemieu, par ung samedy, à vesprez, assez prez de Cressy en Ponthyeu[3]. Toute celle nuit ne sceurent les Françoys qu'ilz avoient perdu, ains passerrent la nuit à tel meschief que vous avez ouy.

1. Labroye, Pas-de-Calais, arr. de Montreuil-sur-Mer, cant. de Hesdin.

2. Philippe VI séjourna quelque temps dans cette ville, car nous l'y trouvons encore au 7 septembre. (Arch. nat. JJ 68, n° 317.) Puis, pendant une bonne partie de ce mois et presque tout le mois d'octobre, il fut au Moncel-lez-Pont-Sainte-Maxence (aujourd'hui le Moncel, Oise, arr. de Senlis, cant. de Pont-Sainte-Maxence, comm. de Pont-Point), où nous l'y trouvons dès le 13 septembre. (Arch. nat. JJ 76, n° 289.)

3. On peut comparer le récit de la bataille de Crécy fait par Jean le Bel, Froissart et les principaux chroniqueurs anglais avec celui qu'a donné le chroniqueur italien Villani. (*Cronica di Giovanni Villani*, Florence, 1823, in-8°, t. VII, p. 164 à 170.)

Je l'ay escript au plus prez de la verité, ainsy que je l'ay ouy recorder à mon seigneur et amy messire Jehan de Haynau, que Dieu absoulle, de sa propre bouche, et à x ou à xii chevaliers et compaignons de son hostel, qui furent en la presse avecques le prœux et gentil roy de Boheme, auxquelz les chevaulx furent tuez dessoubs eulx; et si l'ay aussy ouy recorder en telle maniere à pluseurs chevaliers anglès et d'Alemaigne qui furent là, de l'aultre partie.

Or vueil je deviser comment le noble roy Edowart avoit ordonné ses batailles.

Sachiez que le vaillant roy d'Angleterre sceut bien le vendredi au vespre que le roy Philippe estoit [à] Abbeville, à tout grande chevalerie. Si en fist grande chiere et dist à ses gens que chascun s'alast reposer et priast à Nostre Seigneur que il le voulsist laissier partir de la besongne à honneur et à joye, car il estoit sur son droit heritage, sy le deffendroit et n'iroit plus avant ne plus arriere, mais se le roy Philippe vouloit là venir, il l'attendroit.

A l'endemain matin, il fit ses gens issir hors des loges, et armer, et faire ung grand parc prez d'ung bois de tous les chars et charrettes de l'ost, qui n'eust que une seule entrée, et fit mettre tous les chevaulx dedens ce parc. Puis ordonna les batailles notablement et donna la premiere à son aisné filz le prince de Gales, à tout xii^c armeures de fer, iii^m archiers et iii^m Galoys, et le mit en la garde du conte de Warvich, du conte de Staffort, du conte de Cayn et de messire Godeffroy de Harecourt et de pluseurs aultres que je ne sçay nommer. Et donna la seconde bataille au conte de Noyreton,

au conte de Suffort et à l'evesque de Durenne, à tout XII^c armeures de fer et III^m archiers, et retint la tierce pour luy qui debvoit estre entre ces deux, à tout XVI^c armeures de fer et IIII^m archiers. Et sachiez que tous estoient Anglès ou Galoys, car il n'y eut pas VI archiers d'Alemaigne, desquelz l'ung fut messire Races Massures, je ne sçay nommer les aultres.

Quant le vaillant roy eut ainsy ordonné ses bataille[s] en ung beau camp où il n'y avoit fosse ne fossé, il ala tout autour en les amonnestant en riant que chascun s'efforchast de faire son debvoir, et si doucement les prioit et amonnestoit que ung couard en fut devenu hardi, et commanda que sur la hart nul ne se desrochast de son rench, ne ne gaagnast, ne despoullast ne mort ne vif sans son congié, car se la besongne estoit pour eulx, chascun ve[n]rroit assez à temps au pillage, et se fortune tournoit contre eulx, ilz n'avoient que faire de gaagnier.

Quant il eut tout ainsy ordonné, il donna congié que chascun alast boire et mengier jusques au son de la trompette, et puis que s'en retournassent à leur rench. Chascun l'amoit tant et doubtoit que nul n'osast son commandement trespasser.

Sur l'eure de nonne, nouvelles sourvindrent au noble roy que le roy Philippe, à toute sa poissance, estoit assez prez de là. Tantost il fit sonner la trompette, et incontinent se mit chascun en ordonnance, et attendirent tant que les Françoys vinrent, et firent si sagement et sy à point que la fortune tourna pour eulx.

Quant la besongne fut departie, et la nuit espesse sourvint, le roy fit commander et crier que nul ne se mit à chasser aprez les anemis et que nul ne despoul-

last, ne remuast les mors jusques à tant qu'il en donneroit congié, à celle fin qu'on les peut mielx congnoistre au matin, et commanda que chascun alast à sa loge reposer sans desarmer, et que tous les seigneurs venissent avecq luy souper; et commanda à ses mareschaulx que l'ost fut bien gardé et guettyé. Or pœut bien sçavoir chascun en quelle joye le noble roy et tous ses barons et seigneurs souperent et passerrent la nuit, regraciant Dieu de leur belle fortune, que à sy petite compaignie avoient tenu contre toute la poissance de France champ et deffendu.

A l'endemain matin fit grande bruyne, siques grand foison des Anglès, par le congié du roy alerent aux champs pour veoir s'ilz trouverroient nulz Françoys qui se rassemblassent. Si en trouverrent grande foison de communes, de bonnes villes, qui avoient dormi en bosquès, en fossez et en hayes, et demandoient les ungs aux aultres de leurs aventures et qu'ilz pouoient devenir, car ilz ne sçavoient que avenu leur estoit, ne où le roy ne leurs seigneurs estoient. Quant ilz virent ces Angloys venans vers eulx, ilz les attendirent, car ilz cuidoient que ce fussent leurs gens, et ces Angloys se ferirent entre eulx comme leus entre brebis, et en tuerent à leur voulenté. Une aultre compaignie d'Angloys alerent aventurer, et trouverrent une aultre compaignie de gens alans avant les champs pour sçavoir s'ilz pourroient ouïr nouvelles de leurs seigneurs; les aultres queroient leurs maistres, les aultres leurs parens, les aultres leurs compaignons, et ces Angloys les tuoient tous ainsy qu'ilz les trouvoient. Entour l'eure de tierce, ilz revinrent à leurs loges ainsy que le roy et les seigneurs avoient ouy messe,

et conterent leur aventure. Adoncques commença le roy à commander à messire Regnault de Cobehem[1], qui estoit moult vaillant chevalier, qu'il prist ung herault congnoissant armes, et aucuns seigneurs avecques luy, et tous les herauls, et alassent par tout les mors, et missent tous les chevaliers qu'ils pourroient congnoistre en escript, et tous les princes et les grands seigneurs fissent porter d'un costé, et sur chascun son nom escrire. Ledit messire Regnault le fit ainsy que commandé estoit, et fut trouvé qu'il y avoit IX chiefs de princes demourez et environ XII^c chevaliers, et bien XV ou XVI^m d'aultres, que escuiers, que Jennevois, que aultres[2], et n'avoient trouvé que III^c chevaliers angloys morts.

Or est bien raison que je vous compte les princes et les haults barons qui là demourerent mors; des aultres je ne pourroye venir à chief. Si commenceray au plus noble et au plus gentil, ce fut le vaillant roy de Boheme qui tout aveugle voult estre des premiers à la bataille, et commanda, sur la teste à coper, à ses chevaliers qu'ilz le menassent si avant comment que ce fust, qu'il pœut ferir ung cop d'espée sur aucun des anemis.

Le plus grand prince aprez, ce fut le conte d'Alenchon, frere germain au roy de France.

Aprez, le conte Loys[3] de Blois, filz de la seur ger-

1. Le manuscrit donne *Coulongne*, qui est une mauvaise lecture pour *Cobehem* (*Cobham*). Cf. *Froissart*, éd. Luce, t. III, p. LX, 190, 430, 432, etc.

2. On peut comparer ces chiffres à ceux beaucoup moins élevés que donne la *Chronographia*, t. II, p. 233.

3. Louis, comte de Blois, fils aîné de Gui Ier, comte de Blois,

maine dudit roy. Aprez, le conte de Saumes[1] en Saumoire. Aprez, le conte de Harecourt[2]. Aprez, le conte d'Aussoire[3]. Aprez, le conte de Sansorre[4]. Et disoit on que de long temps on n'avoit ouy dire que tant de princes fussent mors en une journée, ne à Courtray[5], ne à Bonyvent[6], ne aultre part.

Le dimenche ensuivant, tout le jour demoura sur le champ le vaillant roy Edowart pour veoir se le roy Philippe rassembleroit point ses gens, mais il ne vint point. Si se parti de là le vaillant roy à tout son ost, et fist porter le corps de ses gens mors en une abbaye[7] qui estoit assez prez de là, et envoya ses mareschaulx ardoir et exillier le pays de là entour ainsy qu'ilz avoient fait paravant. Ilz le pouoient bien faire aysiement, car ilz ne trouvoient qui le deffendist; si se

et de Marguerite de Valois; il avait épousé Jeanne, fille de Jean de Hainaut, seigneur de Beaumont.

1. Simon, comte de Salm. Voy. *Chronique normande*, p. 275-276.

2. Jean IV, comte d'Harcourt, fils aîné de Jean III, sire d'Harcourt, et d'Alix de Brabant.

3. Jean II de Chalon, comte d'Auxerre, fils de Guillaume de Chalon, comte d'Auxerre, et d'Éléonore de Savoie.

4. Louis II, comte de Sancerre, fils de Jean II et de Louise de Beaumetz.

5. Bataille de Courtrai, le 11 juillet 1302, où les communes flamandes vainquirent l'armée française commandée par Robert d'Artois.

6. Bataille de Bénévent, le 26 février 1266, dans laquelle Charles d'Anjou battit et tua son rival Manfred.

7. D'après *Froissart* (éd. Luce, t. III, p. 191), les restes des princes auraient été déposés au prieuré de Maintenay (Pas-de-Calais, arr. de Montreuil-sur-Mer, cant. de Campagne-lès-Hesdin).

trairent par devers Saint Josse[1] et ardirent Beauraing[2] et tout le pays entour la ville de Monstrœul sur Mer, et tous les fausbours, lesquelz estoient moult grands, puis se partirent de Saint Josse et l'ardirent, et Estaples[3] et Nœufchastel[4], et tout le pays de Boulegnoys entour Boulongne[5], et puis assiega le noble roy la bonne ville de Calays[6] qu'on tenoit l'une des plus fortes villes du monde.

1. Saint-Josse, Pas-de-Calais, arr. et cant. de Montreuil-sur-Mer. D'après les notes que M. Thompson a jointes à son édition de *G. Le Baker*, p. 255 et 257, Édouard III aurait été dans cette localité le 30 août. Il y avait un monastère de Bénédictins qui eut, pendant cette période, beaucoup à souffrir tant de la guerre que de la peste. (Denifle, *op. cit.*, t. II, Ire partie, p. 45, note 4.)

2. Auj. Beaurain-Château, Pas-de-Calais, arr. de Montreuil-sur-Mer, cant. de Campagne-lès-Hesdin, comm. de Beaurainville. *Froissart* (éd. Luce, t. III, p. 432) dit que les Anglais échouèrent devant le château de Beaurain, mais brûlèrent la ville.

3. Étaples, Pas-de-Calais, arr. de Montreuil-sur-Mer.

4. Neufchâtel, Pas-de-Calais, arr. de Montreuil-sur-Mer, cant. de Samer.

5. *Gilles li Muisis* (éd. de Smet, t. II, p. 263) dit que, le 4 septembre 1346, environ 400 vaisseaux anglais vinrent attaquer Boulogne; la ville résista, mais les faubourgs furent détruits jusqu'aux fortifications. Cf. Knighton, éd. J. Rawson Lumby, t. II, p. 39.

6. Édouard III arriva devant Calais le 4 septembre. Cette date, fournie par Thomas Walsingham, Geoffroi Le Baker et les itinéraires donnés à la fin de cette chronique par M. Thompson (p. 252 et 255), semble exacte, bien que Robert d'Avesbury (*op. cit.*, p. 372) indique le 3 septembre et Michel de Northburgh le 2. Cf. Georges Daumet, *Calais sous la domination anglaise*. Arras, 1902, in-8°, p. 2, note 2. — Le premier acte inscrit dans les *Norman Rolls* et daté devant Calais est du 8 septembre. (*Norman Rolls*, n° 639.)

Chapitre LXXIII.

Sommaire.

Dispositions prises par Édouard III pour assiéger Calais. Exploits sur mer de Marant et d'autres marins au service de la France. Les Anglais dévastent tout le comté de Guines. Édouard III laisse sortir de la ville cinq cents bouches inutiles. Jean le Bel quitte ce siège pour revenir à Jean, duc de Normandie, au roi d'Écosse et à Charles de Blois.

Comment le roy d'Angleterre à grande poissance assiega la forte ville de Calays[1].

Adonques assiega le noble roy la bonne et forte ville de Calais, et dit que pour yver, ne pour esté ne s'en partiroit tant qu'il l'eust à sa voulenté, se le roy Philippe ne se venoit la combattre à luy et le desconfit. Et pour tant qu'elle estoit si forte et y avoit de bonnes gens dedens[2], il ne voulut onques consentir que ses gens l'aissaillissent, car il eut bien pœu plus perdre

1. Cf. *Froissart*, éd. Luce, t. IV, p. 1 § 288 à p. 3 § 289. Il donne les noms de quelques-uns des défenseurs de Calais, mais ne parle pas des exploits de Marant et élève à 1,700 le chiffre de ceux qui sortirent de Calais. Variantes, p. 201 à 205. Le manuscrit d'Amiens parle de Marant et fait connaître les villes où s'approvisionnaient les Anglais. Le manuscrit de Rome dit que Jean de Vienne et d'autres défenseurs entrèrent dans Calais par mer au commencement du siège. Tous deux indiquent aussi un nombre différent de personnes sorties de la ville.

2. La *Chronographia*, t. II, p. 240, et la *Chronique normande*, éd. Molinier, p. 83, nous donnent les noms de quelques défenseurs de Calais : Jean de Vienne, Enguérand, sire de Beaulo, Arnoul d'Audrehem, le sire de Grigny.

que gaagnier, ains fist tantost faire son hostel de mesrien et planches et couvrir d'estrain pour là demourer tout hyver. Aprez, il fit faire bons fossez autour de son ost par quoy on ne les pœut brisier ne detourber. Chascun des seigneurs et chevaliers fit faire au mielx qu'il pœut sa loge, l'ung de boys, l'aultre de genest, les aultres d'estrain, tant qu'en petit temps ilz firent là une forte ville et grande; et y trouvoit on à vendre quanques on vouloit à grand marchié, et y avoit boucherie, hale de draps et toutes marchandises aussy bien que Arras ou Amiens, car ilz avoient les Flamencs de leur acord, dont tous biens leur venoient. Et si en venoit foison d'Angleterre par mer, laquelle n'y est pas large à passer; encor leur en venist plus se ne fussent Jennevoys et aultres maronniers, lesquelx aloient par mer, robant et gastant ceulx qu'ilz rencontroient, et appelloit on l'ung de ces escumeurs Marant, l'aultre Maistrel, et faisoient souvent grand empeschement aux Angloys[1], et souvent destroussoient les pourveances venans à l'ost, qui ne plaisoit pas aux Anglès. Ilz avoient aussy souvent de dures rencontres, souvent aussy avoit escharmuches entour la ville, de ceulx de l'ost et de ceulx de dedens; et souvent, chevauchoient les mareschaulx avant le pays pour trouver aventures, et ramenoient bestes grosses et

1. Sur les luttes maritimes entre Français et Anglais pendant le siège de Calais et les efforts faits pour ravitailler cette ville, voy. de la Roncière, *Histoire de la marine française*, t. I, p. 481 à 493, et *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LVIII (1897), p. 554 : *la Marine au siège de Calais*. Voy. aussi *Journaux du trésor de Philippe VI de Valois*, nos 1975 et 3134.

menues pour l'ost, ardant et robant tout, siques toute la conté de Guynes et la ville mesmement jusques au fort chastel fut arse, et aussy fut la grosse ville de Marque. Brief, tout le pays fut gasté[1]. Souvent y avenoit de belles aventures, et les ungs perdoient et les aultres gaagnoient, ainsy qu'il avient souvent en telz sieges et faitz d'armes ; et trop long seroit de raconter toutes les besongnes, si m'en passeray plus legierement et aussy je retourneray bien et en parleray avant que la ville soit rendue; mais je ne vueil pas oublier une grande courtoisye que le roy Edowart fist aux povres gens, le siege pendant.

Quant ceulx de Calays virent que le roy Edowart ne se partiroit de cel yver et que leurs pourveances estoient petites, ilz mirent bien v^e personnes dehors et les firent passer parmi l'ost des Angloys. Quant le noble roy vit ainsy ces povres gens mises dehors de leur ville, ilz les fist venir tous devant luy en sa grande sale et leur fist à tous donner à boyre et à menger planteureusement, et quant ilz eurent bien mengié et but, il leur donna congié d'aler hors de son ost, et à chascun fist donner III vielz estrelins pour l'amour de Dieu et les fit conduire bien loing de son ost. On doibt bien cecy recorder pour une grande gentillesse[2].

Si me tairay à ceste foys du siege de Calays, car je me suys longuement deporté du duc de Normendye et

1. Sur les déprédations et les ravages commis par les Anglais autour de Calais, voy. le P. Denifle, *op. cit.*, t. II, 1re partie, p. 46 et 47.

2. Knighton, *op. cit.*, p. 48, dit au contraire que ces malheureux furent repoussés par Édouard III sur Calais et qu'ils moururent de froid et de faim entre la ville et l'armée assiégeante.

du pays de Gascongne et du gentil conte Derby qui n'estoit pas sans batailler, et de la vaillant contesse de Montfort, laquelle toudis se deffendoit, et du roy David d'Escoce qui grandement guerrioit les frontieres d'Angleterre. Si doibt on bien noter la grand entreprise du roy qui tout en ung temps avoit à guerryer en tant de loingtaines marches. Si en vueil parler de toutes, l'une aprez l'aultre, et commenceray premierement au duc de Normendye et à sa grand compaignie estant devant Aguillon, et au gentil conte Derby, comment il conquist la cité de Poytiers et le pays de Poytou, et comment le roy d'Escoce fut pris en bataille, et aprez messire Charles de Bloys, le siege durant à Calaiz.

Chapitre LXXIV.

Sommaire.

Le duc de Normandie reste devant Aiguillon jusqu'au milieu de septembre; il apprend la défaite de Crécy. Mort du fils du duc de Bourgogne. D'accord avec son conseil, Jean lève le siège. Gautier de Masny attaque son arrière-garde, puis demande, par l'entremise d'un de ses prisonniers, un sauf-conduit pour aller rejoindre Édouard III au siège de Calais. Il est arrêté à Orléans, enfermé au Châtelet, puis au Louvre, mais délivré sur les instances du duc de Normandie, qui le fait conduire auprès d'Édouard III.

Cy retourne au siege d'Aguillon, comment le duc de Normendye et les aultres le laisserent, et retournerent en France au roy[1].

Tout celluy temps, depuis la moytié d'avril jusques

1. Cf. *Froissart*, éd. Luce, t. IV, p. 3 § 289 à p. 10 § 292.

à la moitié de septembre[1], demoura le duc de Normendye au siege devant le chastel d'Aguillon et le fist diversement assaillir en toutes les manieres de quoy on se pœut aviser, à grandes despenses; et sy noblement fut deffendu que le mendre de dedens doibt estre nommé prœux. Ainsy qu'il estoit là, ung chevalier lui aporta nouvelles comment le roy son pere avoit esté desconfit par le roy d'Angleterre, assez prez de Cressy en Pontyeu, et comment toute Normendye, Beauvoysis, Amynois, Pontyeu, Boulenoys estoient gastez et exilliez, et comment aprez tout ce il avoit assiegé la forte ville de Calaiz, et luy conta le grand nombre de mors et les princes qui demourez estoient en la bataille.

Quant le duc ouyt ces nouvelles, s'il fut triste, ce ne fait pas à demander, car plus lourdement ne luy pouoit il mescheoir, et avecques ce le roy son pere et la royne sa mere luy mandoient, comment que ce fust, que de là se partist et retournast en France pour garder son pays; ce fut couroux et tristresse double.

Variantes, p. 205 à 218. Dans toutes les rédactions, Froissart a amplifié à la fin ce qui se rapporte à Gautier de Masny.

1. Jean le Bel fait erreur en disant que le duc de Normandie resta devant Aiguillon jusqu'au milieu de septembre. Si l'on s'en rapporte à une lettre de Derby, publiée par R. d'Avesbury, *op. cit.*, p. 372 à 374, ce siège fut levé le 20 août (le dimanche avant la Saint-Barthélemy). On trouve dans les *Journaux du trésor de Philippe VI de Valois* (nos 2339, 3049, 3860, 4536, 4860) des mentions de paiement d'hommes d'armes qui auraient servi devant Aiguillon jusqu'au 24 août 1346. Cette date pourrait être celle de la dislocation des troupes, et de la sorte, n'infirmerait pas celle qui est donnée par Derby. Cf. Bertrandy, *Étude sur les Chroniques de Froissart, guerre de Guienne*, p. 347-348.

La premiere sy fut que son cousin germain, le filz du duc de Bourgongne, son oncle, qui estoit le plus beau bachelier de toute France et debvoit estre le plus riche prince aprez le trespassement de son pere estoit nouvellement en cel ost trespassé, par grande meschance, car ainsy qu'il couroit sur ung coursier pour plus tost venir à ung assault qu'on faisoit devant le chastel d'Aguillon, le coursier chey sur luy; si en fut tout froissyé, tant qu'il en morut[1]. Ce fut dommage; le duc de Normendye en fut grandement dolent, car trop l'amoit.

La seconde tristresse debvoit estre moult grande, la desconfiture de son pere et de la mort de son oncle et de son cousin germain. La tierce, qu'il le convenoit partir et laissier le siege d'Aguillon, et non pas accomplir son dit, laquelle chose moult envis il faisoit, car luy sembloit que ce n'estoit pas son honneur. Toutesfois, il fist venir devant luy le duc de Bourgongne son oncle, le duc de Bourbon son cousin, l'evesque de Beauvaiz, le conte d'Armigniak, le conte de Lile et les aultres seigneurs, et leur conta les nouvelles et le mandement de son pere; si leur prya qu'ilz voulsissent avoir sur ce conseil. Tous furent merveilleusement courouchiez des nouvelles, et eurent conseil, et dirent d'acord que plus grand honneur seroit au duc qu'il ralast

1. Philippe, comte de Boulogne, mourut non le 22 septembre 1346, comme l'indiquent l'*Art de vérifier les dates* et S. Luce (*Froissart*, t. IV, p. IV, note 4), mais probablement le 10 août, car, le 11, son corps est transporté à Agen, où se fera le service funèbre. (E. Petit, *Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne*, t. VIII, p. 10 et 11. Cf. Bertrandy, *Étude sur Froissart*, p. 343, et A. Magen, *Jurades de la ville d'Agen*, p. 76-77.)

en France, considerée mesmement la desconfiture et l'estat où le pays estoit, que de là plus demourer contre le commandement de son pere. Adoncques commandé fut que chascun troussast et deslogast et suivist l'endemain les banieres.

Au matin, chascun desloga, et quant ceulx de dedens aperchurent la maniere, le vaillans chevalier, messire Watyer de Manny, ses armes prit et avecques aultres bons compaignons s'en vint par le pont qui fait estoit aux loges du siege, si trouverrent encores biaucop qui partis n'estoient et les tuerrent; puis le gentil chevalier à tant ne se voult pas reposer, ains fit chevaucher son penonchiel devant, et tant coururent aprez qu'ilz rataindirent l'arrieregarde de l'ost et fraperrent sus baudement. Lors commencha ung beau hustin, mais il ne dura pas longuement, car les Françoys avoient si grand desir de retourner en France que pou de gens estoit demouré en l'arrieregarde, si furent assez tost desconfis, et mors, et pris, puis s'en retournerrent ceulx de l'ost aux loges et y trouverrent grande richesse encores, et tout emporterrent à grand joye au chastel, et laisserrent aler le duc de Normendye en France qui ne cessa de cheminer tant qu'il fut à Parys. De leurs complaintes n'ay je que faire, chascun en pœut assez penser, s'y m'en tays à tant.

Quant les compaignons furent retrais ou chastel, ainsy que vous avez ouy, à tout leurs prisonniers, ilz demanderrent à un chevalier prisonnier[1], qui est du linage du duc et de son conseil, pour quoy l'ost s'estoit ainsy

1. D'après les manuscrits d'Amiens et de Rome, de Froissart, ce chevalier ainsi fait prisonnier aurait été Grimouton de Chambli. (*Froissart*, éd. Luce, t. IV, p. 207 et 210.)

parti. Le chevalier leur conta tout le fait et l'aventure du noble roy Edowart.

Adoncques s'ilz eurent grande joye, il ne fait pas à demander.

A l'endemain departirent les compaignons leur butin, si chey ce chevalier en la part messire Watier de Manny parmy un retour que il en debvoit faire aux compaignons, et le chevalier offroit IIIᵐ escus pour sa raenchon. Or vous conteray la trés grande noblesse que le gentil chevalier messire Watier de Manny fit; il luy dit : « Or sire, je voy bien que voulentiers donneriez IIIᵐ escus et plus de raenchon, se on vous vouloit quittier; je vous diray que je vous feray. Vous estes du conseil du duc et de son lignage, vous irez sur vostre foy par devers luy, et me pourchasserez que j'aye une lettre seellée de son seel et du seel le roy son pere ouverte, par laquelle je puisse chevauchier seurement par le royaume à XX chevaulx seulement, mon escot payant de ville en ville, tant que je soye venu devant Calais. Là est le plus noble prince qui oncques naquist de mere, je le desir tant à voir que se vous le me pouez pourchasser dedens ung moys et cheans raporter, je vous quitteray de prison et de raenchon, et si n'arresteray que par une nuit en une ville et bien mon escot payeray. Et se vous ne le pouez pourchasser, vous retournerez cy au chief du moys comme prisonnier. »

Le chevalier fut moult aise et eut moult grand joye quant il ouyt ces nouvelles, et dist qu'il en feroit voulentiers son pouoir, et en bailla la foy comme chevalier en la main dudit messire Watier, et puis s'en party d'Aguillon et pourchassa tant qu'il eut la lettre

seelée du seel du duc telle que messire Watyer le demanda; et luy apporta au chief du moys qui en eut moult grande joye, et quitta tantost ledit chevalier.

Adonques s'apresta le gentil chevalier messire Watier de Manny, qui toudis a plus amé honneur que argent, et se mit au chemin tout parmi France, à tout xx chevaulx seulement sur la fiance de ses lettres, et ne se faisoit point celer; mais quant il estoit arresté en aucun lieu, il monstroit tantost ses lettres, et estoient tantost delivrez. Ainsy chevaucha il tant qu'il vint par devers Orliens, et fut là arrestez[1], et ne peut est[r]e delivré pour lettre qu'il monstrast, ains fut amené à Parys et mené en prison au Chastellet, comme celluy qui estoit grandement hay des Françoys pour les grandes procsses dont il estoit renommé.

Quant le duc de Normendye le sceut, il en fut durement dolent et s'en ala tantost par devers le roy son pere et lui requist sy acertes qu'il pœut qu'il le voulsist delivrer, ou il seroit deshonnouré, et diroit on qu'il l'avroit trahy, car il l'avoit asseuré par bonnes lettres seellées de son seel, et conta au roy la cause ainsy que vous avez ouy.

Le roy n'en voult rien faire pour requeste que son filz luy sceut faire, ne pour raison qu'il luy remonstrast, ains le fist mettre en plus forte prison en la tour du Louvre, là où il fut assez longuement. De quoy le duc de Normendye fut si couroussié que tout le temps

1. *Gilles li Muisis* (éd. de Smet, t. II, p. 264), après avoir parlé de la prise de Saint-Jean-d'Angély par les Anglais, qui eut lieu d'après lui autour de la Saint-Michel 1346, c'est-à-dire vers le 29 septembre, dit qu'à la même époque Gautier de Masny fut pris et amené au roi de France.

que le chevalier fut en prison il n'ala en l'ostel de son pere. Au derrain fut le roy si conseillié que le gentil chevalier fut delivré hors de prison et de tous despens qu'il avoit fait moult grands[1], et le fist le duc conduire tant qu'il vint à sauveté au roy Edowart son seigneur que avoit tant desiré à veoir. Et le noble roy Edowart eut moult grande joye de sa venue, et le festia sy grandement que il eust fait le conte Derby son cousin; aussy firent tous les aultres. Si me tairay de luy et retourneray au vaillant conte Derby.

CHAPITRE LXXV.

SOMMAIRE.

Après la levée du siège d'Aiguillon, Derby, à la tête d'une bonne armée, prend Taillebourg, Mazières, Surgères, Aulnay, Saint-Jean-d'Angély, qui se rend, échoue devant Niort, s'empare de Saint-Maixent, de Lusignan, de Vivonne, de Montreuil-Bonnin, de Poitiers, qui fut pillée; il repasse à Saint-Jean-d'Angély et rentre à Bordeaux chargé de butin. De là, Derby va en Angleterre et rejoint ensuite Édouard III devant Calais.

Comment le conte Derby parti de Bordeaulx et ala en Poytou et conquesta Poytiers et Saint Jehan d'Angely[2].

Vous avez bien ouy comment le vaillant conte Derby

1. D'après *Froissart*, éd. Luce, t. IV, p. 9, Philippe VI l'aurait même comblé de présents.

2. Cf. *Froissart*, éd. Luce, t. IV, p. 10 § 292 à p. 17 § 295. Tout en suivant le récit de Jean le Bel, Froissart donne quelques détails de plus, tant sur le début de la campagne que sur les prises de Saint-Jean-d'Angély et de Poitiers. Variantes, p. 218 à 225.

se tenoit en la cité de Bordeaulx, en ce temps que le duc de Normendye et ces seigneurs de France estoient devant le chastel d'Aguillon, et confortoit ses gens qui gisoient en Aguillon et en ses aultres garnisons de vivres et de pourveances du mielx que pouoit. Si tost qu'il entendi que ces seigneurs de France avoient laissié Aguillon[1] et s'en retournoient en France, il prit le seigneur d'Alebret, le seigneur de Lespere et grand foison de seigneurs, de chevaliers et de gens d'armes de Gascongne et de Bourdeloys à pyé et à cheval, tant qu'il eut bien mil armeures de fer ou XII^{c}, et bien X^{m} hommes de pyé parmi, bedeaulx et archiers, et passa le mer et la riviere de Gyronde, et s'en vint à Taillebourch[2] et le conquist, et puis entra ou pays de Poytou et conquist la bonne ville de Masieres[3]; aprez conquist Surgiers[4], aprez Anay[5], et fut pris et robé tout quanques on trouvoit en ville et en village sans deport

1. Ce n'est pas après la levée du siège d'Aiguillon que Derby commença cette campagne; mais, dès le 12 août 1346, il partit de la Réole, se dirigeant sur Bergerac. Voy. dans R. d'Avesbury, *op. cit.*, p. 372, la lettre dans laquelle il rend lui-même compte de cette chevauchée. On pourra, à l'aide de cette lettre, corriger le récit de Jean le Bel. Cf. Paul Guérin, *Recueil des documents concernant le Poitou contenus dans les registres de la chancellerie de France*, t. II, p. XXII et suiv., dans *Archives historiques du Poitou*, t. XIII.

2. Taillebourg, Charente-Inférieure, arr. de Saint-Jean-d'Angély, cant. de Saint-Savinien.

3. Mazières, Charente, arr. de Confolens, cant. de Saint-Claud.

4. Surgères, Charente-Inférieure, arr. de Rochefort-sur-Mer, ch.-l. de cant.

5. Aulnay, Charente-Inférieure, arr. de Saint-Jean-d'Angély, ch.-l. de cant.

et sans mercy, et ars et exilliés tous ceulx qui ne se rendoient de premiere venue. Aprez il s'en vint à Saint Jehan d'Angely et assiega la ville, et y fit assaillir par trois jours, mais les bourgoys[1] de la ville doubtans de perdre corps et avoir, et leurs femmes et filles estre violées se la ville estoit gaagnée par force, eurent conseil qu'ilz se rendroient saufs corps et biens. Si rendirent la ville, et le gentil conte Derby les rechut en telle maniere.

Puis entra en la ville à grand feste et y mit garnison de par le roy d'Angleterre; aussy faisoit il par toutes les fortresses et les villes fermées qu'il conqueroit. Puis se parti de Saint Jehan et s'en ala par devers Nyort[2], une trés forte ville, maiz il ne le pœut avoir par assault du monde, tant se deffendirent bien ceulx de dedens, et quant il vit ce, il s'en parti et s'en ala

1. D'après *Froissart*, éd. Luce, t. IV, p. 12, le maire de la ville, Guillaume de Rion, aurait, sur le conseil des bourgeois, traité avec Derby pour lui rendre la ville. Néanmoins, les biens de quelques-uns d'entre eux furent confisqués. Ainsi, ceux de l'ancien maire, Bernard Barraud, qualifié par Édouard III « inimicus et rebellis noster, » furent donnés au comte de Derby le 8 octobre 1347. (*Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, t. XXIV : *Registres de l'échevinage de Saint-Jean-d'Angély*, p. 51, note 1.) D'après sa lettre, Derby aurait pris Saint-Jean-d'Angély pour la punir d'un guet-apens, dont Gautier de Masny avait failli devenir victime. Il resta huit jours dans cette ville, la frappa d'une lourde contribution et, le 30 septembre, la quitta pour se diriger vers Poitiers. Cf. Bertrandy, *op. cit.*, p. 376 et 377.

2. De Saint-Jean-d'Angély, Derby n'alla point sur Niort, mais sur Poitiers (Robert d'Avesbury, *op. cit.*, p. 374), et c'est seulement à son retour qu'il attaqua les villes de Montreuil-Bonnin, Saint-Maixent, Niort. (*Bibl. de l'École des chartes*, 1re série, t. II, p. 166 et 167.)

par devers la cité de Poittyers; maiz ainchoys conquist par force le bon bourch de Saint Maximien, et furent tuez grande partie des bourgoys de la ville, et pluseurs bourgoises et filles violées, et toute la ville robée sans mercy, maiz elle ne fut pas arse. Aprez, il s'en ala par devers Leyseignen[1], et prit la ville, car les bourgoys se rendirent par accord et se racheterrent, et aprez il prit par force le chastel et le seigneur qui estoit de moult grand lignage et ancien, et mist grand garnison dedens le chastel; puis s'en vint à Vivonne, maiz il n'y fit point de dommage, car les bourgoys de la ville s'acorderrent et se racheterrent.

Aprez il s'en ala par devant Monstrueil Bonin, là où on faisoit grand nombre de monnoye de par le roy Philippe de France. Sy y pensoit trouver grande foison de richesse. Il y avoit ung moult fort chastel et sy avoit bien III^c monnoyers dedens qui y demouroient. Sy disoient qu'ilz deffendroient bien le chastel, se les Anglois les assailloient. Et les Angloys les assaillirent grandement, et ylz se deffendirent foiblement, pour quoy le chasteau fut pris par force, et pluseurs de ces monnoyers tuez, et pluseurs prisonniers et la ville fut tantost robée sans nulle mercy. Puis se partirent de là et s'en alerent par devant la cité de Poittyers[2], laquelle est moult grande et esparse; si l'assiegerrent plainement, de premiere

1. C'est le 3 octobre que Derby entra dans Lusignan. (*Bibl. de l'École des chartes*, *loc. cit.* Cf. Bertrandy, *op. cit.*, p. 379.)

2. La ville de Poitiers fut prise le 4 octobre. (R. d'Avesbury, *op. cit.*, p. 374.) Sur les ravages commis dans cette ville par l'armée anglaise, voy. Paul Guérin, *op. cit.*, p. XXVI à XXVIII.

venue, puis s'en alerent reposer pour regarder comment ilz pourroient esploittier; si firent baillier assault là où elle n'estoit pas tant forte. Or n'avoit il pas dedens assez [de] gens pour la deffendre, pour quoy elle fut gaagnie par force, et plus de VI^c hommes tuez, vignerons, bouchiers, gens de mestier ungs et aultres. La cité fut toute corue et robée, esglises brisées, tout y fut gasté, on le pœut bien ymaginer; bourgoyses furent violées, dont le gentil conte Derby estoit durement couroussé, mais il n'y pouoit mettre remede.

Là demourerent par l'espace de X jours, puis se partirent de là et alerent vers Saint Jehan d'Angely[1] si chargiés de richesse que le plus petit garchon de l'ost avoit sa tasse plaine de flourins, et ne tenoient compte de la blanche monnoye.

Quant ilz furent venus à Saint Jehan d'Angely, il furent recheus à bonne feste, et donna le gentil conte biacop de beaulx joyaulx aux bourgoys et bourgoyses de la ville, et mit en la ville grande garnison, puis se parti de là et fit tant par ses journées qu'il fut à Bourdeaulx, où il fut recheu joyeusement, et donna semblablement aux bourgoys et bourgoises moult de beaulx dons, et aux chevaliers et escuiers de sa compaignie, et si bien guerdonna ses souldoiers que chascun fut content de luy. Si me tairay de luy à tant, car grandement ne demoura pas aprez qu'il s'en rala en Angleterre[2],

1. Derby resta à Poitiers jusqu'au 12 ou 13 octobre 1346, et, comme le 30 il était arrivé à Plassac, en Saintonge, c'est entre ces deux dates qu'il faut placer son nouveau séjour à Saint-Jean-d'Angély. (Bertrandy, *op. cit.*, p. 383.)

2. Robert d'Avesbury, *op. cit.*, p. 376, dit que Derby était de retour à Londres pour la Saint-Hilaire 1347 (n. st.), c'est-à-

et puis vint par devers le roy Edowart seant devant Calais.

Or vueil je parler du roy David d'Escoce, comment il se maintint en sa guerre ce temps pendant.

Chapitre LXXVI.

Sommaire.

Pendant qu'Édouard assiège Calais, le roi d'Écosse fait une expédition en Angleterre. Il est battu et fait prisonnier près de Newcastle. Retour de la reine à Londres. Jean de Copeland, écuyer, qui avait pris le roi d'Écosse, est récompensé par Édouard III devant Calais. La reine va à son tour rejoindre le roi. Fête donnée en son honneur. La famine contraint les Calaisiens à se rendre après une belle résistance.

Comment le roy d'Escoce fut pris et desconfit en bataille, tant que le roy Edowart estoit devant Calais[1], *etc.*

En celluy temps que le noble roy Edowart avoit eu celle belle avanture contre le roy de France assez prez de Cressy, et qu'il avoit assiegié Calaiz, assembla le roy David d'Escoce grand nombre de gens d'armes pour

dire le 14 janvier, et que, le même jour, il s'entretenait avec David, roi d'Écosse, qui était prisonnier dans la tour de Londres.

1. Cf. *Froissart*, éd. Luce, t. IV, p. 17 § 295 à p. 30 § 301. Tout en suivant le récit de Jean le Bel, il développe plus tout ce qui se rapporte aux préliminaires de la guerre d'Écosse, avant la bataille de Nevill's Cross. Variantes, p. 226 à 249. Dans le manuscrit de Rome, Froissart donne de longs détails sur la bataille de Nevill's Cross et sur la manière dont le roi d'Écosse fut traité après avoir été pris, détails qu'il dit tenir du roi d'Écosse lui-même.

venir gaster et exillier Angleterre[1], car[2] il sçavoit bien que le roy Edowart n'y estoit pas. A celle assemblée y furent le conte de Patris, le conte de Moret, le conte d'Orkenay, le conte de Stredierne, le conte de Rose, le conte de Basken, messire Willaume Douglas, Symon Frisiel et Alixandre de Ramesay, tant qu'ilz furent IIIm armeures de fer, chevaliers et escuiers, et bien XLIIIm sur hagenées, car toutes les basses gens d'Escoce ont hagenées petites, quant ilz vont en ost.

Quant la royne d'Angleterre sceut ces nouvelles, elle s'en ala au Noeuf Chastel sur Thyen pour reconforter ses gens et manda par toute Angleterre à evesques, archevesques et à toutes gens aydables qui demourées estoient, que venissent entre la cité de Durenne et le pays de Northoberlande, car le roy d'Escoce debvoit entrer en Angleterre à grande poissance, et ardoir, et exillier tout.

A ce mandement vinrent l'evesque d'Yort, l'archevesque de Cantorbye, l'evesque nouvel de Lincolle et l'evesque de Durenne, chascun à tout ce qu'il pœut amener de gens, d'archiers et de gens à pié. Chascun y vint ou meilleur estat que pœut.

1. Avant le 20 août 1346, les Écossais avaient déjà tout ravagé et incendié sur les frontières de leur pays, car à cette date, le roi ordonne de réunir des troupes pour s'opposer à une nouvelle invasion qu'ils préparent. (Rymer, *Fœdera*, t. III, p. 89.) William de la Zouche, archevêque d'York, Henri de Percy et Raoul de Nevill sont désignés pour commander ces troupes. (*Ibid.* Cf. Robert d'Avesbury, *De Gestis Edwardi tertii*, p. 376.) D'après R. d'Avesbury, Th. Walsingham, *op. cit.*, p. 269, Knighton, éd. J. Rawson Lumby, t. II, p. 41, ce serait le roi de France, Philippe VI, qui aurait poussé David Bruce à envahir l'Angleterre.

2. Le manuscrit met par erreur : *est.*

Là fu messire Edowart de Bailheu, le sire de Montbrait, le sire de Neufville, le sire de Persy, et tant d'aultres, que bien furent XII^c à cheval, V^m archiers, et bien VIII^m hommes à pyé. Ainchoys que ces gens fussent assemblez, les Escots[1] estoient ja entrez ou pays de Northorborlande, si ardirent et gasterrent tout jusques à la riviere de Thyen. Quant ces seigneurs d'Angleterre furent assemblez, ilz vinrent par devant la royne, et elle les prya et requist qu'ilz se voulsissent deffendre et garde[r] le bien et l'onnour du roy, et en charga IIII prelas et IIII chevaliers qui moult voulentiers prirent la conduite de la guerre.

Que vous en feroye je plus long compte? Ilz virent que les Escots ardoient tout par devers le Neuf Chastel, si tirerent celle part, et conduirent la gentille royne jusques à tant qu'elle fut dedens le Neuf Chastel entrée[2], puis ordonnerrent IIII batailles, en chascune bataille ung de ces prelas et ung de ces chevaliers. Les Escots entendirent que les Angloys estoient assemblez pour les combatre, si ordonnerrent aussy leurs batailles. La bataille se fist par ung mardi entour heure de tierce[3], qui fut aussy dure et aussy forte que oncques on vit :

1. Le manuscrit met par erreur : *les Angloys*.

2. Le jour où eut lieu la bataille de Nevill's Cross, la reine d'Angleterre n'était pas à Newcastle, mais à Ypres, avec sa sœur, l'impératrice Marguerite, comme le prouve une charte conservée aux archives de Mons. (*Froissart*, éd. Kervyn de Lettenhove, t. V, p. 487.) Elle dut quitter l'Angleterre autour du 10 septembre, jour où des lettres de sauvegarde furent délivrées à quatre personnes qui devaient l'accompagner dans son voyage. (Rymer, *op. cit.*, t. III, p. 90.)

3. La bataille de Nevill's Cross fut livrée le 17 octobre 1346, qui était effectivement un mardi. Voy., sur cette expédition

et y eut autant de belles proesses, hardies entreprises et belles rescousses faittes que fist oncques Rolant ne Olivier. Car les Angloys, jasoit ce qu'ilz fussent poy de gens et sans leur bon seigneur, toutesfois s'enforchoient ilz de faire au mielx que pouoient, et pour acquerre la grace du roy, tant que le plus petit valoit bien ung chevalier, et tant se penerrent l'ung pour l'aultre ainsy que par envye, que en la fin ilz desconfirent leurs anemis, et y fut mort le conte de Bosquen et pluseurs aultres, et bien IIIm hommes de commune tuez; et y fut mesmement le roy David priz par ung vaillant escuier qui mit grande peine à le garder d'estre tué des gens du pays; et appeloit on ledit chevalier messire Jehan de Chappellein[1]. Là fut aussy pris le conte de Moret et pluseurs aultres que je ne sçay nommer.

Quant la bataille fut finée, messire Jehan de Chappellein appella de ses compaignons es quielz il se fioit le plus, et fit monter le roy David son prisonnier sur ung palefroy, et l'enmena à ung moult fort chastel qu'on clame le chastel Orguilleux[2] seant sur la riviere de

des Écossais et sur cette bataille, *Froissart*, éd. Kervyn de Lettenhove, t. V, p. 487 à 492. L'éditeur de *Froissart* a publié une longue et intéressante relation de Thomas Samson, clerc du diocèse d'York, donnant de grands détails sur cette bataille. Dès le 20 octobre, une lettre d'actions de grâces était adressée à l'archevêque d'York et à plusieurs seigneurs anglais, parmi lesquels figure Jean de Copeland. (Rymer, *op. cit.*, t. III, p. 91 et 92.)

1. Jean de Copeland. Le château de Copeland était situé dans le comté de Northumberland, district de Kirk-Newton. Voy. *Froissart*, éd. Luce, t. IV, p. IX, note 4.

2. Ce château est celui d'Ogle ou Ogles, dans le comté de Northumberland, au nord de Newcastle.

Thyen, à XXV legues du Neuf Chastel, à luy appartenant. Si tost que la vaillant royne ouit dire que ses gens avoient gaagnié la bataille, mesmement que le roy d'Escoce y avoit esté pris, de joye si grande fut esprise qu'elle vint baisier ses gens les ungs aprez les aultres. Adoncques luy presenta l'evesque de Durenne, le conte de Moret pour son prisonnier, car à luy s'estoit rendu, mais messire Jehan de Chappellein ne faisoit semblant de presenter le roy d'Escoce[1], ains le pensoit tenir secretement, se on ne luy en parloit aultrement.

Celle nuit se logierrent les Anglès emprez où la bataille eust esté faitte, laquelle fut faitte par ung mardi l'an M CCC XLVI, aprez la Saint Michiel. L'endemain chascun s'en rala en sa contrée à grand joye, et la royne s'en ala à Londres à tout son prisonnier[2], le conte de Moret, et le mit en prison avecques le connestable de France et le chambellan de Tancarville. Oncques dame n'eut si grand joye que celle royne avoit, car son seigneur le roy avoit eu la plus belle fortune que oncques avint à homme, comme d'avoir vaincqu en une saison les III plus poissans roy[s] du monde. Tantost qu'elle fut venue à Londres, elle envoya message au roy son seigneur seant devant Calais et luy fist sçavoir toute la besongne, et mesmement comment Jehan de Chappellein avoit pris le roy d'Escoce; mais il ne faisoit ul

1. Le manuscrit a mis par erreur : *d'Angleterre*.

2. Le 8 décembre 1346, il fut ordonné à tous ceux qui avaient des prisonniers écossais de les conduire à la Tour de Londres pour le mercredi après l'Épiphanie au plus tard, où ils devaient être placés sous bonne garde. On a ainsi une liste des principaux chefs pris à Nevill's Cross. (Rymer, *op. cit.*, t. III, p. 95.)

semblant de le rendre. Se le noble roy eut grande joye de ces nouvelles[1], penser le pouez. Si envoya tantost messages et lettres affectueuses audit escuier Jehan de Chappellein, luy priant comment tantost il venist parler à luy. Le vaillant escuier y ala du plus tost qu'il pœut, et s'enclina quant il fut venu moult humblement devant le roy, et le roy le prist par la main, et luy fist moult grande feste, et le regracia de la grand honnour que fait luy avoit, comme d'avoir pris le roy d'Escoce son anemi, par quoy il avoit par sa proesse gardé son pays d'ardoir et exillier. L'escuier luy respondi et dist : « Sauve la grace de vous, chier sire, ce n'a pas esté par ma proesse, mais Dieux par sa grace le m'envoya entre les mains et je le pris et fis rendre. Aussy grande grace pœut faire Dieu à ung povre escuier, quant il luy plait, que à ung grand seigneur. »

« Certes Jehan, dit le noble roy, vous dittes voir; sy vous doy moult amer et honnourer, et vueil tantost de vous faire ung chevalier, et vous donneray de vostre bien venue v^c livres de terre à l'estrelin[2], et les asseneray au plus prez de vostre maison par telle maniere que vous me rendrez le roy d'Escoce en ma prison à Londrez, et le presenterez à la royne, et avecq ce vous serez de mon hostel, s'il vous plaist. » Le vaillant

1. Le 12 décembre, le roi fit donner dix livres au messager qui avait annoncé à Londres la victoire remportée sur les Écossais. (Rymer, *op. cit.*, t. III, p. 98.)

2. Ces 500 livres de revenu furent accordées à Jean de Copeland par lettres du 20 janvier 1347, et à la même date, Édouard III donna en sa faveur des lettres de rémission pour tous les crimes et délits qu'il avait pu commettre. (Rymer, *op. cit.*, t. III, p. 102 et 103.)

escuier fut tout joyeux de ces promesses, et dist qu'il le seroit voulentiers par son commandement. Sy fut l'endemain chevalier, et le noble roy tint une grande court pour l'amour du nouveau chevalier. Aprez se parti tantost le nouveau chevalier et retourna en sa maison, et prit si bonne compaignie et si seure qu'il souffisoit à mener son prisonnier à Londres. Si le presenta à la royne, laquelle en eut trés grande joye, car elle avoit son plus grand desir. Si le fist mettre en prison[1] avecques le connestable de France, le chambellan de Tancarville et les aultres.

Aprez ces aventures, la vaillant royne eut moult grand desir d'aler veoir le roy son seigneur; si fist aprester naves et vaisseaulx, joyaulx pour donner aux chevaliers, aultres pourveances necessaires sur mer, gens d'armes, et se mit en mer en trés grande aventure d'estre prise et perdue, et s'en vint III jours devant la Toussains en l'ost devant Calaiz. Là le roy estoit qui ala à l'encontre d'elle, et l'acola devant toutes ses gens à grand joye, et l'enmena en son palais, et fist sçavoir qu'il vouloit tenir le jour de la Toussains une grande court ouverte pour l'amour de la royne. Celle court fut tenue grandement, car il y eut bien VII[c] chevaliers et d'aultres gens, tant que on ne les pooit servir, car chascun y estoit venu pour vir la royne; et la bonne dame arraisonnoit et appelloit ses chevaliers si gracieusement que c'estoit ung plaisir de la regarder, et donna grande quantité de moult beaulx joyaulx à ceulx

1. Le 15 décembre 1346, Thomas de Rokeby fut chargé de conduire David Bruce à la tour de Londres, et c'est le 2 janvier 1347 qu'il fut remis entre les mains de Jean Darcy, connétable de la tour. (Rymer, *op. cit.*, t. III, p. 98 et 99.)

auxquelz veoit mielx convenir, et demoura longtemps envers le roy en grande joye, et avoit amené grande foison de dames et de damoiselles, et y prenoient les chevaliers et escuiers grande recreation, et le noble roy les veoit moult voulentiers.

Cil siege dura moult longuement et y avint de belles proesses d'ung costé et d'aultre, par terre et par mer, tant que je ne les pourroye dire; si m'en vouldray plus briefment passer, affin que les lisans ou oyans je n'ennuye.

Le roy de France avoit mis si bonnes gens d'armes et tant par toutes les fortresses qui estoient entour Calaiz, tant de Jennevoiz et de Normans et d'aultres maronniers sur mer, que les Anglois, qui vouloient issir hors par terre ou par mer pour aler fourragier, trouvoient souvent de grosses rencontres, et souvent perdoient ou gaagnoient. Sy y avenoit tant et tant d'aventures d'une part et d'aultre que je n'en sçavroye pas raconter la disiesme partye, et souvent en y avoit de navrez, de mors, de prisonniers ainsy que on voit avenir en telles besongnes. Aussy le noble roy et ses conseilliers pensoient tous les jours à trouver nouveaulx engins pour constraindre mielx ceulx de la ville, et ceulx de la ville pensoient le contraire et faisoient tant à l'encontre, que ces engins et instrumens ne les greverrent oncques fors que les ouvriers.

Si dura le siege si longuement que ceulx de la ville eurent au derrain si grand mesaise, que au derrain les convint rendre, car ilz furent affamez, ainsy que vous orrez cy aprez deviser. Si n'en debvoient pas estre blasmez, à parler par raison, car ilz furent si estrains par terre et par mer que nuls vivres ne pœurent

avoir; mais entre les aultres il y avoit ung maronnier sur mer de leur partie, qu'on appelloit Marain, qui souvent leur faisoit grand confort et amenoit des pourveances, et nuisoit moult fort aux Anglès et en fit grand foison morir.

Chapitre LXXVII.

Sommaire.

Édouard III passe l'hiver devant Calais, et les Flamands, après avoir ravagé l'Artois autour de Béthune, sont obligés de se retirer. Le roi d'Angleterre cherche à négocier le mariage de sa fille avec le fils du comte de Flandre. Pression des communes sur le jeune comte pour le contraindre à acquiescer à cette union. Après avoir feint de l'accepter, et même s'être fiancé, il s'enfuit en France la veille du jour où le mariage devait être célébré. Les Flamands restent toujours avec Édouard et ravagent le pays autour de Saint-Omer et de Thérouanne.

Comment le roy Edowart pourchassa que le mariage se fist du jœune conte de Flandres et de sa fille, mais le conte ne s'y voult oncques accorder[1].

Tout celluy yver, le noble roy demoura devant Calais, et fut tout plain de merveilleuses aventures d'une part et d'aultre; et avoit le noble roy grande entente toudis d'entretenir les communes de Flandres[2],

1. Cf. *Froissart*, éd. Luce, t. IV, p. 30 § 301 à p. 37 § 303. Variantes, p. 249 à 259. Dans le manuscrit de Rome, il développe beaucoup tout ce qui est relatif au projet de mariage de Louis, comte de Flandre, avec Isabelle, fille d'Édouard III.

2. Dès le moment où Édouard III se prépara à faire sa descente en France, il entra en relations avec les Flamands

car il luy sembloit que par eulx il pourroit plus tost venir à son intencion. Si envoya souvent par devers eulx en grandes promesses que s'il avenoit qu'il parvenist en son intencion, il leur rendroit sans doubte Lille et Doway; siques par telles attentes les Flamencs s'esmurent en ce temps que le noble roy estoit entré en Normendye et alerent assiegier Bethune et assaillir. Mais le roy Philippe y avoit mis de si bonnes gens d'armes[1] que ilz y perdirent de leurs gens. Avecq ce les Flamencs aloient ardant et gastant tout le pays d'Artoys entour Bethune, et ung jour furent si rencontrez qu'ilz perdirent foison de leurs gens[2]. Que

qui devaient faire diversion dans le nord. Ainsi, le 20 juin 1346, il nommait Hugues d'Hastings son lieutenant dans le pays pour commander les Flamands dans les chevauchées qu'ils feraient en France. (Rymer, *op. cit.*, t. III, p. 83.) Le 10 juillet, étant à l'île de Wight sur le point de partir, Édouard III écrivit aux villes de Bruges, Gand et Ypres, leur disant qu'il compte toujours sur leur fidélité et leur affection. (Rymer, *ibid.*, p. 85.) Des lettres du 12 juillet nous apprennent encore qu'à cette date Jean de Montgommery passa en Flandre avec d'autres Anglais. (Rymer, *ibid.*, p. 86.)

1. D'après *Froissart*, éd. Luce, t. IV, p. 31, les principaux défenseurs de Béthune étaient : Geoffroi de Charny, Eustache de Ribemont, Beaudouin d'Annequin, Jean de Landas. Les *Journaux du trésor de Philippe VI de Valois* nous apprennent en effet que Jean d'Aubenton, écuyer de Lorraine, toucha différentes sommes pour avoir servi à Béthune en la compagnie d'Eustache de Ribemont du 10 septembre 1346 au 14 avril 1347. (*Ibid.*, n[os] 2093, 2219, 3291.) Jean, seigneur de Marquais, servit aussi à Béthune du 10 novembre 1346 au 14 avril 1347 (*Ibid.*, n° 761); au 17 avril et pendant une grande partie de 1347, on trouve comme châtelain à Béthune Hugues de Bours, écuyer. (*Ibid.*, n[os] 2725, 2730, 3731.)

2. Afin de seconder l'action d'Édouard III, qui ravageait la

feroye je plus long compte d'eulx? Ilz furent assez tost ennuyez de leur siege, car ilz n'avoient point de seigneur; si se partirent et alerent chascun en son hostel.

Encores quant le noble roy fut venus devant Calays, il ne cessa pas d'envoyer par devers les communes de Flandres en renouvellant ses promesses pour les entretenir en amour, et voulentiers eust pourchassé que le noble conte de Flandres, qui n'avoit pas encores XVI ans, voulsist sa fille espouser; et tant pourchassa que le commun de Flandres s'i accorda entierement, car il luy estoit advis que parmi ce il se pourroit aydier des Flamencs, et il sembloit aussy aux Flamencs que s'ilz avoient les Angloys de leur alliance, qu'ilz pourroient bien resister aux Françoys. Mais le jœune conte de Flandres qui avoit esté nourry avecques les royaulx ne s'i voulut oncques acorder, ains disoit par l'ennortement de ceulx qui le gouvernoient, que ja n'avroit à femme la fille de cil qui son pere avoit tué, car le duc Jehan de Brabant pourchassoit adoncques que cil

Normandie, les Flamands partirent dès le 2 août 1346, sous les ordres d'Henri de Flandre, pour envahir l'Artois. Après avoir pris Saint-Venant, ils mirent le siège devant Béthune le 14 août. La garnison, sous la conduite de Godefroi d'Annequin, d'après Gilles li Muisis, repoussa leurs attaques en leur infligeant de grandes pertes, et le 24 août ils furent obligés de lever le siège après avoir détruit leurs machines de guerre. (*Gilles li Muisis*, éd. de Smet, t. II, p. 240 à 243; Knigthon, *op. cit.*, t. II, p. 34.) M. Luce, dans son édition de *Froissart*, t. IV, p. XIII, note 5, indique un grand nombre de lettres accordées en faveur des habitants de Béthune à la suite de leur belle défense. Cf. comte de Loisne, *Ordonnances inédites du roi de France Philippe VI relatives au siège de Béthune de 1346*, extrait du *Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie*, 1901.

jœune conte prist sa fille, et luy promettoit plainement que il luy feroit jouir de la conté de Flandres pour amours ou aultrement, et faisoit d'aultre part entendant au roy Philippe que se la besongne se faisoit, il feroit tant que tous les Flamencs seroient de son accord. Siques parmi celles promesses, le roy Philippe s'acorda à ce mariage, et le duc de Brabant envoya tantost grands messages aux bonnes villes de Flandres pour avoir l'acord et consentement à ce mariage, et leur fit monstrer tant de si belles raisons que les bonnes villes manderrent le jœune conte leur seigneur, et luy firent sçavoir que s'il vouloit venir et croire leur conseil ilz seroient ses bons et loyaulx subgects, et lui deliverroient toutes ses justices et droittures aussy avant, et plus, que oncques n'avoient eu ses predecesseurs. Le jœune conte s'en vint en Flandres[1] et fut recheut moult amyablement, et luy

1. La réconciliation entre les Flamands et le jeune Louis, comte de Flandre, eut lieu autour de la Toussaint, et c'est peu après cette fête qu'il rentra en Flandre. (*Gilles li Muisis*, éd. de Smet, t. II, p. 264; *Froissart*, éd. Kervyn de Lettenhove, t. V, p. 493.) Ainsi, le 7 novembre, il arriva à Courtrai, d'où il se rendit successivement à Ypres, à Bruges et à Gand. (Kervyn de Lettenhove, *Histoire de Flandre*, t. III, p. 316.) M. Luce, dans son édition de *Froissart*, t. IV, p. XIII, note 8, fait erreur en disant que Louis de Male fit sa première entrée à Bruges le 23 janvier 1347. Cette date est la date de lettres accordées à l'occasion de sa première entrée; mais elle dut avoir lieu auparavant. Voy. *Inventaire des archives de Bruges*, 1871, t. I, 1re série, p. 500, n° 458. Au mois de janvier 1347 (n. st.), Philippe VI permit à Louis d'aller et venir en Flandre, espérant que sa présence y amènerait l'apaisement, mais à condition qu'il « garde touzjours sa loiauté » envers le roi de France. (Arch. nat., JJ. 77, p. 26 v°, n° 42.)

presentans de grands presens en chascune bonne ville.

Si tost que le noble roy sceut ces nouvelles, il envoya en Flandres le conte de Noirhantonne pour pourchasser vers les communes qu'ilz eussent plus chier que leur conte prist sa fille que celle au duc de Brabant, et en requirent trés affectueusement leur seigneur, et luy remonstrerrent tant de belles raisons que ceulx mesmement qui estoient de la partie au duc de Brabant n'osoient mot dire; mais le jœune conte ne s'y vouloit aucunement acorder pour parolle qu'on luy sceut dire, ains disoit toudis qu'il n'aroit ja pour femme la fille de cil qui avoit tué son pere. Quant les Flamens oyrent ce, ilz dirent que cilz sires estoit Françoys et mal conseillié et qu'il ne leur feroit ja bien. Si le prirent et mirent en prison courtoisement, et luy dirent que jamaiz n'en istroit s'il ne croyoit leur conseil, et luy dirent que se son pere n'eust tant amé et creu les Françoys, il eust esté le plus grand seigneur du monde.

Ce demoura ainsy par une espace de temps, et se tint tousjours le noble roy devant Calais, et tint une grand court au jour de Noel, après lequel Noel, environ au commencement de quaresme, vint le gentil conte Derby devant Calais veoir son seigneur, Dieu scet se il fut grandemeut recheu et festié, car à la venue d'ung tel prince chascun doibt estre bien reconforté.

Longuement demoura le jœune conte de Flandres en prison par ses gens mesmement, car il ne vouloit nullement propos changier. Au derrain, il promit qu'il feroit tout ce qu'il[z] vouldroi[en]t, mais que on le laissast aler deduire en riviere et aultre part sur bonnes gardes. Les Flamencs le crurent, si le laisserrent aler; mais il y avoit tousjours XX hommes aprez luy, quelque part

qu'il alast, des bourgoys de Flandres qui sy prez le gardoient que à paine pouoit il aler pissier, et n'avoit de son conseil que II chevaliers, encores estoient ilz Flamencs. Sur ce convent, manderrent les Flamencs le roy d'Angleterre et la royne qu'ilz venissent à Berghes. Le noble roy et la royne là vinrent moult noblement, et les Flamencs aussy d'aultre part, et amenerrent le jœune conte qui humblement s'enclina devant le roy, et le noble roy envers luy, qui s'excusa moult doucement de la mort son pere, et luy dist que le joũr de la bataille il ne vit son pere, ne le congnut ne mort ne vif. A briefs mos, on laissa le parler de ce, ains furent faittes les convenances[1] là en telle maniere que le jœune conte fiancha la fille au roy d'Angleterre en joyeuse chiere, et fut là ordonnée la journée en laquelle on les debvoit espouser.

Le noble roy fist faire si grand appareil pour celle grand court que merveilles, et se pourveit de beaulx dons et de riches joyaulx et la royne aussy. Et le jœune conte de Flandres aloit toudis esbatre sur la riviere en la compaignie de ceulx qui le debvoient garder. Si avint celluy jour[2] devant ce qu'il deut espouser, que

1. Par des lettres données à Dunkerque le 13 mars 1347 (n. st.), Louis approuva les conventions stipulées au sujet de ce mariage projeté entre lui et Isabelle, fille aînée d'Édouard III. Ces lettres furent transmises le lendemain au roi d'Angleterre à Bergues. (Rymer, *op. cit.*, t. III, p. 111 et 112.)

2. Le 27 mars 1347 (n. st.), Édouard III mettait en demeure Louis, comte de Flandre, d'épouser sa fille et lui mandait en même temps de se mettre à la tête des Flamands pour marcher contre le roi de France. Louis obtint difficilement du répit jusqu'au lendemain 28, jour où, en compagnie de Roland de Poukes et de Louis Van de Wale, il s'enfuit et alla se réfugier

l'ung de ses faucons se mist en l'air, et ses fauconniers aprez pour le loirrer.

Quant le jœune conte vit son faulconnier fraper des esperons, il commencha à courir aprez tant qu'il pœut, en telle maniere qu'il ne revint pas à la journée pour espouser la damoiselle qu'il avoit fyancée, ains s'en ala tout de tire vers le roy Philippe de France et le duc de Normendye. En telle maniere eschappa il malicieusement. Les Flamencs en furent merveilleusement dolens, aussy fut le noble roy, et les François en furent moult joyeulx. Mais pour ce ne demoura pas que les Flamencs ne reconfortassent toudis le noble roy Edowart; et furent par pluseurs foys dehors, et ardirent pays merveilleusement entour Saint Omer[1] et Terwaine, en confortant tousjours les Angloys.

Chapitre LXXVIII.

Sommaire.

Guerre entre l'évêque de Liège, Engilbert de La Marck, et les habitants des villes de Huy et de Liège. Bataille de Vottem. Prise des châteaux de Clermont, de Hamale, d'Argenteau. Louis, comte de Flandre, épouse la fille du duc de Brabant. Alliance de l'évêque de Liège et du duc de Brabant. Défaite des habitants de Liège à Tourinne. Paix de Waroux.

Comment l'evesque Englebert de Liege eut dissencion

près du roi de France. (*Gilles li Muisis*, éd. de Smet, p. 265; *Guillaume de Nangis*, t. II, p. 209; *Chronographia*, t. II, p. 238 et 239.)

1. Gilles li Muisis, *op. cit.*, p. 267, rapporte en effet qu'au milieu du mois d'avril 1347, les Flamands furent battus près de Saint-Omer par Morel de Fiennes et Gui de Nesle et perdirent environ cinq cents hommes.

avecques ceulx du Liege et eut grosse bataille à Voteme et puis aultre à Tourine[1].

En celle année mesmement s'esmut une grosse guerre entre l'evesque de Liege, messire Englebert de la Marche et ceulx de la cité du Liege et de Huy[2], par quoy ledit evesque qui estoit assez nouvel[3] fit une grande assemblée de seigneurs d'Alemaigne. Oncques plus grande ne fust weue ou pays, mesmement d'estrangiers, et s'en vint ledit evesque par devant la cité à une villete qu'on appelle Voteme[4], à entencion de forbannir aucuns bourgoys de la cité qui meffait avoient. Ceulx de la cité se voulurent deffendre et issirent hors à tout leurs banieres, tous armés, et ceulx de Huy aussy, et ne pouoient croire que ledit evesque eust de la xxeme partie tant de gens comme il avoit. Si se rengierrent en ung grand fossé enmy les champs ainchois qu'ilz eussent veu venir nul de la part de l'evesque, car s'ilz eussent sceu la grande poissance, ilz se fussent avisez, car

1. Ce chapitre n'a pas été reproduit par Froissart.

2. C'est à la suite du meurtre d'un sujet de l'évêque de Liège par un bourgeois de Huy que cette guerre eut lieu. Voy. *Zantfliet*, chronique publiée dans l'*Amplissima collectio* de Martène et Durand, t. V, col. 242.

3. Engilbert de la Marck, prévôt de l'église de Liège et neveu du précédent évêque, Adolphe de la Marck, lui fut donné pour successeur le 23 février 1345 par Clément VI, auprès duquel il était alors à Avignon. Il fit son entrée solennelle à Liège le 12 avril suivant.

4. Sur la bataille de Vottem, qui eut lieu le 19 juillet 1346, cf. *Zantfliet*, *op. cit.*, col. 243, et Jean d'Outremeuse, *la Geste de Liège*, publiée à la suite de sa chronique, éd. S. Bormans, t. VI, p. 699 à 702. Voy. aussi L. Polain, *Histoire de l'ancien pays de Liège*, t. II, p. 161 et suiv.

quant ilz virent tant de gent venir, ilz se desconfirent par eulx mesmement et s'enfuirent, tant qu'il n'en demoura pas la quarte part sur les fossez. Aucuns des seigneurs qui ce virent, tantost coururent dessus, les ungs aprez les fuyans, les aultres dessus les demourez, et perdirent grand foison de gens d'armes, de chevaliers et d'escuiers qui descendirent à pyé sottement, car leurs compaignons estoient demourez derriere eulx à cheval, et si ne les ayderrent en riens, ains s'en retournerrent arriere, je ne sçay comment, et les regardoient, par aventure fut ce pour ce qu'ilz ne vouloient pas faire tuer leurs chevaulx, et sy estoient x foys plus de gens; dont ce fut merveille grand que sus ne leur couroient, et avoient tué leurs freres, compaignons et parens. Bien enfantosmés estoient, car quant ilz les eurent assez regardez, ilz s'en tournerrent arriere tout à ung cop à leurs hostelz. Si le pœut on conter pour une merveilleuse aventure.

De celle sauvage aventure monterrent ceulx du Liege en si grand orgueil qu'ilz ne voulurent oncques celle année acorder à paix ne à raison; ains tant firent qu'ilz eurent toutes les bonnes villes et le commun pays de leur accord, et guerrierrent toute celle année, et si bien leur en prenoit que mielx ilz n'eussent pœu soushaydier; et assiegerrent le chastel de Clermont[1], si le gaagnerent et abastirent. Aprez, le chastel de Hamale[2], et semblablement l'abastirent. Aprez la feste

1. Clermont-sur-Meuse, Belgique, prov. de Liège, cant. de Nandrin. C'est le 3 septembre 1346 que les révoltés de Liège et de Huy mirent le siège devant le château de Clermont. Il se rendit quinze jours après. (*Zantfliet, op. cit.*, col. 245.)

2. Ce château, qui est peut-être celui d'Hermalle-sous-Huy,

Saint Jehan qui fut l'an mil CCC XLVII, ilz assiegerrent le fort chastel d'Argentueil[1] que on tenoit du duc de Brabant et l'abastirent, et prirent ceulx de dedens et amenerrent en prison au Liege.

En ce temps qu'ilz seoient devant Argentueil, espousa Loys, le jœune conte de Flandres, la fille du duc de Brabant[2], combien qu'il eut fiancé la fille du roy d'Angleterre, et le jœune duc de Guerles[3] espousa l'aultre fille. En ce mesmes temps, le duc de Brabant et l'evesque de Liege Englebert s'acorderrent que chascun manderoit tant de gens qu'ilz pourroient avoir et dessiegeroient le chastel d'Argentueil, siques il envoyerrent partout à leurs amis; mais le duc de Brabant fit si longuement pour les nœupces de sa fille que le chasteau d'Argentueil fut à force gaagnié et combatu. Celluy jour mesmes que le chasteau fut gaagnié, estoient lesdis evesque et le conte de Los avecques luy et le duc de Guerles, entour la ville de Hanut pour ardoir et exillier le bon pays de Hesbaing, et pour venir assiegier la cité du Liege.

Quant ceulx du Liege le sceurent qui ne se voulurent pas à tant tenir car orgueil les surmonta, ilz requirent si acertes, comme faire pœurent, à ceulx de Huy, de

cant. de Nandrin, fut pris immédiatement après celui de Clermont. (*Zantfliet, op. cit.*, col. 245.) Déjà, en 1316, ce château avait été détruit par les habitants de Huy. (Jean d'Outremeuse, *Ly myreur des histors*, éd. Bormans, t. VI, p. 225.)

1. Argenteau, Belgique, prov. de Liège, cant. de Dalhem. Voy., sur le siège de ce château, *Zantfliet, op. cit.*, col. 247.

2. Louis, comte de Flandre, épousa, le 1er juillet 1347, Marguerite, fille de Jean III, duc de Brabant.

3. C'est Marie, autre fille de Jean III, que Renaud, duc de Gueldre, épousa cette même année 1347.

Dynant et des aultres bonnes villes qu'ilz issirent hors et vinrent entour le ville de Tourines et la ville de Latines tenir rengiez ung vendredi tout le jour, à plains champs, encontre le pouoir de tous ces seigneurs. Le duc de Brabant n'eut point de volenté de combatre celluy jour, aussy n'eut il oncques quelque part qu'il fust; si fist toutes ses gens logier aux champs, de quoy ledit evesque et le conte de Los furent durement couroussez; et estoit entour midi, par quoy ceulx du Liege fussent bien aise ralé au Liege et ceulx de Huy à Huy, à leur grand honneur, s'ilz eussent tant de sens et d'avis. Toutesfois ilz se partirent de la place quant ilz sceurent que le duc et l'ost estoient logiez, et alerent logier es villages, l'ung çà, l'aultre là; bien tenoit on qu'ilz s'en fussent ralez en leurs maisons.

L'endemain[1], ledit evesque et le conte de Los furent avant le jour levez, et s'en alerent sur les champs, et virent que ceulx de Lieges et leurs aydans estoient ja rengiez comme le jour de devant. Ilz ne voulurent attendre le dangier du duc de Brabant, si leur coururent sus à tant de gens qu'ilz avoient, et les desconfirent de premiere venue, sauf tant que le duc de Guerles y sourvint au derrain que la bataille estoit desconfite, et que on les chassoit avant les champs et les tuoit on à voulenté. Si en demoura bien de mors environ xv mille et grand foison de prisonniers. Mais le duc de Brabant, ne ses gens n'y vindrent jusques au derrain que ce fut fait, puis àla logier ledit duc sur la riviere

1. La bataille de Tourinne eut lieu, d'après Zantfliet (*op. cit.*, col. 248), le 21 juillet 1347, ce qui correspond bien aux indications de Jean le Bel. Voy. aussi sur cette bataille, Polain, *Histoire de l'ancien pays de Liège*, t. II, p. 170 à 173.

d'Yerne[1], dessus Lymon[2], l'evesque à Lamynes[3], le conte de Los à Hericourt[4]. Ce fut l'an de grace mil CCCXLVII, la nuit de la Magdalene.

L'endemain on sejourna tout le jour; le lundy on ala logier sur la riviere de Gyere[5]. Adoncq commença on à traittier de paix qui faitte fut et acordée le samedi après, à Warous[6], laquelle fut bonne et belle pour l'evesque de Liege; ce ne fut le conseil du duc de Brabant[7] qui tous les gasta. Si m'en tairay à tant et parleray d'une aultre matere que j'ay laissié.

Chapitre LXXIX.

Sommaire.

Thomas de Dagworth et Jean de Hartzel, chevaliers anglais envoyés par Édouard III à la comtesse de Montfort, ravagent le pays avec Jean de Châtel, chevalier breton, et prennent

1. L'Yerne, ruisseau qui passe près de Limont et va se jeter dans la Geer.

2. Limont, Belgique, prov. de Liège, cant. de Varemme.

3. Lamine, Belgique, prov. de Liège, cant. de Varemme.

4. Il y a certainement une erreur, car il n'y a pas en Belgique de localité du nom d'Héricourt, c'est Remicourt qu'il faut lire, Belgique, prov. de Liège, cant. de Varemme, localité située sur l'Yerne entre Limont et Lamine.

5. La Geer, rivière de Belgique qui prend sa source dans la province de Liège, passe à Varemme et va se jeter dans la Meuse à Maestricht.

6. Sur la paix de Waroux et ses suites, voy. Polain, *Histoire de l'ancien pays de Liège*, t. II, p. 173.

7. Le 21 septembre 1347, Jean III de Brabant conclut une alliance avec les villes de Liège et de Huy. (*Supplément au corps universel diplomatique du droit des gens*, de Du Mont, t. II, 2e part., p. 162.)

la Roche-Derrien. Charles de Blois vient à la tête d'une forte armée pour reprendre cette ville. Il repousse une première attaque de la comtesse de Montfort, venue pour lui faire lever le siège, mais le lendemain, il est vaincu, fait prisonnier et envoyé en Angleterre, où il est mis à rançon.

Comment messire Charles de Bloys fut desconfit et pris en bataille devant la Roche Darrian en Bretaigne et mené en Angleterre[1].

Je me suys longuement teu de la vaillant contesse de Montfort et de messire Charles de Bloys qui toudis se guerryoient merveilleusement en Bretaigne; si y veul revenir pour raconter de leurs aventures. Vous avez bien entendu ça devant comme le noble roy d'Angleterre envoya le gentil conte Derby en Gascongne, et comment il envoya II chevaliers, à tout grand foison de gens d'armes et d'archiers, en Bretaigne pour aydier la vaillant contesse de Montfort[2]; desquelz chevaliers, l'ung estoit nommé messire Thomas d'Agorne[3], et l'aultre messire Jehan de Articelle. Ilz demourerent ung grand temps delez la vaillant contesse en la ville de Hainebon, et guerryoient

1. Cf. *Froissart*, éd. Luce, t. IV, p. 38, § 304, à p. 44, § 306. Le § 303, p. 37, relatif au comte de Namur, n'est pas emprunté à Jean le Bel. Variantes, p. 260 à 269. Le manuscrit de Rome raconte les mêmes faits avec plus de développements.

2. Dès 1346, Thomas de Dagworth était lieutenant du comte de Northampton en Bretagne. Il avait avec lui quinze chevaliers, soixante-cinq écuyers, cent vingt archers. (Record Office, *Indentures of war*, *Bundle* 68, n° 2.)

3. Édouard III, par lettres du 10 janvier 1347, avait nommé Thomas de Dagworth son capitaine et lieutenant dans le duché de Bretagne et ses dépendances. (Rymer, *Fœdera*, t. III, 1re partie, p. 100.)

souvent ceulx de la partie messire Charle de Bloys; aussy faisoient les aultres ceulx de la part de la vaillant contesse, et estoi[en]t tous Bretons bretonnans ou la plus grande partie. Entre les aultres y avoit ung chevalier breton bretonnant, moult vaillant homme, que on appelloit messire Jehan du Chastel[1], qui toudis se tenoit emprez la dame. Ainsy estoit le pays gasté et exillé d'une partie et d'aultre, et tout comparoient les povres gens.

Ung jour avoient ces III chevaliers dessus nommez pris assez grand nombre de gens d'armes et de souldoiers à pyé, et s'en alerent assiegier une bonne ville et grosse et ung moult fort chastel qu'on clamoit la Roche Daryon, et l'assaillirent grandement. Aussy ne faillirent ilz pas à deffense. Layens avoit ung chastellain qu'on nommoit Tassart de Guyenne, fort escuier, hardi et combatant, et sy y avoit des bourgoys qui plus estoient de l'acord de la vaillant contesse que de l'aultre partie; si s'acorderrent à ceulx de dehors si vaillanment que, au tiers jours ou au IIIIe, ilz rendirent la ville[2] et le chastel, saufs leurs corps et leurs biens, et livrerent la clef aux III chevaliers dessusdis ou nom de la vaillant contesse, puis mirent les chevaliers, gens d'armes et plenté d'archiers et de souldoiers pour garder la

1. C'est Tannegui du Chastel que Jean le Bel désigne sans doute ici.

2. La Roche-Derrien, Côtes-du-Nord, arr. de Lannion, ch.-l. de cant., fut prise à la fin de l'année 1345 par Guillaume de Bohun, comte de Northampton, et gardée continuellement par les Anglais depuis cette date. (Voy. pour les détails sur la prise de cette ville les *Grandes chroniques de France*, éd. Paulin Paris, t. V, p. 443, 444 et 471.)

ville et le chastel avecq ledit Tassart et les bourgoys. Si se partirent de là et alerent par devers la contesse.

Quant messire Charles le sceut, il fut grandement couroussé et manda partout les gens qui estoient de sa partie, les chevaliers, les Jannoys et tous les souldoiers qu'il pœut avoir. Si y en vint tant qu'il eut bien XVI^c armeures de fer et XII^m hommes à pyé, dedens lesquelz il y avoit bien XXII ou XXIII chevaliers bannerès et III^c chevaliers d'ung escu[1]. Si ala assiegier le chastel et la ville de la Roche Daryon dessusdis; mais ceulx de la ville ne furent point esbahy, ains envoyerrent tantost message à la vaillant contesse et aux III chevaliers, requerans qu'on les voulsist secourir.

La vaillant contesse le fist voulentiers et envoya grands messages par tous ses amis, et fit tant qu'elle eut bien en poy de temps mille armeures de fer et XV^m hommes de pyé et XV^c archiers[2], et les mist tous en la garde et conduite de ces III seigneurs chevaliers dessusdis qui baudement et voulentiers les recheurent. Et disoient qu'ilz ne retourneroient mais tant que la ville et le chasteau seroient dessiegiez, ou ilz morroient

1. D'après la lettre écrite par Thomas de Dagworth pour annoncer la victoire de la Roche-Derrien et publiée par Robert d'Avesbury, *De gestis Edwardi tertii*, éd. Thompson, p. 388, l'armée de Charles de Blois comprenait douze cents chevaliers et écuyers, six cents autres gens d'armes, six cents archers du pays et deux mille arbalétriers, sans compter les gens des communes, dont il ignorait le nombre.

2. Ces chiffres sont bien supérieurs à ceux que Thomas de Dagworth annonce dans sa lettre (*op. cit.*, p. 389). Il dit qu'il avait avec lui seulement trois cents hommes d'armes et quatre cents archers, sans compter la garnison de la Roche-Derrien qui tomba sur les derrières de l'armée de Charles de Blois.

en la payne. Là s'en alerent tant comme ilz pœurent et firent tant (qu'en feroye je long compte?), qu'ilz vinrent assez prez de l'ost messire Charles.

Quant messire Thomas d'Augorne et messire Jehan de Harticelle et les aultres chevaliers et gens d'armes furent parvenus à II legues prez de l'ost messire Charles, ilz se logerrent sur une riviere celle nuit, sur l'entente de combatre l'endemain.

Et quant ilz furent logiez et mis à repos, les vaillans chevaliers prirent la moityé de leur ost et les firent armer et monter paisiblement, et s'en alerrent devant la minuit ferir en l'ost messire Charles à l'ung des costez et y firent grand dommage, et y tuerent grand nombre de gens, et y demourerent tant que tout l'ost fut esmeu et armé; maiz ilz y arresterrent si longuement, tant combastant, que ceulx de l'ost furent si grand foison que ilz ne se pœurent retraire sans grande perte, ains furent desconfis et perdirent grand nombre de leurs gens, et y fut pris ledit messire Thomas, luy XXe et durement navré; et ledit messire Jehan se retrait par devers son ost à grand meschief à ce de compaignons qui estoient eschappez avecques luy.

Quant ilz furent revenus à leur ost, ilz conterent le meschief qui avenu leur estoit. Droit à celle heure qu'ilz revinrent à leur ost, ung vaillant chevalier[1] à tout cent glayves vint nouvellement en leur ayde, et dit, quant il ouït ces nouvelles, que s'on le vouloit croire, tout l'ost s'armeroit à celle heure mesmement et iroient sur leurs anemis.

1. *Froissart*, éd. Luce, t. IV, p. 42, nous donne son nom : Garnier, sire de Cadoudal.

Ledit messire Jehan s'i acorda tantost, aussy firent les aultres; si firent tant qu'ilz vinrent devant soleil levant à l'ost messire Charles[1] qui ja estoit estourmy et se traioyent sur les champs. Là eut forte et dure assemblée, car tantost se coururent sus et se combatirent longuement. Là convint ces petites gens Anglès et Bretons endurer grand fais contre tant de gens et de seigneurs, ce pouez vous bien sçavoir, et faire grandes apertises et maintes proesses et maintes belles rescousses. Toutesfois ilz firent tant qu'ilz desconfirent leurs anemis et detindrent la place, et y demourerent xv chevaliers banerès mors, et II^c chevaliers d'ung escu, et IIII^m hommes de pyé[2], et si y fut pris ledit messire Charles de Bloys[3] et messire Thomas d'Augorne et tous les compaignons rescoux; si y furent gaagniez tentes et paveillons, et fut envoyé ledit messire Charles en Angleterre au noble roy Edowart pour prisonnier, et demoura long temps en prison, puis se raenchonna de quatre fois cent escus vielx.

1. La bataille de la Roche-Derrien fut livrée, d'après Thomas de Dagworth (*op. cit.*, p. 388-389), le 20 juin 1347, « environ le quarter devant le jour ». Outre la lettre écrite par lui à ce sujet, voy. aussi les *Grandes chroniques de France*, éd. P. Paris, t. V, p. 471 à 478, qui rapportent cette action avec beaucoup de développements et une grande précision.

2. Dagworth dit qu'il y eut entre cinq et sept cents hommes d'armes tués, chevaliers et écuyers, « et du comune people jeo ne vous say dire le certain ».

3. Les *Grandes chroniques*, t. V, p. 476, et la lettre de Dagworth font connaître les principaux seigneurs bretons tués ou pris à la Roche-Derrien.

CHAPITRE LXXX.

SOMMAIRE.

Édouard III empêche tout ravitaillement de Calais à l'aide d'un château construit près du port. Philippe VI rassemble une armée à Arras pour aller au secours de cette ville. Dispositions prises par le roi d'Angleterre afin de résister à une attaque. Philippe de Valois provoque Édouard, qui refuse de sortir de ses retranchements. Entremise infructueuse des cardinaux pour arriver à la conclusion d'une trêve. Le roi de France se retire. Pourparlers pour la reddition de Calais; dévouement d'Eustache de Saint-Pierre et de cinq autres bourgeois.

Comment le roy de France ala bien prez de Calays à toute poissance pour contresiegier le roy d'Angleterre, mais il ne pœut passer[1].

Or vueil je retourner au vaillant roy Edowart qui estoit devant Calais et y avoit esté bien par l'espace de demy an. Quant il entendi que le roy Philippe de France faisoit son mandement general par toute France que tous nobles et non nobles fussent à luy à Amiens[2],

1. Cf. *Froissart*, éd. Luce, t. IV, p. 44, § 306, à p. 59, l. 15. Au commencement de ce chapitre, Froissart donne des détails sur les préparatifs de Philippe de Valois, qui ne se trouvent pas dans Jean le Bel. Variantes, p. 269 à 289.

2. En étudiant l'itinéraire de Philippe VI pendant les mois d'avril, mai et juin 1347, on pourra se rendre compte que la concentration de l'armée se fit, non à Amiens, mais à Arras. Après avoir passé les fêtes de Pâques en l'abbaye du Moncel-lez-Pont-Sainte-Maxence (Oise, arr. de Senlis, comm. de Pontpoint, cant. de Pont-Sainte-Maxence), où nous le trouvons du 25 mars (Arch. nat., JJ 76, nos 2, 119, 120) au 13 avril 1347 (Arch. nat., X1a 12, fol. 24 v° et 25), il alla à Breteuil en

entour la Penthecouste, pour dessiegier la bonne ville de Calais[1], il se commença [à] aviser comment il pour-

Beauvaisis (auj. Breteuil-sur-Noye, Oise, arr. de Clermont, ch.-l. de cant.), où il fut les 23 et 24 avril (Arch. nat., JJ 76, n° 197; *Ord.*, t. XII, p. 90), puis à Montdidier les 27 avril (*Froissart*, éd. Luce, t. IV, p. XVIII, n. 2), 1er mai (*Ord.*, t. II, p. 261), 2 mai (Arch. de Douai, CC 688), à Davenescourt (Somme, arr. et cant. de Montdidier), le 28 avril (Arch. nat., J 793, n° 13. Voy. aussi JJ 76, n° 293, JJ 77, n° 167). Il ne fit que passer à Amiens dans la première semaine de mai (*Gilles li Muisis*, éd. de Smet, p. 267, et Arch. nat., JJ 68, nos 167, 294[1]), car après avoir campé entre Beauquesne (Somme, arr. et cant. de Doullens) et Lucheux (Arch. nat., JJ 76, n° 374), il était à Lucheux (arr. et cant. de Doullens) le 6 mai. (Giry, *Manuel de diplomatique*, p. 780, en note.) Nous l'y trouvons encore le 13. (*Ord.*, t. II, p. 262. Bibl. nat., Parlement, 12, fol. 255 r°.) Il dut aller à Arras entre cette date et le 25, jour où nous y constatons sa présence (Arch. du dép. du Nord, B 416, n° 756), et l'on peut supposer avec vraisemblance qu'il fut dans cette ville pour la Pentecôte, qui, en 1347, tombait le 20 mai. Nous trouvons alors des traces de son séjour à Arras jusqu'au 19 juin. (Bibl. nat., ms. fr. 20410, n° 24.) Il dut le quitter le 19 ou le 20, car, le 21, il était à Cercamp-sur-Canche (Pas-de-Calais, arr. de Saint-Pol, cant. d'Auxy-le-Château, comm. de Frévent-sur-Canche) (Arch. nat., JJ 76, n° 326), d'où il se dirigea sur Hesdin. (Voy. aussi *Gilles li Muisis*, éd. de Smet, p. 271.) Ce qui put occasionner la méprise de Jean le Bel, c'est qu'après la dislocation de l'armée, réunie pour secourir Calais, dislocation qui eut lieu le 7 août 1347, d'après de nombreuses mentions des *Journaux du Trésor de Philippe VI de Valois* (voy. nos 358, 375, 626, 888, 1098, 1110, 1445, etc.), il y eut une nouvelle convocation d'hommes d'armes qui se fit à Amiens dans les premiers jours de septembre. Des trêves ayant été conclues le 28 septembre (Rymer, *Fœdera*, t. III, p. 136 à 138), cette armée fut congédiée le 1er octobre. (*Journaux du Trésor de Philippe VI de Valois*, nos 375, 1374, 2249, 2816, 3187, 4430, 4504, 4524.)

1. Outre cette tentative de Philippe VI pour délivrer Calais,

roit nuire aux Françoys et maintenir son siege si longuement qu'il pœut affamer la ville, car il veoit bien qu'elle estoit si forte et si bien garnie de bonnes gens qu'il ne le pourroit avoir pour assaillir ne pour escharmuchier, et trop luy pesoit quant il veoit ses gens estre affolez ou tuez folement en assaillant. Si fist faire ung hault chastel de grand et gros mesrien sur la rive de la mer, et le fist pourveir de bombardes, d'espingales, d'artilleryes et d'aultres engins, et fist mettre sus ung fort engin et bien XL hommes d'armes et II^c archiers qui gardoient si prez le havre et le port de Calaix, que riens n'y pouoit entrer ni issir, que tout ne fut brisié et confondu.

Ce fut l'advis par quoy ceulx de la ville furent plus grevez. Aprez, il fist tant aux Flamencs qu'ilz se leverent et s'en alerent par devers Cassel[1], et Aire[2], et Saint Omer[3], ardans et gastans pays. Si convint le roy de France aler par devers Arras, et envoyer le plus de ses gens par devers Saint Omer et Aire qui eurent grands hustins aux Flamencs, pluseurs à leur perte

de grands efforts furent faits pendant presque toute la durée du siège pour secourir et ravitailler cette ville par mer. (Voy. de la Roncière, *la Marine au siège de Calais*, dans la *Bibl. de l'Éc. des chartes*, t. LVIII (1897), p. 554 à 578.)

1. Cassel, Nord, arr. d'Hazebrouck, ch.-l. de cant. Le 8 juin, les Français furent repoussés dans une attaque qu'ils avaient dirigée contre la ville de Cassel. (Robert d'Avesbury, *op. cit.*, p. 384, et *Gilles li Muisis*, éd. de Smet, p. 270.)

2. Aire, Pas-de-Calais, arr. de Saint-Omer, ch.-l. de cant.

3. Sur les escarmouches qui eurent lieu dans cette région entre les Flamands et les Français, voy. *Gilles li Muisis*, éd. de Smet, p. 270; la *Chronographia*, t. II, p. 243 et 244, et *Froissart*, éd. Luce, t. IV, p. 46 et 273, qui fait connaître un plus grand nombre de villes ravagées par les Flamands.

et pluseurs à leur gaagne; et au derrain les Flamencs furent durement reboutez, et gasterrent les Françoys entierement le pays qu'on dit La Loye[1]. Ainsy que le roy Philippe estoit à Arras et ses gens entendoient à guerrier les Flamencs, messages luy vinrent de par ses gens qui estoient dedens Calais, comment il les voulsist hastivement secourir, car vitaille leur faloit[2]. Dedens la ville estoit ung chappitaine de par le roy Philippe nommé messire Jean de Vyane, et ung aultre son compaignon qu'on clamoit messire Jehan de Faerye[3], et messire Arnoul d'Endehen[4], vaillans chevaliers et hardis, et ung des plus prœux de France. Et sy y estoit le sire de Beaulot[5] et pluseurs bons chevaliers

1. Ce pays, appelé par *Gilles li Muisis* l' « Aleus Saint Vaast », serait le pays de Laleu, situé au diocèse d'Arras, à peu près au point de jonction de ce diocèse, avec ceux de Saint-Omer, d'Ypres et de Tournai. (*Froissart*, éd. Luce, t. IV, p. xx, n. 6.)

2. Robert d'Avesbury (*op. cit.*, p. 386) a publié une lettre, interceptée par les Anglais, dans laquelle Jean de Vienne faisait connaître à Philippe de Valois l'extrême disette dont souffrait la ville de Calais. Voy. aussi sur la famine des Calaisiens *Chronographia regum francorum*, t. II, p. 245, n. 1.

3. D'après *Froissart*, éd. Luce, t. IV, p. 203, c'est *Jean de Surie* qu'il faut lire. Le même chroniqueur dit que Jean de Vienne entra dans Calais après l'investissement de la ville par les Anglais en suivant la grève depuis Wissant. Une mention que nous relevons dans les *Journaux du Trésor de Philippe VI de Valois*, n° 893, semblerait cependant faire comprendre que Jean de Vienne fût dans cette ville depuis le 4 septembre 1346, c'est-à-dire depuis le commencement du siège.

4. Sur le rôle d'Arnoul d'Audrehem pendant le siège de Calais, voy. É. Molinier, *Étude sur la vie d'Arnoul d'Audrehem*, p. 12.

5. Enguerran de Beaulo était capitaine de Calais bien

que je ne sçay nommer[1], et si y fut messire Baulduyn d'Obrecicourt qui mort y fut, sy ne le doibt on pas [obmettre].

Quant le roy Philippe entendi ces nouvelles, il en eut grand doulour et grande pitié, et manda toutes ses gens, et se trahi par devers Hesdin[2], et dist qu'il vou-

avant le siège, nous le voyons déjà figurer avec ce titre dans les *Journaux du Trésor*, n° 854, dès le 6 juin 1345. Voy. aussi *Ibid.*, n°s 4176, 5025.

1. *Froissart*, éd. Luce, t. IV, p. 203, donne encore les noms de quelques défenseurs de Calais, Baudouin de Bellebrune, Geoffroy de la Motte, Pépin de Were, Gérard de Werière. On relève encore dans la *Chronique normande*, p. 83, et dans la *Chronographia*, t. II, p. 240, le nom du sire de Grigny. Mais ce sont surtout les *Journaux du Trésor* qui nous fournissent en plus grand nombre les noms des défenseurs de cette ville. Nous relevons parmi ceux qui avaient sous leurs ordres des arbalétriers ou des écuyers Jean Nicaise, Jacques Rosquart (n° 893), Robert Paumier (n° 1331), Jean Roger, Guillaume Zémine, Jean le Grand (n°s 661 à 663), Florent de Maunmes (n°s 2302, 2913), Guillaume de Ferranville, Tassard de Gournai (n° 5025), un bon nombre de Génois (n°s 2239 à 2242), etc., etc.

2. *Gilles li Muisis* dit que Philippe VI vint le 19 juin à Hesdin (auj. Vieil-Hesdin, Pas-de-Calais, arr. de Saint-Pol, cant. Le Parcq) et y séjourna environ un mois. D'après son itinéraire, il aurait été dans cette ville après le 21 juin, et nous y trouvons des traces de son séjour jusqu'au 17 juillet. (Arch. nat., X^{1c} 5^{a}, n° 84.) Il quitta probablement Hesdin le 17 pour aller sur Coupelle-Vieille (Pas-de-Calais, arr. de Montreuil-sur-Mer, cant. de Fruges) en passant par Auchy (Auchy-lès-Hesdin) (Arch. nat., JJ 68, n° 337), car un autre document des Arch. nat. (JJ 68, n° 288^{2}) nous fait savoir que le même jour on le trouve en ses tentes devant le Coupelle, et une autre pièce (JJ 68, n° 289^{2}) qu'il était encore devant cette dernière ville le 18. *Gilles li Muisis* (p. 271) confirme ces indications de l'itinéraire; il dit en effet que Philippe VI quitta Hesdin autour de la fête de la Madeleine (22 juillet).

loit qu'on se traist par devers l'ost des Angloys, car jamais n'entenderoit à aultre chose jusques à tant qu'il avroit dessiegié Calais. Si se parti l'endemain de Hesdin et s'en ala à Fauquenberge [1], et puis s'en vint logier entour Ghynes [2] qui estoit toute arse, et tout le pays gasté; puis s'en vint l'endemain matin logier sur le mont de Sangate [3], assez près de l'ost des Angloys; et avoit si grande compaignie avecques luy que je ne sçavroye nommer ne extimer le nombre. Quant ceulx de Calais le virent sur le mont de Sangate, ilz eurent moult grande joye, car ilz cuidoient bien estre dessiegiez,

1. Fauquembergue, Pas-de-Calais, arr. de Saint-Omer, ch.-l. de cant. Philippe VI était campé près de cette ville le 20 juillet. (Arch. nat., JJ 68, nº 316.) Le 22, il était devant Lumbres (Arch. nat., X[1c] 5[a], nº 79) (Pas-de-Calais, arr. de Saint-Omer, ch.-l. de cant.), le 24 entre Ausque (auj. Nordausques, Pas-de-Calais, arr. de Saint-Omer, cant. d'Ardres) et Tournehem (JJ 68, nº 289[2] *bis* et 310).

2. Guines, Pas-de-Calais, arr. de Boulogne-sur-Mer, ch.-l. de cant. *Gilles li Muisis*, *op. cit.*, p. 271, dit que Philippe de Valois arriva près de Calais le lendemain de la Saint-Christophe, ce qui serait le 26 juillet. Cette date se rapproche bien de la vérité, car ce jour-là, Philippe VI était campé près de Guines (JJ 68, nº 261), et le lendemain, vendredi 27 juillet, il dut arriver au-dessus des marais de Calais, comme l'indique Édouard III dans une lettre adressée à l'archevêque de Cantorbéry (voy. R. d'Avesbury, *op. cit.*, p. 391 à 393, et aussi Arch. nat., JJ 68, nº 352), dans laquelle il lui rapporte les pourparlers qui eurent lieu alors par l'intermédiaire des cardinaux.

3. Sangatte, Pas-de-Calais, arr. de Boulogne-sur-Mer, cant. de Calais. C'est sans doute le mont de Sangatte, ou plutôt la falaise, qu'Édouard veut désigner quand il dit que Philippe VI est venu près de lui, « en l'autre part du marreys, sur une tertre ». (R. d'Avesbury, *op. cit.*, p. 392.)

mais quant ilz virent que on se logoit, ilz se commencerrent ung petit à desesperer.

Or vous diray que le noble roy Edowart fit quant il vit le roy Philippe venir à si grande poissance pour combatre à luy et dessiegier la ville de Calais, laquelle tant luy avoit cousté de gens et de paine de son corps et de tresors[1], et mesmement qu'il l'avoit si prez estrainte que plus gueres ne se pouoit tenir; si luy vendroit à grand contraire, s'il s'en partoit ainsy. Il avisa que les Françoys ne pourroient venir à luy ne à la ville de Calais, fors que par l'ung des II pas ou par les dunes sur le rivage de la mer, ou par dessoubs où il avoit grand foison de crolieres et maresquages, et n'y avoit que ung seul pont par où on pœut passer, et l'appelloit on le pont de Milays[2]. Si fist traire toutes ses naves et vaisseaulx par devant ces dunes et bien garnir d'espringales, de bombardes et d'archiers, par quoy l'ost des François n'y osast passer, et fist le conte Derby, son cousin, aler logier sur le pont de Mylais à grand foison de gens d'armes et d'archiers, par quoy les Françoys ne peussent passer, si non par les marès, qui estoient impossibles à passer. Par dessus le mont de Sangate avoit une tour que XXXII Anglois tenoient, et gardoient là le passage des dunes, et l'avoient durement enforcé de grands doubles fossez.

1. Édouard empruntait de tous côtés. Le 14 février 1347, Gautier de Shirton et Gilbert de Windlinbourg consentaient à lui avancer 40,000 marcs. (*Indentures of war*, *Bundle* 70, nº 13.) Henri Picard lui avançait 20,000 l. (*Ibid.*, nº 11.)

2. Jean le Bel veut désigner ainsi le pont de Nieulay, situé près de l'emplacement du fort actuel de Nieulay, au sud-ouest de Calais, sur la rivière de Hem.

Quant les Françoys furent logiez sur le mont de Sangate[1], ainsy que vous avez ouy, les communes alerent vers celle tour; et bons Anglès de tirer, et bonnes communes de grandement assaillir, si fort qu'ilz gaagnerrent la tour et mirent tout à mort.

Quant l'ost des Françoys fut ainsy logié, le roy Philippe envoya ses mareschaulx, le seigneur de Beaujeu et le seigneur de Saint Venant, pour espyer et considerer comment et par où il pourroit aprochier l'ost des Angloys plus convenablement. Ces mareschaulx alerent partout regarder les passages, puis revinrent au roy et luy dirent à brefves parolles qu'il n'y avoit passage par où l'ost du roy pœut aprochier l'ost des Angloys, s'il ne vouloit mettre ses gens à perte mielx qu'ilz ne furent à la bataille de Cressy.

L'endemain aprez messe, le roy Philippe envoya grands messages au roy d'Angleterre et passerrent au pont de Mylais pour le congié du conte Derby, et vinrent au roy, et luy dirent comment à grand tort il avoit assiegié la ville de Calais, et luy prierent de par le roy qu'il voulsist livrer passage par où il pœut convenablement passer, et il le combateroit; et se ce faire ne vouloit, il se retrairoit arriere et liverroit par delà bonne place de terre, et se combasteroient à cui Dieu en donnast la grace de la victoire si l'eust.

Quant le roy Edowart entendi ces parolles, il pensa

1. D'après *Gilles li Muisis, op. cit.*, p. 273, la tour de Sangatte aurait été prise par des hommes d'armes de Tournai, et la garnison, qui montait à vingt-sept hommes, n'aurait pas été massacrée, mais sept furent remis aux gens d'Arras, trois purent se racheter, un mourut et les autres furent envoyés comme prisonniers à Tournai, d'où ils s'échappèrent peu après.

ung petit, puis dist : « Seigneurs, j'ay bien entendu ce que vous me dittes de par vostre sire, lequel appellez ainsy qu'il vous plait; toutesfois tient il mon heritage à grand tort. Si luy direz de par moy que je suys ci, il a prez d'ung an, à sa veue et sceue; plus tost y fust venu, s'il eut voulu; mais il m'a lessé cy demourer si longuement que ge i ay despendu largement du mien, et cuide avoir tant fait que briefment seray seigneur de la bonne ville de Calais. Si ne suys pas conseillié de tout faire à sa devise, ne à son aise, ne à son plaisir, ne d'eslongier ce que j'ay conquis ou pensé à conquere; et s'il ne pœut passer par une voye, s'il voit par l'aultre. » Les messages virent qu'ilz n'en avroient aultre response[1], si s'en retournerrent vers le roy Philippe et luy dirent, dont ledit roy fut tout confus et esmary; ce ne fut pas merveille, quant il avoit tant de nobles seigneurs et de loingtains païs amenez, et veoit bien qu'il luy en faloit retourner sans riens faire.

A ce point vinrent deux cardinaulx[2] qui longuement

1. Édouard III, dans sa lettre que donne Robert d'Avesbury (*op. cit.*, p. 391-393), dit qu'il accepta le défi de Philippe VI. Cependant, Froissart, après Jean le Bel, ainsi que la *Chronique normande*, p. 89, et la *Chronographia*, t. II, p. 244, disent qu'il refusa le combat. (Voy. à ce sujet *Froissart*, éd. Luce, t. IV, p. XXIII, n. 1, et G. Daumet, *Calais sous la domination anglaise*, p. 9, n. 5.)

2. Les deux cardinaux qui s'entremirent, dès le 27 juillet, d'après Édouard III (R. d'Avesbury, *op. cit.*, p. 392) entre les rois de France et d'Angleterre étaient Annibal Ceccano, évêque de Frascati, et Étienne Aubert, cardinal prêtre du titre des saints Jean et Paul. Déjà, le 15 janvier 1347, Clément VI avait écrit à Édouard III pour l'amener par leur intermédiaire à conclure la paix, mais cette tentative fut inutile. (R. d'Aves-

et souvent avoient parlementé ensemble pour trouver acord entre les II roys. Si pryarent au roy Philippe premierement qu'il octroyast une souffrance de III jours seulement pour vir se vers le roy d'Angleterre pourroient trouver quelque appointement, puis s'en vinrent au roy d'Angleterre et lui requirent semblablement; et il s'y acorda et envoya à ce parlement le gentil conte Derby, le conte de Noirhantonne, messire Watier de Manny, en cui il se fioit moult, et messire Regnault de Combang.

De par le roy Philippe y vinrent le duc de Bourbon, messire Jehan de Haynau, le sire de Beaugiu[1] et messire Jeffroy de Charni. Ces seigneurs parlamenterrent tous ces III jours, et les II cardinaulx aloient entre les parties moyennant, mais ilz n'y pœurent trouver acord; et toudis parlementant, le noble roy faisoit tousjours son ost renforcier et faire merveilleusement grands fossez sur les dunes, par quoy les Françoys ne peussent passer. Et sachiez que cil parlement ennuioit moult à ceulx de Calais, car trop longuement on les faisoit jeuner.

Quant le roy Philippe vit qu'il n'y avoit acord nul, il eut conseil qu'il s'en iroit devers Arras et laisseroit

bury, *op. cit.*, p. 377 à 381, et Rymer, *Fœdera*, t. III, p. 100 et 101.)

1. D'après Édouard III (R. d'Avesbury, *op. cit.*, p. 392), les plénipotentiaires étaient, pour les Anglais, en plus de ceux qu'indique Jean le Bel, le marquis de Juliers et Barthélemy de Burghersh, chambellan du roi; pour les Français, la liste diffère plus de celle de Jean le Bel, il désigne les ducs de Bourbon et d'Athènes, le chancelier de France (Guillaume Flotte), le sire d'Offémont et Geoffroi de Charny.

ceulx de Calais acorder aux Angloys. Si fist l'endemain[1] tout son ost deslogier. Il n'a si dur cœur au monde, quant il vit ceulx de Calais lamenter et regreter quant ilz virent cel ost ainsy soy departir sans les secourir, qui se pœut tenir de plourer. Et quant Angloys virent les François ainsy deslogier, grand foison s'en alerent pour aventurer et fraper à la queue de l'ost. Si trouverrent encores moult de tentes et waignerent moult de pain, de vin et de vyandes que les taverniers avoient là amené, et s'en estoient fuys quant ilz avoient veu les Angloys venir; tout fut pris et gasté aval les champs.

Quant ceulx de Calaiz virent que le roy Philippe s'en estoit alé ainsy et que toute leur esperance estoit faillie, et estoient à si grand meschief de famine que le plus poissant à paine se pouoit soustenir, si eurent conseil qu'il leur valoit mielx mettre en la grace du roy d'Angleterre et en sa pure volenté, se plus grande

1. Philippe VI leva le camp précipitamment le jeudi 2 août, « devant le jour », dit Édouard III, brûlant ses tentes et laissant une partie de ses harnais. Cette mention concorde bien avec celle de Gilles li Muisis (*op. cit.*, p. 271), disant que les Français s'enfuirent en si grande hâte, « quod vina quæ in doliis erant effundebantur super campos et magna pars logiarum est combusta ». De son camp « sur les marès de Calais », où nous trouvons encore Philippe VI le 1er août (JJ 77, n° 386), il dut aller directement jusqu'à Lumbres, car il est campé devant cette ville les 3 et 4 août. (Arch. nat., JJ 68, n° 283, et X1a 4a, n° 50.) Le 6, il était campé devant Fauquembergue (Arch. nat., K 44, n° 12), le 7, il se trouvait à Hesdin (JJ 68, n° 271), et le lendemain 8, il fit conduire ses grands chevaux et le harnais de son écurie d'Hesdin à Compiègne, puis à Carrières, près de Paris. (*Journaux du Trésor de Philippe VI de Valois*, nos 534 à 536.)

douceur n'y pouoient trouver que soy lesser morir de fain, car les pluseurs en pourroient arragier et perdre corps et ame.

A ce conseil ilz s'acorderrent tous, et prierent à messire Loys de Vyane[1], leur souverain, qu'il en voulsist parler. Si vint [as crestiaus] ledit messire Loys et signa qu'il vouloit parlementer. Le roy y envoya tantost le conte de Noirhantonne, messire Watyer de Manny, messire Renault de Cobaing [et] messire Thomas de Holande.

Quant ilz furent là venus, ledit messire Loys leur dit : « Seigneurs, vous estes moult vaillans chevaliers, vous sçavez que le roy de France que nous tenons à seigneur nous a cy envoyé et commandé que nous gardissons ceste ville et chastel, si que blasme n'en eussions et il n'en eut point de dommage ; nous en avons fait nostre pouoir.

« Or est nostre secours failli, et vous nous avez si estraint que nous n'avons de quoy vivre, ains nous convendra morir et arragier de fain, se le noble roy n'a pitié de nous. Cher sire, si luy vueillez prier en pitié qu'il vueille avoir mercy de nous et nous en vueille lesser aler ainsy que nous sommes, si prende la ville et le chastel et toute la richesse qui dedens est, il en trouverra assez. »

Messire Watier de Manny respondi, et lui dit : « Messire Loys, nous sçavons assez de l'intencion de nostre seigneur, car il le nous a dit ; mais ce n'est pas son entente que vous en puissiez aler ainsy que luy avez dit, ains est son propos que vous vous mettez

1. C'est Jean de Vienne que veut désigner Jean le Bel.

tous en sa pure volenté, ou pour raenchonner ceulx qu'il luy plaira, ou faire morir, car vous luy avez fait tant de despis et le sien despendre et foison de ses gens morir, si luy en ennoye, ce n'est pas merveille. » Ledit messire Loys respondi : « Ce seroit trop dure chose pour nous, se nous consentions ce que vous avez dit. Nous sommes chi ens ung poy de chevaliers et d'escuiers qui avons nostre seigneur servi le plus loyalment que pœu avons, comme vous feriez le vostre, et feriez en semblable cas, et avons souffert maintes mesaises, mais ainchoys endurrions nous le plus grand tourment que oncques gent firent, que nous consentissons que le plus petit garchon de la ville eust aultre mal que le plus grand; mais nous requerons humblement que vous priez au roy qu'il nous vueille recepvoir en pitié, au mains prisonniers, saufs nos corps et nos membres. » Messire Watier dit qu'il feroit voulentiers ce message, et en feroient leur pouoir. Ilz conterrent au roy toutes ces parolles, mais il n'en voulut riens faire ne s'acorder à celle derraine requeste pour priere ne pour raison que on luy sceut monstrer.

« Donq, luy dist messire Watyer de Manny, sire, vous porriez bien avoir tort et nous donnez mauvaiz exemple, se vous nous envoyez en aucune de vos fortresses; par saincte Marye, nous n'yrons pas sy voulentiers, se vous faites ces gens mettre à mort, ainsy que vous dittes, car ainsy feroit on de nous en semblable cas, combien que nous feissions nostre debvoir. » Cil exemple amolist grandement le cueur du roy, si dist : « Coseigneurs, je ne vueil pas estre tout seul encontre vous; alez vous en arriere et leur dittes

que pour l'amour de vous tous je les recheveray voulentiers tous comme prisonniers, sauf que j'en vueil avoir VI des plus gros de la ville, lesquelx venront par devant moy en pures et simples chemises, la hart au col, et m'aporteront les clefs de la ville, et feray d'eulx ma pure volenté. »

Ces seigneurs raporterent ce message audit messire Loys et luy dirent que à grande paine l'avoient empetré. Ledit messire Loys dist, puis que aultre chose ne pouoit estre, il le raporteroit voulentiers à ceulx de la ville et à ses compaignons. Le chevalier se parti des certeaulx et fist sonner la cloche et assembler toutes les gens de la ville, hommes et femmes, desirans d'ouir bonnes nouvelles, car ilz arrageoient de fain tous. Ledit chevalier leur dit ces nouvelles; ilz commencerrent alors si fort à braire et crier que ce fut grande pitié. Aprez se leva en piez le plus riche bourgoys de la ville, qu'on appelloit seigneur Eustace de Saint Pierre, et dit ainsy devant tous : « Seigneurs, grands pitié et meschief seroit de laissier morir ung tel pœuple qui ci est, pour famine ou aultrement, et si seroit grande aumosne et grande grace envers Nostre Seigneur, qui les pourroit deffendre. Quant à moy, j'ay si grand esperance en Nostre Seigneur que se je puis sauver ce peuple par ma mort, j'avray pardon de mes deffaultes; si vueil estre le premier des VI et me mettray voulentiers nuds piez, en pure chemise, la hart ou col, en la mercy du roy Edowart. »

Quant le bourgoys eut dit celle parolle, chascun l'ala aourer de pitié, et pluseurs femmes et hommes se laisserrent cheoir à ses piez tenrement, ce ne fut pas merveille, car nulz ne pourroit penser la

grande destresse de famine qu'ilz avoient enduré plus de VI septmaines devant. Quant ce prœudons sire Eustace eust ainsy parlé, comme vous avez ouy, ung aultre bourgoys, des plus riches aussy, pareillement se leva et dit semblablement et qu'il vouloit estre le second. Aprez se drescha le tiers bourgoys, aprez le quart, et puis le ve, et puis le VIe; je n'ay que faire de les nommer tous[1]; maiz tous dirent de leur pure volenté qu'ilz se mettroient en la voulenté du roy Edowart, qu'on tenoit au plus vaillant prince du monde, ainsy qu'il l'avoit devisé, pour sauver le remanant du pœuple, qui là estoit. Ce fut grande pitié pour eulx et grande grace pour tous ceulx de la ville.

CHAPITRE LXXXI.

SOMMAIRE.

Arrivée des six bourgeois devant Édouard III. Après avoir voulu les faire décapiter, il se laisse fléchir par les prières de la reine et les lui remet. Prise de possession de Calais par

1. *Froissart*, éd. Luce, t. IV, p. 289, nous a heureusement transmis les noms de ces six héros, ce sont, avec Eustache de Saint-Pierre, Jean d'Aire, Jacques et Pierre de Wissant, Jean de Fiennes et André d'Ardres. Cet épisode si noble et si touchant du siège de Calais avait été traité de fable par Bréquigny dans les *Mém. de l'Acad. des inscr. et belles-lettres*, t. XXXVII, p. 536 et suiv. Une pareille assertion a été victorieusement réfutée par Le Beau dans une dissertation publiée en 1839 dans les *Mémoires de la Société d'agriculture de Calais*, puis par Luce, *Froissart*, t. IV, p. XXV, n. 1, et enfin par G. Daumet dans la *Correspondance historique et archéologique* (1894), p. 205 et suiv. Au reste, la *Chronographia*, t. II, p. 245, et la *Chronique normande*, p. 90, rapportent également le dévouement de ces six bourgeois.

le roi d'Angleterre. Les biens des habitants sont confisqués et ils sont chassés de la ville en n'emportant que leurs vêtements. Trêves conclues par l'entremise des cardinaux. Philippe VI retourne à Paris et Édouard III à Londres. Jean le Bel passe en revue tous les prisonniers notables que fit le roi d'Angleterre et les guerres qu'il soutint de tous côtés.

Comment VI bourgoys de la ville de Calays apporterent les clefs de la ville au roy d'Angleterre en pures chemises et la corde au col[1].

Ces VI bourgoys, qui estoient le plus riches de la ville, voulurent le remanant du pœuple sauver et accomplir le plaisir du roy Edowart. Si se mirent tantost en l'estat que aler debvoient par devers luy et dirent aux chevaliers : « Nous desirons tous tant de sauver le pœuple de ceste ville que nous nous mettons ainsy que vous veez et que vous nous avez rapporté, et portons les clefs du chastel et de la ville avecques nous ; si nous vueilliez mener et prier pour nous qu'il vueille avoir de nous pitié. »

Les IIII seigneurs prirent ces VI bourgoys et les menerrent par devers le roy. Tout l'ost s'assembla en la place. Là y eut grande presse, ce pouez sçavoir, et pluseurs disoient que on les pendit apertement, et pluseurs ploroient de pitié. Le noble roy, accompaigné de ses contes et barons, s'en vint en la place, et la royne enchainte le suivi pour veoir que ce seroit. Les VI bourgoys se mirent tantost à genoulx par devant le

1. Cf. *Froissart*, éd. Luce, t. IV, p. 59, l. 15, à p. 67, § 315. Il donne quelques détails de plus sur la prise de possession de Calais par les Anglais, mais il n'a pas reproduit la fin du chapitre de Jean le Bel dans lequel il passe en revue les victoires d'Édouard III. Variantes, p. 289 à 299.

roy, et di[sen]t ainsy : « Gentilz roy, veez cy nous VI qui avons esté de l'ancienne bourgoisye de Calais et grands marchans, nous vous apportons les clefs de la ville et chastel de Calais, et les vous rendons à vostre plaisir; si nous sommes mis en tel point que vous veez à vostre pure volenté pour le remanant du pœuple sauver qui a souffert mainte paine; si vueilliez de nous avoir pitié et mercy par vostre trés haulte noblesse. » Certes, il n'eut adoncques en la place seigneur ne chevalier qui ne plourast de pitié ne qui pœut plourer de pitié; et le roy avoit adoncq le cuer si dur de couroux qu'il ne pœut à grand piece respondre, puis commanda que on leur copast les testes tantost.

Tous les seigneurs et chevaliers luy prierent tout en pleurant, tant comme ilz pœurent, que il eut pitié d'eulx, mais il n'y voult entendre. Adoncq parla le gentil chevalier messire Watyer de Manny et dit : « Ha! gentil sire, vueilliez refrener vostre courage, vous avez la renommée et fame de toute gentillesse, ne vueilliez pas faire chose par quoy on puist parler sur vous en nulle villanie. Se vous n'en avez pitié, toutes gens diront que vous avez le cuer plain de toute cruaulté, comme de faire morir ces bons bourgoys qui de leur propre volenté se sont venus rendre à vous pour sauver le remanant du pœuple. » A ce point se grignya le roy et dist : « Messire Watier, souffrez vous, il n'en sera aultrement, face on venir le bourreau. Ceulx de Calais ont fait morir tant de mes hommes qu'il fault aussy ceulx cy morir. »

[Adonc fist la noble royne d'Engleterre grant humilité, qui estoit durement enchainte, et ploroit si tenrement de pité que on ne le pooit soustenir. Elle se

jetta en jenoulz par devant le roy son signeur et dist ensi[1]] : « Ha! gentil sire, depuis que j'ay passé la mer en grand peril ainsy que vous sçavez, je ne vous ay riens demandé, si vous prye et requier à jointes mains, que pour l'amour du filz de Nostre Dame, vous vueilliez avoir mercy d'eulx. » Le gentil roy arresta un poy de parler et regarda la royne devant luy, à genoulx, amerement plourant; si luy commença ung petit le cueur à amollier, et luy dist : « Dame, j'amasse mielx que vous fussez aultre part, vous me priez si tendrement que je ne le vous ose escondire; et combien que je le face envis, neantmains prenez les, je les vous donne. » Si prist les VI bourgoys par les chevestres et les livra à la royne, et quitta de mort tous ceulx de Calais pour l'amour d'elle, et la bonne dame fist revestir et aisier lesdis VI bourgoys.

Ainsy fut la forte ville de Calais assiegée par le roy Edowart, l'an de grace mil CCCXLVI, à l'issue d'aoust, et fut rendue l'an mil CCCXLVII en ce mesmes moys[2]. Si pœut on penser que le roy avoit moult grande volenté de le conquerre, quant il y demoura ung an tout entier, et y despendi moult grand tresor tant en frais comme en gages de souldoiers et de maisonnemens et de fabriques d'engins, avecq les aultres charges d'Escoce, de Gascongne, de Bretaigne, de

1. Toute cette partie placée entre crochets manque dans le manuscrit de Jean le Bel, nous l'avons rétablie d'après Froissart.

2. D'après Robert d'Avesbury (*op. cit.*, p. 395), ce fut le 3 août que se rendit la ville de Calais. Une lettre de Philippe de Valois du 17 mai 1348, publiée par M. É. Molinier dans le *Cabinet historique*, t. XXIV, année 1876, p. 278, donne le 4 août comme date de la prise de Calais.

Poytou, et en aultres marches où il menoit et faisoit mener guerre. Et croy que on ne trouverroit en hystoire, que oncques roy crestien guerriast en tant de marches en ung temps, ne pœut soustenir si grands frais et despens comme il a fait jusques à ores; je ne sçay comment il en sera le temps advenir. Or vueil je retourner à nostre matiere.

Quant le noble roy eut donné les VI bourgoys à la royne, il envoya ses mareschaulx, messire Watyer de Manny et pluseurs aultres, en la ville pour en prendre possession et saisine, et leur commanda qu'ilz prissent messire Loys de Vyane et tous les aultres, et les envoiassent en Angleterre, et que tous les aultres souldoiers et ceulx de la ville fussent mis dehors[1] en leurs draps sans plus. Ainsy fut fait que commandé fut. Si firent lesdis mareschaulx apporter aux soldoiers tout leur harnas en la halle, et jetter en ung mont. Puis saisirent toutes les maisons des bourgoys et commanderent que nulx, sur la hart, n'y forfeissent. Quant tout ce fut fait, le roy entra en la ville et la royne aussy, à tout grande solemnité de trompettes et de clarins, et tint le roy une grande court au chastel, et envoya ses gens dont il n'avoit que faire en voye. Sy demoura en la ville de Calais, à grand nombre de gens d'armes, par l'espace de III septmainnes pour le chastel et la ville remettre en bon point et pour ordon-

1. D'après R. d'Avesbury (*op. cit.*, p. 396), Édouard III retint quelques-uns des principaux habitants de Calais. Gilles li Muisis (*op. cit.*, p. 274) dit même que le nombre des Calaisiens ainsi retenus s'éleva à vingt-deux. Selon *Froissart* (éd. Luce, t. IV, p. 63 et 64), Édouard III n'aurait gardé que trois hommes pour « rensegnier les hiretages ».

ner qui le garderoit et qui en la ville demourroit.

Or m'est advis que c'est grande pitié à considerer que ces vaillans bourgois et bonnes bourgoises devinrent, dont il avoit grand foison en la ville de Calais, riches et poissans de heritages et d'avoir, et si leur convint tout laissier et aler hors en leurs simples draps. Il m'est advis qu'il a [cuer] bien dur à cui pitié n'en prendroit, mesmement que le roy Philippe ne leur en fit oncques denrée davantage[1]. Adoncques estoit le roy Philippe retrait à Arras[2], et donnoit à ses estrangiers congié[3], et envoya grand foison de ses

1. Jean le Bel commet ici une grave erreur, répétée ensuite par Froissart. Philippe VI, au contraire, se préoccupant du malheureux sort des habitants de Calais, chassés de cette ville, leur fit don, par une ordonnance datée d'Amiens, au mois de septembre 1347, de toutes les forfaitures qui viendraient à échoir dans le royaume. (Arch. nat., JJ 78, n°s 162 et 169.) Le 8 septembre, il leur concéda également tous les offices dont la nomination appartenait à lui ou au duc de Normandie. (Arch. nat., JJ 68, n° 245, JJ 77, n° 147.) Enfin, le 10 septembre, à Amiens, il leur accorda encore un grand nombre de franchises et de privilèges. (*Ord.*, t. IV, p. 606. Cf. *Froissart*, éd. Luce, t. IV, p. XXVII, n. 1, et l'article publié par É. Molinier dans le *Cabinet historique*, 1878, p. 254-280; *Documents relatifs aux Calaisiens expulsés par Édouard III.*) M. Molinier propose de dater la dernière pièce que nous avons indiquée non du 10 septembre, mais du 10 août. Or il n'y a aucun motif sérieux d'adopter cette dernière date, qui ne semble pas s'accorder avec l'itinéraire du roi, tandis que celle du 10 septembre s'accorde parfaitement avec lui. Il dut en effet être à Amiens pendant la majeure partie du mois de septembre, car nous y constatons sa présence du 6 au 25.

2. Nous trouvons en effet des traces du séjour de Philippe de Valois à Arras pendant le mois d'août 1347. (Arch. nat., JJ 68, n° 304.)

3. Nous avons vu, p. 150, n. 2, que la dislocation de l'armée

meilleurs hommes pour contregarder sur les frontieres[1] que les Anglois ne revenissent plus par deçà la mer. Ce n'estoit pas signe qu'il eust entente de faire une telle entreprise sur les Angloys par delà la mer, comme le roy d'Angleterre avoit fait et faisoit sur luy.

En ce temps se traveillerrent les II cardinaulx, et alerrent tant d'ung costé et d'aultre que treves[2] furent acordées, lesquelles debvoient durer jusques à la Saint Jehan, qui seroit l'an mil CCCXLVIII, et debvoit chascun tenir ce qu'il avoit et dont estoit en saisine.

Quant ces treves furent acordées, le roy Philippe s'en ala à Parys et departi de ses gens, et le roy Edowart establi à chastellain à Calais ung Lombard[3],

réunie par Philippe VI pour secourir Calais eut lieu le 7 août. Ce jour-là, le roi était à Hesdin. (Arch. nat., JJ 68, n° 271.)

1. On trouve dans les *Journaux du Trésor de Philippe VI de Valois* différentes mentions relatives aux dispositions prises par le roi pour garder les frontières des Flandres. Ainsi, Jacques de Castille reçoit une certaine somme pour lui et des brigands placés sous ses ordres dans cette région, du 9 août à la fin de septembre 1347 (n° 1119); Bernard Gaspard, connétable, reçoit aussi une somme pour le même service pendant la même période (n° 4875), etc.

2. Ces trêves furent conclues le 28 septembre 1347 et devaient durer jusqu'à la quinzaine de la fête de Saint-Jean-Baptiste 1348. Les médiateurs furent les cardinaux Annibal Ceccano, évêque de Tusculum, et Étienne Aubert. Le texte de ces trêves est publié dans R. d'Avesbury, *op. cit.*, p. 396 à 402, et dans Rymer, *Fœdera*, t. III, Ire partie, p. 136 à 138, etc.

3. Il ne faut pas confondre le châtelain avec le capitaine de Calais. Le premier capitaine établi à Calais par Édouard III fut Jean de Montgommery, nommé par lettres du 8 octobre 1347. (Rymer, *op. cit.*, t. III, Ire partie, p. 138.) Aimeri de Pavie ne remplit jamais ces fonctions, au moins jusqu'au mois de mars 1350,

et y mit grand foison de bonnes gens d'armes, et grande foison de gens qui vouloient labourer et gaagnier en ces beaulx hostelz de bourgoys[1], et donna aux souldoiers et à ceulx qui là demouroient, de ces armeures, lesquelles estoient là demourées, puis s'en alerrent en Angleterre, luy et la vaillant royne, et vinrent à Londres[2], où ilz furent grandement et à grand joye recheus. Chascun pœut penser que le roy fut merveilleusement festié.

Là, il ala oir ses prisonniers et les salua moult courtoisement, et leur donna à disner en plaine sale

comme le prouve la liste des capitaines que nous avons relevée jusqu'à cette date. Nous voyons seulement qu'il fut nommé capitaine des galères du roi le 24 avril 1348. (*Ibid.*, p. 159.) En effet, après Jean de Montgommery, Jean de Chivereston fut nommé capitaine le 1er décembre 1347. (*Ibid.*, p. 142.) Le 4 décembre, William Stury fut nommé sénéchal de Calais. (*Ibid.*, p. 145.) Le 1er janvier 1349, on a la nomination de Jean de Beauchamp comme capitaine de cette ville (*Ibid.*, p. 181), il remplit encore ces fonctions le 28 mai (*Ibid.*, p. 185), est confirmé dans cette charge le 12 juillet suivant (*Ibid.*, p. 186), puis est nommé amiral le 17 août. (*Ibid.*, p. 187.) Enfin, le 9 mars 1350, nous trouvons la nomination de Robert de Herle comme capitaine de Calais (*Ibid.*, p. 193), charge dont il remplissait déjà la lieutenance le 26 septembre 1349. (*Ibid.*, p. 189.)

1. Dès le 12 août 1347, Édouard III fit savoir que toutes les personnes du royaume d'Angleterre qui le voudraient pourraient venir habiter Calais avant le 1er septembre suivant, avec des vivres et tout ce qui leur serait nécessaire. On leur donnerait des maisons moyennant une redevance à payer et elles jouiraient, elles et leurs familles, de libertés et de privilèges qui leur permettraient d'y demeurer en sécurité. (Rymer, *op. cit.*, t. III, Ire partie, p. 130.)

2. Édouard III revint en Angleterre et débarqua à Sandwich le vendredi 12 octobre, et le dimanche 14, il était à Londres. (Rymer, *op. cit.*, t. III, Ire partie, p. 139.)

avecques luy. Si y pœut on veoir belle compaignie de prisonniers, et il debvoit bien Dieu gracier, quant il avoit en sa prison le roy d'Escoce, le conte de Moret, qui luy avoit ars et exillié son pays, messire Charles de Bloys, duc de Bretaigne, qu'on luy avoit envoyé, le connestable de France, conte de Ghynes et conte de Eu, le chambellan de Tancarville, conte de Me[l]un, messire Loys de Vyane, chappitaine de Kalays, et grand foison d'aultres chevaliers d'ung escu, et des bourgoys d'Amiens et des bonnes villes de Normendye; et ses adversaires ne tenoient nul des siens.

Si m'est advis que, selonc le monde, on luy doibt tourner à grand honnour et à grande grace de Dieu, et avecques ce que il et ses gens avoient gasté et exillé toute la terre d'Escoce, jusques à la cité de Saint Jehan et jusques à la grande forest de Gendours et conquis la bonne cité de Berwick, et toutes les fortresses de là entour; et d'aultre part ses gens avoient gasté et exillié la plus grande partie de Gascongne jusques prez de Thoulouse, et par decha gasté et exillié tout le pays de Poytou, et conquis pluseurs bonnes villes et forts chastelz, comme Leysignen, Saint Jehan d'Angely et la cité de Poittiers, tout en telle maniere le grand pays de Bretaigne.

En aprez, en propre personne, avoit gasté et exillié le pays de Constentin, de Normendye, de la conté d'Evreux jusques à Parys, et puis passé le grande riviere de Saine au pont de Poyssy, et puis gasté et exillié tout le pays d'Aminois, de Beauvoisys et la conté de Pontyeu; en aprez, demouré en la bataille arrengié à poy de gens et à plains champs, sans fossé ne fortresse, contre toute la poissance de France, et tenu

champ II jours entiers, et desconfit, pris et tué tous les plus grands seigneurs du royaume de France, de l'Empire et d'Alemaigne, et puis tantost assiegié la forte ville de Calais sans raler en son pays, et là demouré par l'espace d'ung an, et au chief de l'an l'avoir conquise ainsy que vous avez ouy. Il m'est advis que telles grandes et haultaines entreprises ne sont pas sans trés grand honneur, et que on ne pœut trop loer, ne prisier, ne honnourer le trés noble roy à cui Dieu voulu a si evidanment aydier. Je m'en tairay à tant et vouldray à nostre matiere retourner.

Chapitre LXXXII.

Sommaire.

Après la conclusion des trêves, on continue encore à guerroyer en Écosse, en Gascogne et en Poitou. Formation de troupes de brigands qui prennent villes et châteaux. Bacon le Brigand s'empare ainsi du château de Comborn, qu'il vend ensuite à Philippe de Valois. Exploits de Coquart en Bretagne, sa mort tragique.

Comment les brigans s'assembloient et roboient villes et chasteaulx en Bretaigne et ailleurs[1].

Toute celle année que les treves furent acordées, les II roys se tinrent en pais l'ung contre l'aultre, mais pour ce ne demoura pas que messire Guillaume Douglas, le vaillant chevalier, et les Escots sauvages qui se tenoient avecques luy en la forest de Gendours ne guerriassent tousjours aux Angloys et les domma-

1. Cf. *Froissart*, éd. Luce, t. IV, p. 67, § 315, à p. 70, § 317. Variantes, p. 299 à p. 303.

gassent là où les pœussent trouver, jasoit ce que le roy leur seigneur fust es prisons du roy d'Angleterre; et pour les treves acordées ne laisserrent oncques [de] guerryer ceulx de la part du roy d'Angleterre, en Gascongne et en Poytou[1]. Ceulx de la part au roy Philippe ne tindrent aussy oncques treves, ains gaagnoient et conqueroient souvent fortes villes les ungs sur les aultres, par force ou par emblée, comme par eschelier souvent de nuit et par trahison, et souvent y avoit de belles aventures, l'une foys aux ungs, l'aultre foys aux aultres, et les brigans toudis aguetoyent à desrober les villes et les chasteaulx, qu'ilz conqueroient si grand tresor que merveille, et en devenoient aucuns sy riches qu'ilz devenoient chappitaines et maistres des aultres. Tel y avoit qui estoit riche de XL mil escus.

Ilz espyoient, telle foys estoit et bien souvent, une bonne ville ou ung bon chastel une journée ou deux, et puis s'assembloient XXX et XL brigans, et aloient tant de costé et d'aultre qu'ilz entroient en celle ville sur le point du jour et boustoient le feu en une maison, et ceulx de la ville cuidoient qu'ilz fussent encores mil armeures de fer, si s'enfuioient qui mielx mielx, et cilz brigans brisoient et rompoient les maisons, et tout roboient, puis s'en aloient ainsy chargiez. Ainsy firent ilz à Donsenac[2] et en pluseurs aultres villes.

Entre les aultres, eut ung brigant qui en telle

1. Sur les hostilités qui eurent lieu après la conclusion des trêves, de 1348 à 1350, en Languedoc et surtout en Poitou, voy. le P. H. Denifle, *la Désolation des églises, monastères et hôpitaux en France pendant la guerre de Cent ans*, t. II, Ire partie, p. 63 et suiv., et surtout p. 67.

2. Donzenac, Corrèze, arr. de Brive. Le ms. porte : « Donzenal. »

maniere espya le trés fort chastel de Comborne[1] qui siet assez prez de Lymoges en moult fort pays. Si prit xxx de ses compaignons, et vinrent à ce fort chastel, et monterrent dedens par eschielles, si le gaagnerent et prirent le seigneur que on nommoit le visconte de Comborne en son lit, et tuerent toute la mesnie de layens, et mirent le seigneur en prison en son chastel mesmement, et le tinrent si longuement qu'il se raenchonna à xx^m escus. Encores detint le brigant le fort chastel et le garnit bien et le vendy au roy Philippe parmi xxx^m escus que on luy bailla, et devint machier du roy, et avoit nom Bacon le brigant. Il fut aprez à Paris et en France grand maistre, bien monté et vestu.

Ainsy se maintenoit on en la ducé de Bretaigne, en pillant et robant villes et chasteaulx. Entre les aultres y en ot ung qui avoit nom Croquart, qui avoit esté toute sa vye povre garchon et page au seigneur d'Erkes en Holande. Quant il commença à venir grand, il eut congié de son maistre, si s'en ala suivir les guerres de Bretaigne et s'y pourvei en telle maniere, en poy de temps, que on disoit qu'il avoit bien XL mille escus sans les chevaulx dont il avoit bien en l'estable xxx ou XL bons coursiers. Et avecq ce, il avoit le nom d'estre le plus apert en armes qui fut en tout le pays, et fut esleu pour estre l'ung des xxx Anglois[2] qui se combatirent contre les xxx Françoys en Bretaigne, de quoy vous orrez parler cy aprez, et fut l'ung des pris

1. Comborn, autrefois siège d'une vicomté, auj. château ruiné situé sur la commune d'Orgnac, Corrèze, arr. de Brive, cant. de Vigeois. (Cf. *Froissart*, éd. Luce, p. xxx, n. 2.)

2. Croquart figure en effet le premier sur la liste des gens d'armes du parti anglais.

à celle bataille; et puis luy avint une grande mescheance, car ainsy qu'il chevauchoit ung jour son coursier aux champs et luy vouloit faire saillir ung fossé, il chey à terre et se rompit le hasterel[1]. Je ne sçay qui emporta son tresor. Telz brigant multiplierrent aprez tant qu'ilz firent moult de dommages es pays où ilz estoient.

CHAPITRE LXXXIII.

SOMMAIRE.

En 1348, Geoffroi de Charny obtient par corruption du Lombard Aimery de Pavie, châtelain de Calais, la promesse de lui livrer le château moyennant 20,000 écus. Édouard III, informé de cette trahison, s'entend avec Aimery pour faire échouer la tentative de Geoffroi de Charny. Arrivée du roi d'Angleterre à Calais; les assaillants sont surpris. Belle conduite d'Eustache de Ribemont qui est remis en liberté par Édouard III. Geoffroi de Charny, fait prisonnier, est emmené à Londres.

Comment le roy Edowart personnellement rescouit le chastel de Calais vendu par trahison du chastellain à messire Jeffroy de Charny[2].

Aprez, avint l'an mil CCC XLVIII que messire Jeffroy de Charny[3], vaillant et prœu chevalier, pourchassa

1. Le cou.

2. Cf. *Froissart*, éd. Luce, t. IV, p. 70, § 317, à p. 84, § 321. Il raconte les mêmes faits, mais avec plus de détails, qu'il semble avoir tenus de témoins (voy. p. 80). Variantes, p. 303 à 317.

3. Geoffroi de Charny, porte-oriflamme de France, seigneur de Pierre-Perthuis, de Maraut, de Montfort près Montbard, etc., marié en premières noces à Jeanne de Toucy, puis à Jeanne de

tant envers ce Lombard nommé Aymery, de cui le roy Edowart tant se fioit qu'il l'avoit fait chastel[lain] et garde de Calais, qu'il luy convenança de luy livrer le chastel par nuit parmi la somme de XX^{m} escus. Aprez, avint que le roy Edowart sceut ces convenances, je ne sçay comment ce fut; si manda ledit Lombart et fit tant par amours ou aultrement que ledit Lombart luy congnut la verité. Quant le roy eust ouy fin et commencement de la besongne, il s'avisa et dit au Lom-

Vergy, fut tué à la bataille de Poitiers. Il fut un des plus vaillants et des plus brillants chevaliers du temps de Philippe de Valois. Il fit sur la chevalerie un poème d'environ 1,800 vers, publié en partie dans la *Romania* par M. A. Piaget (1897, t. XXVI, p. 394 à 411). En tête de cette publication se trouve une courte notice biographique. (Cf. *Froissart*, éd. Luce, t. IV, p. XXXI, n. 2.) Aux renseignements fournis sur ce personnage par MM. Luce et Piaget, nous pouvons encore ajouter quelques notes faisant connaître certains avantages dont il fut gratifié par Philippe de Valois. Au mois de juin 1343, le roi amortit en sa faveur 140 l. t. de rente annuelle pour lui permettre de fonder une chapellenie à Lirey (Aube, arr. de Troyes, cant. de Bouilly). (Arch. nat., JJ 74, n° 357.) Au mois d'octobre 1348, Philippe VI lui donna une maison avec ses appartenances sise à Paris dans la rue du Petit-Marivas et qui avait été confisquée sur Girard d'Ormes, notaire du roi. (J. Viard, *Documents parisiens du règne de Philippe VI de Valois*, t. II, p. 326.) Enfin, le 19 avril 1349, il lui accorda, pour lui et ses héritiers, en place de 1,000 l. de rente à vie, qu'il lui avait données sur le trésor, 500 l. de rente à héritage à prendre sur les premières forfaitures qui pourraient lui échoir dans les sénéchaussées de Toulouse, de Beaucaire et de Carcassonne. (Arch. nat., JJ 77, n° 395.) Dans les dernières années du règne de Philippe de Valois, Geoffroi de Charny fit partie du Conseil secret du roi. (*Documents parisiens du règne de Philippe VI de Valois*, t. II, p. 315, 318, 323, 331.)

bard : « Se tu vouloyes faire ce que je te diray et m'en vouloyes asseurer, je te pardonneroye tout et te tendroye à tousjours de mon conseil. » Le Lombard luy dit que moult voulentiers le feroit : « Doncques dit le roy, je te diray que tu feras. Je vueil que tu gaagnes les florins, tu parferas tes promesses, mais que tu ayes ton payement et luy feras sçavoir qu'il soit appareillié de grande foison de gens d'armes et garny d'argent, car tu luy tendras trés bien ta promesse et tu me lairas chevir du remanant. Mais ne fay nul semblant à homme du monde que je en sache riens. »

Le Lombard luy promit que non feroit il, puis s'en ala moult joyeux de ce qu'il avroit l'argent au gré du roy, et puis avenist ainsy qu'il pourroit de remanant. Il s'en revint à Calays et fit tant qu'il parla en lieu secret à messire Jeffroy de Charny, et s'acorderrent tant que la besongne iroit avant et aroit le Lombard les xx^{m}. Quant ce fut acordé et le Lombard eut envoyé son frere en hostage au noble roy Edowart, pour seurté de bien et loyaument faire ce que commandé luy avoit, et luy fist sçavoir le jour et l'eure que la besongne se debvoit faire.

Puis que le noble roy sceut le jour et l'eure que la chose se debvoit faire, il fit une hardie entreprise que chascun prince ne feroit pas. Il eut plus chier qu'il se mit en aventure de morir et son filz aussy, qu'il perdist par trahison ce qui tant luy avoit cousté. Aussy luy estoit il advis qu'il feroit plus seurement la besongne que celluy qu'il y envoyeroit. Si fist tant qu'il vint à Calays, à la minuit devant le jour que la besongne se

debvoit faire; si se mirent luy et aucunes de ses gens [ens ou chastiel, en tours et en cambres[1]]; les aultres s'encloyrent en vielles murailles et y demourerent tout le jour aprez si paisiblement que on ne s'en aperchut. Quant vint la minuit[2], ledit messire Jeffroy vint bien à tout x mille hommes de pyé et grande foison de gens d'armes à celle entente que s'il avoit le chastel, il gaagneroit la ville aprez. Quant il sembla au Lombard que temps estoit, il s'en ala celle part où il cuida trouver ledit messire Jeffroy; si le trouva et luy dit que point estoit, mais que il eut les florins.

Ledit messire Jeffroy dit que les florins estoient tous prests; mais il envoyeroit ainchoys avecques luy II escuiers pour sçavoir s'il estoit ainsy qu'il disoit. Si les envoya, et sembla aux escuiers qu'il avoit vray dit, et le rapporterrent ainsy à leur maistre, et l'argent luy fut baillié. Il le prist et l'emporta, et dist qu'on le suivist bellement sans faire frainte. Quant il fut dedens la porte, il se mit dedens la chambre du portier et laissa la porte ouverte. Ceulx entrerent dedens premierement aux quelz messire Jeffroy l'avoit commandé. Adonques sailli hors le noble roy et son filz aussy crians : « A la mort! A la mort! » et les aultres aprez, siques ces XII furent tantost tuez, puis fist on alumer grand foison de falos, et issi hors le noble roy

1. Cette partie entre crochets, qui manque dans le manuscrit de Jean le Bel, a été empruntée à Froissart (éd. Luce, t. IV, p. 74).

2. C'est dans la nuit du 31 décembre 1349 au 1er janvier 1350 que ce complot devait être mis à exécution. (Cf. *Froissart*, éd. Luce, t. IV, p. XXXII, n. 1; Robert d'Avesbury, *op. cit.*, p. 408 à 410; *Grandes chroniques*, éd. P. Paris, t. V, p. 491, et *Chronographia regum francorum*, t. II, p. 247-248.)

et ses gens avecques, et coururent sus messire Jeffroy et ses gens qui furent sy esperdus qu'ilz cuiderent que les Angloys fussent plus la moitié qu'ilz n'estoient, car ilz virent bien qu'ilz estoient trahys. Sy en y eut qui s'enfuirent et qui aussy se deffendirent grandement. Si eut là une bataille moult dure, et moult bien se deffendi le vaillant chevalier messire Jeffroy et pluseurs aultres escuiers que je ne sçay nommer; mais sur tous les aultres, vaillanment se deffendi messire Eustace de Ribemont, et eut à faire au roy corps à corps, et là fut tuez ung moult vaillant bacheler qu'on nommoit messire Henry du Boys.

Ainsy que le noble roy se combatoit grandement, ceulx de la ville s'esmurent et s'armerrent, et saillirent hors à grand lumiere, et vinrent ferir dessus. Quant les Françoys virent ce, il se desconfirent et fuirent le mielx que il pœurent, mais grand foison y en demoura de mors, mais les gens de pyé qui goutte ne veoient en fuyant, s'en alerent ferir dedens une grosse riviere, et foison s'y en noya.

Ainsy fut rescoux le chasteau de Calais moult vassaument, et fut pris messire Jeffroy de Charny qui avoit brassé toute la besongne, et messire Eustace de Rybemont, et pluseurs aultres jusques à x que je ne sçay nommer. Quant la bataille fut finée, le vaillant roy rentra en son chastel et tous ses compaignons avecques leurs prisonniers, et les firent desarmer, et firent apprester à celle heure à souper.

Si furent les gens de la ville, ungs et aultres, de la venue du roy moult esbahys et de la sauvage aventure qui avenue estoit aussy.

Quant le souper fut appareillié, le noble roy Edowart

fit tous ces chevaliers souper à sa table encoste luy, et leur fit toute la feste et honneur qu'il pœut par raison. Quant le souper fut passé, il parla à eulx assez d'unes choses et d'aultres, et entre les aultres il dit à messire Jeffroy de Charny : « Messire Jeffroy, je vous doy par raison poy amer quant vous voulez par nuit embler ce qui m'a tant de deniers cousté, et l'ay sy bien acheté. Si suys moult aise quant je vous ay pris sur le fait. Vous en vouliez avoir meilleur marchyé que je n'en ay eu, qui le cuidiez avoir pour xx^{m} escus; mais Dieu m'a aydié, que vous n'estes pas venus à vostre entente, encores m'aydera, s'il luy plaist, aussy vrayement qu'il scet bien que j'ay bonne et juste cause. » Puis parla à messire Eustace et luy dist : « Vous estes le chevalier du monde que je veisse jamais mielx et plus vaillanment assaillir ses anemis, et qui mielx scet son corps deffendre, ne qui en bataille où jamais fusse m'a donné le plus à faire corps à corps; si vous en donne le pris de toute la bataille par dessus tous. » Puis prit le roy ung moult riche chappellet, moult richement ouvré de perles, et le portoit sur sa teste, et le mist sur la teste de messire Eustace, et luy dit : « C'est en signe de pris que je vous ay donné ce chappellet, et vous prye tant que je puis, que vous le portez ceste année entiere, partout là où vous vendrez entre seigneurs, dames et damoiselles que moult amez ainsy que je pense et l'ay bien entendu, et me creanterez par vostre foy que vous direz partout que je le vous ay donné pour ce. Se ce me voulez promettre, je vous quitteray, pour l'amour des dames et damoiselles, de vostre prison. » Quant le chevalier ouyt ces nouvelles, il fut moult joyeulx en cueur, ce n'est pas merveille, si l'en regracya moult

humblement et luy creanta que ainsy le feroit, puis alerent couchier et reposer jusques à heure de messe.

Adoncq se leva le noble roy et tous les aultres, et ouyrent messe, et puis alerent disner. Aprez disner, donna le noble roy deux chevaulx audit messire Eustace et xx escus pour retourner en sa maison, puis monta en ses vasseaulx et enmena messire Jeffroy de Charny et ses aultres compaignons prisonniers avecques luy à Londres[1]. Là furent il grandement recheus, car on ne sçavoit aviser que le roy estoit devenu. De ceste aventure fut le roy Philippe durement confus et esbauby, ce n'est pas merveille.

CHAPITRE LXXXIV.

SOMMAIRE.

Mort de Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe VI, et de Bonne, femme de Jean, duc de Normandie. Philippe VI se remarie avec Blanche, fille du roi de Navarre, et le duc de Normandie avec la fille de la comtesse de Boulogne. En 1349, peste noire, couronnement de Charles de Bohême comme roi des Romains. En 1350, mort de Philippe VI, avènement de Jean le Bon; son voyage à travers la France; siège de Saint-Jean-d'Angély.

Comment le roy Philippe et son filz furent remariez, et assez tost aprez trespassa ledit roy. Si fut le duc de Normendie couronné roy[2].

Assez tost aprez celle aventure que le roy Edowart

1. Geoffroi de Charny était encore prisonnier en Angleterre au 20 décembre 1350, car à cette date, Édouard III délivre un sauf-conduit à plusieurs serviteurs de Geoffroi, qui devaient aller en France chercher de l'argent et d'autres choses pour lui. (Rymer, *op. cit.*, t. III, Ire partie, p. 212.)

2. Cf. *Froissart*, éd. Luce, t. IV, p. 84, § 321, à p. 85, § 322,

eut rescous le chastel de Calais de trahison, trespassa[1] de ce siecle la royne de France femme au roy Philippe, et suer au duc de Bourgogne. Aussy trespassa madame Boine[2], femme au duc de Normendye, et fille du plus noble et plus gentil cuer de roy qui fut oncques, ce fut le roy de Boheme. Je ne sçay laquelle de ces II dames trespassa premierement; maiz moult de gens disoient que on avoit avancé la mort à madame Boine; je ne sçay pour quoy, ne ce fut vray ou non. Toutesfois, le pere et le filz furent tous deux vesves assez tost l'un aprez l'aultre, et assez tost aprez remariez, et prist le pere une belle jœune damoiselle que son filz eust voulentiers eue; mais le pere l'eut

et p. 101, § 331, à p. 103, § 332. Du § 322 au § 331, Froissart parle du mariage de Louis de Flandre, d'un combat naval entre les Espagnols et les Anglais, de la capture d'Aymeri de Pavie par G. de Charny, qui ne sont pas rapportés par Jean le Bel. Ce qui concerne les flagellants (§ 330) a été raconté par Jean le Bel au chapitre LI. Variantes, p. 317 à 334.

1. Jeanne de Bourgogne mourut le 12 décembre 1349; elle fut enterrée à Saint-Denis le jeudi 17 de ce mois et son cœur porté à Cîteaux (Côte-d'Or). (*Grandes chroniques de France*, éd. Paulin Paris, t. V, p. 490.) Cf. *Journaux du Trésor de Philippe VI de Valois*, nos 3444, 3445 et 3447.

2. Bonne de Luxembourg serait morte le 11 septembre 1349 d'après l'*Art de vérifier les dates*, éd. in-8°, t. VI, p. 49, et le vendredi 11 août 1349 et enterrée à Maubuisson le 18 du même mois d'après les *Grandes chroniques* (t. V, p. 490). La date donnée par l'*Art de vérifier les dates* est la bonne, si l'on s'en rapporte à l'épitaphe qui était sur le tombeau de cette princesse dans l'abbaye de Maubuisson (*Froissart*, éd. Luce, t. IV, p. XXXIV, n. 3), aux *Journaux du Trésor de Philippe VI de Valois*, nos 2646 et 2647, et enfin à ce que le 11 août 1349 tombe non pas un vendredi, mais un mardi, tandis que le 11 septembre est bien un vendredi.

plus chier pour luy, pour tant qu'elle estoit si belle et sy gracieuse que droit souhet, combien qu'il fut cousin germain à la damoiselle[1]. Elle estoit fille du roy de Navarre qui trespassa en Grenade quant le roy d'Espaigne estoit devant Alghesyde, et suer au roy de Navarre qui est maintenant, de quy vous orrez compter merveilles cy aprez. Et le filz, duc de Normendye, prit, par le conseil de son pere, la fille de la contesse de Boulongne[2] qui estoit sa commere, et avoit esté femme à son cousin germain le jœune duc de Bourgongne, qui par grande mescheance trespassa au siege d'Aguillon[3].

1. Le mariage de Philippe de Valois et de Blanche de Navarre, fille de Philippe d'Évreux, eut lieu à Brie-Comte-Robert « privéement plus que en appert » disent les *Grandes chroniques*, t. V, p. 492, le 11 janvier 1350. Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* lui assignent la date du 29 janvier sans faire connaître à quelle source ils l'ont puisée. Nous acceptons plutôt celle des *Grandes chroniques*, qui, en général, sont bien informées pour la plupart des dates, quoique le 11 janvier soit en 1350, non un mardi, comme elles le disent, mais un lundi. Voy., dans les *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, t. XII, p. 1-64, le testament de Blanche de Navarre, publié par M. Delisle.

2. C'est le mardi 9 février 1350 que Jean, duc de Normandie, épousa Jeanne, comtesse de Boulogne, « en la chapelle de madame saint Jame, près de Saint Germain en Laye (aujourd'hui Sainte-Gemme, Seine-et-Oise, arr. de Versailles, cant. de Marly-le-Roi, comm. de Feucherolles), et fu la feste faite à une ville qui est appellée Muriaux, près de Meulent » (auj. les Mureaux, Seine-et-Oise, arr. de Versailles, cant. de Meulan). (*Les Grandes chroniques*, t. V, p. 492.)

3. Jean le Bel rappelle ici la mort accidentelle, devant Aiguillon, de Philippe, fils d'Eudes IV, sans doute le 10 août 1346. (E. Petit, *Hist. des ducs de Bourgogne de la race capétienne*, t. VIII, p. 9 à 11.)

Ces II mariages furent fais bien apertement contre les commandemens de saincte Esglise, mais le pape Clement s'y consenti, car il n'y osoit contredire.

L'an de grace mil CCC XLIX, commença la maladie de la boche que les physiciens appellent epydimie, de quoy grande mortalité s'ensuit par l'universel monde, aussy bien entre les Sarrazins que les Crestiens; de quoy vous porrez trouver escript cy devant[1]. Et sy couronna le roy des Rommains messire Charles de Boheme, la seconde femme[2], ou moys de juilliet à grande noblesse.

L'an de grace mil CCC L, trespassa le roy Philippe de France[3], et fut couronné son filz le duc de Nor-

1. Voy. t. I, chap. XLI, p. 222.

2. Charles IV, resté veuf par la mort de sa première femme, Blanche de Valois, épousa, en 1349, Anne, fille du comte palatin du Rhin, Rodolphe II dit l'Aveugle.

3. Philippe VI mourut dans la nuit du dimanche 22 au lundi 23 août, comme l'indique Gilles li Muisis (*op. cit.*, p. 400), qui, cependant, commet une erreur en disant que la nuit de la Saint-Barthélemy (soit le 23) était un dimanche. Cette erreur est reproduite par les *Grandes chroniques*, t. V, p. 495, qui disent que Philippe de Valois mourut le dimanche 23 août. Or, le 23 août est un lundi. La *Chronique de Richard Lescot* (p. 88), place sa mort le 22 août. Toutes ces erreurs et ces divergences s'expliquent très bien par ce fait qu'il mourut dans la nuit du 22 au 23 (veille de la Saint-Barthélemy). Bien que les *Grandes chroniques* et Richard Lescot disent qu'il mourut à Nogent-le-Roi (Eure-et-Loir, arr. de Dreux, ch.-l. de cant.), M. Luce, dans son édition de *Froissart*, t. IV, p. XL, n. 2, s'appuyant sur ce que le château de Nogent-le-Roi appartenait au roi de Navarre, dit que Philippe VI dut plutôt mourir à l'abbaye de Coulombs, située à un kilomètre de Nogent. Son opinion est confirmée par Gilles li Muisis, qui dit qu'il mourut « in monasterio S. Columbœ ordinis Sancti Benedicti

mendye à Rains[1]. Si fut appellé le roy Jehan de France, et empira tantost les monnoyes par convoitise[2], et fit faire nouveaulx escus qu'on nommoit *Johannes*, dont la tierce partie estoit cuivre.

Assez tost aprez, il s'en ala par devers [le] pape Clement en Avignon[3], pour impetrer disiesmes sur le clergié de son royaume et aultres privileiges. Quant il eut fait au pape ce qu'il voulut, il s'en ala à Montpellier[4], puis à Nerbonne par Carcassonne, et là sejourne

quod est situm prope civitatem Carnotensem ». D'après les *Grandes chroniques*, le corps de Philippe VI fut apporté à Notre-Dame de Paris le jeudi 26 août et le samedi 28 août eurent lieu ses obsèques, et il fut enterré à Saint-Denis « au costé senestre du grant autel ». Ses entrailles furent portées aux Jacobins, à Paris, et son cœur à Bourgfontaine en Valois. Voy. aussi *Guillaume de Nangis*, éd. Géraud, t. II, p. 221 et 222, et le compte des obsèques de ce roi publiées dans les *Archives historiques, artistiques et littéraires*, t. II, p. 49 et suiv.

1. Le couronnement de Jean le Bon eut lieu à Reims le dimanche 26 septembre 1350. (*Froissart*, éd. Luce, t. IV, p. 400, et *Grandes Chroniques*, t. VI, p. 1.)

2. Déjà Philippe de Valois, par ordonnance du 21 août 1350, avait affaibli la monnaie. (*Ord.*, t. XII, p. 95.) Jean le Bon, qui avait dû la mettre à exécution, ordonna lui-même un nouvel affaiblissement le 19 mars et le 14 mai 1351. (*Ord.*, t. II, p. 389 et 428.)

3. Jean le Bon se mit en route pour Avignon vers la fin de novembre 1350. Le 30 novembre, en effet, il passait à Châteauneuf-sur-Loire (Loiret, arr. d'Orléans, ch.-l. de cant.). (*Froissart*, éd. Luce, t. IV, p. XLI, n. 1; cf. *Hist. gén. de Languedoc*, nouv. éd., t. IX, p. 622, n. 4, et t. X, p. 95, n. XXII.) Il fut à Avignon pour les fêtes de Noël, car on constate sa présence à Villeneuve-les-Avignon (Gard, arr. d'Uzès, ch.-l. de cant.) le 23 décembre. (*Froissart*, éd. Luce, *ibid.*)

4. Jean le Bon tint à Montpellier les états généraux de la

par aucun temps, je ne sçay combien, puis s'en revint par Gascongne et par Lymosin et Poytou à Parys[1].

Sy avoit partout trouvé le pays ars et gasté, et grande foison de bonnes villes et chasteaulx perdus qui soloient estre de son royaume. Or les tenoient les Angloys en moult[2] grand despit, si s'en plaingny à ses barons et chevaliers pour avoir conseil que on en pourroit faire. Si fut avisé qu'il seroit bon qu'on assiegast Saint Jehan d'Angely; si envoya celle part pour l'assiegier messire Guy de Noyelle[3] et le vaillant chevalier, le seigneur de Beaugny, ses II mareschalz, avecques grand foison de gens d'armes, de Jennevois et de gens de pyé. Si assiegerrent la ville parmi deux bastides qu'ilz trouverrent, et aviserrent là ainsy que à demye liewe prez la ville. Ce fut ainsy que ou millieu de Karesme; et chevauchoient toudis à l'entour de la ville affin qu'il n'y pœut venir nulles pourveances, mais ceulx de dedens se deffendirent si vassaument que l'ost ne les dommage[at] gueres.

Entour l'entrée de may, ceulx de la ville en-

province de Languedoc; sa présence en cette ville y est constatée du 9 au 21 janvier 1351. (*Froissart*, éd. Luce, t. IV, p. XLI, n. 2, et *Hist. gén. de Languedoc*, nouv. éd., t. IX, p. 614.)

1. De Montpellier, le roi alla à Aigues-Mortes; le 26, il était de retour à Villeneuve-les-Avignon et de là il revint directement à Paris, sans passer par l'ouest de la France, comme l'indique Jean le Bel. (*Froissart*, éd. Luce, t. IV, p. XLI, n. 2 et 3, et *Hist. gén. de Languedoc*, t. IX, p. 624 et 625.)

2. Le ms. porte par erreur *mon*.

3. Gui de Nesle, sire de Mello, maréchal de France, était lieutenant du roi en Poitou, Limousin, Saintonge, Angoumois et Périgord par deçà Dordogne. (*Froissart*, éd. Luce, t. IV, p. XLII, n. 3.)

voyerrent messages en Angleterre, au noble roy, pour luy prier et requerir qu'il les venist dessieger ou renouveller de vitaille, car leurs vivres commenchoient moult grandement à amenuisyer et ne pouoient ainsy longuement durer.

Chapitre LXXXV.

Sommaire.

Édouard III envoie Jean de Beauchamp demander aux seigneurs de Gascogne l'aide nécessaire pour faire lever le siège de Saint-Jean-d'Angély. Ils réunissent un bon nombre d'hommes d'armes et des approvisionnements, mais trouvent le pont sur lequel ils devaient passer la Charente gardé par les Français. Ils rebroussent chemin; les Français se lancent à leur poursuite. Volte-face des Anglais qui les battent et font de nombreux prisonniers. Arrivée de Jean le Bon devant Saint-Jean-d'Angély; trêve de quinze jours; à l'expiration de cette trêve, la ville se rend.

Comment les Angloys et les Gascons desconfirent les Françoys devant Saint Jehan d'Angely[1].

Le roy Edowart dit que sans delay moult voulentiers feroit ce que on luy requeroit pour la ville de Saint Jehan l'Angely. Si envoya ung moult vaillant chevalier, messire Jehan de Beauchamp et pluseurs aultres[2] par deçà mer, à la cité de Bordeaulx, et

1. Cf. *Froissart*, éd. Luce, t. IV, p. 103, § 332, à p. 110, § 335. Le § 334, presque en entier, n'est pas emprunté à Jean le Bel. Variantes, p. 334 à 337.

2. *Froissart* (éd. Luce, t. IV, p. 104) donne les noms d'un plus grand nombre de chevaliers anglais tels que Louis et Roger de Beauchamp, Jean de Chandos, Jean de Lille, Guillaume Fitz Warin, Raoul d'Hastings, etc....

leur dit qu'ilz priassent le seigneur de Labret[1], le seigneur de Ponmers, le seigneur de Lespare, messire Alixandre, seigneur de Chaumont, et à tous ses aultres chevaliers et amis de Gascongne qu'ilz se voulsissent appareillier pour dessiegier la ville de Saint Jehan d'Angely, ou qu'elle fust renouvellée de vitaille, affin que plus longuement se tenist.

Ledit messire Jehan de Beauchamp et ses compaignons se mirent en mer, et firent tant que ilz vinrent à Bordeaulx, et requirent les chevaliers et seigneurs de Gascongne qu'ilz leur aidassent, ainsy que le roy leur prioit et mandoit. Si s'apresterrent du plus tost et du mielx qu'ilz pœurent, et firent tant qu'ilz eurent VI^{c} armeures de fer, II^{M} archiers et bien VII^{M} hommes de pyé, et assemblerrent grand foison de blez, de farine, de vin, de bestes, de chair salée et d'aultres pourveances pour remettre dedens la ville de Saint Jehan d'Angely par force, s'il avenoit qu'ilz ne se pœussent combatre à ceulx qui devant estoient, car ilz sçavoient bien qu'ilz estoient si fort enfermez dedens leur bastyde qu'ilz ne se pourroient combatre à eulx, s'ilz ne vouloient.

Si passerrent la grande riviere de Geronde, et vinrent en Poytou, et s'adrescherrent par devers Saint Jehan pour accomplir leur entente. Ces seigneurs qui estoient devant Saint Jehan en eurent nouvelles, si s'acorderrent à tant que le seigneur de Beaugieu demourroit devant la ville à tout la moytié de l'ost, et messire Guy de Noyelle, et messire Renault de

1. Ce fut le sire d'Albret qui, selon R. d'Avesbury (*op. cit.*, p. 413), commanda les forces anglo-gasconnes chargées de faire lever le siège de Saint-Jean-d'Angély.

Pons, ung moult vaillant chevalier qui là estoit, messire Arnoul d'Auderhan, et pluseurs vaillans hommes qui là estoient, et l'aultre moitié de l'ost, iroient garder le pont d'une forte riviere que on clame Carente, par où il convenoit ces Angloys passer pour venir à la ville de Saint Jehan, et n'y avoit que v legues de là où ilz estoient. Ces seigneurs se partirent par nuit de la bastide et alerent tant qu'ilz vinrent au po[i]nt du jour à celluy pont, et se logierrent devant entour heure de tierce.

Ces seigneurs d'Angleterre et de Gascongne vinrent sur la ditte riviere et cuidoient passer; si furent tous esbaubis et esperdus quant ilz virent ces Françoys ainsy fayticement rengiez sur le pont, et si ne pouoient par aultre part passer; et s'ilz se metoyent en aventure de passer ilz perderoient davantage, car autant valoient c de l'aultre part du pont que x^m de deçà. Si se conseillerrent longuement sur ce pont, car envis retournoient, et envis se mettoient en peril evident, et toudis traioient archiers contre Jennevoys et Jennevoys contre archiers; mais la riviere estoit entre eulx ii. Au derrain, ilz s'acorderrent que le meilleur estoit de soy retraire, si se retrairent. Quant ces seigneurs de France les virent ainsy retourner, ilz dirent entre eulx que ainsy ne retourneroient ilz pas, ains avroient de leurs pourveances, si se ferirent oultre le pont aprez eulx apertement, criant et huant, chascun la targe au col.

Quant ces seigneurs de Gascongne et d'Angleterre virent que ainsy les suivoient, ilz dirent que mielx ne demandoient; si se retournerrent et assemblerrent encontre eulx. Là commença ung moult beau hustin,

car c'estoit toute fleur de chevalerie et gens d'eslite; si en y eut de ruez par terre d'une part et d'aultre, et dura longuement la bataille, car ce n'estoient pas gens ne d'ung costé ne d'aultre pour estre tantost desconfis puis qu'ilz estoient per à per et main à main. Si pœut chascun sçavoir qu'il y eut mainte belle proesse, mainte belle rescousse et apertise d'ung costé et d'aultre; mais au derrain les Françoys en eurent du pys, et furent desconfis, et en y eut grand foison de mors et de navrez[1]. Aussy ne l'eurent pas davantage les Angloys ne les Gascons; maiz ilz detinrent le champ et prinrent le mareschal du roy, messire Guy de Noyelle[2], messire Renault de Pons, messire Arnoul d'Auderhan[3] et pluseurs aultres chevaliers et escuiers que je ne sçay nommer, tant qu'il y eut bien jusques à XL bons prisonniers, et se logierrent celle nuit en la pyece de terre. L'endemain, ilz s'en ralerent devers Bordeaulx et enmenerrent leurs prisonniers et leurs pourveances, car ilz ne pouoient vir maniere comment

1. Ce combat eut lieu près de Saintes le 8 avril 1351, d'après R. d'Avesbury, *op. cit.*, p. 413, et le 1er avril, d'après les *Grandes chroniques* (éd. P. Paris, t. VI, p. 4. Cf. *Froissart*, éd. Luce, t. IV, p. 401), « à une chapelle que on nomme Saint George », d'après la *Chronique normande*, p. 97 (peut-être Saint-Georges-la-Valade, sur la route de Saintes à Saint-Porchaire, selon E. Molinier, *Étude sur la vie d'Arnoul d'Audrehem*, p. 20).

2. Gui de Nesle avait déjà recouvré la liberté au mois de juin 1351 (*Froissart*, éd. Luce, t. IV, p. XLIII, n. 1), et dès le 16 avril, le roi lui donnait 10,000 écus pour sa rançon. (Le P. Anselme, *Hist. généal.*, t. VI, p. 723.)

3. Arnoul d'Audrehem ne demeura pas longtemps prisonnier, car dès le 24 avril, il était à Angoulême et le 25 mai à Paris. (E. Molinier, *op. cit.*, p. 22.)

il les peussent mettre dedens Saint Jehan d'Angely, puisque le[s] Françoys avoient le pont en leur saisine.

Quant ilz furent venus à Bordeaulx, et messire Jehan de Beaucamp et ses compaignons se furent reposez, il se mirent en mer à tout leurs prisonniers et en firent present au roy d'Angleterre qui les recheut et vit moult volentiers, car tousjours croissoit le nombre.

Le roy Edowart fut joyeux de ces nouvelles, le roy Jehan en fut dolent et dist que, pour l'ame du bon roy son pere, il s'en iroit en propre personne devant Saint Jehan d'Angely, et ne s'en partiroit pour riens qui pœut avenir tant qu'il les avroit à sa volenté. Si ala tantost celle part et commanda que chascun le suivist[1]. Tandis qu'il s'en aloit par devers Saint Jehan, les seigneurs et bourgoys veans qu'ilz ne pouoient estre renouvellés de vitailles ne de pourveances, commencierrent à traittier à ceulx de dehors, et tant firent qu'ilz eurent une treve[2], laquelle durroit XV jours, par telle maniere que ceulx de la ville ne se debvoient de riens efforcier, ne de vivre, ne d'aultre chose, et debvoient envoyer à Bordeaulx et en Angleterre man-

1. Jean le Bon ne dut arriver devant Saint-Jean-d'Angély que vers la fin du mois d'août, car le 10 de ce mois, il était encore aux environs de Paris. (*Froissart*, éd. Luce, t. IV, p. XLIV, n. 1.)

2. Le traité conclu entre le connétable Charles d'Espagne et les défenseurs de Saint-Jean-d'Angély, stipulant que la ville serait rendue le 31 août, « dedans soleil couchant », si à partir du 25, elle n'était secourue de manière à faire lever le siège, est daté du 5 de ce mois. (*Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, t. XXIV; *Registres de l'échevinage de Saint-Jean-d'Angély*, p. 130 à 134.) Comme nous venons de le dire dans la note précédente, Jean le Bon ne put donc arriver devant cette ville trois jours après la conclusion de cet accord.

der secours, et ou cas qu'ilz ne l'aroient dedens les xv jours, ilz se debvoient rendre, saufs leurs corps et biens.

Le roy Jehan vint en l'ost III jours aprez ce que la treve fut acordée. Quant les bourgoys le sceurent, ilz eurent paour qu'ilz ne se voulsist consentir audit acord, si vinrent par devant luy et luy requirent humblement, à genoulz, qu'il voulsist tenir celle treve.

Le roy Jehan eut sur ce conseil, et respondi qu'il tendroit pour bon ce que les chevaliers avoient fait. Si demoura là tous les XII jours entiers que les treves avoient à durer, car s'il brisoit les treves et contraingnoit plus fort ceulx de la ville, le roy d'Angleterre porroit penser que il ne l'oseroit attendre pour combatre à luy; et pour tant qu'il sçavoit de certain que ceulx de la ville avoient mesaise de fain, il envoya en la ville foison de vitaille pour les soustenir les XII jours pour raisonnable marchyé.

Quant les XII jours furent passez, et nul ne venoit, ceulx de la ville ouvrirent les portes et recheurent le roy Jehan à grande joye, et pour seigneur le recongnurent. Ce fut l'an de grace mil CCCLI, entour le moys d'aoust[1], que la ville de Saint Jehan d'Angely

1. Froissart (éd. Luce, t. IV, p. 109) a voulu donner la date précise de la reddition de Saint-Jean-d'Angély, le 7 août 1351, mais il a fait erreur; cette ville fut rendue au roi Jean le 31 août. (*Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, t. XXIV; *Registres de l'échevinage de Saint-Jean-d'Angély*, p. 130 à 136. Cf. *Froissart*, éd. Luce, t. IV, p. XLIV, n. 1.) M. Luce, qui n'avait pas eu connaissance des lettres publiées par les *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, plaçait, d'après d'autres pièces, la reddition de cette ville entre le 29 août et le 5 septembre.

fut rendue au roy Jehan de France, et y avoient esté ses gens devant par l'espace de VII moys. Quant le roy Jehan y eut mis ses garnisons, il s'en repaira en France.

CHAPITRE LXXXVI.

SOMMAIRE.

Robert de Beaumanoir, capitaine de Josselin, du parti français, vient défier Bramborough, qui commandait Ploermel pour la comtesse de Montfort. Ils décident de combattre trente contre trente. Victoire des Français.

Comment XXX Françoys se combatirent contre XXX que Angloys que Alamans par certaines convenances en Bretaigne, et furent vaincus les Angloys et Alamans[1].

En celle saison mesmement, avint en Bretaigne ung moult merveilleux fait d'armes que on ne doibt pas oublier. Et affin que vous le puissiez mielx entendre, vous debvez sçavoir que toudis estoient guerres en Bretaigne entre les parties des II dames; combien que messire Charles de Bloys fust emprisonné en Angleterre, et combien que treves fussent entre les II roys, si guerryoient les parties des II dames.

Si avint ung jour que messire Robert de Beaumont[2], moult vaillant chevalier et du plus grand lignage de

1. Cf. *Froissart*, éd. Luce, t. IV, p. 110, § 335, à p. 115, § 338. Dans le dernier alinéa, Froissart parle de deux chevaliers qui avaient été au combat des Trente. Variantes, p. 338 à 341.

2. D'après A. de la Borderie, *Hist. de Bretagne*, t. III, p. 515, le capitaine des Bretons, au combat des Trente, aurait été non Robert, mais Jean IV de Beaumanoir, fils de Jean III.

Bretaigne, estoit cappitaine de Chastel Josselin et avoit avecques luy foison de gens d'armes et d'escuiers de son lignage; et vint par devant le chastel de Plaremel dont estoit chastellain ung souldoyer d'Alemaigne qu'on appelloit Brandebourch, et avoit avecques luy grand foison de souldoiers d'Alemaigne, de Bretons et d'Angloys, d'ungs et d'aultres, et estoit de la part de la contesse. Quant ledit messire Robert vit que nul de la garnison issoit dehors, il vint à la porte et fist appeller celluy Brandebourch sur asseurance, et luy demanda s'il y avoit layens nulz compaignons, ou II ou III qui voulsissent jouster de fers de glayves encontre III pour l'amour de leurs dames. Brandebourch luy respondi, et dist que leurs amyes ne vouldroient pas qu'ilz se feissent tuer si meschanment que d'une seule jouste, « car c'est une aventure de fortune trop tost passée, si en acquiert on plus le nom d'oultrage et de folie que d'onneur et de pris; maiz je vous diray que nous ferons. S'il vous plait, vous prendrez XX ou XXX des compaignons de vostre garnison et j'en prendray autant de la nostre, si alons en ung beau champ là où on ne nous puist destourber n'empeschier, et commandons sur le hart à nos compaignons, d'une part et d'aultre, et à tous ceulx qui nous regarderont, que nulx ne face aux combattans force ne ayde. » « Par ma foy, dit messire Robert, je m'y acorde de XXX contre XXX, et le jure ainsy par ma foy. » « Aussy, fait Brandebourch, le juré je, car là acquerra plus d'onnour qui bien s'y portera que en une jouste. » Ainsy fut ceste besongne acordée et jour donné au mercredi aprez qui debvoit estre le quart jour.

Le terme pendant, chascune partie eslut les siens xxx, ainsy qu'il luy pleut, et chascun des LX se pourvei d'armeures ainsy qu'il pœut.

Quant le jour fut venu, les xxx compaignons Brandebourch ouirent messe, puis se firent armer et s'en alerent en la piece de terre où la bataille debvoit estre, et descendirent à pyé trestous, et commanderrent à tous ceulx qui y estoient, que nul ne fut si hardi qu'il s'entremist d'eulx, pour meschief qu'il leur avenist.

Ces xxx compaignons que nous appellons Angloys, à ceste besongne attendirent longuement les aultres que nous appellons Françoys. Quant les xxx Françoys furent venus, ilz descendirent à pyé et commanderent ainsy que les Angloys avoient fait que on ne leur fist ayde ne secours. Aucuns dient que IIII ou V des Françoys demourerent à cheval sur l'entrée de la place, et les XXV descendirent à pyé, ainsy que les Angloys estoient; mais je n'en sçay le certain, car je n'y fus mye. Toutesfoys, comment que ce fut, ilz parlementerrent ung poy ensemble tous les LX, puis se trairent arriere, l'ung d'une part, l'aultre d'aultre, et firent toutes les gens traire sus la place bien loing.

Puis fist l'ung d'eulx ung signe, et tantost se coururent sus et se combatirent grandement tout en ung tas, et rescouoient l'ung l'aultre jentement, quant ilz tournoient à meschief.

Assez tost aprez qu'ilz furent assemblez, fut tué l'ung des Françoys; mais pour ce, ne laisserrent pas les aultres de combatre, ains se maintinrent noblement d'une part et d'aultre aussy bien que tous fussent Rolant ou Olivier. Je ne sçavroye dire à la verité se cil le fit mielx que cel aultre, mais tant se combatirent

longuement que tout perdirent force et pooir, par faulte d'alaine; si les convint reposer par acord, l'ung d'une part et l'aultre d'aultre. Adoncq estoit mort ung des Françoys et II des Angloys. Ilz se reposerent longuement d'une part et d'aultre, et telz y ot qui burent du vin et restraindirent leurs armeures, et desrouptés estoient, et purgerent leurs playes.

Quant ilz furent assez reposez, le premier qui se releva fit signe et rapella les aultres. Si recommença la bataille, et dura moult longuement; mais au derrain en eurent le pyeur les Anglois, car ainsy l'ay je ouï raconter à ceulx qui y furent. L'ung des Françoys qui estoit à cheval les debrisoit et defouloit laidement, si que Brandebourch leur cappitaine y fut tué et VIII de leurs compaignons, et les aultres les mirent en prison, quant ilz virent que leur deffense ne leur porroit aydier qui ne les convenist ou rendre ou morir, car ilz ne pouoient ne debvoient fuir.

Ledit messire Robert et ses compaignons qui estoient demourez en vye les prirent et les menerrent au chastel Josselin à grande joye, mais ilz laisserrent en la place VI de leurs compaignons mors, puis en morut pluseurs des aultres pour l'ocasion des playes qu'ilz avoient.

Je n'ouys oncques mais dire ne raconter que telle athayne entreprise adreschast ne alast avant fors que celle. Sy en debvroient estre plus honnouré, partout où ilz venront, ceulx qui demourerent de celle bataille. Ce fut l'an de grace M CCC LI[1].

1. Ce combat aurait eu lieu non le 27 mars, comme l'indiquent tous les historiens qui l'ont raconté et l'inscription placée sur la pyramide commémorative élevée en 1823, mais

Chapitre LXXXVII.

Sommaire.

Le comte d'Eu et de Guines, connétable, revient en France chercher le complément de sa rançon; Jean le Bon le fait arrêter et décapiter sans jugement.

Comment le roy Jehan de France fit decoler le gentil conte de Eu et de Ghynes, connestable de France, et sy estoit prisonnier aux Angloys[1].

Or vueil je raconter qu'il avint en France assez tost aprez ce que la ville Saint Jehan d'Angeli fut rendue et reconquise. Le conte de Eu et de Ghynes[2] et connestable de France qui estoit si courtois et sy amiable en toutes manieres, amé et prisié de grands seigneurs, chevaliers, dames et damoiselles et de toutes gens aussy bien en Angleterre comme en France, il fit sa raenchon envers le roy Edowart parmi la somme de LX^{M} escus, et eut congié de venir en France[3] pour faire

le samedi 26 mars 1351. (De la Borderie, *Hist. de Bretagne*, t. III, p. 514, n. 4.) Ce combat fut livré sur le territoire de la Croix-Helléon (Morbihan, arr. de Ploërmel, cant. de Josselin), près du *Chêne de Mivoie*, remplacé maintenant par une pyramide. Voy., sur ce combat, de la Borderie, *op. cit.*, p. 514 à 529.)

1. Cf. *Froissart*, éd. Luce, t. IV, p. 123, l. 21, à p. 125, § 341. Il a supprimé ce que Jean le Bel dit au sujet des relations supposées du comte d'Eu avec Bonne. Dans les pages précédentes, 115 à 123, l. 20, Froissart raconte différents faits d'armes qui ne se trouvent pas dans Jean le Bel. Variantes, p. 346 et 347, 400-401.

2. Dans le ms., il y a par erreur *Guyenne*.

3. Raoul, comte d'Eu, s'était rendu le 26 juillet 1346, lors de la prise de la ville de Caen, à Thomas de Holland. (Voy.

la fin de ladite somme, ou de retourner en prison dudit roy par sa foy promise à certain jour.

Quant il fut venu en France, il s'en ala par devers le roy Jehan, de cui il cuidoit moult bien estre amé, ainsy qu'il estoit, ainchoys qu'il fut roy; si s'enclina et le salua humblement et cuidoit estre moult bien venu et moult bien festié pour ce qu'il avoit esté v ans hors du pays en prison.

Le roy Jehan le mena seul en une chambre et luy dit : « Regardez ceste lettre, la vistes vous oncques aultre part que cy? » Le connestable fut merveilleusement esbauby quant il vit la lettre, ce dit on. Quant le roy le vit esbauby, il luy dit : « Ha mauvaiz traitre, vous avez bien mort deservi, si n'y fauldrez pas, par l'ame de mon pere. »

Si le fit tantost prendre par ses machiers et le fist mettre en prison, en la tour du Louvre à Paris, où le

ci-dessus, chap. LXXI, p. 82.) Emmené en Angleterre, il fut, en vertu de lettres d'Édouard III du 10 avril 1347, enfermé dans une forteresse et soumis à une dure captivité sans pouvoir communiquer avec personne, par lettres ou de vive voix. (Rymer, t. III, p. 116.) Quelques mois après, Thomas de Holland le remit entre les mains d'Édouard III, et en retour, le roi, par lettres du 16 juillet, lui donna 80,000 florins, dont 12,000 devaient lui être payés à la Saint-Michel et à Pâques suivants et le reste lui était assigné sur les taxes des laines, cuirs et peaux. (*Ibid.*, p. 126.) Le 20 octobre 1350, il était encore prisonnier, car à cette date, Édouard III délivre des lettres de sauf-conduit à quinze personnes attachées au comte d'Eu et chargées d'aller sur le continent réunir le montant de sa rançon. Le 16 novembre 1350, il fut arrêté et enfermé à l'hôtel de Nesle par le prévôt de Paris, et le 18 au matin, Jean le Bon le fit décapiter. (*Grandes chroniques*, t. VI, p. 3.) Voy. aussi *Froissart*, éd. Luce, t. IV, p. XLVIII, n. 1, et sur les causes de son exécution, Gilles li Muisis, *op. cit.*, p. 402 à 404.

conte de Montfort fut mis, et puis y morut, ce dit on. Chascun fut dolent du gentil connestable qui ainsy fut mené, car moult estoit amé, et ne sçavoit nul deviser pour quoy le roy lui faisoit cela. Le roy jura l'endemain, par devant les amez du connestable qui prioient pour luy, que jamais il ne dormiroit, ne ja pour ung ne pour aultre il ne le lairoit que il ne luy feist la teste copper, et ainsy fut fait la nuit mesmes en la tour du Louvre, sans loy et sans jugement, de quoy toutes gens furent dolens et couroussiez, et le roy durement blasmé et mains amé; et ne sceut on pour quoy ce fut fait fors que les plus privés du roy, mais aucunes gens adevinoient que le roy avoit esté infourmé d'aucunes amours, lesquelles avoient esté ou debvoient estre entre madame Bonne et le gentil connestable. Je ne sçay se oncques en fust rien à la verité, mais la maniere du fait en fit pluseurs gens souspeçonner.

CHAPITRE LXXXVIII.

SOMMAIRE.

Affection de Jean le Bon pour Charles d'Espagne; il lui donne une terre dont la propriété avait été l'objet de contestations entre le roi de Navarre et Philippe VI. Le roi de Navarre et Philippe, son frère, tuent Charles d'Espagne. Clément VI envoie en France le cardinal de Boulogne, qui obtient la conclusion d'une trêve. Pendant cette trêve, le château de Guines, confisqué sur Raoul, comte d'Eu, est livré par trahison aux Anglais.

La cause pour quoy hayne vint et sourdi entre le roy Jehan de France et le roy de Navarre et ses freres[1].

En ce temps amoit trés durement le roy Jehan ung

1. *Froissart*, éd. Luce, t. IV, a rapporté en trois endroits

gentil chevalier avecq lequel il avoit esté nourri d'enfance, que on clamoit messire Charles d'Espaigne[1]; et estoit ses compaings de toutes choses, et le croyoit devant tout aultre; si ne sçavoit ce gentil chevalier riens deviser ne convoitier que le roy ne luy donnast tantost, et aussy il estoit large et courtois entre les aultres chevaliers et gentement les compaignoit.

Si avint que le roy de France le fit connestable et luy donna une terre[2] qui longuement avoit esté en debat entre le roy Philippe et le roy de Navarre, car elle estoit ainsi que on disoit du royaume de Navarre, si que à occasion de celle terre, grande envie et grand hayne multiplia ou pays entre le chevalier et le roy Jehan d'une part, couvertement, et le jœune roy de Navarre et son frere d'aultre. Si ne passa pas longtemps que le roy de Navarre et Philippe, son frere,

différents les faits qui composent ce chapitre. P. 129, § 343, à p. 131, § 344, il raconte avec plus de détails le meurtre de Charles d'Espagne. P. 122, § 340, à p. 123, l. 20, se trouvent quelques détails sur l'ambassade du cardinal de Boulogne. Enfin, le récit de la prise du château de Guines va de la p. 125, § 341, à la p. 126, § 342. Variantes, p. 349 et 350, 346 à 348.

1. Charles d'Espagne, fils d'Alphonse de la Cerda, seigneur de Lunel, remplaça en janvier 1351, dans la charge de connétable de France, Raoul, comte d'Eu, qui avait été exécuté le 18 novembre 1350.

2. M. Luce, dans son édit. de *Froissart*, t. IV, p. L, n. 2, signale plusieurs dons de terre faits par Jean le Bon à Charles d'Espagne. Le 23 décembre 1350, il lui donne le comté d'Angoulême; en novembre 1352, le château et la châtellenie d'Archiac; le 17 juillet 1353, les villes, château et châtellenie de la Roche-d'Agoux (Puy-de-Dôme, arr. de Riom, cant. de Pionsat).

tuerrent ledit chevalier en ung fort chastel, au point du jour, moult sauvagement[1]. Je ne vous conteray pas la maniere comment, car je n'y estoye pas; maiz oncques puis les II freres de Navarre, non obstans pluseurs accords et traittiez de paix, ne furent si bien amez du roy Jehan de France que toudis il n'y eut guerre couvertement et hayne; et doubtoit toudis qu'ilz ne aidassent au roy d'Angleterre, de quoy grands maulx en avinrent puis aprez au royaume de France.

En ce temps mesmement, envoya le pape Clement VI[e] le cardinal de Boulongne en France pour trouver acord et paix entre les II roys de France et d'Angleterre, car il estoit du lignage de l'un et de l'aultre. Si y vint en plus grande pompe que oncques saint Pierre, qui fut tant amé de Dieu, n'ala par terre, car on disoit qu'il avoit bien en sa compaignie VII[c] chevaulx que tous soustenoi[en]t des esglises de France. Cil cardinal de Boulongne, neantmains, tant traitta que fut acordée une treve entre les II roys[2], je ne sçay combien longuement debvoit durer, et demoura longtemps en France, mesmement à Parys, et estoit sou-

1. Froissart (éd. Luce, t. IV, p. 130 et 349) donne le nom de son meurtrier, qui s'appelait le Bascle de Mareuil. C'est le 6 janvier 1354 que Charles d'Espagne fut assassiné. Charles, roi de Navarre, et ses frères, Philippe et Louis, instigateurs de cet assassinat, eurent de nombreux complices. (*Froissart*, éd. Luce, t. IV, p. LI, n. 1.) Voy. aussi, sur ce meurtre, Secousse, *Mémoires pour servir à l'histoire de Charles II, roi de Navarre*, t. I, p. 31 à 35.

2. Des trêves furent en effet conclues, entre les représentants du roi d'Angleterre et ceux du roi de France, par l'intermédiaire du cardinal Gui de Boulogne, le 10 mars 1353 (n. st.); elles devaient durer depuis cette date jusqu'au 1[er] août suivant, au soleil levant. (Rymer, *Fœdera*, t. III, p. 254.)

vent le roy Jehan en grande joye et grand revel avecques luy.

En ce temps, avint que le roy Jehan avoit saisy la conté de Eu et de Ghynes aprez la mort du vaillant connestable, et avoit mis garnison ou chastel de Ghynes qui est ung des plus forts chasteaulx du monde, ainsy que on dit. Messire Jehan de Beauchamp, ung moult vaillant chevalier qui estoit gardien de Calais, de par le roy d'Angleterre, fist tant parlementer à ceulx du chastel de Ghynes, qu'ilz promirent audit missire Jehan qu'ilz luy rendroient le chastel ou à ceulx qu'il y envoyeroit, pour la somme de XXXIIII^m escus, saufs leurs corps et leurs harnas, et les souldoiers qui dedens la ville estoient.

Le jour vint, les florins payés[1], le chasteau fut ouvert au point du jour, et les Anglès entrerent baudement dedens et trouverrent les souldoiers dessus leurs lis et ne leur firent ul mal, mais leur dirent : « Or sus seigneurs, levez vous, vous avez trop dormy, ceans vous ne dormirez plus. » Quant les Françoys virent ce, ilz furent bien esbahys; ilz eussent bien voulu estre en Jherusalem, ce n'est point de merveille. Toutesfoys, il s'armerrent et partirent du plus tost qu'ilz pœurent et po[r]terrent ces nouvelles au roy Jehan de France, qui grandement en fut courou-

1. Le château de Guines fut livré aux Anglais dans le courant du mois de janvier 1352 (n. st.) par Hue de Beauconroy. Voy. *Chronique normande*, p. 292, n. 2, dans laquelle MM. Molinier donnent le véritable prénom du traître, Hue et non Guillaume, comme l'indiquaient les *Grandes chroniques* (t. VI, p. 6) et, d'après elles, M. Luce (*Froissart*, t. IV, p. XLVIII, n. 2), bien que Froissart (p. 348) l'ait exactement donné dans ses chroniques.

chié. Si s'en plaindi au cardinal, luy disant que les treves estoient rompues et brisiées. Le cardinal envoya faire requeste audit messire Jehan de Beaucamp que ce qu'il avoit fait fut reparé et amendé, et le chastel rendu, ou il tenroit la treve enfrainte et rompue. Le chevalier luy respondi et lui dist que il pourroit dire et tenir ce qu'il vouldroit, mais devant tout prœudomme, on pœut vendre et acheter dedens treves et hors, pour argent ou pour or, heritages, chasteaulx, fortresses et telles choses, sans treves rompre. Si demoura ainsy le fort chasteau de Ghynes aux Angloys.

CHAPITRE LXXXIX.

SOMMAIRE.

En 1352, Jean le Bon crée l'ordre de l'Étoile et fonde près de Saint-Denis une maison où les chevaliers pourront se réunir. D'après les statuts, ils ne doivent jamais reculer. En 1353, quatre-vingt-neuf chevaliers de l'Étoile sont tués dans une embuscade; l'ordre tombe à néant.

Comment le roy de France Jehan ordonna une compaignie de chevaliers à l'exemple de la Table Ronde, et l'appella on la compaignie de l'Estoille[1].

L'an de grace MCCCLII, le roy Jehan de France ordonna une belle compaignie, grande et noble, sur la Table Ronde qui fut jadis ou temps du roy Artus. De la compaignie debvoient estre III^c chevaliers[2]

1. Cf. *Froissart*, éd. Luce, t. IV, p. 126, § 342, à p. 128. Variantes, p. 348 et 349.

2. L'ordonnance de fondation, qui est du 6 novembre 1351,

des plus souffisans du royaume de France, et debvoit estre appellée celle compaignie la compaignie de le Estoille, et debvoit ung chascun chevalier tousjours porter une estoille d'or, ou d'argent dorée, ou de perles pour recongnoissance de la compaignie. Et promit le roy de faire une belle maison et grand emprez Saint Denis[1], là où tous les compaignons et confreres debvoient estre à toutes les festes solempnelles de l'an, ceulx qui seroient ou pays, s'ilz n'avoient empeschement raisonnable, et debvoit estre appellée la noble maison de l'Estoille; et y debvoit le roy, chascun an, tenir court plainiere[2] de tous les compaignons au mains, et y debvoit chascun raconter toutes ses aventures, aussy bien les honteuses que les glorieuses qui avenues luy seroient dès le temps qu'il n'avroit esté à la noble court; et le roy debvoit ordonner II ou III clercs qui escouteroient toutes ces aventures, et en ung livre mettroient, affin qu'elles fussent chascun an raportées en place par devant les compaignons, par quoy on pœut sçavoir les plus prœux, et honnourer ceulx qui mielx le deserviroient. Et ne pouoit nul entrer en celle compaignie, s'il n'avoit le consentement du roy et de la plus grande partie des compaignons

fixe à cinq cents le nombre des chevaliers qui devaient faire partie de l'ordre de l'Étoile. (Léopold Pannier, *la Noble maison de Saint-Ouen*. Paris, 1872, in-8°, p. 88 à 90.)

1. C'est à Saint-Ouen, dans le manoir provenant de l'héritage de son aïeul Charles de Valois, que Jean le Bon fixa le siège de l'ordre de l'Étoile. (Pannier, *op. cit.*, p. 89.)

2. Les chevaliers faisant partie de l'ordre de l'Étoile devaient se réunir tous les ans à la noble maison, la veille de l'Assomption, et y rester tout le jour et le lendemain de cette fête. (Pannier, *loc. cit.*)

presens, et s'il n'estoit souffisant, sans deffaulte de repreuche.

Et leur convenoit jurer que jamais ilz ne fuiroient en bataille plus hault de IIII arpens, à leur advis, ainchoys morroient et se rendroient pris, et que chascun aideroit et secourroit l'aultre à toutes ses besongnes; et pluseurs aultres status et ordonnances y avoit que chascun avoit juré. Et fut la noble maison prez que faitte, et quant aucuns devenroit sy viel qu'il ne pourroit plus aler avant le pays, il debvoit avoir son mainage et ses despens ou dit hostel, à tout II varlès, tout le cours de sa vie, s'il y vouloit demourer, affin que la compaignie fust mielx entretenue.

Mais il avint que l'an M CCC LIII vinrent grand foison de gens d'armes d'Angleterre en Bretaigne, pour conforter et aydier la vaillant contesse de Montfort, et pour gaster le pays qui estoit de la part messire Charles de Bloys. Tantost que le roy de France le sceut, il y envoya grand foison de gens d'armes et des chevaliers de la compaignie. Mais quant les Anglois sceurent leur venue, ilz firent sy soubtillement par une embusche[1] qu'ilz firent, [que] tous ces Françoys qui trop avant et trop folement s'embatirent furent tous tuez et desconfis; et y furent bien tuez IIII[xx] et IX chevaliers de l'Estoille, pour ce qu'ilz avoient juré que jamais ne fuiroient, car se le serment ne fut, ilz se

1. D'après M. Luce, éd. Froissart, t. IV, p. XLIX, n. 2. Jean le Bel a voulu désigner ici le combat de Mauron (Morbihan, arr. de Ploërmel, ch.-l. de cant.) qui eut lieu le 14 août 1352 et dans lequel succombèrent un bon nombre de seigneurs français. Voy., sur ce combat, *Froissart*, éd. Luce, p. 402; *Grandes chroniques*, t. VI, p. 6; R. d'Avesbury, *op. cit.*, p. 415 à 417; *Chronique normande*, p. 105 et 106 et 296, n. 3.

fussent bien retrais arriere. Si y en morut pluseurs aultres pour l'amour d'eulx, qu'ilz eussent par aventure sauvez, se ne fust ce qu'ilz avoient juré et ce qu'ilz doubtoient que il ne leur fust reprouvé à la compaignie.

Oncques puis ne fut parlé de celle noble compaignie, et m'est advis qu'elle soit alée à neant, et la maison vague demourée; si m'en tairay et parleray d'aultre matiere.

CHAPITRE XC.

SOMMAIRE.

Haine de Jean le Bon pour le roi de Navarre. Avec son frère, ce dernier fait garnir d'hommes leurs villes du comté d'Évreux. Édouard III prépare une descente en France. Rapprochement de Jean le Bon et du roi de Navarre. Édouard vient à Calais et Jean rassemble une armée à Amiens. Le roi d'Angleterre ravage le pays autour de Calais et fait provoquer inutilement Jean par Boucicaut. A son tour, le roi de France provoque Édouard, qui n'accepte pas ce défi et retourne en Angleterre.

Comment le roy de France fist accord au roy de Navarre et puis aprez comment le roy Edowart passa mer et vint à Kalays, exillant le pays [1].

Vous avez ouy comment le roy Jehan de France

1. Cf. *Froissart*, éd. Luce, t. IV, p. 133, § 345, à p. 150, l. 15. Il rapporte les mêmes faits que Jean le Bel, mais avec plus de détails; il donne beaucoup plus de développements, en particulier à tout ce qui concerne le roi de Navarre, ses menées et les préparatifs faits par Édouard III pour attaquer la France. En outre, de la p. 141, § 348, à la p. 143, § 349, il rapporte

heioit durement le jœune roy de Navarre et messire Philippe, son frere, pour l'amour de messire Charles d'Espaigne, qu'ilz avoient tué. Celle hayne ne pœut oncques partir de son cœur, quelque semblant qu'il leur monstrast, mais toudis leur pensoit faire contraire, comment que ce fust, et s'en descouvri à aucuns de son conseil.

Un jour, il avisa qu'il le manderoit qu'il venist parler à luy, à Parys[1], à ung certain jour, et qu'il ne le laissast nullement. Aucun du secret conseil du roy s'en descouvri au cardinal de Boulongne en confession, car il doubtoit que grand mal n'en avenist. Quant le cardinal entendist ce à quoy le roy Jehan tendoit, il manda secretement au roy de Navarre, son cousin, qu'il ne venist point au mandement du roy à Paris, car il se doubtoit que mal n'en vint et tenoit fermement que le roy n'avoit nulle bonne volenté sur luy. Ainsy

l'agression des Écossais contre l'Angleterre. Variantes, p. 351 à 368.

1. Jean le Bel, dans ce paragraphe, expose avec confusion tout ce qui concerne les relations de Jean le Bon avec le roi de Navarre. D'après Secousse, *Mémoires pour servir à l'histoire de Charles II, roi de Navarre*, p. 39, Jean le Bon, qui avait à redouter le roi de Navarre, donna, dès le 8 février 1354, pleins pouvoirs au cardinal de Boulogne et au duc de Bourbon pour traiter avec lui. A la suite de pourparlers auxquels Robert de Lorris prit part, la paix de Mantes fut signée le 22 février suivant. (Secousse, *op. cit.*, *Preuves*, p. 33.) Ce traité fut si avantageux pour Charles II que le roi de France soupçonna ceux qui l'avaient conclu d'avoir trahi ses intérêts. (Secousse, *op. cit.*, p. 43.) Est-ce la cause de la fuite de Robert de Lorris? En tous cas, ce fut peu de temps après qu'il quitta le royaume. (*Ibid.*, p. 48 et 49.) Cf. Valois, *le Conseil du roi aux XIV*e*, XV*e* et XVI*e* siècles*, p. 10 et 11.

le roy de Navarre ne vint point au jour mandé par devers le roy Jehan, de quoy il fut trés durement courroussé, et se pensa que messire Robert de Loris, qui estoit de son secret conseil, n'eust avisé le roy de Navarre de quelque chose; si le hay tant qu'il luy en convint aler hors du pays.

Quant le jœune roy de Navarre et messire Philippe, son frere, veirent que le roy Jehan avoit mauvaise voulenté sur eulx et ne sçavoient de certain pour quoy, ilz firent bien pourveir et garnir tous leurs chasteaulx et places de gens d'armes et aultres choses qui y faisoient mestier, et dont ilz avoient assez et ont encores en la conté d'Evreux et aultre part, et chevauchoient toudis armez à grande compaignie de gens.

Tant ala de mal en pys la besongne que ung moyen se trouva, ce disoit on, que acord se feroit, entre le roy Edowart d'Angleterre et le roy de Navarre, à celle entente que le roy d'Angleterre debvoit venir prendre port en Normendye[1], et le roy de Navarre luy debvoit faire voye et chemin, et de son ayde estre, et son frere messire Philippe aussy.

Et ce apparu assez, car vray est que l'an de

1. D'après Robert d'Avesbury (*op. cit.*, p. 425), en même temps qu'une flotte était préparée pour conduire le prince de Galles en Gascogne, Édouard III faisait armer quarante grands navires sur la Tamise pour opérer une descente sur les côtes de Normandie. Dès le 1er juin 1355, il demande des prières pour le succès de l'expédition. (Rymer, t. III, p. 303.) Le 1er juillet, il annonce qu'il est prêt à partir et désigne les personnages qui rempliront les fonctions de gardiens du royaume pendant son absence. (Rymer, t. III, p. 305.) Mais des vents contraires le retinrent sur les côtes d'Angleterre et l'empêchèrent de réaliser ce projet. (R. d'Avesbury, *op. cit.*, p. 426.)

grace MCCCLV, le noble roy Edowart fit moult grand appareil de gens d'armes et de vasseaulx et monta sur mer entour le moys d'aoust, et y demoura bien ung moys et plus. Ce sceut bien le roy Jehan, si manda à tous nobles et non nobles qu'ilz venissent à luy à Amiens pour deffendre le royaume, car le roy Edowart estoit sur mer et debvoit descendre en France, ne sçavoit où.

En ce temps, aucuns du conseil du roy[1] sceurent les convenances que on disoit estre entre le roy d'Angleterre et le roy de Navarre; si considererent que, parmi cel acord, le royaume pourroit estre destruit, si en parlerent au roy Jehan et lui remonstrerent tant de raisons qu'il convint qu'il s'en enclinast à leur conseil, combien que ce fust contre son courage. Tant fut en la fin traittié et parlé que une journée d'acord fut prise entre le roy Jehan de France et le roy de Navarre, et convint que le roy de France venist hors de Paris parlementer au roy de Navarre[2]. A cel acord, fut ordonné que ledit roy Jehan vendi au roy de Navarre toute la terre qu'il avoit au devant donné à messire Charlon d'Espaigne, qui fut tué, et dont la

1. Sur toutes les démarches faites tant du côté du roi de Navarre que de celui de Jean le Bon pour arriver à rapprocher les deux monarques, voy. *Bibl. de l'École des chartes*, année 1888; *Une lettre à Charles le Mauvais*, par M. H. Moranvillé. On voit que Jeanne d'Évreux, veuve de Charles IV le Bel, et Blanche, veuve de Philippe de Valois, s'entremirent activement dans cette circonstance.

2. Un traité fut conclu en effet entre le roi de France et le roi de Navarre le 10 septembre 1355 à Valognes. Voy. Secousse, *op. cit.*, p. 56 à 60, et p. 582 à 596 du vol. des *Preuves*, où il publie ce traité.

hayne venoit, et luy rendi tous les proffis et arrierages que il et le roy Philippe en avoient eu de l'espace de XX ans, qui pouoient monter à C et L mil escus. Et debvoit estre le roy de Navarre, desdoncq en avant, feable et loyal au roy Jehan de France et contremander les convenances du roy d'Angleterre, se aucunes en y avoit. Et encores avecq ce, le roy de Navarre et son frere pouoient chevaucher parmi le royaume de France, à tout cent bachinès ou cent glayves sans mesfaire, s'il leur plaisoit. Ainsy fut le roy d'Angleterre cunchyé [1], et le convint arriere retourner sans riens faire, à grands despens, de quoy il fut grandement courouchié et en a toudis demandé au roy de Navarre ses dommages à ravoir.

Maiz le noble roy Edowart ne laissa pas ses besongnes ainsy, ains voulut employer ses pourveances en aucune maniere, et dit à ses chevaliers et gens qui avoient longuement demouré sur mer et estoient grandement traveilliez : « Alez vous reposer jusques à ce que je vous manderay, et je veul bien qu'on sache par toute France que briefment [2] je y enterray, et me combasteray au roy Jehan, et exilleray le pays si avant que je porray. » Ces nouvelles s'espandirent en France et fist le roy Jehan rassembler toutes ses gens. Sy y vinrent tant de si grands chevaliers et

1. Trompé.

2. Édouard III ne tarda pas, en effet, à préparer une nouvelle descente en France. D'après Robert d'Avesbury (p. 427), dès le samedi après la Nativité de la Vierge (12 septembre 1355), il manda à tous chevaliers et archers de se tenir prêts à s'embarquer à Sandwich le 29 septembre, et les 15 et 26 septembre, il défendit dans tous les ports de laisser sortir aucun bateau jusqu'à cette date. (Rymer, *op. cit.*, t. III, p. 313.)

de communes que ce fut merveilles. Si envoya messire Loys de Namur et son mareschal messire Arnoul d'Audehem, à tout CCC armeures de fer, gesir à Saint Omer, et envoya à Boulongne, à Hesdin, à Monstrœul, à la bastide devant Ghynes, à Ardre, à Aire, et par tout les fortresses mettre fist grosses garnisons.

Et le noble roy Edowart, pensant d'aultre part de sa besongne, envoya son filz le prince de Gales en Gascongne[1], à tout XII^c armeures de fer et IIII^M archiers, et s'en vint luy mesmes à Kalays environ VI jours devant Toussains l'an mil CCCLV[2], et demoura là environ IIII jours pour deschargier les naves et traire les chevaulx; et quant il entendi que le roy Jehan estoit à Amiens à tout grand ost, il dit qu'il iroit celle part et luy monsterroit les flamesches et les fumieres de son pays; s'il les vouloit venir destaindre, sy y venist. Si se parti ung jour de Calays et ala gesir entre la bastyde de Ghynes et Ardre. Là les gens du roy Jehan se tenoient. Et vrayement j'ay ouy dire au chevalier de Harduemont, et au seigneur de Berges, et à pluseurs aultres que le roy Edowart n'avoit pas en sa chevauchie plus de III^M armeures de fer et de VI^M archiers, et si se vouloit combatre au roy de

1. Nous voyons en effet que le prince de Galles était devant Carcassonne le 2 novembre 1355. (Mahul, *Cartulaire de Carcassonne*, t. VI, p. 20-21.)

2. Cette indication concorde bien avec celle de la *Chronique normande* (p. 109), mais est plus précise et doit être exacte, car si le 23 octobre Édouard III était encore à Westminster (Rymer, t. III, p. 314), le 2 novembre, d'après Robert d'Avesbury (p. 428), il marchait déjà sur Saint-Omer, et cette date peut très bien s'accorder avec les renseignements fournis par Jean le Bel.

France et à toute sa poissance enmy son pays; et si avoit amené III jœunes enfans, desquelz le plus viel n'avoit pas XIIII ans, et estoit chascun d'eulx bien monté et bien habillié, les II enfans dudit roy et le filz à la contesse de Montfort qui debvoit estre duc de Bretaigne, et ainsy l'apelloit on.

L'endemain, le noble roy se parti de d'emprez Ardre et s'en ala ardant et exillant le pays, et passa oultre Saint Omer et joingnant de Terowaine, et se loga assez prez.

Là vint à luy ung vaillant chevalier qui n'estoit point [libre], car il aloit sur sa foy et estoit son prisonnier, et l'appelloit on messire Boucicaud, le plus renommé de proesse qui fust ou royaume de France. Le noble roy le salua moult doucement, et luy demanda nouvelles du roy son seigneur. Messire Boucicaud respondi qu'il pensoit qu'il fust [à] Amiens. « Saincte Marie, dist le roy, pour quoy m'attent il là, qui a si grande poissance et voit son pays ardoir et exillier de si petit de gens? » — « Par ma foy, dit messire Boucicaud, je ne sçay, sire, je ne suys pas de son privé conseil. »

Le roy appella tantost III de ses chevaliers et leur dit : « Je vous prye que vous menez messire Boucicaud par toutes nos batailles, sy verra quelles gens nous avons et le dira à son seigneur le roy. » Messire Boucicaud y ala, et revint au roy et luy dit : « Sire, vous avez de belles gens, mais non pas tant comme je cuidoye. » Le roy le fist demourer devers luy toute celle nuit, et l'endemain il chevaucha oultre Hesdin ardant et gastant pays, et n'oyoit nulles nouvelles du roy Jehan.

L'aultre jour il se loga en une abbaye et appella messire Boucicaud; si luy dit : « Messire Boucicaud, sçavez vous que vous ferez? Je sçay bien que je avroye de vous plus de VI^m escus, se je vouloye; vous irez dire à vostre seigneur que je ay ars son païs jusques icy, pour tant que je cuidoye qu'il venist estaindre les flamesches, et sy luy dirés que je l'attendray ci trois jours; si me trouvera s'il veult venir, et s'il ne vient, je m'en iray ainsy que je suys venu, car je pourroye bien tant demourer que les passages me seroient trop estroits à passer. Se vous me volez bailler la foy de faire ce message, ainsy que je le vous ay dit, je vous quitteray de prison. »

Le chevalier humblement le regracia et dist qu'il le feroit volentiers, et qu'il estoit son chevalier en tous aultres cas que encontre le roy de France.

Messire Boucicaud se parti du roy Edowart, et s'en ala à Amyens par devers le roy Jehan, et luy fit son message[1] bien et souffisaument; mais le roy Jehan ne voult pas aler au jour que le roy Edowart luy avoit mandé.

Si se parti le roy d'Angleterre de celle abbaye, et s'en retourna par devers Faukenberge et parmy la conté de Boulongne ardant, robant et exillant tout, tant qu'il vint la nuit de la Saint Martin à Kalays[2], et y

1. On peut rapprocher le récit du message de Boucicaut fait par Jean le Bel de celui que présente R. d'Avesbury (p. 428). D'après M. Luce, *Froissart*, t. IV, p. LV, n. 3, Jean le Bon, au lieu de se retirer devant les Anglais, n'aurait cessé, au contraire, de s'avancer à leur rencontre.

2. Jean le Bel est parfaitement d'accord avec Robert d'Avesbury (p. 429) pour la date de la rentrée d'Édouard III à Calais.

donna à souper à ses chevaliers joyeusement pour l'onneur de la Saint Martin.

L'endemain il fist payer largement tous ceulx qui avoient esté avecques luy de leurs gaages et donna rentes, chevaulx et joyaulx à pluseurs de ses chevaliers, et puis donna congié à chascun de retourner en sa maison. Et quant le roy Jehan de France vit les flamesches que le roy d'Angleterre faisoit au retourner, lors il eut conseil qu'il le suivroit[1]. Si se parti d'Amyens et vint jusques à Saint Omer; et aussy bien roboyent et gastoient pays ses gens que les Angloys, hors mis l'ardoir.

Quant il fut à Saint Omer, il envoya son mareschal, messire Arnoul d'Audenhem, et III chevaliers jusques à Kalays faire un message au roy d'Angleterre. Quant ilz furent assez prez de Kalays, ilz envoyerrent ung herault dire au roy d'Angleterre comment là venoient IIII chevaliers de par le roy de France, qui voulentiers parleroient à luy. Le duc de Lencaste, cousin du roy, et messire Watier de Manny furent adonques envoyez parler à eulx, car le roy Edowart dit qu'ilz n'avoient que faire d'entrer dedens Kalays. Si alerrent ledit duc et messire Watier hors de la ville parler à ces chevaliers et les saluerent courtoisement, puis leur demanderrent qu'il leur plaisoit. Cilz chevaliers dirent qu'ilz estoient envoyez de par le roy de France, leur seigneur, dire et prier au roy d'Angleterre que il se voulsist traire hors de Kalays et venir en ung beau champ, et il se combateroit à luy.

1. Pour l'itinéraire de Jean le Bon à la poursuite des Anglais, voy. *Froissart*, éd. Luce, t. IV, p. LV, n. 3.

Le duc de Lencaste adoncques respondi que le roy leur seigneur avoit eu assez de temps pour venir estaindre les flamesches de son pays qui estoit ars, s'il en eust eu volenté, car il l'avoit veu ardre par XII jours, et le roy d'Angleterre l'avoit attendu III jours en champ aprez ce que mandé luy avoit.

« Si vous respons, de par nostre seigneur le roy d'Angleterre, qu'il n'est pas conseillié de faire ce que vous luy requerez, car la moitié de ses gens s'en est alée et les aultres sont durement lassez et traveilliez; si luy seroit mal à point de combatre au plaisir du roy de France et à toutes ses aises. » Pluseurs raisons là furent dittes et proposées dont je me tairay, car riens n'y fut acordé. Si se partirent et alerent les chevaliers françoys, par devers Saint Omer, dire la response au roy qui s'en tira par devers Parys tout confus; et le roy d'Angleterre demoura à Calais tant qu'il luy pleut, et puis s'en ala à Londres, en Angleterre[1].

Chapitre XCI.

Sommaire.

A son retour, Édouard III va mettre le siège devant la ville de Berwick, que les Écossais, sous la conduite de Douglas, avaient prise. Il délivre un jour le duc de Lancastre de leurs mains. Après la prise de cette ville, pendant l'hiver de l'année 1356, il retourne à Londres.

Comment le roy Edowart assiega la bonne cité de Ber-

1. Nous voyons par Rymer, t. III, p. 314, qu'Édouard III était à Westminster le 23 novembre 1355; son éloignement de l'Angleterre n'excéda donc pas un mois.

wich que messire Guillaume Douglas et les Escotz avoient conquesté et le conquist[1].

Sy tost que le roy Edowart fut revenu à Londres, il entendi que messire Guillaume Douglas, le vaillant chevalier, et les aultres qui se tenoient en la grande forest de Gendours avoient assiegié la cité de Berwich et l'avoient conquis[2]. S'il avoit esté joyeux de sa retournée, il fut dolent de ses nouvelles.

Si se parti hastivement au plus fort d'yver[3] et s'en ala par devers la cité de Berwich pour l'assiegier, et commanda que toutes gens le suivissent. Quant ses gens furent venues à luy, il assiega ladite cité[4] et y fut

1. Cf. *Froissart*, éd. Luce, t. IV, p. 141, § 348, à p. 143, § 349, et p. 150, § 352, à p. 159, l. 21. Dans ces différents paragraphes, Froissart raconte la prise de Berwick par les Écossais, la reprise de cette ville par les Anglais et la campagne d'Édouard en Écosse après son retour de Calais. Son récit est beaucoup plus développé que celui de Jean le Bel et tout différent. Variantes, p. 359 à 361, où l'on trouve un récit de la prise de Berwick par les Écossais différent de celui de la première rédaction, et p. 368 à 371.

2. D'après Robert d'Avesbury (p. 431), ce serait à la date du 6 novembre 1355 que les Écossais se seraient emparés de la ville de Berwick par surprise; mais le château ne serait pas tombé en leur pouvoir. Sur la prise de cette ville, voy. aussi Knighton, t. II, p. 84.

3. Dès le 23 décembre 1355, Édouard III ordonna de rassembler à Newcastle, pour le 1er janvier suivant, tous les hommes d'armes et les archers de seize à soixante ans pour défendre l'Angleterre contre les Écossais. (Rymer, t. III, p. 314 et 315.)

4. Robert d'Avesbury, p. 450, dit qu'Édouard III vint le 13 janvier 1356 devant Berwick, dont le siège avait été déjà commencé par Gautier de Masny, et que ce même jour la ville se rendit.

jusques aprez la Chandeleur[1]; si ardi et gasta tout le pays d'Escoce qui s'estoit rebellé encontre luy.

En ce temps qu'il estoit devant Berwich, le vaillant duc de Lencaste chevauchoit ung jour par devant une forte ville que les Escos avoient reconquis, et y avoit pluseurs Escots qui trés souvent faisoient grands destourbiers à l'ost des Angloys[2]. Ces Escoçoys issirent hors de la ville et issirent si vaillanment qu'ilz coururent sur ledit duc, et y eut ung si grand hustin, et tant y vint d'Escoçois qu'il convint que ledit duc s'en retrait arriere jusques à une liewe prez de l'ost du roy. Le cry vint jusques au roy. Si monta hastivement sur ung coursier sans attendre chevalier, n'escuier, et ala tout droit où le habay estoit. Si fist retourner ceulx qui s'en affuioient; chascun tantost le suivy, mais ainchois que nul le pœust aconsuivir, il se fery parmi ses anemis et y fit merveilleuses armes, et delivra le duc de Lencaste qui eust esté mors s'il ne l'eust rescoux par sa grande vaillance, et puis desconfit les Escots, car grandes gens luy sourvindrent les ungs aprez les aultres, laquelle chose luy doit estre contée à hault honneur avecques les aultres. Aprez ce, ne demoura grandement que la cité de Bervik luy fut rendue, et y estably officiers et gardes, puis s'en

1. Nous voyons en effet, par plusieurs lettres publiées par Rymer, t. III, p. 322-323, qu'Édouard III était encore en Écosse pendant la première moitié environ du mois de février.

2. Jean le Bel fait sans doute allusion aux escarmouches, dont les Écossais harcelèrent les Anglais à leur retour. Voy. R. d'Avesbury, p. 454-456; *Froissart*, éd. Luce, t. IV, p. 157 à 159.

retourna à joye à Londres[1], ou temps d'yver, l'an mil CCC LVI[2].

CHAPITRE XCII.

SOMMAIRE.

Le prince de Galles, à la tête de 2,000 armures de fer et de 10,000 brigands, part de Bordeaux et ravage le pays jusqu'à Toulouse. Le roi Jean envoie une nombreuse armée contre lui avec le duc de Bourbon, le comte d'Armagnac, le comte de Foix, etc. Les Anglais, après avoir ravagé le pays autour de Toulouse, vont à Montgiscard, à Châteauneuf, saccagent la ville basse de Carcassonne, Narbonne, Lézignan, Capestang, Béziers, Saint-Thibéry, près de Montpellier, et reviennent à Bordeaux chargés de butin, suivis par l'armée française, qui n'ose les combattre.

Comment le prince de Galles fist belle et hardye chevauchye en Languedocq, en exillant et gastant pays entour Nerbonne et Carcassonne[3].

Raison est que je vous conte comment le prince de Galles se maintint en Gascongne et en Languedocq[4]

1. Édouard III était déjà de retour à Westminster le 8 mars 1356. (Rymer, t. III, p. 323.)

2. Dans le ms., il y a par erreur *mil CCC XL*.

3. Cf. *Froissart*, éd. Luce, t. IV, p. 159, l. 22, à p. 174, § 363. Il donne beaucoup plus de détails que Jean le Bel sur cette chevauchée et énumère un plus grand nombre de villes prises par les Anglais. Variantes, p. 371 à 382.

4. Le P. Denifle, dans son ouvrage sur *la Désolation des églises, monastères et hôpitaux en France pendant la guerre de Cent ans*, t. II, I[re] partie, p. 86 à 95, donne un récit très détaillé et très précis de cette expédition du prince de Galles dans les provinces du midi de la France. Voy. aussi *Hist. gén. de Languedoc*, nouv. éd., t. IX, p. 651, n. 2; les notes nom-

où le roy Edowart, son pere, l'avoit transmis[1]. Il assembla tant de chevaliers et d'escuiers de Gascongne qu'il eut bien II^m armeures de fer parmi ceulx qu'il avoit amené et X^m brigans à pyé. Si se parti de Bordeaulx[2] et entra en celle Gascongne qui se tenoit aux Françoys, si ala tout parmi ardant et exillant V legues de large jusques à la cité de Thoulouse. Là sejourna il ung jour et passa la grande riviere de Garonne, car il ne trouva qui le deffendist, combien que ceulx de Thoulouse leur fussent si prez, et combien que le roy Jehan y eust envoyé son mareschal messire Jehan de Clermont, le duc de Bourbon, le conte d'Armigniach, le conte de Foix, le conte de Forest et tant de chevaliers et d'escuiers qu'ilz estoient IIII fois plus que les Angloys.

Quant ilz eurent passé celle riviere, ilz firent leurs batailles assez prez de la cité de Thoulouse et ardirent tout le pays d'entour, que oncques nul n'issy de Thoulouse pour le deffendre, puis ala la nuit logier à Mon-

breuses données par M. Luce sur ce même sujet dans son édition de *Froissart*, t. IV, p. LIX à LXIII, et les lettres du prince de Galles et de Jean de Wingfield sur cette campagne, publiées par R. d'Avesbury, p. 434 à 449.

1. Le prince de Galles débarqua en Gascogne entre le 9 septembre 1355, jour de son départ d'Angleterre, et le 20 du même mois, date à laquelle on constate sa présence à Bordeaux. (Moissant, *le Prince Noir en Aquitaine*, p. 31; cf. Denifle, *op. cit.*, p. 86.)

2. D'après l'*Hist. gén. de Languedoc*, nouv. éd., t. IX, p. 651, n. 2, le prince de Galles quitta Bordeaux dans les premiers jours du mois d'octobre pour commencer cette expédition. Le P. Denifle, *op. cit.*, p. 87, d'après G. Le Baker, dit le 5 octobre.

giscart[1]. L'endemain, ses gens allerrent à Chastel Nœuf[2], si gaagnerent le chastel. L'endemain ilz roberrent tout et s'en alerent par devant Carcassonne, et trouverrent si grand richesse dedens qu'il n'est nul qui le puist croire, et fut toute robée, et belles bourgoises et filles violées, et demourerent dedens la ville desoustraine pour le mielx rober et exillier III jours; mais à la forte ville qui est dessus ilz ne forfirent riens, car elle est trop forte et trop gardée. Au quart jour, ilz se mirent sur les champs, et au partir de Carcassonne mirent le feu es belles hales et es belles maisons[3], et s'en alerent par devers la bonne cité de Nerbonne, ardant et gastant pays à destre et à senestre, que oncques ces seigneurs de France ne leur tuerent ung seul garchon. Et si les suivoient et logoient toudis où ilz avoient esté la nuit.

Puis alerent à Lesignen[4] et à Cabestaing[5], et ardirent les fausbours de Nerbonne, et furent jusques à la cité de Besiers et oultre jusques à Saint Thybery[6] qui est à V legues de Montpellier, dont il avint que ceulx de

1. Montgiscard, Haute-Garonne, arr. de Villefranche de Lauraguais, ch.-l. de cant.

2. C'est sans doute Castelnaudary que Jean le Bel veut désigner ici. Cette ville fut en effet prise par les Anglais le 31 octobre, peu après Montgiscard (R. d'Avesbury, p. 438).

3. C'est le 6 novembre que le prince de Galles fit brûler Carcassonne. Voy., pour tout ce qui concerne cet épisode, Mahul, *Cartulaire de Carcassonne*, t. VI, p. 20 et 21; *Froissart*, éd. Luce, t. IV, p. LXI, n. 1 et 2, et Denifle, *op. cit.*, p. 89.

4. Lézignan, Aude, arr. de Narbonne, ch.-l. de cant., sur la route de Carcassonne à Narbonne.

5. Capestang, Hérault, arr. de Béziers, ch.-l. de cant.

6. Saint-Thibéry, Hérault, arr. de Béziers, cant. de Pézenas.

Montpellier eurent si grand paour que ilz firent bouter le feu dedens leurs fausbours affin que ces Anglès ne s'y venissent logier. Mais ces seigneurs d'Angleterre et de Gascongne ne voulurent plus avant aler, car il leur fut advis qu'ilz eussent assez gaagnié et destruit de pays.

Si s'en retournerrent à tout leurs prisonniers et leurs richesses ; et sachiez que les prisonniers payerrent si grands tresors de leurs raenchons que tous les chevaliers et escuiers en furent si riches avecq les bagues et tresors qu'ilz avoient, que encores mielx en est à ceulx qui sont en vye, et sera aprez leur mort à leurs hoirs ; et sy n'y avoit brigant ne garchon qui feist grand compte d'argent monnoyé, ne de coupes, ne de hanaps, ne de draps, ne de forrures, ne de robes fors que de bons flourins d'or, fermailles et joiaulx. Si alerent tant qu'ilz revinrent par devant Thoulouse et rapasserrent la riviere de Garonne ; mais toudis ces seigneurs de France les suivoient, mais oncques ne ferirent sur eulx, combien qu'ilz fussent plus III foys, dont ilz furent durement blasmez. Je ne sçay comment ilz se pouoient tenir qu'ilz ne feroient en la queue au mains, s'ilz n'estoient enfantosmez ou escorcellez.

Quant le vaillant prince de Galles et ces seigneurs de Gascongne eurent ainsy rapassé la riviere de Garonne, ilz alerrent tant qu'ilz revinrent à Bourdeaulx, là ilz furent bien festiez et se departirent leurs gens, les ungs en Gascongne, les aultres en leurs pays, et le vaillant prince de Galles renvoya partie de ses gens en Angleterre, et s'en detint grande partie avecques luy et demoura tout l'esté à Bordeaulx, et guerrya fort les pays marchissans qui estoient pour

les Françoys. Je m'en tairay ung petit, et puis je y retourneray.

Chapitre XCIII.

Sommaire.

Jean le Bon arrête le roi de Navarre, qui dinait chez le duc de Normandie, près de Rouen, et fait décapiter le comte d'Harcourt et un autre chevalier. Défi lancé au roi de France par Philippe d'Évreux, frère du roi de Navarre. Siège de Breteuil. Le duc de Lancastre et les Navarrais ravagent la Normandie et le Cotentin. Reddition de Breteuil au mois d'août 1356.

Comment le roy Jehan prist le roy de Navarre de sa propre main et le jœune conte de Harecourt en ung chastel où ilz disnoient avecq son filz[1].

Le roy Jehan fut grandement courouchié, quant il entendi que le prince de Galles avoit ainsy gasté et ars son pays, si grand, si large et si riche, et que ces seigneurs qu'il y avoit envoyé n'avoient rien fait; si ne fut pas merveille s'il fut grandement couroussé; mais ilz en estoient tous honteux et ne sçavoient que respondre.

1. Cf. *Froissart*, éd. Luce, t. IV, p. 174, § 363, à p. 198. Il a beaucoup développé ce chapitre de Jean le Bel. Il donne un motif de l'arrestation du roi de Navarre, de longs détails sur cette arrestation, sur l'alliance des Navarrais et des Anglais, sur leurs ravages en Normandie et sur les sièges d'Évreux et de Breteuil. Variantes, p. 382 à 398 et 414 à 417. Dans le ms. d'Amiens (p. 394), il fait connaitre les noms d'un grand nombre de chevaliers qui combattaient en Gascogne avec le prince de Galles.

Si avint ung jour[1] en ce temps que le roy de Navarre, le duc de Normendye, aisné filz du roy de France, le duc de Bourbon, le jœune conte de Harcourt et pluseurs aultres vaillans bacheliers estoient ensamble par bonne compaignie, et leur donnoit à disner le roy de Navarre ou le duc de Normendye, je ne sçay lequel, emprez Rouen en ung chastel. Ainsy qu'ilz seoient au disner, et sy estoient plus de xxx, le roy Jehan qui sçavoit celle compaignie et qui tousjours hayoit le roy de Navarre, s'en ala celle part paisiblement, à tout ses compaignons, bien cent, armez couvertement.

Quant il vint à ce chastel, les seigneurs estoient à disner, et il entra en la sale. Sy tost que le roy de Navarre le vit entré dedens, il dit, aussy firent tous les aultres : « Sire, sire, venez boire! » et se leverent tous encontre luy comme ilz debvoient faire par droit et par raison. « Riens, riens, seigneurs, dist il lors à morne chiere, ne vous mouvez nul sur la hart. » Tantost messire Arnoul d'Audenhem sacha l'espée hors du fourrel et dist : « Or y perira qui se mouvera! » Et tantost aprez ce mot, le roy Jehan se lancha au roy de Navarre et le prist par le col et le tira par la table et luy dist : « Certes, mauvaiz traitre, or vous convient il morir! » Le duc de Normendye dist tantost : « Ha! cher sire, qu'est ce que vous volez faire? vous veez qu'il est en ma compaignie et en mon hostel. »

Le roy Jehan luy commanda qu'il se souffrit, et le fery de son pyé par grand irour, puis prit tantost le jœune conte de Harecourt et ung aultre chevalier et

1. Ce serait le 5 avril 1356 qu'aurait eu lieu l'arrestation du roi de Navarre au château de Rouen. (*Froissart*, éd. Luce, t. IV, p. LXV, n. 1, et p. 414.)

les fist tantost decoler devant la sale[1], et prit ung gentil chevalier qui estoit avecques le roy de Navarre, qu'on nommoit Frisquet de Frisquan, et fist envoyer le roy de Navarre en prison à Chasteau Gaillart[2], et le chevalier, messire Frisquet, en Chastelet à Paris; de quoy tout le pœuple avoit grande merveille, et ne sçavoit on adeviner pourquoy le roy Jehan avoit ce fait. Aucuns disoient qu'ilz feroient ledit messire Frisquet escorchier par chaintures, et trainer de rue en rue, et puis pendre à Montfaulcon, et au roy de Navarre coper la teste par nuit, ainsy qu'il avoit fait au conte de Ghynes. Les aultres disoient qu'il le metteroit en une estroitte chappe de plonc, par quoy il ne pœut longuement vivre, ains le convendroit morir de douloureuse mort temprement.

Quant messire Philippe de Navarre entendi que son frere le roy estoit ainsy pris, et se doubtoit que le roy de France ne le fist morir, ainsy qu'il avoit fait le conte de Ghynes, il saisy tous les chasteaulx qu'ilz avoient en la conté de Evreux et aultre part, et y mist grosses garnisons et grand foison de gens d'armes par tout, et deffya le roy Jehan de France[3], et luy manda

1. Le comte d'Harcourt, Jean de Graville, Maubue de Mainemares et Colinet Doublel auraient eu, d'après Froissart, la tête tranchée hors du château de Rouen, en un lieu appelé le *Champ-du-Pardon*. (*Froissart*, éd. Luce, t. IV, p. 180 et 415; voy. aussi p. LXV, n. 2, 3, 4; *Chronographia*, t. II, p. 256, n. 3, et E. Molinier, *Étude sur la vie d'Arnoul d'Audrehem*, p. 58 à 61.)

2. D'après les *Grandes chroniques*, t. VI, p. 27, le roi de Navarre aurait été incarcéré au Louvre.

3. Philippe de Navarre défia Jean le Bon par lettres datées de Cherbourg le 28 mai 1356, après l'avoir sommé par trois

que s'il faisoit le roy de Navarre, son frere, mettre à mort, que jamais n'avroit paix à luy et que il ne contendist pas avoir la conté d'Evreux ne le royaume de Navarre, pour meffait qu'il voulsist mettre sus son frere, ainsy que fait avoit sur le gentil conte de Ghynes et sur messire Olivier de Clichon, par convoitise d'avoir leur heritage, car il ne l'avroit pas, ains il seroit conte d'Evreux et roy de Navarre, se son frere moroit. Si commencha tantost à guerrier le royaume, ardoir et exillier et tuer gens entre Chartres et Paris. Le roy Jehan en eut grand despit; si fist guerrier pareillement contre luy en la conté de Evreux et ardre et gaster mesmement; la moitié de la cité de Evreux fut arse[1].

Puis assiega le roy Jehan, le plus beau et le plus fort chastel qui fut en la conté de Evreux, qu'on nommoit Berchuel[2], et y seoit longuement ainçoys qu'il l'eust; et messire Philippe de Navarre guerrioit d'aultre part sur le pays de Constentin en Normendye, et pourchassa[3] tant que le vaillant duc de Lencaste passa la

fois de délivrer son frère. Kervyn de Lettenhove, dans son édition de *Froissart*, t. V, p. 521 à 523, publie ces lettres et celles de plusieurs écuyers qui joignent leur défi à celui de Philippe.

1. Évreux tomba entre les mains du comte de Tancarville et d'Arnoul d'Audrehem avant le 9 juin 1356. (E. Molinier, *Étude sur la vie d'Arnoul d'Audrehem*, p. 66.) Voy. aussi *Froissart*, éd. Luce, t. IV, p. LXVIII, n. 1.

2. Le siège du château de Breteuil commença probablement après le 8 juillet 1356. (*Froissart*, éd. Luce, t. IV, p. LXX, n. 2.)

3. Philippe de Navarre entama des pourparlers avec le roi d'Angleterre peu après l'arrestation de son frère, car, dès le 12 mai 1356, Édouard III délivrait des lettres de sauf-conduit en faveur de Jean de Morbecque et de Guillaume Carbonnel, négociateurs de Philippe. (Rymer, t. III, p. 328 et 329.)

mer[1] et prit port à Constentin, et ledit messire Philippe assembla tant de Navarrois et de souldoiers qu'ilz eurent bien prez de XXVI^c armeures de fer, et grande foison de brigans et de gent à pyé. Si s'en vinrent par devers l'ost des Françoys pour le dessiegier ou pour combatre, combien qu'ilz n'y eut point de comparoison de gens. Si vinrent tant ardant et exillant pays qu'ilz furent d'eulx à IIII liewes, mais le roy Jehan ne se voulut point deslogier pour les venir combatre, ne destaindre les flamesches de ses villes. Et le duc de Lancaste qui estoit sage et expert es armes se pensa bien que l'ost des Françoys estoit si fort, qu'ilz pourroient plus perdre à ferir sur eulx que gaagnier. Si n'ala plus avant et s'en retirerent, ardant et gastant tout, et se tinrent longuement ou pays de Normendye et de Constentin, tant que tout fut destruit bien prez du mont Saint Michiel. Quant ceulx du chastel veirent que leurs pourveances failloient et qu'ilz n'avroient point de secours, ilz firent traittié tellement qu'ilz s'en alerent francs et quittes. Et n'estoient que XXIIII personnes, comme j'ay ouy dire, non pas de grand estat. Ce fut l'an de grace mil CCCLVI, ou moys d'aoust[2].

1. Robert d'Avesbury (*op. cit.*, p. 462) nous apprend que le duc de Lancastre fit partir de Southampton le 1er juin et débarquer à la Hougue une partie de son armée. Lui-même ne débarqua au même endroit avec le reste de ses forces que le 18 juin. Dans une note datée de Montebourg le 16 juillet 1356, et publiée par R. d'Avesbury, p. 462 à 465, on a l'itinéraire du duc de Lancastre pendant le premier mois qui suivit son entrée en Normandie.

2. La reddition du château de Breteuil dut avoir lieu entre le 12 et le 19 août 1356. (*Froissart*, éd. Luce, t. IV, p. LXX, n. 2.)

CHAPITRE XCIV.

SOMMAIRE.

Le prince de Galles parti de Bordeaux avec une forte armée ravage le Poitou, le Limousin, le Berry. Jean le Bon se met à sa poursuite. Les Anglais passent par la Sologne, viennent à Tours puis à Poitiers où ils s'arrêtent. Dispositions prises par le roi Jean pour livrer bataille. Le cardinal de Périgord s'entremet entre les deux armées. Jean repousse toutes les propositions du prince de Galles. Défaite de l'armée française; le roi de France est fait prisonnier, emmené à Bordeaux puis envoyé au château de Windsor. Fêtes données à Londres en son honneur. Conclusion de la paix.

Des merveilleuses aventures et fortunes du vaillant prince de Galles qui, à poy de gens, se parti de Bordeaulx l'an de grace MCCCLVI et s'en vint parmi le pays de Gascongne, de Lymosin et de Berry, ardant et exillant jusques prez d'Orliens et de Parys, et le su[i]vy le roy Jehan jusques prez de Poittiers, et furent les Françoys desconfits et le dit roy pris[1].

En ce temps mesmement se parti le prince de Galles en la cité de Bordeaulx sur Gyronde[2], à tout IIIm armeures

1. Cf. *Froissart*, éd. Luce, t. V, p. I à p. 71, § 400. Les pages dans lesquelles Froissart a raconté la campagne du prince de Galles et la bataille de Poitiers sont bien différentes de celles que Jean le Bel a consacrées aux mêmes faits. Froissart qui, comme il dit (éd. Luce, t. I, p. 210), « étoit auparavant encores jeune de sens et d'aage », ne se contente plus, à partir de ce chapitre, de copier Jean le Bel; il a raconté les mêmes événements, mais avec beaucoup plus de développements. Variantes, p. 237 à p. 293.

2. Suivant une lettre écrite par le prince de Galles le 20 oc-

de fer, seigneurs, chevaliers et escuiers de Gascongne et d'Angleterre, IIII^m archiers et III^m brigans de pyé, et s'en vinrent ces seigneurs parmi le pays de Gascongne et d'Aghynois, ardant et exillant leurs anemis, tant qu'ilz vinrent en Poytou et en Lymosin. Là n'avoient ilz point encores esté, si ardirent et roberent tout jusques à la cité de Limoges[1]. Si alerent tant par leurs journées que je ne sçay raconter, qu'ilz vinrent en Berry; si ardirent et wasterrent tout jusques à la cité de Bourges[2] et les fausbours d'Issodun[3], et puis s'en vinrent assaillir la forte ville de Vierson[4] et le gaagnerent par assault, et puis l'ardirent toute; et avoient intencion de passer la riviere de

tobre 1356 à l'évêque de Worcester, il commença cette chevauchée le 6 juillet, « veille de la translation saint Thomas de Canterbire ». (*Froissart*, éd. Kervyn de Lettenhove, t. XVIII, p. 390.)

1. Les Anglais ne passèrent pas à Limoges. Partis de Bergerac le 4 août, ils passèrent à Périgueux, à Brantôme, atteignirent Rochechouart le 12, traversèrent la Vienne le 14 pour se rendre à Lesterps, où ils séjournèrent le 15, et le 16 furent à Bellac. (Voy. *Eulogium historiarum... a monacho quodam Malmesburiensi exaratum*, éd. Haydon, t. III, p. 215 à 217. Cf. Denifle, *op. cit.*, p. 117 et 118.)

2. Les faubourgs de Bourges durent être incendiés par le prince de Galles. (*Froissart*, éd. Luce, t. V, p. III, n. 1. Cf. Denifle, *op. cit.*, p. 118.)

3. Le 25 août, l'armée anglaise vint devant Issoudun; elle y séjourna le 26 et le 27, ne put s'emparer du château, mais détruisit la ville. (*Eulogium historiarum*, t. III, p. 218. Denifle, *op. cit.*, p. 118 et 119.)

4. Vierzon, Cher, arr. de Bourges, ch.-l. de cant. Le prince de Galles passa la nuit du 28 août dans cette ville qui fut incendiée. (*Froissart*, éd. Luce, t. V, p. III, n. 3. *Eulogium*, t. III, p. 218.)

Loyre[1], s'ilz peussent, à Orlyens ou à Bloys ou ailleurs, quelque part que ce fust.

Le roy Jehan, quant il ouit ces nouvelles, il n'en fut pas joyeux, ce pœut bien chascun sçavoir, et dit qu'il n'envoyeroit nul de ses gens à l'encontre, mais que luy mesmes iroit[2]. Si se parti de Paris, et tira vers Orliens, et commanda que tous nobles et non nobles le suivissent. Chascun fut honteux de demourer, puisque le roy y aloit en propre personne. Ainsy tant de monde le suivy que avant qu'il fust à Orliens[3], il eut tant de gens qu'ilz souffisoient bien à combatre le remanant du monde. Doncques il s'en ala par devers Bloys et laissa ses gens à Orliens, car il ne sçavoit quelle part ces Angloys tourneroient. Adoncques, le sire de Craon et messire Boucicaud prirent III^{c} armeures de fer et dirent qu'ilz iroient veoir ces Angloys de plus prez, sçavoir s'ilz y pourroient trouver aventure. Ainsy s'en alerent par devers Vierson, mais ilz furent lourdement racachiez[4] et perdirent de leurs gens, des mal montez,

1. Les Anglais tentèrent de franchir la Loire près de Tours; mais ils ne le purent, tous les ponts ayant été rompus. (*Froissart,* éd. Kervyn de Lettenhove, t. XVIII, p. 386. Cf. Denifle, *op. cit.,* p. 120.)

2. Jean le Bon fut à Chartres du 28 août aux premiers jours de septembre, attendant les hommes d'armes qui venaient le rejoindre. (*Froissart,* éd. Luce, t. V, p. II, n. 1.)

3. Le roi Jean alla de Chartres à Meung-sur-Loire (Loiret, arr. d'Orléans), où il fut le 8 septembre. Les divers corps de son armée passèrent la Loire à Orléans, à Meung, à Blois, à Tours, à Saumur. (*Froissart,* éd. Luce, t. V, p. IV, n. 1, et p. 12 et 13.)

4. Ces engagements des Anglais avec les gens du sire de Craon et de Boucicaud eurent lieu les 29 et 30 août. (*Eulogium,* t. III, p. 219.)

et s'ilz n'eussent si tost trouvé la tour de Montmorentin[1], ilz eussent esté tous mors ou priz; maiz ilz trouverrent la tour si preste que ilz se bouterrent ens à sauveté.

Mais les Angloys les poursuivoient de sy prez qu'ilz les assiegerrent en celle tour[2], et ilz se deffendirent vassaument, par quoy ilz ne furent pas pris ce jour ne l'aultre aprez; maiz ilz virent qu'ilz n'aroient point de hastif secours et qu'ilz n'avoient nulles pourveances, et s'y estoient foison [de] gens, si se rendirent, sauve leur vye; si furent tous pris et s'en alerent sur leur foy avecq ces Anglès sans armeures. Puis ardirent les Anglès la ville de Remorentin, et s'en vinrent parmi celluy pais qu'on clame Salongne par devers la riviere de Loire; mais quant ilz entendirent que le roy Jehan estoit à Bloys[3], il sceurent bien que par là ilz ne pourroient passer. Si s'adreschierrent par devers Amboise, et le roy Jehan ala à l'encontre d'eulx par delà la riviere, et quant ilz virent ce ilz s'en alerent par devers la cité de Tours[4] et demourerent là le jour et l'ende-

1. C'est Romorantin, Loir-et-Cher, ch.-l. d'arr., que Jean le Bel veut désigner.

2. Le prince de Galles commença le siège de Romorantin dès le 30 août. La ville ayant été prise, les assiégés se réfugièrent dans le donjon et ne se rendirent que le 3 septembre, ne pouvant éteindre le feu que les Anglais y avaient allumé. (*Eulogium*, t. III, p. 219 et 220.) Le prince de Galles resta encore le 4 septembre à Romorantin. R. d'Avesbury (*op. cit.*, p. 471) dit que cette ville fut prise quinze jours avant la bataille de Poitiers.

3. D'après M. Luce, éd. de *Froissart*, t. V, p. IV, n. 1, le roi Jean arriva sans doute à Blois le 10 septembre pour y passer la Loire.

4. Les Anglais séjournèrent près de Tours du 7 au 11 sep-

main, puis s'en partirent, car ilz virent bien qu'ilz n'avroient pas la cité ne le passage à leur volenté; sy ardirent aucunes maisons des fausbours et se mirent au retour par devers Poytou, toudis ardant et exillant.

Quant le roy vit qu'ilz passoient par devers la cité de Tours[1], il fist passer tout son ost la riviere de Loire et ala aprez eulx quanques il peut. Tant ala qu'il se loga une nuit à III liewes prez d'eulx et à V de la cité de Poittiers, et toudis croissoit son ost, car luy venoient gens de tous costez. Quant il sceut de certain qu'ilz estoient si prez de luy, ilz pensa bien qu'ilz l'attendroient, et que l'endemain ou aprez se fauldroit combatre à eulx. Si eut conseil comment il ordonneroit ses batailles. Premierement fut ordonné que tous se combateroient à pyé pour la doubtance des archiers qui tousjours tuoient leurs chevaulx, comme à la bataille de Cressy. Aprez fut ordonné que le duc d'Atheynes et les II mareschaulx, messire Jehan de Clermont et messire Arnoul d'Audenhem, avroient la premiere bataille, à tout VI^c armeures de fer; le duc d'Orliens aprez avroit l'aultre, à tout III^c armeures de fer; le duc de Nor-

tembre. Le 11, qui était un dimanche, le prince de Galles leva le camp de grand matin, franchit l'Indre et vint à Montbazon (Indre-et-Loire, arr. de Tours, ch.-l. de cant.). C'est dans cette ville que le cardinal de Périgord vint le trouver le 12 septembre pour l'engager à conclure la paix. (*Eulogium*, t. III, p. 220 et 221.)

1. Sur la marche des deux armées anglaise et française et sur tout ce qui se rapporte à la bataille de Poitiers, on pourra voir le récit très détaillé que donne de ces opérations le P. Denifle (*op. cit.*, p. 116 à 133). Il s'est appuyé surtout sur les chroniqueurs anglais. On pourra voir aussi : Moisant, *le Prince Noir en Aquitaine*, p. 50 à 59, et les notes données par M. Luce dans son édition de *Froissart*, t. V, p. I à XV.

mendye, qui estoit aisné filz du roy, avroit la tierce, à tout IIIm armeures de fer, et chascun aussy debvoit avoir bons cappitaines; et le roy debvoit avoir en sa bataille tout le remanant des gens d'armes et gens à pyé, dont il y avoit si grande foison que c'estoit merveilles à regarder. Il avoit en sa bataille le duc de Bourbon et grand foison des chevaliers et seigneurs de Prouvence, de Lymosin, de Poytou, de Tourainne, de Berry, de Bourgongne, de Savoye et de pluseurs aultres pays, et sy avoit le conte de Nassou et grand foison d'Alemans. Tant en y avoit que la terre en estoit toute couverte.

Le prince de Galles et les aultres seigneurs de Gascongne et d'Angleterre entendirent ces nouvelles. Si virent bien que combatre les convenoit, ou fuir à meschief. Toutesfois ilz dirent qu'ilz arresteroient là à lywe et demye de Poitticrs, et se mettroient tous en l'aventure de bien morir ou de bien vendre leur chair, au plaisir de Nostre Seigneur en fust; et ordonnerent bien et sagement leurs batailles.

Adoncq vint le cardinal de Pyerregord[1] et ala pluseurs foys entre les II ostz pour y trouver quelque acord; enfin fut tant traittié que le prince de Galles s'acordoit de laissier toutes les villes et chasteaulx qu'il avoit conquis, et quittier de prison le seigneur de Craon et pluseurs aultres prisonniers, mais que le roy Jehan le laissast issir hors de son pays; et avecques ce il creanteroit qu'il ne seroit armé jusques à VII ans contre le royaume de France. Mais le roy Jehan ne

1. Sur les efforts tentés par le cardinal de Périgord pour chercher à faire conclure la paix, voy. *Froissart*, éd. Luce, t. V, p. 24 à 27.

voulut point accepter celle belle offre par nul conseil du monde; si luy en meschey.

Quant le vaillant jœune prince de Galles entendi que le roy Jehan ne se vouloit consentir à celle offre, s'il ne les avoit à sa pure volenté, il dit qu'il se mettroit en la volenté de Dieu et qu'il n'avoit que une mort à morir; si l'amoit mielx et mettre en l'aventure que vivre à honte.

Siques l'endemain au matin, aprez leur messe, ilz se mirent en ordonnance sans soy effreer, et attendirent tant que les batailles des Françoys vinrent avant. Et quant le roy Jehan et son ost furent venus auprez d'eulx, tous se mirent à pyé, exceptez les mareschaulx et le connestable et aucuns de leurs batailles qui demourerent à cheval.

Si vinrent tout bellement jusques à la bataille des Angloys, lesquelz les rechurent baudement au traire et au lancier, et leur avint ainsy que celle premiere bataille des Françoys fut desconfite; et y fut tué le vaillant duc d'Atheynes, qui estoit connestable de France, et aussy y morut messire Jehan de Clermont, mareschal de France, et plus de C chevaliers et escuiers, et durement y fut navré messire Arnoul d'Audenhem, l'aultre mareschal; puis prirent les Angloys et les Gascons hardement, et s'en vinrent pas à pas par devers la bataille du duc d'Orliens, qui tantost fut desconfite et tourna en fuite. Tantost aprez se rassemblerent les Anglois et vinrent à la bataille du duc de Normendye, qui n'arresta gueres, ains se mit à la fuite par devers la bataille du roy; pourquoy Angloys et Gascons s'en vinrent de leur pas mesmes à la grosse bataille du roy de France qui estoit large de

front[1] et espesse en la queue. Celle grosse bataille s'arresta et dura longuement, et y demourerent grand foison de mors, et mesmement messire Godeffroy de Charny, qui portoit l'oriflambe de France, y fut tué, et pluseurs aultres chevaliers bannerès et escuiers sans nombre. Et y fut pris le roy Jehan, qui s'i combati le mielx et sy y fut pris emprez luy messire Philippe, son jœune filz, qui n'avoit que XII ans de age; et sy y fut pris le duc de Bourbon, le chambellan de Tancarville, le conte de Nassou et pluseurs aultres grands seigneurs et chevaliers bannerès et escuiers que je ne sçay nommer, que les Angloys et les Gascons eurent bien II^{m} bons prisonniers, et tuerent tant de communes en desrobant chars et charrettes et sommiers qu'on ne le porroit croire, et dura la chasse et la poursuite jusques aux portes de Poittiers, et en chassant furent pris la plus grande partie des prisonniers.

Celle grande aventure avint au prince de Galles l'an mil CCC LVI, l'endemain de la feste Saint Lambert, ou moys de septembre[2], laquelle chose doibvent bien les Angloys et les Gascons faire mettre en leurs croniques, car oncques si belle aventure n'avint à poy de gens en crestienté.

Quant celle grande bataille fut desconfite, ainsy que vous avez ouy, et Angloys et Gascons furent revenus au lieu de leur chasse, et eut chascun amené ses prisonniers, l'ung deux, l'aultre III, l'aultre IIII, chascun

1. Le ms. a mis par erreur : *de France.*

2. 19 septembre. Le 10 octobre 1356, Édouard III manda aux évêques d'Angleterre de faire dire des prières d'action de grâces pour la victoire remportée à Poitiers. (Rymer, t. III, p. 341.)

se tray à sa loge là où la bataille avoit esté, et si se desarmerrent et firent desarmer leurs prisonniers[1] et les honnourerent tant comme ilz pœurent, car chascun qui avoit prisonnier, il estoit sien, et en pouoit faire à sa guise. Si doibt chascun penser que l'onneur et le gaing ne furent pas petis à ceulx qui prisonniers avoient. Il vint trop bien à point aux Gascons et Angloys qu'ilz eurent les pourveances des Françoys, car ilz n'avoient gousté de pain III jours devant; pour tant offrirent ilz les choses dessus dites, car ilz doubtoient plus que le roy Jehan ne les affamast que sa bataille.

Qu'en faut il longuement faire procès? Fortune voloit les ungs aydier et les aultres fouler; si ne se pœut plus tenir, ains fist sa roe tourner.

Au vespre, le vaillant prince de Galles donna à souper[2] au roy de France en sa loge et à tous chevaliers et escuiers prisonniers, et le festia et honnoura du mielx qu'il pœut de leurs pourveances mesmement, car ilz n'avoient aultres; et assey le roy, le duc de Bourbon et le conte de Nassou et III aultres vaillans chevaliers à haulte table, et servoit tousjours, et par toutes les aultres tables le plus humblement qu'il pooit, ne oncques ne se voult seoir à la table du roy pour priere que le roy luy feist[3], ains disoit qu'il n'estoit pas encores assez

1. La cotte d'armes et le bassinet du roi de France furent portés en Angleterre par Geoffroi Hamelyn, valet de chambre du prince de Galles. (Rymer, *op. cit.*, t. III, p. 340.)

2. Ce serait au château de Savigny (Vienne, arr. de Poitiers, comm. de Saint-Julien-Lars) que le prince de Galles aurait fait souper le roi Jean. (*Froissart*, éd. Luce, t. V, p. XVI, n. 2.)

3. Le P. Denifle, *op. cit.*, p. 134, n. 2, s'appuyant sur la chronique de Geoffroi le Baker, traite de *roman* ce que racontent Jean le Bel, Froissart et Villani, dans *Rerum italicarum scrip-*

souffisans pour seoir à la table de sy hault prince et de si vaillant homme que le corps de luy estoit, et bien l'avoit monstré à la journée; et toudis s'agenoulloit quant il parloit à luy, et luy disoit : « Sire, ne vueillez pas faire simple chiere, se Dieu n'a pas voulu aujourd'uy consentir à vostre voulenté, et sachiez que mon pere le roy vous fera toute l'onnour et l'amistié qu'il pourra et s'acordera à vous raisonnablement, et demourrez bons amis à tousjours; et si m'est advis que vous vous debvez resjouir, jasoit que la besongne soit tournée encontre vous, car vous avez au jour de huy acquis le hault nom de proesse et avés surmonté en bien deffendant les meilleurs de vostre ost. Je ne le dis pas pour vous lober, mais tous ceulx de vostre compaignie s'i accordent et vous en donnent le pris et le chappellet, se vous le voulez porter. » A celluy point commencierrent tous à murmurer et dirent que moult haultement avoit le jœune prince parlé, et le prisoient tous, disans qu'il seroit merveilleux en sagesse, s'il pouoit longuement perseverer.

Quant ilz eurent souppé, chascun s'en rala en sa loge à tout ses prisonniers pour reposer. Biaucop en y eut qui se raenchonnerent celle nuit[1], et certes courtoisement leur faisoient Gascons et Angloys, car ilz ne les contraingnoient aultrement, fors qu'ilz leur demandoient combien, sur leur foy, ilz pourroient bien payer sans eulx grever, et les croyoient legierement de ce qu'ilz leur disoient, et leur donnoient jour de raporter

tores, t. XIV, col. 418, au sujet de la courtoisie du prince de Galles pour son royal prisonnier.

1. Au sujet du trafic auquel pouvait donner lieu la rançon des prisonniers, voy. le P. Denifle, *op. cit.*, p. 134, n. 2.

la somme de florins à la feste de Noel aprez ensuivant, à la cité de Bordeaulx, ou de revenir audit jour en prison, et disoient communement qu'ilz ne vouloient pas raenchonner chevaliers et escuiers sy oultrageusement qu'ilz ne peussent servir leurs seigneurs selonc leur estat. Ce n'a pas esté la coustume des Alamans jusques à ores ; je ne sçay comment ilz en feront doresenavant, car ilz n'ont pitié ne mercy de crestiens gens d'armes, quant ilz les tiennent, neant plus que de chiens.

A l'endemain, quant la messe fut ouye, ilz se partirent de là et enmenerent courtoisement le roy Jehan de France et les aultres seigneurs aussy, et les laissoient aler sur leur foy. Et tant alerent de journée en journée, sans ardoir ne gaster pays, qu'ilz vinrent en la cité de Bourdeaulx[1] ; là ilz furent recheus à grande joye. Là ilz mirent le roy en une abbaye pour se herbergier et logier à son aise, mais on le faisoit bien garder, ce n'estoit pas de merveille ; et avoit tousjours avecques luy messire Philippe, et l'appelloit chascun messire Philippe le Hardy.

Tous les aultres seigneurs et chevaliers bannerès racheta le prince de Galles envers ceulx qui pris les avoient, pour grande somme de flourins, selonc ce qu'ilz estoient, et puis le[s] laissa aler sur leur foy à rentrer en prison, au jour de la Chandeleur, à Londres en Angleterre, en la prison du roy son pere. Et vou-

1. L'*Eulogium*, t. III, p. 225 et 226, donne jour par jour, du 20 septembre, lendemain de la bataille de Poitiers, jusqu'au 2 octobre, date de l'arrivée du prince de Galles à Libourne, où il séjourna quelque temps avant d'entrer à Bordeaux, l'itinéraire suivi par l'armée anglaise. (Cf. *Froissart*, éd. Luce, t. V, p. XVII, n. 2.)

lentiers eust amené le prince de Galles le roy Jehan en Angleterre, mais ces seigneurs de Gascongne qui avoient esté au prendre n'y vouloient pas consentir; par quoy il demoura tout celluy yver à Bordeaulx avecq le roy Jehan, et luy fist mander tous ses menestrelz et tous ceulx auxquelx il pouoit prendre soulas; et pluseurs parlemens avoit souvent entre eulx, maiz nul ne vint à fin[1], et quant ce vint au temps d'esté[2], le roy Jehan fut enmené en Angleterre et mis en ung beau chastel qu'on clame Vindessore. Je ne sçay comment ce fut, ne comment ces seigneurs de Gascongne le consentirent, mais encores y estoit il au jour que cil escript fut fait. Et bien est verité que pluseurs parlemens de paix ont esté entre ces II roys, par le cardinal de Pyerregord et ung aultre qui demoura bien prez d'ung an en Angleterre, tousjours traittant de la paix[3];

1. Des trêves pour deux ans furent cependant conclues à Bordeaux le 23 mars 1357, à l'instigation des cardinaux envoyés par le pape pour chercher à réconcilier les rois de France et d'Angleterre. (Rymer, t. III, p. 348 à 351.)

2. Dès le 20 mars 1357, Édouard III ordonna de faire tous les préparatifs nécessaires pour recevoir le prince de Galles et Jean le Bon qui devaient bientôt débarquer à Plymouth (Rymer, t. III, p. 348), mais ils ne durent quitter Bordeaux que vers le milieu du mois de mai. (Moisant, *le Prince Noir en Aquitaine*, p. 63.) C'est le 24 mai, d'après Villani (*Rerum italicarum scriptores*, t. XIV, col. 443 et 444), qu'ils firent leur entrée à Londres.

3. Pendant tout le cours de l'année 1357 en effet, Innocent VI ne cesse de presser Édouard III de faire la paix. Le 29 mai, il lui écrit pour lui dire combien il est heureux d'apprendre que des trêves ont été conclues à Bordeaux et le prier de s'arranger avec Jean le Bon. (Rymer, t. III, p. 356.) Le 27 novembre, il lui écrivait encore une nouvelle lettre pour le presser à ce sujet. (*Ibid.*, p. 384.) Dans l'intervalle, des cardinaux furent

et bien disoit on qu'ilz estoient prez que d'acord, et que il ne tenoit mais que à la seureté; mais toutesfoys, oncques la paix ne fut parfaite jusques à la moitié de l'an mil CCCLVIII, que le noble roy d'Angleterre fist faire une trés noble feste au chastel de Vindessore. Et pour mielx festier et honnourer le roy Jehan[1], il fist venir dames et damoiselles, des plus belles et mielx habillées d'Angleterre, et jousta luy mesmes et ses III filz aprez en paremens semblables.

A celle feste fut parfaitte la paix entre ces II roys, et baiserrent l'ung l'aultre par devant tout ceulx qui le pœurent et voulurent veoir, et jurerent et promirent tous deux de tenir la paix fermement, et qu'ilz seroient bons amis à tousjours, aydans et confortans l'ung l'aultre encontre tous. Mais la maniere de la paix et les condicions ne sçavoit on encores communement, quant ce fut escript. Si m'en tairay jusques au point que on le sceut, et conteray comment la paix du roy David d'Escoce fut faitte, et puis conteray des merveilles qui sont avenues ou royaume de France puis celle grande bataille qui fut à Poittiers, où le roy Jehan fut pris, ainsy que vous avez ouy.

envoyés en Angleterre, et Édouard III leur délivra des lettres de sauf-conduit les 1er, 3 et 15 juin (*Ibid.*, p. 357 et 358), puis des lettres de sauvegarde les 3 septembre et 5 décembre. (*Ibid.*, p. 372.) Voy. aussi *Eulogium historiarum*, t. III, p. 227.

1. Sur les fêtes données à Londres à la fin de 1357 et dans les premiers mois de l'année 1358, voy. aussi *Eulogium*, t. III, p. 227.

Chapitre XCV.

Sommaire.

Après dix ans de captivité, le roi d'Écosse, David, conclut la paix avec Édouard III, conditions de cette paix.

Comment la paix fut faitte entre le roy d'Angleterre et le roy d'Escoce, lequel avoit tenu prison en Angleterre par l'espace de X ans[1].

Vous avez bien ouy comment le roy David d'Escoce fut pris l'an mil CCC XLVII, assez tost aprez la bataille de Cressy, ou temps que le roy Edowart estoit devant Calais. Si debvez sçavoir qu'il demoura prisonnier en Angleterre jusques à l'an mil CCC LVII, que le paix[2] et l'acord fut entre luy et le roy Edowart, ainsy que cy aprez s'ensuit et que j'ay oui recorder.

Premierement, il fit hommage de tout le royaume d'Escoce au roy d'Angleterre, exceptées aucunes isles que luy et ses predecesseurs avoient conquis; ne oncques les Escoçoys ne voulurent consentir qu'il le fist. Aprez il s'obliga de deffendre le royaume d'Angleterre contre tous hommes feables et subgiez, et de

1. Cf. *Froissart*, éd. Luce, t. V, p. 84, § 404, à p. 85, § 405. Il fait connaître les noms de plusieurs otages livrés par le roi d'Écosse. Variantes, p. 302 à 304.

2. C'est le 3 octobre 1357 que la paix fut conclue à Berwick entre David Bruce et Édouard III. Le roi d'Écosse put recouvrer sa liberté moyennant le paiement de cent mille marcs en dix ans. Ce traité conclu entre les représentants des deux rois fut ratifié par David et par les seigneurs d'Écosse le 5 octobre. (Rymer, *op. cit.*, t. III, p. 372 à 377.)

venir chascune année à IIII parlemens qui sont accoustumez d'estre tenus chascun an à Londres; et s'il n'y pouoit estre bonnement, il y debvoit envoyer IIII de ses plus grands barons, II prelats de saintte Esglise et II chevaliers bannerès, et debvoit quitter à tousjours le droit qu'il pretendoit à la cité de Berwich et ce asseurer chascune année par bons hostages. Ainsy fut la paix accordée entre ces II roys.

CHAPITRE XCVI.

SOMMAIRE.

Le duc de Lancastre quitte le Cotentin et va ravager la Bretagne pour soutenir la comtesse de Montfort; il assiège Rennes pendant tout l'hiver. Charles de Blois ne peut recruter une armée pour délivrer cette ville qui se rend, puis se rachète moyennant soixante mille écus.

Comment le duc de Lencaste assiega et prist la bonne cité de Rennes, en Bretaigne[1].

En ce temps que la bataille fut emprez Poyttiers[2], ainsy que vous ouy avez, estoit le vaillant duc de Lencaste

1. Cf. *Froissart*, éd. Luce, t. V, p. 85, § 405, à p. 87, l. 9. Variantes, p. 304 à 308. L'un des manuscrits ajoute l'épisode d'un combat singulier entre Jean Bolleton et Olivier de Mauny à propos de perdrix.

2. Ce serait au milieu du mois de mai 1357 que, d'après *Froissart* (éd. Luce, t. V, p. 85 et 304), le duc de Lancastre aurait commencé cette expédition, mais il fait erreur et la date donnée par Jean le Bel est exacte. En effet, le duc de Lancastre n'ayant pu opérer sa jonction avec le prince de Galles avant la bataille de Poitiers mit le siège devant Rennes dès le 2 octobre 1356. (Voy. *Froissart*, éd. Luce, t. V, p. XXII, n. 2.)

ou pays de Constentin et de Normendye, où il menoit forte guerre avecques messire Philippe de Navarre; mais assez tost aprez que la bataille fut passée, et il en ouy les nouvelles, il passa oultre au mont Saint Michiel, et s'en ala au pays de Bretaigne pour aydier la vaillant contesse de Montfort et le jœune conte, son filz, qui clamoit droit à la duchyé de Bretaigne, ainsy que vous avez ouy. Si ardi grandement de pays contraire à eulx, et puis s'en ala tout gastant par devant la cité de Rennes[1], et l'assiega, et y seit tout cel yver jusques à l'esté[2] qu'onques nul ne vint là pour la dessiegier. Et sy aloit messire Charles de Bloys parmi le pays, mais c'estoit comme prisonnier, sy ne se pouoit armer; et montoit sa raenchon à CCCC^{m} escus vielz. Il en vi[n]t souvent en France et à Parys pour les avoir et pour venir dessiegier Rennes, mais oncques ne trouva seigneur qui s'en voulsist mouvoir, ains convint au derrain qu'elle fust rendue et rachetée de LX^{m} escus[3], pour les despens que ledit duc avoit fait devant.

1. Froissart, éd. Luce, t. V, p. 86 et 304, donne les noms de quelques défenseurs de Rennes : le vicomte de Rohan, le sire de Laval, Bertrand Du Guesclin, etc. Sur la part prise par du Guesclin à la défense de cette ville, voy. l'art. de S. Luce : *Du Guesclin au siège de Rennes*, dans *Bibl. de l'École des chartes*, année 1891, p. 615, et surtout Luce, *Histoire de Bertrand du Guesclin et de son époque*, p. 185-229.

2. Le siège de Rennes fut levé autour du 5 juillet 1357. (Lemoine, *Chronique de Richard Lescot*, p. 112, n. 1.)

3. C'est la somme indiquée aussi par les *Grandes chroniques*, éd. P. Paris, t. VI, p. 59. Knighton, *op. cit.*, t. II, p. 95, fixe cette somme à 100,000 écus.

CHAPITRE XCVII.

SOMMAIRE.

Un chevalier que l'on nommait l'Archiprêtre rassemble une compagnie de gens sans solde et à leur tête gagne la Provence en ravageant le pays. Le pape le reçoit à Avignon et lui donne, pour lui et pour ses compagnons, quarante mille écus vieux.

D'ung chevalier qui assembla gens de tous pays aprez la prise du roy de France et desroboient la Prouvence[1].

En ce temps mesmement, prist ung chevalier que on clamoit l'Archieprestre[2] une grande compaignie de gens d'armes de tous pays, qui virent que leurs soldes et payemens estoient faillis, puisque le roy Jehan estoit pris; si ne sçavoient où gaagnier en France, donq s'en alerent devers la conté de Prouvence[3] et prirent fortes villes et chasteaulx et desroberrent tout jusques en Avignon et oultre, et n'avoient aultre chief que le chevalier dessusdit; de quoy le pape et tous les cardi-

1. Cf. *Froissart*, éd. Luce, t. V, p. 93, § 408, à p. 94, § 409. Variantes, p. 310 et 311.

2. Sur Arnaud de Cervole, dit l'Archiprêtre, voy. Aimé Cherest, *l'Archiprêtre, épisodes de la guerre de Cent ans*. Paris, Claudin, 1879, in-8°, et Denifle, *op. cit.*, p. 188 à 211.

3. Arnaud de Cervole se prépara à envahir la Provence dès le mois de mai 1357. (Denifle, *op. cit.*, p. 192.) Le P. Denifle a donné, à l'aide des documents pontificaux, des détails très nouveaux et très précis sur les ravages commis en Provence par l'Archiprêtre et ses bandes qui la parcoururent du mois de juillet 1357 environ jusqu'au mois de septembre 1358.

naulx demourans adoncques en Avignon[1] avoient si grande paour qu'ilz ne sçavoient que devenir, ains faisoient prestres et clercs armer chascune nuit pour garder la ville encontre ces pilleurs. Et manda au derrain le pape messire l'Archieprestre en Avignon et luy fist aussi[2] grande reverence que s'il[3] fust le roy de France. Si disoit on communement que le pape et le colliege luy avoient donné XL mil escus vielz[4] pour departir entre ses compaignons et pour eulx asseurer.

Je n'en vueil plus parler, ains vueil retourner à parler des merveilles qui sont avenues ou royaume de France.

Chapitre XCVIII.

Sommaire.

Après la prise de Jean le Bon, les trois ordres se réunissent à Paris afin de s'occuper du gouvernement du pays et de savoir ce qu'est devenu le trésor formé par l'argent des impositions et des maltôtes. Nomination de douze représentants de chaque ordre. Suspension de la frappe de la monnaie. Fuite de plusieurs maîtres des comptes et conseillers du roi auxquels on voulait faire rendre compte. Frappe des moutons. Les États essaient de faire sortir de prison le roi de Navarre.

Comment le royaume de France fut gouverné par les trois

1. On fortifia alors Avignon et Innocent VI prit toutes les mesures pour mettre cette ville à l'abri d'un coup de main, mais il est très douteux qu'Arnaud de Cervole soit allé jusqu'à Avignon. (Denifle, *op. cit.*, p. 197 et 198.)

2. Dans le ms. il y a par erreur : *assez*.

3. Au lieu de : *que s'il*, le ms. donne par erreur *et*.

4. D'après le P. Denifle, *op. cit.*, p. 209, le pape aurait versé seulement 1,000 florins d'or à la Grande Compagnie qui ravageait la Provence, pour l'éloigner de ce pays.

estats; c'est assavoir clergie, chevalerye et bourgoisye, tandis que le roy Jehan estoit prisonnier en Angleterre[1].

Or est venu le point de raconter comment le royaume de France fut gouverné puis le temps que le roy Jehan fut pris en Poytou, qui soloit estre la fontaine et la flour de tout le monde en clergie, en chevalerie, en marchandise, en exemplaire de tous biens, de toutes noblesses et gentillesses et de tout honneur.

Si debvez sçavoir que aprez celle grande desconfiture qui fut en Poytou sur les Françoys, les chevaliers qui ne furent ne mors ne pris furent si durement blasmez par les parolles des communes que envis venoient es bonnes villes; et n'estoit nul, ne le duc de Normendye qu'on appelloit plus souvent Dalphin de Vyane, ne le duc d'Orliens, ne ung ne aultre qui s'esmeut, ne feist chief pour chose qui avenist en France.

Si avint que tous prelats de saintte Esglise, evesques, abbés, tous nobles seigneurs et chevaliers, le prevost des marchans et les bourgoys de Paris, les conseillers des aultres citez et bonnes villes furent tous assemblez à ung jour à Paris[2], et voulurent sçavoir et ordonner comment le royaume seroit gouverné jusques à tant

1. Cf. *Froissart*, éd. Luce, t. V, p. 71, § 400, à p. 74, l. 17. Variantes, p. 293 à 295.

2. La première réunion des états généraux eut lieu à Paris le 17 octobre 1356. (Voy. R. Delachenal, *Journal des états généraux réunis à Paris au mois d'octobre 1356* dans la *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger*, 1900, p. 415 à 465.) C'est une nouvelle et meilleure édition du texte déjà publié dans Isambert, *Recueil général des anciennes lois françaises*, t. IV, p. 771 et suiv.

que le roy leur sire seroit delivré, et vouloient sçavoir qu'estoient devenus les grands deniers et tresors que on avoit levé du temps passé ou royaume en disiesmes, en maletotes, en forge de monnoyes et en toutes aultres actions dont le pays avoit esté mal mené et durement triboulé; et sy en avoit on mal deffendu le royaume et les souldoiers mal payé. Si s'acorderrent à ce que les prelats esleussent jusques à XII bonnes personnes, lesquelles avroient pouoir de par eulx et de par le clergie d'avoir advis sur ce; les seigneurs et chevaliers semblablement esleussent autelles personnes pour eulx, et les bourgoys et communes du pays aussy[1].

Lesquelles personnes debvoient estre à Parys ensemble et faire ordonnances ou nom des III estats; c'est assavoir du clergie, des nobles et des bonnes villes. Si en firent pluseurs qui ne pleurent pas au duc de Normendye, et premierement ilz deffendirent à forgier le monnoye que on forgoit et prirent les cuings; aprez ilz requirent audit duc que il se tenist seur du chancellier[2] du roy, de messire Robert de Lorys, de messire Symon de Bussy, de Poylevilain[3] et des aultres maistres des comptes et conseilliers du roy, par quoy ilz rendissent bon compte de ce que on avoit levé par

1. Sur ces différents personnages élus par les états généraux, voy. N. Valois, *le Conseil du roi aux XIV*[e], *XV*[e] *et XVI*[e] *siècles. Nouvelles recherches*, p. 36 à 46, et *Bibl. de l'École des chartes*, 1[re] série, t. II, p. 350 et suiv., l'art. de M. Douët d'Arcq intitulé : *Acte d'accusation contre Robert le Coq, évêque de Laon*; voy. aussi *Grandes chroniques*, t. VI, p. 36 et 37.

2. Le chancelier était alors Pierre de la Forest, archevêque de Rouen.

3. Sur tous ces personnages et sur le rôle qu'ils jouèrent pendant cette période, voy. N. Valois, *op. cit.*, p. 5 à 13.

leur conseil à Parys, et qu'il estoit devenu. Quant ces maistres conseilliers entendirent ce, ilz ne se laisserent pas trouver, ains s'en alerent hors du royaume, l'ung d'une part, l'aultre d'aultre, et firent grand sens.

Aprez, les trois estats establirent recheveurs pour lever et rechepvoir toutes maletotes, tonnelys, disiesmes et toutes aultres droittures appartenans au roy, et firent forgier monnoye de fin or que on appelloit moutons[1]. Et eussent voulentiers veu que le roy de Navarre fust de prison delivré, car il leur sembloit que le royaume en seroit plus fort et mielx deffendu, s'il vouloit estre bon et loyal, pour tant qu'il avoit poy de gens ou royaume avecq quielz on se pœut appuyer, car tous estoient ou mors ou pris. Si requirent le duc de Normendye qu'on s'en voulsist delivrer, car il leur sembloit que ce seroit le proffit du royaume, et aussy il leur sembloit que à grand tort on l'y tenoit, et sy ne sçavoit on pour quoy.

Le duc respondi qu'il ne l'oseroit delivrer pour la doubtance du roy son pere; si ne fut pas ledit roy de Navarre delivré adoncques.

Chapitre XCIX.

Sommaire.

Une compagnie, sous les ordres de Ruffin, ravage le pays entre la Seine et la Loire. Elle pille successivement Saint-Arnoult, Gallardon, Bonneval, Cloyes, Étampes, Châtres, Montlhéry, Pithiviers-en-Gâtinais, Larchant, Milly, Château-Landon, Montargis et beaucoup d'autres villes. Robert

1. Sur les monnaies qui furent alors fabriquées et sur la valeur de ces monnaies, voy. Le Blanc, *Traité historique des monnoyes de France*, p. 266, et *Ord.*, t. III, p. 87 à 91.

Knolles, à la tête d'une autre compagnie, dévaste la Normandie. A Paris, pression du prévôt des marchands sur le duc de Normandie. Assassinat dans le palais de Robert de Clermont et d'un autre chevalier. Délivrance du roi de Navarre, qui est ramené à Paris. Entraves apportées par le prévôt des marchands et ses partisans à la conclusion de la paix, qui a lieu seulement en 1358.

Comment les robeurs gastoient le royaume de France, et comment le prevost des marchans de Parys fist tuer II conseilliers du duc de Normendye[1].

En ce temps vint une compaignie de gens d'armes et de brigans assemblez de tous pays, et conqueroient et roboyent quanques ilz trouvoient, et le pays gastoient entre la riviere de Saine et de Loyre, par quoy nul n'osoit aler entre Parys et Vendosme, ne entre Parys et Orliens, ne entre Parys et Montargys, ne nul du pays n'y estoit demouré, ains estoient tous affuis à Parys ou à Orliens, et avoit celle compaignie fait pour cappitaine ung que on clamoit Ruffin, et le firent faire chevalier, et devint si riche et sy poissant d'avoir, qu'on ne pouoit sçavoir le nombre. Ilz chevauchoient souvent prez de Parys, l'aultre foys à Orliens jusques aux portes et boutoient le feu es fausbours. Il ne demoura ville ne villette en celluy pays, tant fust grande ne pœuplée, qu'elle ne fust courue et robée; c'est assavoir Saint Arnoul[2], Gailhardon[3], Bonne-

1. Cf. *Froissart*, éd. Luce, t. V, p. 94, § 409, à p. 99, § 413. Il ne répète pas ce que dit Jean le Bel au sujet de la conclusion de la paix. Variantes, p. 311 à 317.

2. Saint-Arnoult, Seine-et-Oise, arr. de Rambouillet, cant. de Dourdan.

3. Gallardon, Eure-et-Loir, arr. de Chartres, cant. de Maintenon.

vaux[1], Cloros[2], Estampes[3], Castres[4], Montlehery[5], Peviers en Gastinoys[6], Larchan[7], Milly[8], Chasteau Landon[9], Montargis, et tant d'aultres grosses villes[10] que merveilles est à raconter, et chevauchoient aval le pays par tropeaulx, cha xx, cha xxx, cha xl, et ne trouvoient qui les destourbast.

D'aultre part, ou pays de Normendye, sur la marine, avoit une aultre plus grande compaignie dont Robert Canolle estoit maistre et cappitaine, lesquelx en telle maniere conqueroient pays et roboient et exilloient

1. Bonneval, Eure-et-Loir, arr. de Châteaudun, ch.-l. de cant. Cette ville et la région voisine furent ravagées par Philippe de Navarre au mois de janvier 1357. (*Grandes chroniques*, t. VI, p. 52.)

2. Cloyes-sur-le-Loir, Eure-et-Loir, arr. de Châteaudun, ch.-l. de cant.

3. La ville d'Étampes fut prise le mardi 16 janvier 1358 par les troupes ennemies qui se trouvaient entre Paris et Chartres. (*Grandes chroniques*, t. VI, p. 81.)

4. Châtres, auj. Arpajon, Seine-et-Oise, arr. de Corbeil, ch.-l. de cant.

5. Montlhéry, Seine-et-Oise, arr. de Corbeil, cant. d'Arpajon.

6. Pithiviers, Loiret.

7. Larchant, Seine-et-Marne, arr. de Fontainebleau, cant. de la Chapelle-la-Reine.

8. Milly, Seine-et-Oise, arr. d'Étampes, ch.-l. de cant.

9. Château-Landon, Seine-et-Marne, arr. de Fontainebleau, ch.-l. de cant.

10. On peut voir, à la suite de l'*Histoire de Bertrand du Guesclin et de son époque*, de S. Luce, p. 459 à 509, le tableau des lieux forts occupés en France par les compagnies anglo-navarraises de 1356 à 1364. (Cf. le P. Denifle, *la Désolation... en France*, t. II, Ire partie, p. 217 à 316.) Il présente en ces pages un tableau bien complet des ravages exercés par les compagnies dans toute la France.

tout. Si le doibt on raconter pour trés grande merveille que le plus grand et le plus noble pays du monde fust en telle maniere gasté et foulé, et ou plus fort de tout le royaume.

Et sachiez que cil Robert Canolle[1] dont je vous ay parlé, estoit parmentier de draps, quant ces guerres commencherrent; sy devint brigand et soldoyer à pyé, et estoit Alemand; si se porta si bien et par fortune et par soubtileté, et conquesta tant de chasteaulx en Santonge, en Poytou et en Bretaigne par emblée et aultrement, qu'il eut bien de revenue XL^m escus, et bien C^m en meuble, ainsy que on disoit; et toudis conqueroit et tenoit soldoiers à ses gages. Et bien disoit qu'il ne guerrioit pas pour le roy d'Angleterre, mais pour luy mesmes et en son nom, et bien paioit ses souldoiers et de ses propres deniers.

En ce temps, les prelats de saintte Esglise et les nobles commencerrent à estre ennuyez de l'emprise des trois estats, et en laissoient le prevost des marchans de Paris convenir pour ce qu'ilz s'entremettoient par aventure plus avant qu'ilz ne voulsissent. Si avint ung jour que le duc de Normendye estoit au Palais, à Paris, à tout grande compaignie de chevaliers, de nobles et de prelats; le prevost des marchands assembla grand nombre des brigans de Parys[2] qui estoient

1. Sur les exploits de Robert Knolles autour de Paris, voy. le P. Denifle, *op. cit.*, p. 228 à 236.

2. Cette émeute, dans laquelle furent massacrés l'avocat Regnault d'Acy, Robert de Clermont, maréchal de Normandie, et Jean de Conflans, maréchal de Champagne, eut lieu le jeudi 22 février 1358 (n. st.). (Cf. *Grandes chroniques*, t. VI, p. 86 à 90.)

de sa secte et de son acord, et s'en vint au palais, et requist le duc aigrement qu'il voulsist entreprendre le faiz, et mettre conseil et ordonnance à ce que le royaume qui luy debvoit parvenir fust si bien gardé que telles gens n'alassent pas par le pays.

Le duc respondi qu'il le feroit voulentiers s'il avoit le mise par quoy il le pœut faire; mais il qui levoit et faisoit lever les appartenances du roy le debvoit faire, si le feist, s'il vouloit.

Je ne sçay comment, ne par qui ce fut, mais les parolles monterent sy hault que deux de son conseil furent tuez emprez luy, tant que sa robe en fut ensanglantée, et par aventure y eust il esté tué, si on ne l'eust mis hors la presse.

L'ung des chevaliers mors avoit nom messire Robert de Clermont, vaillant chevalier et sage durement; l'aultre ne sçay je nommer[1], mais il estoit chevalier en loys.

Aprez, avint que ung chevalier nommé messire Jehan de Pinquegny et aultres vinrent soubs le confort du prevost des marchans et du conseil des bonnes villes au chastel[2], où le roy de Navarre estoit; si le prirent en prison et menerent à Paris, dont chascun

1. Ce chevalier, dont Jean le Bel ne donne pas le nom, était Jean de Conflans, maréchal de Champagne.

2. Le roi de Navarre, qui était enfermé au château d'Arleux (Nord, arr. de Douai, ch.-l. de cant.), fut délivré par Jean de Piquigny le mercredi 8 novembre 1357, c'est-à-dire avant le massacre des maréchaux de Normandie et de Champagne. (*Grandes chroniques*, t. VI, p. 63; cf. Secousse, *Mémoires pour servir à l'histoire de Charles II, roi de Navarre*, t. I, p. 145 à 149, et t. II, p. 98 et 154.)

eut grand joye, car chascun ne sçavoit mie ce qu'il avoit en son ventre.

Quant il fut à Parys[1], il fit assembler toutes manieres de gens, clercs, nobles et lays, et les sermonna moult sagement et bellement, soy complaignant des griefs et des villanies que on luy avoit fait à tort, et dist que nul ne se doubtast de luy, car il voloit vivre et morir en deffendant le royaume de France, et le debvoit bien faire, car il en estoit extrait et de pere et de mere de tous costez, et monstra par pluseurs poins que, s'il vouloit calengier la couronne, on trouverroit par pluseurs causes qu'il en estoit plus prochains que cil qui estoit en Angleterre en prison, ne que le roy d'Angleterre n'estoit. Il fist puis aprez, tant par beau parler et par l'acord qu'il acquist au prevost des marchans, que tout estoit fait et deffait ainsy qu'il le commandoit[2] et devisoit, et eut la grace et la convenance de la plus grande partie de Paris, et de Rouen[3], et d'Amyens[4] et de Beauvaiz et des aultres bonnes villes.

1. Le roi de Navarre entra à Paris le mercredi 29 novembre, et, le lendemain 30, prononça ce discours sur les murs de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, du côté du Pré-aux-Clercs. (*Grandes chroniques*, t. VI, p. 64 et 65.)

2. Les 9 et 15 décembre 1357, à la prière du roi de Navarre, le dauphin Charles fit délivrer du Châtelet et des prisons de l'abbé de Saint-Germain-des-Prés tous les prisonniers qui y étaient incarcérés. (Secousse, *op. cit.*, t. II, p. 64 et 68.)

3. Le roi de Navarre vint à Rouen le 8 janvier 1358 (n. st.), le 10, il fit dépendre du gibet les corps du comte d'Harcourt, de Jean de Graville, de Maubue de Mainemares et de Colinet Doublel, décapités par ordre de Jean le Bon, et, le 11, il fit aux habitants de Rouen un discours semblable à celui qu'il avait fait aux Parisiens. (*Grandes chroniques*, t. VI, p. 73 à 76.)

4. Le roi de Navarre avait fait le même discours à Amiens qu'à Paris. (*Grandes chroniques*, t. VI, p. 65.)

En ce temps on disoit que la paix des II roys estoit accordée, mais que le pays de France s'i accordast et que on voulsist baillier bons hostages pour la fermement tenir[1]. Mais le prevost des marchans, et ceulx qui levoient les maletottes et les droitures du roy queroient toudis voye de delay, et occasions diverses par quoy France ne fut oncques sans descord. Ainsy demoura celle paix à faire jusques au moys de may mil CCCLVIII, qu'elle fut acordée ainsy que vous avez ouy cy devant. Si le brisoient, et queroient voyes d'empeschement le prevost des marchands et ses compaignons, et ne voulsissent pas que le roy retournast, affin qu'ilz ne rendissent compte et fussent deposez de leurs offices. Aussy ne le voulsist pas le roy de Navarre, car il doubtoit trop la revenue du roy.

Chapitre C.

Sommaire.

Après la conclusion de la paix, rapprochement du roi de Navarre et du prévôt des marchands. Soulèvement des Jacques en Beauvaisis, en Amiénois, en Brie, dans l'Ile-de-France, etc. Atrocités qu'ils commettent dans tous ces pays. Les nobles se réfugient à Meaux, puis s'entendent et massacrent les Jacques à Creil. Le sire de Coucy en extermine

1. En effet, les *Grandes chroniques*, t. VI, p. 71, nous apprennent que le bruit de la conclusion de la paix, entre les rois de France et d'Angleterre, courut à Paris vers le milieu du mois de décembre 1357. Le 27 janvier 1358 (n. st.), Jean le Bon envoya même des messagers à son fils pour lui présenter les propositions de paix. (*Ibid.*, p. 83. Voy. aussi p. 93). Enfin le 15 mai suivant des nouvelles venues d'Angleterre annonçaient que la paix était faite depuis le 8 mai. (*Ibid.*, p. 109.) Le traité de Brétigny ne fut cependant conclu que deux ans plus tard.

beaucoup aussi de son côté. Leur chef s'appelait Jacques Bonhomme.

Comment aucunes gens sans chief se leverent à l'intencion de tuer les gentilz hommes, dames et damoiselles, et firent de maulx inhumainement[1].

Si tost que vinrent les nouvelles en France que les II roys s'estoient acordez par eulx mesmes et qu'ilz estoient alliez l'ung à l'aultre encontre toutes gens, le prevost des marchans eut plus grande doubtance que devant, car il sçavoit bien qu'il estoit durement hay du duc de Normendye, qui se complaingnoit partout de luy pour le despit qu'il luy avoit fait ou palais de Parys. Si quist tant de manieres d'acord que le roy de Navarre fut mandé, et quant il fut venu[2], ilz firent tant envers luy, le prevost et les bourgoys de Parys, que il leur jura et promit qu'il demourroit avecques eulx encontre et envers tous, nuls exceptez, non pas le roy, dont biacop de gens eurent moult grande merveille.

Assez tost aprez, environ à Penthecouste[3], avint une

1. Cf. *Froissart*, éd. Luce, t. V, p. 99, § 413, à p. 102, l. 20. Il omet le premier paragraphe et celui dans lequel Jean le Bel accuse les receveurs de maltôte ou l'évêque de Laon, le prévôt des marchands et le roi de Navarre d'avoir fomenté la révolte des Jacques. Variantes, p. 317 à 322.

2. C'est le 15 juin 1358 que le roi de Navarre fut élu capitaine de la ville de Paris et qu'il promit aux bourgeois de vivre et mourir avec eux contre tous, « sans aucun excepter ». (*Grandes chroniques*, t. VI, p. 115 et 116.) Ce fait eut donc lieu non avant, mais après la Jacquerie.

3. La Pentecôte, en 1358, tombait le 20 mai. D'après S. Luce, *Histoire de la Jacquerie*, nouv. éd., p. 53, n. 2, et *Froissart*,

merveilleuse tribulation en pluseurs parties du royaume de France, en Biauvoisis, en Amynois, en Brye, en Partoys, en France et en Valois jusques à Soissons, car aucunes gens des villes champestres s'assemblerrent es villages, partout, sans chief; et ne furent pas c au premier, et dirent que les nobles, chevaliers et escuiers honnissoient et gastoient le royaume, et que ce seroit bien fait qui tous les destruiroit. Chascun dit : « Il dist voir, il dist voir. Honny soit par qui il demourra! »

Ainsy premierement s'en alerent, sans aultre conseil, sans armeures que de bastons ferrez et de coustiaulx en la maison d'ung chevalier; si briserrent l'ostel et le tuerent, et sa femme et ses enfans, et puis ardirent l'ostel. Aprez, ilz alerrent à ung fort chastel et firent pis assez, car ilz prirent le chevalier et le loyerent à une estache moult fort, et violerent devant ses yeulx la dame et la fille, puis tuerent la dame enchainte et la fille, et puis le chevalier et tous les enfans et ardirent le chastel. Ainsy firent ilz en pluseurs chasteaulx et bonnes maisons, et tant multiplierent qu'ilz furent bien vi^c; et partout là où ilz venoient, leur nombre croissoit, car chascun les suivoit qui estoit de leur oppinion; siques chevaliers et dames, escuiers et damoiselles s'enfuioient partout où ilz pouoient, en portant souvent à leur col leurs petis enfans x ou xx liewes loing, et laissoient les manoirs

t. V, p. xxviii, n. 4, la Jacquerie aurait éclaté le lundi 21 mai. Flammermont corrige cette date et propose avec raison la date du 28 mai. (*La Jacquerie en Beauvaisis*, dans *Revue historique*, t. IX, p. 130. Cf. Denifle, *la Désolation des églises... en France*, t. II, Ire partie, p. 212, et *Grandes chroniques*, t. VI, p. 110.)

et chasteaulx. Ainsy ces gens assemblez sans chief ardoient et roboient tout et murdrissoient gentilz hommes et nobles femmes, et leurs enfans, et violoient dames et puchielles sans misericorde quelconques.

Certes entre les crestiens ne serrasins n'avint oncques rage si desordonnée ni si dyablesse, car qui plus faisoit de maulx et de vilains faiz, telx maulx que seulement creature humaine ne les debvroit penser sans honte et vergongne, il estoit le plus grand maistre. Je n'oseroie escrire ne raconter les horribles faiz ne les inconveniens que faisoient aux dames; mais, entre les aultres deshonnestes faiz, ilz tuerent ung chevalier et le mirent en haste et le rostirent, voyant la dame et les enfans. Aprez ce que x ou xii eurent enforcié la dame, il luy en voulurent faire mengier par force, puis ilz le firent morir de male mort. Ilz ardirent et abastirent en Byauvoisis plus de LX bonnes maisons et forts chasteaulx, et se Dieu n'y eust mis remede par sa grace, le meschief fut si multiplié que les communaultés eussent tous les nobles destruit, et saintte Esglise, et toutes riches gens par tous pays, car en celle maniere faisoient celles gens ou pays de Brye et de Partoys, sur la riviere de Marne, et convint tous les nobles hommes, chevaliers et escuiers qui eschaper pœurent, dames et damoiselles, affuir à Myaux en Brye l'ung aprez l'aultre, en pure chemise aucuns.

Pareillement faisoient ou pays de Normendye et entre Paris et Noyon, et entre Paris et Soissons, par devers la terre du seigneur de Coussy; et en ces deux pays exillerrent plus de LXXX chasteaux, bonnes maisons et notables manoirs de chevaliers et d'es-

cuiers[1]. Si tuoient et gastoient tout; mais Dieu y mist tel remede par sa grace que chascun bonhomme l'en doibt remercyer, ainsy que vous orrez cy aprez.

On se doibt bien esmerveillier dont ce courage vint à ces meschans gens en divers pays loing l'ung de l'aultre et tout en ung mesme temps, se ce ne fut par le pourchas et conseil d'aucun de ces gouverneurs et rechepveurs de maletotes qui ne voulsissent pas que la paix se feist ou royaume, par quoy ilz fussent ostez de leurs offices.

Aucuns souspechonnoient l'evesque de Laon qui estoit et fut tousjours malicieux, et sur le prevost des marchans[2] pour tant qu'ilz estoient d'une secte, et d'ung acord, et du conseil du roy de Navarre. Je ne sçay s'ilz en furent coulpables, mais je m'en tairay à tant et parleray du remede que Dieux y envoya.

Sachiez que quant ces seigneurs de Biauvoisis et de Corbyois virent ainsy leurs maisons destruites et leurs

1. M. Luce, à la suite de son *Histoire de la Jacquerie*, donne une longue liste des lieux où sévit cette insurrection.

2. M. Luce, dans son *Histoire de la Jacquerie*, 2e éd., p. 93 à 104, tout en n'affirmant pas qu'Étienne Marcel souleva les Jacques, laisse cependant entendre que les accusations formulées à ce sujet contre lui semblent bien fondées, malgré ses dénégations. En tout cas, s'il est douteux qu'il ait été l'instigateur de la Jacquerie, « il est certain du moins que, la première impulsion une fois donnée, le prévôt des marchands seconda le mouvement de la manière la plus active ». (*Ibid.*, p. 105.) Voy. aussi p. 105 à 128. Le P. Denifle, *op. cit.*, p. 212, prétend au contraire que si Étienne Marcel prêta quelque temps son concours aux Jacques, il fut complètement étranger à leur soulèvement. Cf. Flammermont, *op. cit.*, p. 127.

amis ainsy tuez meschantement, ilz manderent secours à leurs amis en Flandres, en Poytou et aultre part. Si coururent sus à ces meschantes gens de tous costez et les tuoient et pendoient aux premiers arbres qu'ilz trouvoient[1], et quant on leur demandoit pour quoy ilz avoient ainsy fait, ilz respondoient qu'ilz ne sçavoient fors qu'ilz l'avoient veu aux aultres faire; si le faisoient aussy, et bien pensoient en telle maniere destruire tous les gentilz hommes. Si y en avoit de telz qui confessoient avoir aidié à enforcer, les ungs VI dames, les aultres VII, les aultres VIII et IX et X et XII, et les avoient tué mesmement, elles enchaintes.

Si tost que ces estranges gens furent venus en Biauvoisin, et ilz eurent fait la premiere desconfiture, ces meschans gens furent si esperdus et sy esvanuys qu'ilz ne sçavoient que devenir. Si alerent ces gens d'armes de ville en ville parmi le pays jusques à Creel, dont ilz pensoient que ces meschans gens fussent; si y ardirent et roberrent tout aussi bien sur les ungs comme sur les aultres, car ilz n'avoient point loisir de faire enqueste.

Comment eust on pœu penser que telles gens eussent osé encommencier celle dyablerie, sans le confort d'aucuns aultres certainement, il est à croire mesmement ou royaume de France. Par semblable maniere manda le sire de Coussy gens partout où il le pœut avoir; si

1. La répression de la Jacquerie par les nobles fut féroce, si l'on s'en rapporte à la lettre adressée par Étienne Marcel, le 11 juillet 1358, aux communes de Picardie et de Flandre. (*Froissart*, éd. Kervyn de Lettenhove, t. VI, p. 468 et 469. Cf. *Grandes chroniques*, t. VI, p. 117 et 118; *Chronique de Guillaume de Nangis*, éd. Géraud, t. II, p. 266.)

courut sus ses voisins, et le destruit, et en pendi, et fist morir de male mort tant que merveille seroit à recorder; et avoient ces meschans gens ung chappitaine[1] qu'on appelloit Jaque Bonhomme, qui estoit un parfait vilain et vouloit adeviner que l'evesque de Laon l'avoit enhorté à ce faire, car il estoit de ses hommes. Le seigneur de Coussy aussy n'amoit pas ledit evesque.

Chapitre CI.

Sommaire.

Le comte de Foix et le duc d'Orléans, avec environ deux cents hommes d'armes et trois cents femmes avec leurs enfants, sont réfugiés au marché de Meaux. Une troupe, formée à Paris, les assaille, grâce à la connivence des habitants de Meaux. L'attaque est repoussée et la ville incendiée.

Comment aulcuns chevaliers et escuiers qui s'estoient retrays à Myaulx en Brye tuerent biacop de ces communes[2].

Or vueil je revenir à ceulx qui estoient affuis en la cité de Myaulx, ainsy que vous avez ouy. Il y estoit le conte de Foix, le duc d'Orliens et bien II^c^ hommes

1. Le chef des Jacques fut un certain Guillaume Cale ou Karle, paysan originaire de Mello. (*Grandes chroniques*, t. VI, p. 110. Cf. Luce, *op. cit.*, p. 77, et Flammermont, *op. cit.*, p. 132.) Le roi de Navarre, Charles le Mauvais, l'ayant pris par trahison, le fit mettre à mort. (*Chronique des quatre premiers Valois*, p. 72, 74 et 75; *Chronographia*, t. II, p. 272.)

2. Cf. *Froissart*, éd. Luce, t. V, p. 103, § 415, à p. 106, § 417. Il dit que l'attaque du marché de Meaux par les Jacques et les Parisiens fut repoussée par le comte de Foix et le captal de Buch, qui revenaient de Prusse. Variantes, p. 324 à 327.

d'armes, chevaliers et escuiers, et bien CCC dames, à tout leurs enfans, et se tenoient ou marchyé, voyans leurs maisons abatre et leur villes ardoir par le pays, si n'osoient issir pour les deffendre.

Quant nouvelles furent venues à Parys que ces grandes dames et gentilz hommes estoient à Myaulx et ne s'osoient mouvoir, gens se partirent de Parys[1] malicieusement et s'assemblerent en ung lieu, tant qu'ilz furent bien VI^c[2], et puis s'en alerent par devers Myaulx et arresterent ung petit devant la porte. Quant ces seigneurs et gentilz hommes, dames et damoiselles, virent si grand nombre de gens, ilz eurent paour merveilleusement et ne sceurent que faire, ne quel conseil prendre; les ungs conseilloient le fuir par l'aultre porte, les aultres disoient qu'ilz ne sçavroient où fuir et que aussy chier avoient il à morir là tost que tart. Si s'en coururent armer, puis vinrent aux barrieres. Les meschans gens de la ville ne voulurent pas contredire l'entrée à ceulx de Parys, si ouvrirent les portes, et ces meschans gens entrerent apertement et s'en coururent comme gens arragiez par devers le marchié pour tout tuer. Quant ilz vinrent aux barres et ilz trouverrent ces gens appareilliez à deffense, ilz ne furent pas si arragiez comme devant. Aucuns cou-

1. C'est le samedi 9 juin 1358 que les Parisiens, sous la conduite de Pierre Gilles, avec l'aide des Jacques et des habitants de Meaux, attaquèrent le marché de cette ville. (*Grandes chroniques*, t. VI, p. 113-115. Voy. sur ce fait Luce, *Histoire de la Jacquerie*, 2e éd., p. 134 à 144 et 227 à 244.)

2. Froissart, éd. Luce, t. V, p. 104, donne le chiffre, certainement exagéré, de 9,000. La *Chronographia*, t. II, p. 274, en indique seulement 1,400.

rurent avant et commencerrent à lanchier, mais ce ne fut pas longuement, car on ne pourroit si tost dire ung *Ave Maria* qu'ilz reculerent arriere et se mirent à fuir si durement que l'ung cheioit parmi l'aultre, et ces gens d'armes issirent hors sur eulx et les tuoient comme pourceaulx les ungs sur les aultres. Tant entendirent à tuer et les rues estoient si estroittes qu'on ne s'y pouoit avanchier, que grande partie de ceulx de Parys s'en issirent hors et alerent aux champs. Et ces gens d'armes, quant ilz eurent tué ceulx qu'ilz trouverrent, ilz se retirerent, puis bouterrent le feu en la ville, et l'ardirent jusques au marchié, et prirent tout ce qu'ilz trouverrent, car il leur sembla que les gens de la ville fussent de leur adverse partie, puisqu'ilz avoient laissé entrer ceulx de Parys ainsy.

Ces seigneurs, dames et damoiselles, demourerent longuement en ce marchié à grand mesaise, aprez ce que celle belle aventure leur fut avenue, laquelle fut mout belle pour eulx et pour toute crestienté, car s'elle fust tournée au contraire, ces gens n'eussent jamais esté reboutez, ains fussent tousjours multipliez en orgueil et leur dyablerie, et s'enforchassent de jour en jour contre les nobles, et tant se fussent eslevez par le monde, se Dieu n'y eut mis remede par sa saintte misericorde, France especialment estoit deffaitte. Quant le prevost des marchans sceurent ces nouvelles et ceulx de sa secte, ilz firent semblant d'en estre courouchiez; mais oncques personne qui y alast ne fut corrigée ne punie par eulx.

CHAPITRE CII.

SOMMAIRE.

Siège de Paris par le duc de Normandie. Le roi de Navarre se rapproche de lui. Pendant que le duc va à Meaux, le roi de Navarre s'entend à Paris avec l'évêque de Laon et le prévôt des marchands. Jean Maillard tue Étienne Marcel. Découverte du complot qui devait livrer Paris aux Anglais. Le roi de Navarre s'enfuit de Paris et ravage le pays vers Creil, Compiègne, Noyon, prend le château de Mauconseil. Siège de ce château par les gens du duc de Normandie; ils sont battus par Jean de Piquigny. Ce dernier, à la tête de Navarrais, ravage avec les Anglais le Beauvaisis, le Vermandois, détruit l'abbaye d'Ourscamp, brûle les faubourgs d'Amiens. La disette se fait sentir à Paris.

Comment le duc de Normendie assiega Paris, et le prevost fut tué dedens, dont le roy de Navarre deffya Paris et guerrya le royaulme[1].

Tantost aprez, le duc de Normendie manda tous les nobles du royaume, et y en vint assez de l'eveschié de Liege, de Lorhaine, de Haynau et d'aultres pays, tant qu'il y eust bien VI^m armeures de fer[2], et ala assiegier la cité de Parys par devers Saint Anthoine, toutes ses gens logiez à Saint Mor et aux aultres vil-

1. Cf. *Froissart*, éd. Luce, t. V, p. 106, § 417, à p. 131, § 427. Il expose les mêmes faits, mais son récit est beaucoup plus développé, et il donne plus de détails, principalement pour tout ce qui se rapporte à Étienne Marcel et aux coups de main des Navarrais autour de Paris. Variantes, p. 327 à 349.

2. Les *Grandes chroniques*, t. VI, p. 119, disent que l'armée du régent avait bien trente mille chevaux.

letes de là autour, entour le boys de Vicennes[1], et prendoient fourrages et aultres pourveances de vivres aval le pays, et ardirent bien v^c villes et plus, pensans qu'elles fussent de l'acord de ces meschantes gens, et demourerent bien devant Parys environ par l'espasse de III septmaines[2]; et le roy de Navarre estoit venu d'aultre part à tout grosses gens à cheval et à pyé; et y avoit des archiers d'Angleterre, et estoit logié en l'abbaye et ville de Saint Denis. Chascun se pensoit qu'il fust venu à l'ayde de ceulx de Paris, pour tant qu'il avoit aultrefois juré et promis qu'il ne leur fauldroit à droit ne à tort encontre tous ceulx qui grever ou nuire leur vouldroient; si envoya vers le duc de Normendye luy demander de sa voulenté, car luy roy de Navarre avoit à Paris bien II^c ou III^c archiers à soldes et à gages de ceulx de Paris mesmement; des archiers d'Angleterre avoient mesmement ceulx de Parys. Tant fut parlé d'ung costé et d'aultre que le roy de Navarre s'en vint en l'ost du duc[3] et luy parla

1. Le 29 juin, le régent occupait Conflans et le pont de Charenton. (*Grandes chroniques*, t. VI, p. 119. Cf. *Froissart*, éd. Luce, t. V, p. XXX, n. 3, et éd. Kervyn de Lettenhove, t. VI, p. 474.)

2. Ce renseignement concorde bien avec ce que le régent écrivait lui-même à un de ses frères, le 31 août suivant, lui disant qu'il était resté devant Paris environ vingt-deux jours en état de siège. (*Froissart*, éd. Kervyn de Lettenhove, t. VI, p. 474.)

3. Cette entrevue, ménagée entre le roi de Navarre et le régent par Jeanne d'Évreux, veuve de Charles le Bel, eut lieu le 8 juillet 1358 près de l'abbaye Saint-Antoine, en un endroit appelé le Moulin-à-Vent. (*Grandes chroniques*, t. VI, p. 120 à 122.)

gracieusement, et s'excusa, et enfin promit qu'il demourroit avecques luy à bien et à mal. Ainsy avoit il juré d'une part et d'aultre.

Quant ce fut fait, il commença à traittier de paix entre le dit duc et ceulx de Parys[1]. Sy traitta tant et si longuement que il fist entendant au duc que ceulx de Parys amenderoient le despit que fait luy avoient de tuer ses chevaliers emprez luy, et ce que meffait avoient ceulx qui avoient esté à l'assault de Myaulx en l'ordonnance de IIII arbitres[2], desquelz le roy de Navarre debvoit estre l'ung; et avecques ce, ledit duc debvoit eslire XII personnes dedens les bourgoys de Paris, qui debvoient estre justiciez et corrigiez par le jugement des pers de France.

Ainsy, pour cel acord que on fist entendant au duc de Normendie, il donna congié à ses gens et s'en ala par devers Myaulx[3]. Là, la duchesse et toutes ces gens estoient, et le roy de Navarre se retray à Parys. Et estoient souvent ensemble en secret conseil ledit roy et l'evesque de Laon, et le prevost des marchans, et

1. Ce traité fut conclu le 19 juillet sur un pont de bateaux construit entre les Carrières et Vitry, en présence de la reine Jeanne, du roi de Navarre, de l'archevêque de Lyon, de l'évêque de Paris, du prieur de Saint-Martin-des-Champs, de Jean Belot, échevin, de Colin le Flamant et d'autres personnages. (*Grandes chroniques*, t. VI, p. 126. Cf. le P. Denifle, *op. cit.*, p. 166.)

2. Ces quatre arbitres étaient la reine Jeanne, le roi de Navarre, le duc d'Orléans et le comte d'Étampes. (*Grandes Chroniques*, t. VI, p. 127.)

3. C'est dès le 20 juillet que le régent se retira sur Meaux en passant par Val-la-Comtesse. (*Grandes chroniques*, t. VI, p. 128, et *Froissart*, éd. Kervyn, t. VI, p. 475.)

ne sçavoit on qu'ilz conseilloient si couvertement, ains s'en esmerveilloient les gens, car ilz veoient bien que la paix, laquelle avoit esté traittie, ne venoit point avant; et ne sçavoi[en]t comment ce estoit et si le desiroient, car ilx veoient que les Angloys et ceulx qui avoient esté leurs souldoiers les guerrioient et desroboient entour Parys[1] de jour en jour, et tousjours accroissoit leur nombre. Si se commencerent aucuns bourgoys de Parys à aviser et entrer en souspechon d'aucune trahison, et si n'en osoient parler, car le prevost des marchans avoit attrait si grand acord par toute la ville, et les avoit ainsy surmonté et enfantosmé que Jaquemart d'Artevelle avoit fait les Flamencs jadis; ainsy estoit tout ordonné et devisé comme il vouloit, et n'osoit on dire à l'encontre.

Au derrain, Dieu ne voulut plus tel orgueil regner, si inspira et esveilla aucuns des bourgoys et les mist en voye de souspechon de trahison; et entre les aultres en y eut ung que on appelloit Jehan Mailhart, qui se mist en plus vray advis que les aultres. Si assembla une partie de ceulx qui plus amoient la partie du duc de Normendye que du roy de Navarre; si s'en vint tout armé avecques eulx au prevost des marchans, et luy demanda qu'il vouloit faire et à quoy il tendoit, car il luy estoit advis qu'il ne pensoit à nul bien.

Ledit prevost ne respondi pas au gré de cil bourgoys; si multiplierent tant parolles qu'il fut là tantost tuez[2] et VIII personnes de sa secte et de sa maisnie

1. Cf. *Grandes chroniques*, t. VI, p. 128 à 130, et *Chronique des quatre premiers Valois*, p. 84.

2. Sur le meurtre d'Étienne Marcel, qui eut lieu le 31 juillet 1358, voy. *Grandes chroniques*, t. VI, p. 132 et 133, la lettre

avecques luy; puis coururent ledit bourgoys et ceulx de sa compaignie par la ville querans ceulx de la secte au prevost, et en tuerent pluseurs, et en prirent bien LX et mirent en prison en Chastelet[1], pour mielx sçavoir la verité de la souspechon; puis envoyerrent grands messages au duc de Normendye, prians qu'ilz venist à Parys, car toute la cité estoit preste d'obeir à tous ses commandemens. Si y vint ledit duc qui fut recheu à grande solemnité[2], et pardonna tantost le meffait que fait avoient en tuant le prevost des marchans et ses compaignons; et fut adoncques descouverte la maniere comment le prevost des marchans et ceulx de son acord avoient avisé que ces Angloys et gens d'armes qui estoient à Saint Denis enterroient dedens Parys, dont il y avoit bien VIII^c, et debvoient mettre à mort tous ceulx de l'acord au duc, et qui ne vouldroient obeir au roy de Navarre[3].

Et vous debvez sçavoir que le roy de Navarre estoit à Parys quant le prevost fut tué; mais aussy tost qu'il

du régent dans *Froissart*, éd. Kervyn, t. VI, p. 475 et 476. Cf. *Froissart*, éd. Luce, t. V, p. XXXIII, n. 1, et surtout, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XLVII (année 1886), p. 674, le compte-rendu par M. N. Valois du travail de M. Jules Tessier, *la Mort d'Étienne Marcel*, étude historique, extrait de la *Revue de l'enseignement supérieur* (1886).

1. Parmi les personnes enfermées au Châtelet étaient Charles Toussac, échevin de Paris, et Joseran de Mâcon, trésorier du roi de Navarre, qui furent décapités le 2 août. (*Grandes chroniques*, t. VI, p. 133 et 134.)

2. Le régent fit son entrée à Paris le 2 août. (*Grandes chroniques*, t. VI, p. 134; *Froissart*, éd. Kervyn, t. VI, p. 476.)

3. Les maisons des Parisiens que l'on devait tuer avaient été marquées d'un signe. (*Grandes chroniques*, t. VI, p. 137; *Guillaume de Nangis*, t. II, p. 269; *Richard Lescot*, p. 132; *Froissart*, éd. Kervyn, t. VI, p. 476.)

le sceut, il monta hastivement à cheval et s'en tira à Saint Denis, et fist deffier ceulx de Paris[1], et se mit ouvertement avecq ces gens qui se tenoient à Saint Denis, et commencerent à ardre et exillier tout le pays d'entour Parys. Quant tout fut wasté entre la ville de Parys et la cité de Senlis, il s'en ala par devers Creel[2] et au Pont Saincte Maxence[3], et commencerent à guerrier le pays de Beauvoisis d'une part et d'aultre devers Compiengne et Noyon, et gaagnerent pluseurs bonnes villes et chasteaulx, entre les aultres ung fort que on nommoit Malconseil[4], qui estoit à l'evesque de Noyon, et le garnirent si bien qu'ilz en conquirent tout le pays.

Ainsy le noble royaume de France, le plus noble des nobles, qui soloit estre le reffuge de seureté et de paix, estoit adoncques, sans justice, foulé et confondu.

Quant le duc de Normendie qui estoit à Parys entendi que ces gens gastoient et exilloient ainsi le pays soubs le confort du roy de Navarre, il envoya par toutes les bonnes villes de France, que chascune envoiast gens d'armes à pyé et à cheval pour contrester à ces gens qui gastoient le pays. Les bonnes villes le firent voulentiers, chascune selonc sa poissance.

Quant toutes ces gens furent assemblez, on les

1. C'est le 3 août que le roi de Navarre défia le régent. (*Grandes chroniques*, t. VI, p. 136.)

2. Creil, Oise, arr. de Senlis, ch.-l. de cant. Sur l'occupation de cette ville par les Anglo-Navarrais dès le mois de juillet 1358, voy. *Froissart*, éd. Luce, t. IV, p. XXXVII, n. 5.

3. Pont-Sainte-Maxence, Oise, arr. de Senlis, ch.-l. de cant.

4. Le château de Mauconseil était situé près de Noyon. Sur les déprédations commises par les Anglo-Navarrais dans cette région, voy. le P. Denifle, *op. cit.*, p. 219 à 222.

envoya par devers Noyon, là où ces gens estoient, et assiegerrent le chasteau de Mauconseil que les Angloys tenoient. Si furent devant pluseurs jours, et avoient avecques eulx l'evesque de Noyon[1], messire Raoul de Coussy, le Flamench de Canny, et grand nombre de gens d'armes, tant qu'ilz avoient bien x[m] hommes, que à pyé que à cheval.

Si avint ung jour que messire Jehan de Pinquegny, et pluseurs aultres chevaliers et escuiers qui estoient de la part du roy de Navarre assemblerent grande compaignie de gens d'armes, pour secourir les Angloys assiegiez ou chastel de Mauconseil; si se partirent de nuit de Creel et se ferirent, ainsy que à soleil levant en l'ost des Françoys, si les desconfirent tous et en prirent de prisonniers ceulx qu'ilz volurent, et en tuerent tant que merveilles; des VIII[c] que la ville de Tournay y avoit envoyé n'en eschappa pas la moitié, et ainsy des aultres villes. Là furent pris l'evesque de Noyon[2], messire Raoul de Coussy, le Flamenc de Canny et pluseurs aultres que je ne sçay nommer. Ce fut l'an de grace mil CCC LVIII, le mardi aprez la feste Nostre Dame my aoust[3].

Aprez ce, ces Navarrois et Angloys chevaucherent par tropeaulx parmi les pays de Beauvoisis, de Com-

1. L'évêque de Noyon était alors Gilles de Lorris, qui occupa ce siège du mois de février 1352 au 27 novembre 1388. (*Gallia christiana*, t. IX, col. 1017.)

2. Sur la captivité et la rançon de l'évêque de Noyon, voy. *Froissart*, éd. Luce, t. V, p. XXXIX, n. 2.

3. Jean le Bel fait erreur en rapportant l'affaire de Mauconseil au mardi après l'Assomption, qui correspondrait au 21 août; elle eut lieu le jeudi 23 août. (*Grandes chroniques*, t. VI, p. 138. Cf. *Froissart*, éd. Luce, t. V, p. XXXIX, n. 3.)

piengne et de Vermendoys, si roboient quanques ilz voloient sans contredit, et ardoient et raenchonnoient villes, et ne trouvoient nul des seigneurs des bonnes villes ne d'aultres qui les destourbast; ains se gardoit chascune bonne ville le mielx qu'elle pouoit, et laissoit le pays rober et gaster, et tousjours se doubtoient de trahison, et tousjours avoient grandes souspechons les ungs sur les aultres. Par quoy les chevaliers et gentilz hommes du royaume n'osoient riens entreprendre ne se mettre avant, car, s'il leur en mesavenist, tantost on les souspechonnast de trahison.

Ainsy estoient Françoys enchantez et enfantosmez les ungs pour les aultres, et le duc de No[r]mendye mesmement, à qui debvoit estre le royaume aprez son pere le roy Jehan, le conte de Poittiers, son frere, le duc d'Orliens, son oncle et pluseurs aultres grands seigneurs et barons; et tous generalment gisoient tous coys en la ville de Parys, et laissoient ainsy le royaume gaster et fouler; mais quant seigneurs et gens de pays estrange venoient, ilz leur promettoient et offroient grandes richesses [et bons gages, et les retenoient moult voulentiers, maiz au derrain, ilz ne les paioient point, siques tousjours croissoit leur deshonneur, et les anemis de plus en plus continuellement s'enforchoient.

En ce temps, la noble abb[a]ye d'Oskans[1] fut gaagnie, arse et destruitte par les pilleurs du chastel

1. Abbaye d'Ourscamps, auj. Chiry-Ourscamps, Oise, arr. de Compiègne, cant. de Ribecourt. Le bétail enlevé à cette abbaye s'élevait à 423 chevaux, 552 bêtes à cornes, 8,000 moutons, 800 porcs, etc. (Denifle, *op. cit.*, p. 220.)

de Mauconseil emprez Noyon, de quoy ce fut grand dommage.

Aprez avint que messire Jehan de Pinquegny, qui estoit de la part du roy de Navarre, acquist si grande aliance aux bourgoys d'Amyens pour la plus grande partie, et des communes aussy, qu'il osa bien ung jour[1] venir soubs leur fiance, à tout VIII^c glayves, et entrer dedens les fausbours, et bouter le feu dedens à grand bruit et à grand hustin; et de celluy feu furent bien arses les II pars de la cité, et eust esté conquise et gaagnie par force, se le conte de Saint Pol ne la fust venu secourir; mais quant ledit messire Jehan et ceulx de sa compaignie le sentirent venir, ilz se retirerent arriere, mais puis aprez fut descouverte la trahison des bourgoys et en furent mis a mort XIIII[2] des plus grands et traynés publiquement, car on trouva qu'ilz avoient mis et mussié grande quantité de gens d'armes en leurs celiers, qui avoient conforté ledit messire Jehan et laissié entrer es fausbours. Aussy furent traynez à Laon[3] VI des plus riches bourgoys, car on disoit qu'ilz avoient voulu vendre la cité; je ne sçay s'ilz en estoient coulpables ou non; mais je croiroye envis que bons bourgois et honnourables feissent telle chestiveté.

Telles souspechons estoient adoncques entre les

1. C'est le 16 septembre 1358 que Jean de Piquigny essaya de s'emparer d'Amiens. (*Grandes chroniques*, t. VI, p. 140; *Froissart*, éd. Luce, t. V, p. XL. Cf. *Guillaume de Nangis*, t. II, p. 274 à 276, et *Chronique normande*, p. 317, n. 1 et 2.)

2. Froissart, éd. Luce, t. V, p. 129, donne le nombre de dix-sept bourgeois qui furent décapités.

3. Sur ce complot, ourdi à Laon, voy. *Froissart*, éd. Luce, t. V, p. XL, n. 4, et le P. Denifle, *op. cit.*, p. 223 et 224.

grands et les petis, nobles et non nobles, et estoit le royaume de France ainsy traittié et gouverné.

En ce temps que le duc de Normendye et son frere se tenoient à Parys, n'osoit nul marchant issir dehors de Paris, n'aler par pays, car le roy de Navarre et messire Philippe son frere se tenoient, à grande poissance, à Melun sur Saine dessus Paris et à Mante[1] par dessoubs, par quoy riens ne pouoit venir à Parys. Si y avoit si chier temps que on vendoit ung tonnel de harens XXX ou XL escus; de laigne ne de sel ne pouoit on recouvrer fors par le commandement dudit duc qui tout avoit retenu, et faisoit les clercs et les aultres demourans à Paris acheter par force à sa volenté, pour avoir plus d'argent pour soy gouverner, car à malaise, de toutes les revenues du royaume, pouoit il avoir pour soustenir son tynel.

Adoncques estoit si grande division entre les bourgoys de Paris que le duc de Normendye n'osoit eslongier de Paris, car la plus grande partie des bourgoys estoit pour le roy de Navarre, siques il doubtoit que s'il eslongnoit la cité, qu'elle ne se mist es mains dudit roy. Pour quoy, luy et son frere et tous ses amis, se tindrent tout l'iver et l'esté jusques à la Penthecouste à Paris sans riens faire; de quoy tout le pœuple parloit laidement sur eulx.

1. Les *Grandes chroniques*, t. VI, p. 141, disent que les Anglo-Navarrais occupaient Mantes, Melun, Poissy et barraient la Seine à Melun, la Marne à la Ferté-sous-Jouarre et l'Oise à Creil.

Chapitre CIII.

Sommaire.

Prédictions d'un frère mineur qu'Innocent VI avait fait emprisonner. Formation de bandes qui pillent la France. Robert Knolles dévaste les bords de la Loire, Pierre Audley, Eustache d'Auberchicourt et l'Allemand d'Albrecht ravagent la Champagne. Exploits de Rabigot de Dury et de Robin Lescot installés à Wailly-sur-Aisne. Attaque de ces bandes par le duc de Normandie. Le Beauvaisis, le Ponthieu, l'Amiénois sont parcourus par Fodrynghey et Jean de Piquigny. Prise du château de Roucy. Pillage de la Champagne par Brocard de Fénétrange, du Berry, de l'Auvergne et du Limousin par Robert Knolles, qui va ensuite en Bretagne et en Poitou.

Des roberies merveilleuses que les pillars faisoient ou trés noble royaume de France, et comment en la fin ilz furent destruis[1].

En ce temps, avoit ung frere meneur[2] de grand

1. Cf. *Froissart*, éd. Luce, t. V, p. 228, § 472, à p. 230, § 473, où il donne ce qui concerne frère Jean de la Rochetaillade. Pour ce qui est relatif aux exploits des bandes, voy. p. 134, § 428, à p. 178, § 447. On a là un récit beaucoup plus détaillé que celui de Jean le Bel, au milieu duquel Froissart a placé la plupart des épisodes racontés par son devancier et qu'il lui a empruntés. Voy. aussi, p. 181, l. 30, à p. 182, § 449, l'épisode de la reprise de Roucy par les Français; p. 184, § 450, à p. 186, § 451, ce qui concerne Brocard de Fénétrange et les ravages de Robert Knolles en Berry et en Auvergne. Froissart s'étend beaucoup plus sur Robert Knolles et continue le récit de ses déprédations jusqu'à la p. 190, § 453. Variantes, p. 420 à 422, p. 351 à 380, p. 383, p. 384 à 386.

2. Le nom de ce frère mineur était Jean de la Rochetaillade. Voy. sur lui la notice très complète donnée par Ker-

entendement et soubtil, de grande clergie, en la court de Rome en Avignon, et l'avoit fait le pape Innocent VI[e] mettre en prison ou chastel de Baignolz, emprez Avignon[1], pour les grandes merveilles qui estoient à avenir mesmement sur les prelas de saincte Esglise, sur le royaume de France, sur les grands seigneurs de crestienté, et les vouloit souffisaument prouver par l'Apocalipse, et par les propheties et les anciennes escriptures, et les annonchoit en troubles et obscures parolles, par la grace du Saint Esperit, et en disoit pluseurs moult fortes à croire que on veoit avenir dedens le temps et le jour qu'il avoit dit. Et bien disoit, quant on luy demandoit comment il disoit ce, que il ne le disoit pas comme prophete, mais il le sçavoit par les anciennes escriptures, et par une grace que Dieu et le Saint Esperit luy firent ung jour qu'il estoit en prison, en une orde fosse, en grande contemplacion; et adoncques Nostre Seigneur luy ouvry tous ses v sens de nature et luy donna entendement pour declairier toutes ces anciennes prophecies, pour anonchier à tous crestiens la venue et le temps quant elles debvoient venir, et en fist pluseurs livres bien fondez et bien dictez, desquielz l'ung fut commencé l'an de grace mil CCC XLV [et avoit escript dedens tant de merveilles à avenir entre l'an[2]] mil CCC LVI et l'an LXX que trop longs seroient à escrire.

vyn de Lettenhove dans son édition de *Froissart*, t. VI, p. 493 à 495.

1. Bagnols-sur-Cèze, Gard, arr. d'Uzès, ch.-l. de cant.

2. Les mots placés entre crochets, qui avaient été omis dans le manuscrit, ont été rétablis d'après la première rédaction de Froissart (éd. Luce, t. V, p. 229).

Et entre les aultres merveilles que on luy demandoit qu'il avendroit de la guerre des Angloys, il disoit que ce n'estoit riens de ce qu'on avoit veu envers ce qu'on verroit, car il ne seroit paix jusques à ce que le royaume de France seroit gasté par toutes ses parties. Ce est bien avenu en moult de cas, puis l'an LVI que le roy de France et tous les barons, les plus grands au mains, furent desconfis mors et pris, ainsy que vous avez ouy. Et si voit on au temps present que ledit royaume est et a esté si feru et si foulé en toutes ses parties que nul des princes, barons et seigneurs, ne s'osoient monstrer contre gens de bas estat assemblez de tous pays, et espandus parmi le royaume de France à le gaster, ardre et pillier.

Ces gens assemblez, que on nommoit robeurs et pilleurs, avoient souverains cappitaines entre eulx par toutes les parties du royaume, si grands que ceulx du royaume obeissoient à eulx; et tous ceulx qui se mettoient en leur compaignie et prenoient gages d'eulx, il leur debvoient rendre tousjours les II pars de leur gaaing, fust de prison ou de roberie, en quelque maniere que ce fust; par quoy lesdis cappitaines debvoient avoir si grand tresor comme ilz avoient, qu'ilz ne sçavoient le nombre de leur chevance.

Desquielx cappitaines je vueil descrire les noms d'aucuns qui se tenoient es marches de par decha Paris et la riviere de Saine, affin que ilz ne soient oubliez. Le plus riche et qui plus avoit suivy la ruse, avoit nom Robin Canolle[1]; cil finast bien de CC^{m} bons florins au

1. Sur les ravages de Robert Knolles, voy. Denifle, *op. cit.*, p. 228 à 236.

mouton et de LX bons chasteaulx qui estoient en son commandement, et sy avoit gaagnié la bonne cité d'Aussoire[1], et robé, et raenchonné tout le pays d'autour, II ou III journées loing, jusques à Tonnoirre et à Vergelay[2], d'une part et d'aultre, toute la riviere de Loire, de Nivers jusques à Orliens et tous les fausbours d'Orliens ars et exilliez par force de gens jusques aux portes. Et avoit gaagnié la noble maison que on clame Chastel Neuf sur Loire[3], et tenoit dedens ses garnisons, et avoit bien quant il voloit IIIᴹ glayves ou IIIᴹ combastans, que à pyé que à cheval, à ses gages et à son commandement.

D'aultre part, par devers Pons sur Saine[4] en Brye, et Nogent, et sur la riviere de Marne, par devers Troyes et Provins en Champaigne, se tenoient aultres pilheurs et robeurs qui avoient pluseurs cappitaines; desquelz l'ung avoit nom messire Pierre d'Adeler[5], chevalier angloys, grand et sage guerrieur, et sy y estoit ung chevalier de Haynau que on clamoit messire Eustace d'Obrechicourt[6]; et sy y estoit ung escuier d'Alemaigne nommé d'Albreke. Ceulx avoient bien M ou XIIᶜ combatans pour ung jour à leur commande-

1. La ville d'Auxerre fut prise et pillée par Robert Knolles le 10 mars 1359. (*Grandes chroniques*, t. VI, p. 147 à 149. Cf. Denifle, *op. cit.*, p. 235 à 236.)

2. Vézelay, Yonne, arr. d'Avallon, ch.-l. de cant.

3. Châteauneuf-sur-Loire (Loiret, arr. d'Orléans, ch.-l. de cant.) fut pris par Robert Knolles au mois d'octobre 1358.

4. Pont-sur-Seine, Aube, arr. et cant. de Nogent-sur-Seine.

5. Pierre Audley, qui essaya de prendre par surprise Châlons-sur-Marne. (Cf. *Froissart*, éd. Luce, t. V, p. 152 à 156.)

6. Eustache, d'Auberchicourt, localité du dép. du Nord, arr. de Douai, ch.-l. de cant.

ment, et avoient mis tout celluy païs à leur voulenté, robé, raenchonné et gasté sans mercy, et avoient pris et gasté Damemary[1], Espernay, la bonne ville de Vertus[2], et par tout la riviere sur Marne, jusques à Chasteau Tierry; ainsy entour la cité de Troyes et par tout le pays de Champaigne jusques à Rethés et jusques à Bar sur Abe. Et avoient gaagnié la bonne ville de Ronay[3] et le chasteau de Hans[4] en Champaigne, et tout pris et robé, et ars, et gasté les fortresses et villes d'autour, exceptez les fortes villes et chasteaulx qu'ilz voloient pour eulx detenir, si comme Buchy[5], Saponay[6], Trechy[7], Nogent, Pons sur Saine, et pluseurs aultres que je ne sçavroye nommer.

D'aultre part, par devers Soissons, et entre Laon et Rains, se tenoient aultres robeurs qui raenchonnoient tout celluy pays, d'Abenton en Tyerace[8] jusques à Chaalon en Champaigne, et toute la terre du seigneur de Coussy et la conté de Roussy, fors mises les fortresses que ces II seigneurs gardoient. Ces pilleurs se tindrent longuement à Wailly sur Ayne[9], et l'avoient

1. Damery, Marne, arr. et cant. d'Épernay.

2. Vertus, Marne, arr. de Châlons-sur-Marne, ch.-l. de cant.

3. Rosnay, Marne, arr. de Reims, cant. de Ville-en-Tardenois. Le 11 novembre 1358, le château de Rosnay était déjà occupé par les Anglo-Navarrais. (*Froissart*, éd. Luce, t. V, p. XLII, n. 2.)

4. Hans, Marne, arr. et cant. de Sainte-Menehould.

5. Lucy, Marne, arr. d'Épernay, cant. de Montmort.

6. Saponay, Aisne, arr. de Château-Thierry, cant. de la Fère-en-Tardenois. Cette forteresse était occupée depuis la fin de 1358. (*Froissart*, éd. Luce, t. V, p. XLIII, n. 7.)

7. Troissy, Marne, arr. d'Épernay, cant. de Dormans.

8. Aubenton, Aisne, arr. de Vervins, ch.-l. de cant.

9. Vailly-sur-Aisne, Aisne, arr. de Soissons, ch.-l. de cant.

grandement refortiffiée, et estoient bien de VI à VII^c combastans, et avoient ung cappitaine auquel ilz obeissoient, lequel retenoit Alamans et toutes manieres de gens, et l'appelloit on Rabigot de Dury, et estoit Angloys, et estoit avecques luy ung aultre qui se faisoit grand maistre, que on clamoit Robin l'Escot.

Cil Robin ala moult sauvagement à la feste de Noel gaagnier le chastel de Roussy, et y prit le propre conte dedens et madame sa femme, et madamoiselle, et tous ceulx de dedens. Si fut toute la ville robée, et mist ledit Robin ou chastel et en la ville une grosse garnison, laquelle grandement greva le pays d'entour, et raenchonna ledit conte, la contesse et la fille à XII flourins, et sy detint le chastel et tout l'yver et tout l'esté aprez qui fut l'an LIX; et ledit conte s'ala tenir à Laon et où il ama le miex.

Tantost aprez Pasques, ces compaignons robeurs qui se tenoient à Roussy[1] et à Wailly s'en alerent prendre la ville de Sisone[2], et y firent une grosse garnison; et avoient ung cappitaine qui se faisoit nommer Hanequin Françoys[3], et estoit de Coulongne[4], ce disoit on. Celle garnison de Sissone fit grands dommages ou pays, et gastoient et raenchonnoient tout, et les villes qu'ilz ne pouoient mettre à raenchon ilz ardoient. Si avint ung jour que le conte qui veoit

Cette forteresse fut occupée par les Anglo-Navarrais de septembre 1358 à la fin de 1359. (*Froissart*, éd. Luce, t. V, p. XXXIX, n. 5.)

1. Roucy, Aisne, arr. de Laon, cant. de Neufchâtel-sur-Aisne.

2. Sissonne, Aisne, arr. de Laon, ch.-l. de cant.

3. Frank Hennequin.

4. Cologne.

ainsy gaster son pays, et qui ja avoit esté raenchonné, se voulut revengier et aventurer, et assembla aucuns chevaliers et escuiers, et enmena de Laon XXX ou XL compaignons à cheval. Tant fist qu'il en eut bien LX. Si vint ung jour, au matin, ledit conte sur la garnison de Sissone qui ardoit une ville et lui courut sus baudement, et y eut ung moult grand hustin, et eussent esté desconfis ces Alamans de Sissone, se ne fussent ces campaignons de Laon qui s'enfuirent de premiere venue, par quoy ledit conte fut desconfit[1] et toute sa compaignie, et fut secondement prisonnier et durement navré.

Et aussy y fut pris le sire de Montigny en Austrevant, chevalier banneret, et messire Gerard de Chavechy et le conte de Porcyen, qui fut livré à messire Rabigot de Dury, qui nouvellement estoit devenu chevalier et à Robin l'Escot, qui l'enmenerent en prison à Roussy. Encores y estoit il quant cest escript fut fait, l'an LIX ou moys de may.

Assez tost aprez ce, messire Rabigot se parti de Wailli, et en ardi partie, et s'en ala à Pontarsi[2] pour avoir le chastel; mais il estoit de si bonnes gens garny qu'il ne le pœut avoir. Ceulx de Soissons, tantost aprez perardirent la ville de Wailly, affin que ces robeurs ne s'y arrestassent plus.

1. D'après la *Chronique de Jean de Noyal,* publiée par A. Molinier dans l'*Annuaire-Bulletin de la Soc. de l'hist. de France,* 1883, p. 259, cette bataille eut lieu entre Sévigny (auj. Sévigny-Waleppe, Ardennes, arr. de Rethel, cant. de Château-Porcien) et l'abbaye cistercienne du Val-le-Roy. (Cf. *Froissart,* éd. Luce, t. V, p. XLVII, n. 3.)

2. Pont-Arcy, Aisne, arr. de Soissons, cant. de Vailly.

L'an de grâce mil CCC LIX, entour la Saint Jehan, le duc de Normendye fit tant envers ung moult vaillant chevalier, sage et bon guerrieur, nommé messire Broquart de Fenestrege, qu'il demoura de son ayde parmi certaine somme de flourins, à tout v^c glayves à cheval.

Si enmena premierement ses gens en Champaigne, et avecques l'ayde d'aucuns chevaliers de la conté de Rethé et de Chaalons, il assiega le chastel de Hans que nouvellement avoient pris Angloys et Navarroys, et y eut fort assault qui dura tout le jour, et au derrain il fut pris par force. Si furent pris tous les Angloys et Navarroys, combien qu'ilz se fussent vaillanment deffendus ; et avoient ung capitaine nommé Jacques Senak, qui du premier cop offry XVI^m escus. Layens avoit bien IIII^xx compaignons qui tous furent pris ou mors.

Assez tost aprez, ceulx de Cormessy[1] et de la conté de Rethés et de la ville de Rains assiegierrent Sissonne[2], laquelle fut prise d'assault au tiers jour, et tous ceulx qui estoient dedens, mors et pris furent.

En celle mesmes septmaine, avint que l'evesque de Troyes, messire Jehan de Chaalons, et le conte de Waudemont, et messire Broquart de Fenestrege, firent une grande assemblée de gens pour aler assiegier Pons sur Saine ou Nogent, là où ces pilleurs se tenoient ; desquelz estoient cappitaines messire Eustace d'Obre-

1. Auj. Cormicy, Marne, arr. de Reims, cant. de Bourgogne.

2. Sur la reprise de Sissonne, cf. *Fragments inédits de la chronique de Jean de Noyal*, publiés par A. Molinier dans l'*Annuaire-Bulletin de la Soc. de l'hist. de France*, 1883, p. 258 et 259.

chicourt, de Haynau, messire Pierre Dadelers, Angloys, et ung Alamans que on nommoit Albreke.

Quant ilz ouirent parler de l'assemblée que ces seigneurs avoient fait, ilz manderent leurs compaignons par toutes leurs garnison[s] à Saponay[1], à Cressy[2], et firent tant qu'ilz eurent bien de VI à VII^c glaives à cheval. Si se trairent aux champs pour combastre à ces seigneurs, mais ilz ne pensoient pas qu'ilz eussent si grande poissance comme ilz avoient, si en furent decheus. Neantmains, ilz descendirent et se mirent à pyé.

Quant ces seigneurs veirent leur maniere, ilz se mirent en trois batailles et les assaillirent par III costez sagement, si les desconfirent assez tost[3], et y en demoura grand foison de mors, et le remanant fut pris, et ledit messire Eustace durement navré; mais cil Dandelers n'y fut pas, ains fut dit qu'il avoit vendu trois chasteaulx, lesquelz il tenoit, et estoit alé à Malignes ou à l'Escluse prendre la fin de LX^m moutons qu'il les avoit vendu. Les aultres disoient qu'il estoit malade au lit, dont il morut tantost aprez. Dieux luy pardoint tous ses villains faiz et aux aultres aussy!

En ce temps, le duc de Normendye se parti de Parys et ala assiegier Melun, à tout grand compaignie, et y seit longuement jusques à l'aoust[4]. Encore y estoit

1. Saponay, Aisne, arr. de Château-Thierry, cant. de la Fère-en-Tardenois.

2. Crécy-sur-Serre, Aisne, arr. de Laon, ch.-l. de cant.

3. C'est près de Nogent-sur-Seine qu'eut lieu la défaite d'Eustache d'Auberchicourt, le 23 juin 1359, d'après *Froissart*, éd. Luce, t. V, p. 173, et p. L, n. 5.

4. Le siège de Melun dura du 18 juin au mercredi 31 juillet 1359. (Voy. *Froissart*, éd. Luce, t. V, p. XLVIII, n. 2, et *Grandes*

il quant j'escris ceste matere; si m'en tairay à tant jusques à tant que on en avra veu la fin.

D'aultre part, devers le Beauvoisis, Pontyeu, Amynois, et par devers Boulegnois sur la marine, avoit telle guerre et telle maniere de robeurs gastans et destruisans tout le pays.

La plus grande garnison estoit en la ville de Creel[1], et en estoit cappitaine ung chevalier angloys que on nommoit messire Fodrigand[2], et avoit v^{c} lances à cheval soubs ses gages sans les archiers. Au chastel de Poys[3] avoit une aultre grosse garnison, et messire Jehan de Pinquegny, qui estoit tout maistre du roy de Navarre et qui l'avoit jetté de prison, estoit souverain sur ces garnisons, et avoit attrait de son acord pluseurs chevaliers et escuiers du pays, les aucuns par force, les aultres par doubte, et avoit d'or et d'argent sans nombre, tant avoit oppressé et raenchonné le pays.

Au derrain monstra Dieu tout puissant son miracle sur luy, car il arraga[4] moult villainement, et par rage menga ses mains et estrangla son chambellan qui estoit du plus grand lignage de Picardye.

chroniques, t. VI, p. 155. Cf. Luce, *Hist. de Bertrand du Guesclin et de son époque*, p. 298 à 303.)

1. Creil, Oise, arr. de Senlis, ch.-l. de cant., était occupé par les Anglo-Navarrais dès le mois de juillet 1358. (*Froissart*, éd. Luce, t. V, p. 37, n. 5.)

2. Jean de Fodrynghey rançonnait tout le pays autour de Creil. (Voy. *Froissart*, éd. Luce, t. V, p. 121; *Grandes chroniques*, t. VI, p. 139.)

3. Poix, Somme, arr. d'Amiens, ch.-l. de cant.

4. D'après S. Luce, dans son édition de *Froissart*, t. V, p. LI, n. 8, Jean de Picquigny serait mort à Évreux en mai ou en juin 1359.

En telle maniere arraga et forsena ung aultre chevalier qui estoit de son acord, que on nommoit l'Ours de Briquisy[1], qui estoit avecques messire Pierre Dardeler et d'Albreke dessus nommez.

Ledit messire Pierre et d'Albreke, à toute leur compaignie, estoient entrez en une ville que on nomme Renay[2] et le desroboient qui mielx mielx; et ainsy que les gens estoient à la messe et que le prestre debvoit prendre le trés precieux corps de Nostre Seigneur, s'en vint ung ribauld qui lui arracha le calice hors des mains, à tout les corporaulx et le trés saint Sacrement et tout bouta en son sain; encores fery le prestre par l'oreille de son gantelet de fer pour ce qu'il ne luy laissoit prendre. Mais qu'en avint il? Quant toute la ville fut robée et que chascun se departi et emporta son pillage, ce ribauld monta sur son cheval et ala aux champs avec les aultres, et n'eut pas longuement alé, non pas le quart de demye legue, que il et son cheval ne arragassent et estranglassent l'ung l'aultre si hydeusement que tous les compaignons qui le virent s'enfuirent, l'ung cha, l'aultre là, que oncques n'y eut sy hardy qui les osast aprochier jusques adoncq que le ribauld et le cheval furent tous frois mors. Les jugemens de Dieu se font à temps, combien qu'il attende.

Assez tost aprez, environ la moytié d'aoust, l'an mil CCCLIX, avint que ceulx de la cité de Rains, et les Champegnois, et tout le pays de là autour, à l'ayde de ceulx de la conté de Rethés, chevaliers et escuiers,

1. *Froissart*, éd. Luce, t. V, p. 175 et 378, l'appelle Lus ou Luc de Bekisi (Béthisy).

2. Probablement Rosnay-l'Hôpital, Aube, arr. de Bar-sur-Aube, cant. de Brienne-le-Château.

ungs et aultres, gaagnierrent le chastel de Roussy qu'ils avoient assiegié par l'espace de III septmaines, et se rendirent ceulx de dedens, saufs leurs vie et membres, et pouoient aler sauvement chascun à tout son cheval et son harnas. Mais la plus grande partie en fut tuée par les communes encontre l'acord des seigneurs. Pris y fut Hanequin Françoys, qui avoit fait de si villains faiz, ars villes et destruit chasteaulx, raenchonné, robé, pris à force et violé bonnes dames et vaillans femmes, et puis raenchonné ou tué, et tant de si horribles cas que honte avroye à les recorder; et sy debvoit estre ung povre garchon d'Alemaigne. Si avoit tant robé qu'il avoit conquesté le chastel de Roussy, ainsy qu'il estoit à messire Rabigot de Dury et à Robin l'Escot, parmi la somme de VII^{m} florins au mouton. Cil Hanequin fut pris et amené à Rains pour le faire morir villainement, encontre la voulenté des seigneurs qui là estoient; mais au derrain, les seigneurs le firent delivrer quitte, malgré les communes, pour leur foy acquitter. Ce fut pitié et dommage que tous ceulx qui dedens le chastel furent trouvez ne morurent cruelement, ou que Dieu les eust tous fait arragier, car oncques sarrasins à crestiens ne firent tant de inhumanité que ilz faisoient au pays, et qui plus de maulx faisoit, il estoit le plus prisié entre eulx. Et encores, qui est bien merveilleuse chose, quant ilz se virent assiegiez et qu'ilz ne pouoient par nulle maniere eschaper ne raenchonner les prisonniers dont foison avoient, ilz faisoient les bonnes gens prisonniers, hommes et femmes, monter tous nuds sur les murs, et puis leur bailloient II ou III cops de leurs espées et les faisoient trebucher aval.

En ce temps vinrent nouvelles que le roy de Navarre s'estoit acordé avecques le duc de Normendye seant devant la ville et chastel de Melun, et fut tout rendu, mais on ne sçavoit la maniere de leur acord, et toutesfois estoient ilz entrez ensemble à Paris par acord[1], de quoy de gens maintes s'esmerveilloient, attendues moult de choses lesquelles avoient esté faittes; et bien se doubtoit on que grand fiance n'avroit jamais l'ung de l'aultre, ne oncques puis ne fist ne l'ung ne l'aultre semblant de grever les anemis du royaume.

En celle saison mesmement, avint que cil chevalier, messire Broquart[2] de Fenestrege, qui avoit esté de l'ayde du duc de Normendye contre Angloys et Navarrois avecques messire Jehan de Chaalon, ne fut pas payé de ses gaages, ainsy qu'on luy avoit promis. Si deffya le duc de Normendie et tout le pays de France. Si fist puis aprez autant de mal ou pays de Champaigne[3] et environ comme ces robeurs avoient fait, et tenoit ses garnisons, à l'ayde ses complices, en ung chastel nommé Conflans[4], et quant il eut grandement gasté pays, on fit tant envers luy qu'il luy souffist, mais ce fut trop

1. Jean le Bel fait allusion à la paix conclue à Pontoise, le 21 août 1358, entre le régent et Charles le Mauvais. (*Grandes chroniques*, t. VI, p. 159. Cf. Secousse, *Mémoires pour servir à l'histoire de Charles le Mauvais*, t. I, p. 390 à 398, et t. II, p. 155.)

2. Le manuscrit donne par erreur : *Croquart*.

3. Sur les ravages exercés par Brocard de Fénétrange dans une partie de la Champagne, voy. *Froissart*, éd. Luce, t. V, p. LIV, n. 9. Cf. Denifle, *op. cit.*, p. 243.

4. Conflans, Marne, arr. de Châlons-sur-Marne, cant. de Vertus, comm. de Villeseneux. (*Froissart*, éd. Luce, t. V, p. LIV, n. 1. Cf. *Dictionnaire topographique de la Marne*.)

tart, puis s'en rala en son pays, mais partie de ses gens qui encores voloient desrober et gaster le monde demourerent en ce chastel, et gaagnerent en une journée par force les fausbours de Chaalon, et desroberent tout à leur volenté, et prirent de prisonniers à merveilles.

En ce temps mesmement, Robin Canolle[1] chevauchoit parmi Berry d'Auvergne et de Lymosin, à tout III^c lances qui toutes estoi[en]t à ses gages, et mist tous ces pays à subjection et à sa volenté sans nul debat, de Orliens jusques à Nostre Dame du Puy et jusques à Lymoges; et puis s'en retourna en Bretaigne[2] et Poytou, où il avoit plus de XX chasteaulx conquesté à tout leur rente et seignourie, et laissa grand nombre de ses gens aval le pays en ses fortresses qu'il avoit conquesté et mis à subjection.

Si me vueil à tant taire de luy et de tous les aultres pilleurs et robeurs, et des grandes iniquités et merveilles du royaume de France, et retourneray à nostre premiere matere, c'est au noble roy Edowart et au prince de Galles.

Chapitre CIV.

Sommaire.

Vers la Pentecôte 1359, après le départ des cardinaux, un projet de traité est conclu entre Édouard III et Jean le Bon et porté en France. Les propositions soumises à la noblesse et

1. C'est sans doute dans le courant de mai ou au commencement de juin 1359 que Robert Knolles entreprit son incursion dans le Berry et en Auvergne. Sur les ravages qu'il commit dans ces provinces, cf. Denifle, *op. cit.*, p. 254 à 262.

2. Robert Knolles revint en Bretagne, appelé par Édouard III,

aux villes sont repoussées comme trop onéreuses; Édouard III prépare alors une descente en France. Affluence d'étrangers qui viennent à Calais se mettre à son service. Chevauchée du duc de Lancastre sur Saint-Omer, Arras, Péronne, Crécy, etc. Arrivée d'Édouard III; il n'accepte les services des étrangers qu'à leurs risques et périls; la plupart retournent en leur pays.

Comment le paix des II roys de France et d'Angleterre fut acordée et seellée par eulx mesmement, mais les Françoys ne la voulurent garder; si s'apresta le roy d'Angleterre de venir derechief en France[1].

Bien est heure de retourner à l'istoire du noble roy Edowart dont longuement me suys teu, lequel tenoit en prison le roy Jehan de France et les plus grands barons de France, et laissoit ces pilleurs dont nous avons parlé, faire et gaster tout le royaume soubs esperance ou d'avoir fin de guerre, ou d'avoir paix à sa volenté. Si avint l'an mil CCCLIX, environ la Penthecoste, aprez ce que II cardinaulx que le pape avoit envoyé en Angleterre pour faire paix entre ces deux roys, dont toute crestienté estoit tourmentée, estoient departis d'Angleterre sans riens faire[2], combien qu'ilz

pour tenir tête à du Guesclin, qu'il fit prisonnier vers la fin de 1359 au Pas-d'Évran, sur les bords de la Rance. (Luce, *Hist. de du Guesclin*, p. 311 et 312.)

1. Cf. *Froissart*, éd. Luce, t. V, p. 178, § 447, à p. 181, l. 29, et p. 190, § 453, à p. 197, § 458. Le récit de Froissart est semblable à celui de Jean le Bel, mais il l'a coupé (p. 181, l. 30, à p. 190, § 453) d'incidents relatifs aux bandes. Variantes, p. 380 à 382, et p. 390 à 397.

2. Le 30 août 1358, Innocent VI écrivit aux deux cardinaux Talleyrand de Périgord et Nicolas Capocci, qui étaient en Angleterre, de se rendre auprès de Charles le Mauvais et du

y eussent sejourné par l'espace de II ans et plus à leur aise, à grands despens, avint que les II rois se trairent ung jour à part en la cité de Londres, et n'i avoit fors que le prince de Galles, aisné filz du roy Edowart, et le hardi conte de Lancaste, et firent ung certain acord seelé de leurs seaulx[1], et l'envoyerrent aux princes et barons de France et à tous les communaultés, par le chambellan de Tancarville et conte de Melun, et par messire Arnoul d'Amdehen[2] qui estoit tenu le plus prœux cheval[i]er de France, qui tous II estoient prisonniers au roy Edowart.

Ainsy que ces II seigneurs furent venus en France, s'estoient accordez le duc de Normendye et le roy de Navarre et revenus de Melun à Parys, ainsy que vous avez ouy. Si firent mander tous les barons, tous les nobles et communes des bonnes villes à la requeste des chevaliers

régent pour les réconcilier (Denifle, *op. cit.*, p. 317), et nous les voyons arriver à Paris le 13 décembre suivant pour remplir cette mission. (*Grandes chroniques*, t. VI, p. 146.) Le 10 septembre, Édouard III leur donna des lettres de sauf-conduit pour retourner à la cour pontificale, ainsi qu'au cardinal Pierre de La Forest, qui avait été souvent en Angleterre dans le courant de cette année. (Rymer, *op. cit.*, t. III, p. 406.)

1. Ce projet de traité était daté de Londres, le 24 mars 1359. On trouvera ce traité publié dans *Froissart*, éd. Kervyn de Lettenhove, t. XVIII, p. 413-433; ce n'est que la reproduction d'une publication antérieure faite par M. Lecointre-Dupont dans la *Revue anglo-française* (t. I, p. 388-405). Un texte meilleur a été donné par Cosneau, dans *les Grands traités de la guerre de Cent ans*, p. 3 à 32.

2. En plus du chambellan de Tancarville et d'Arnoul d'Audrehem, les *Grandes chroniques*, t. VI, p. 152, indiquent encore, comme étant venus en France, Guillaume de Melun, archevêque de Sens, frère du chambellan, et le comte de Dammar-

dessus dits[1]. Quant tous furent assemblez, les II chevaliers firent leur message et firent lire[2] devant tous les lettres qu'ilz apportoient et tous les poins de la paix acordée de bonne volenté entre les II roys. Quant tout fut leu, ilz se trayrent à conseil, et quant ilz eurent bien longuement conseillié, si ne furent ilz pas d'acord, car ladite paix sembloit aux aucuns trop grieve pour le royaume de France en pluseurs manieres, et eurent plus chier à endurer le meschief où ilz estoient et cil où le roy Jehan estoit, et attendre le plaisir de Dieu, que à consentir que le noble royaume fust ainsy amendry et departi par laditte paix. Quant les chevaliers entendirent ce, ilz prirent congié et s'en retournerent en Angleterre, et conterent aux II roys ce qu'ilz avoient trouvé.

Quant le noble roy Edowart eut entendu ces nouvelles, il en fut durement couroussé; si dist sy hault que chascun le pouoit bien ouïr que avant ce que l'aoust fust passé[3], il vendroit si poissaument ou royaume de

tin. Les lettres de sauf-conduit accordées par Édouard III à ceux qu'il chargeait de porter ces propositions de paix donnent les noms de six personnes. (Rymer, *op. cit.*, t. III, p. 425.)

1. La convocation des trois ordres avait été faite à Paris pour le 19 mai 1359; mais, à cause de la difficulté des communications, l'assemblée se tint seulement le 25 mai. (*Grandes chroniques*, t. VI, p. 151 et 152.)

2. Cette lecture fut faite par Guillaume Dormans, avocat du roi au parlement. (*Grandes chroniques*, t. VI, p. 152 et 153.)

3. Dès le 5 juin, il ordonne de réunir à Sandwich tous les vaisseaux qui pourraient lui être nécessaires pour passer en France. (Rymer, *op. cit.*, t. III, p. 427, 428.) Le 10 juillet, il faisait enrôler tous les charpentiers, maçons, forgerons qui pourraient lui être utiles pour son passage en France (*Ibid.*,

France qu'il y demourroit tant qu'il avroit fin de guerre ou paix à son honneur; et commença à faire le plus grand apparcil que on avoit jamais veu en celluy pays n'en aultre. Celle renommée issi par tous pays, en Alemaigne, en Brabant, en Haynau, siques chevaliers et escuiers se commencerent à pourveir de chevaulx, de harnas et de tous habillemens de guerre; et s'en aloit chascun par devers Calays[1] attendre la venue du roy d'Angleterre, car chascun se pensoit de gaagnier tant avecques luy que jamais ne seroit povre. Si en vint tant à Kalays de costé et d'aultre que ilz ne se sçavoient où herbergier, et furent pain, avaine et vivre si chiers que on n'en pouoit recouvrer. Et tousjours leur disoit on, le noble roy vendra l'aultre septmaine. Ainsy attendirent tous ces Alamans, Hansenaires, Hesbignons, Brabanchons, Flamencs, Haynuiers, povres et riches, la venue du roy Edowart de la fin d'aoust jusques à la Saint Remy, à grand meschief et à grands despens et grande povreté, tant qu'il convint les pluseurs vendre leurs chevaulx; et se le noble roy fust venu à Calais, il ne se eust sceu où logier, et sy estoit bien doubté que ces seigneurs estans à Calais ne se voulsissent partir ne pour ung ne pour aultre, se on ne leur rendoit tous leurs despens.

Le noble roy Edowart qui ne pœut avoir bonnement

p. 431), et le 12 août, il demandait à l'archevêque de Cantorbéry des prières pour le succès de son expédition. (*Ibid.*, p. 442.)

1. Knighton (*op. cit.*, t. II, p. 105) dit que Gautier de Masny vint à Calais avec 1,500 hommes, recrutés en Allemagne, en Hainaut et ailleurs, pour prendre part à cette campagne, et qu'ils mirent presque la ville à sac.

ses gens ne ses pourveances comme il voulsist, et avoit bien entendu la grand multitude de gens qui l'attendoient à Calais pour avoir grace et bienfaiz de luy, combien qu'il n'en eust pas mandé la quarte, non la cinquieme partie, ains estoient les aucuns venus de leur volenté pour leur avancier en honneur et les aultres pour gaagnier, il eut doubtance de ce que dit est; si s'avisa sagement qu'il envoyeroit son cousin le duc de Lencaste à Kalays vers eulx et s'excuseroit par devers eulx. Ledit duc s'aparcilla en grande et grosse compaignie, et vint à Kalays[1] à tout III^c^ armeures de fer et II^m^ archiers galoys. Il fut là grandement recheu, et moult courtoisement excusa le noble roy Edowart de sa demourée envers ces seigneurs, comme cil qui bien faire le sçavoit; si fist deschargier ses nefs de chevaulx et de harnas, et puis dist à ces seigneurs que le sejourner là ne leur valoit riens, si estoit meilleur de chevauchier par France; si leur prya qu'ilz alassent avecques luy et il bailleroit à chascun certaine somme d'argent pour ses menus despens faire. Il assembla ces seigneurs, et se partirent de Calais à grande noblesse, et alerent jusques à Saint Omer en II jours, et pouoient bien estre II^m^ armeures de fer sans les archiers et sans les gens de pyé. L'endemain ilz s'en alerent par devers Bethune et par devers la bonne ville d'Arras, et puis se trayrent par devers une noble abbaye que on clame le Mont Saint Eloy[2], et là sejournerent par l'espace de

1. Le duc de Lancastre débarqua à Calais autour de la Saint-Remi (1er octobre 1359). (*Froissart*, éd. Luce, t. V, p. 192; Knighton, *op. cit.*, t. II, p. 106.)

2. Mont-Saint-Éloi, Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Vimy.

IIII jours pour eulx aviser, car ilz la trouvoient bien garnie, et aussy ilz en avoient bien besoing, comme ceulx lesquelz n'avoient mengé de pain ne but de vin bien IIII jours au devant, ains avoient enduré maintes mesaises, combien qu'ilz eussent gasté et desrobé villes et villettes.

Quant ilz eurent sejourné là IIII jours et gasté le pays tout à l'entour, ilz s'en alerent par devers la riviere de Somme[1] et devers Peronne, ardant et gastant tout, et vinrent à Bray[2], ville fermée et l'aissaillirent grandement; mais ilz y perdirent assez, si s'en partirent suivant la riviere à grand mesaise de pain et de vin. Ilz vinrent jusques à Cressy[3]; là trouverrent souffisanment vitaille, et y passerrent la riviere, car le pont n'estoit point roupt, et y sejournerent le jour de Toussains.

Là endroit vinrent nouvelles au vaillant duc que le roy Edowart estoit venu à Calais[4], et luy mandoit qu'il se traist par devers luy à toute sa compaignie. De ces nouvelles furent moult joyeulx tous pour l'esperance d'avoir monnoye dont ilz avoient eu grande souffrete; si repasserrent la riviere et retournerent à Calays.

1. Le 18 octobre 1359, les Anglais étaient sur la Somme à trois ou quatre lieues d'Amiens. (*Froissart*, éd. Luce, t. V, p. LVI, n. 2.)

2. Bray-sur-Somme, Somme, arr. de Péronne, ch.-l. de cant. Sur la résistance de cette ville à l'armée du duc de Lancastre, voy. *Froissart*, éd. Luce, t. V, p. LVII, n. 2.

3. C'est Cerisy que Jean le Bel a désigné ainsi; auj. Cerisy-Gailly, Somme, arr. de Péronne, cant. de Bray-sur-Somme.

4. Édouard III s'était embarqué le 28 octobre, au point du jour, au port de Sandwich, et, le soir du même jour, il était à Calais. (Rymer, *op. cit.*, t. III, p. 452.)

En celle chevauchie estoient messire Henry de Flandre[1] à tout IIc armeures de fer du pays de Flandres. De Brabant y fut messire Henry de Bautresem, seigneur de Berghes[2], messire Gerard de le Heyde[3], messire Francq de Halle[4]. Des Haynuiers, messire Watier de Manny, le sire de Commingnes à belle compaignie.

Des Hesbignons, messire Godeffroy de Harduemont[5] et son filz messire Jehan, messire Watier de Hastepem, son cousin, messire Jehan de Duras, messire Tierry de Seraing, messire Watier, son jœune frere, messire Race de Jemeppe[6], messire Gile Surles, messire Jehan de Bernamont[7], messire Renault de Berghes et pluseurs aultres, les Alemans, les Missenars[8], les Holandoys, les

1. Henri de Flandre était fils d'Henri de Flandre, comte de Lodi, et ainsi petit-fils de Gui de Dampierre, comte de Flandre. (Le P. Anselme, *Hist. généal. de la France*, t. II, p. 733.)

2. Henri de Bautersem, sire de Berghes, sénéchal de Brabant, était fils de Henri et de Catherine de Gronsvelt. (*Froissart*, éd. Kervyn, t. XX, p. 268.)

3. Gérard van der Heyden.

4. Sur Franck de Hale, voy. la notice très détaillée que lui consacre Kervyn de Lettenhove dans son éd. de *Froissart*, t. XXI, p. 484 à 499.

5. Godefroi de Harduemont, fils de Jean de Harduemont et petit-fils d'Arnoul de Harduemont, maréchal de l'évêque de Liège. (*Froissart*, éd. Kervyn de Lettenhove, t. XXI, p. 523.)

6. Rasse de Jemeppe, maréchal de l'évêché de Liège. (*Froissart*, éd Kervyn, t. XXII, p. 3.)

7. Jean de Bernalmont, fils d'Humbert de Bernalmont et d'une sœur du chroniqueur Jean le Bel, par conséquent neveu de ce dernier. (*Froissart*, éd. Kervyn, t. XX, p. 312.)

8. Ce sont sans doute les chevaliers venus du marquisat de Misnie ou Meissen, sur les bords de l'Elbe, capitale Dresde, que Jean le Bel a désigné ainsi.

Bourguignons, les Savoyens et tant d'aultres de pluseurs pays, que tous dire ne les pourroye.

Ainsy que le duc de Lencaste, à toute celle belle compaignie tiroit par devers Calais pour y trouver le noble roy Edowart que tant avoient desiré, ilz le rencontrerent sur le chemin, à IIII legues de Calays, à si grande compaignie que toute la terre estoit couverte de gens, et estoit grand plaisir de regarder la noblesse, armes reluire, banieres voler, clarins et trompettes sonner. Quant ilz furent venus jusques au roy, ilz luy firent la reverence et il les salua moult courtoisement, et doucement les remercya de ce qu'ilz estoient ainsy venus à son service de leur bonne volenté. Tantost Alamans, Missenars, Hebignons, Brabanchons monstrerent au noble roy leur povreté moult humblement, comment en l'attendue ilz avoient tout despendu, et chevaulx et harnas, siques pour le servir poy leur estoit demouré, ne pour raler en leur pays; si lui prierent que pour sa noblesse et humanité, ilz y voulsit pourveir.

Le noble roy se conseilla assez briefment sur les champs, tout à cheval, si leur respondi : « Je ne suys pas encores pourveu plainement de vous respondre, et aussy vous estes traveilliez, comme je pense; alez vous reposer et rafreschir deux jours ou III à Kalays, et je m'aviseray à nuit pour vous faire response, laquelle vous manderay. » Ces estrangiers ne pœurent adoncques avoir aultre response; si s'en alerent à Calais pour attendre la bonne response dont ilz esperoient d'avoir argent.

Ilz n'eurent pas alé demye liewe qu'ilz encontrerent le plus beau charroy et le plus grand de toutes pourveances que jamais avoient veu. Aprez ilz rencontrerent

le noble prince de Galles, si noblement paré d'armes, et toutes ses gens aussy que c'estoit ung deduit de les regarder; et chevauchoient trestout le commun pas, rengiez comme s'ilz voulsissent combatre toudis, une liewe ou II dessus l'ost du roy son pere, si que leur charroy et leurs pourveances estoient tousjours entre les II osts; laquelle ordonnance ces seigneurs estranges priserent merveilleusement.

Aprez que ces seigneurs estrangiers eurent veu la maniere de leur conroy, et salué humblement le noble prince, lequel les rechut courtoisement, comme cil qui le sçavoit bien faire, et qu'ilz luy eurent remonstré leur necessité, prians qu'il les voulsist secourir et aydier, ilz s'en alerent logier à Calais, reposer et rafreschir.

Le second jour aprez qu'ilz eurent demouré à Calais, le noble roy Edowart leur envoya sa response par II ou par III messages chevaliers, comment il n'avoit pas aporté tant d'argent d'Angleterre qu'il pœut fournir à ce qu'ilz demandoient, car tout luy faloit bien à achever ce que entrepris avoit; mais s'ilz vouloient prendre l'aventure avecques luy, et fortune leur fust bonne, il estoit content qu'ilz partissent leur gaygne à l'avenant, sauf tant que ilz ne pœussent riens demander, ne de chevaulx, ne de harnas perdu, pour despense faitte, car il avoit assez amené de gens pour sa besongne.

Celle response ne pleut pas à ces seigneurs estrangiers qui avoient ainsy durement traveillié et souffert grande famine et povreté, ainsy que vous avez ouy; et toutesfoys on bailla à chascun certaine somme d'argent en prest pour retourner en son pays, mais ce fut moult petit. Si s'en retournerent, les ungs mal montez, les aultres

à pyé, les ungs vendoient leur harnas ou leurs costes, et laissoient à leurs hostes en gaage les aultres leurs houseaulx ; c'estoit toute povreté que de leur fait. Et ouy dire que le marquis de Misc[1] avoit tant despendu que par nulle maniere il ne pouoit retourner en son pays; si eut conseil qu'il suivroit le noble roy Edowart et se mettroit en l'aventure de tout perdre ou d'aucune chose gaagnier ; si s'en ala avecques le noble prince de Galles faire du mielx qu'il pœut.

Or me tairay à tant de celle chevauchie et du duc de Lencaste qui par grande soubtilleté les tira hors de Calays, affin que le roy qui venoit s'y pœust logier, et aussy, car il doubtoit qu'ilz ne s'en voulsissent partir se on ne leur rendoit leurs despens. Si retourneray au noble roy Edowart.

CHAPITRE CV.

SOMMAIRE.

Édouard III rassemble une très forte armée et fait mettre ses prisonniers sous bonne garde en de forts châteaux. Son armée, réunie à Douvres, vient à Calais peu avant la Toussaint 1359. Organisation de ses convois. Il va à Cambrai, Saint-Quentin, traverse le Vermandois, arrive à Saint-Thierry, près de Reims, puis, de là, gagne Rethel, Donchery, prend Attigny et s'avance vers le Chêne Populeux et Commercy.

Comment le roy Edowart vint plus poissaument en France que oncques mais fait n'avoit, en intencion

1. *Froissart*, éd. Luce, t. V, p. 497, le nomme le marquis « de Misse et d'Eurient ». C'est le marquis de Misnie ou Meissen. (Voy. ci-dessus, p. 293, n. 8).

d'avoir paix à son honnour ou de jamais retourner en Angleterre[1].

Or est à sçavoir que quant le duc de Lancaste parti d'Angleterre pour venir à Kalays à ces seigneurs estrangiers, comme vous avez ouy, le noble roy Edowart fist le plus grand appareil de venir en France pour accomplir son intencion que nul eust jamais veu, et fist departir tous ses prisonniers, les plus haults barons de France, et les mit en ses plus fors chasteaulx, et grosses garnisons dedens, et renvoya le roy Jehan en ung plus fort chastel[2], et le restraindi de la plus grande partie de ses deduis, et le fist garder plus estroittement que devant.

Aprez, il fist sçavoir à tous ceulx qui estoient appareilliez de venir avecques luy, qu'ilz se traissent par devers Douvres[3], et il leur liverroit naves et vais-

1. Cf. *Froissart*, éd. Luce, t. V, p. 197, § 458, à p. 213, § 463. La première partie, jusqu'à la p. 200, l. 16, est semblable à la première partie du chapitre de Jean le Bel. Après, Froissart ajoute les noms des principaux seigneurs qui accompagnèrent Édouard III, fait connaître les privations subies par l'armée anglaise en Artois, donne le récit de l'aventure de Galehaut de Ribemont, qui n'est pas dans Jean le Bel, et retrace, avec plus de détails que ce dernier, la marche des Anglais sur Reims. Variantes, p. 497 à 504.

2. Dès le 26 juillet 1359, Édouard III prenait déjà ses dispositions pour faire transférer Jean le Bon du château de Hertford au château de Somerton, et, le 14 août, ordre fut donné au Trésor de délivrer la somme nécessaire pour le conduire de Londres à Somerton sous bonne escorte. (Rymer, *op. cit.*, t. III, p. 438, 439 et 442.)

3. Ce n'est pas à Douvres, mais à Sandwich, que se fit l'embarquement d'Édouard III et des troupes destinées à envahir la France. Le roi d'Angleterre était dans cette ville déjà dès le

seaulx[1]. Chascun s'apresta de partir, si ne demoura ne chevalier, n'escuier, ne homme d'onneur entre XX et XL ans en Angleterre, ou qui ne fust honteux de demourer, quant ilz virent que le noble [roy] leur sire retournoit en France si poissaument, siques tous princes, barons, chevaliers, escuiers et gens de toute sorte vinrent aprez le roy à Douvres, le mielx habilliez que pœurent. Quant tous furent assemblez, le roy fist assembler toute la compaignie en une place, et leur dit plainement que son intencion estoit de retourner ou royaume de France et de jamais n'en retourner ne rapasser la mer, s'il n'avoit fait fin de guerre ou paix à son honneur grandement, ou il morroit en la paine ; s'il en y avoit aucuns qui de ce attendre ne fussent tous confortez, il leur prioit qu'ilz s'en retournassent en leurs maisons. Mais sachiez qu'ilz estoient tous d'une volenté avecques leur roy ; si entrerent es naves joyeusement ou nom de Saint George et de Saint Nicolas, et tant nagerent que ilz vinrent à Kalays II ou III jours devant Toussains l'an mil CCCLIX[2].

Quant le roy Edowart fut arrivé à Kalays avecq le

3 octobre, jour où il donna à tous les comtés les instructions nécessaires pour repousser une invasion si elle venait à se produire. (Rymer, *op. cit.*, t. III, p. 449 à 452.)

1. Les villes de l'Écluse, de Dunkerque et de Gravelines fournirent à Édouard III des vaisseaux pour son passage en France. (Rymer, *op. cit.*, t. III, p. 445.)

2. *Froissart*, éd. Luce, t. V, p. 199 et 398, dit que l'armée anglaise arriva à Calais deux jours avant la Toussaint. Jean le Bel est plus près de la vérité, car le roi entra dans le port de Calais le 28 octobre, dans l'après-midi, et il avait quitté Sandwich le matin du même jour. (Rymer, *op. cit.*, t. III, p. 452.)

prince de Galles et ses II freres, il commanda que on deschargast les vasseaulx et qu'on s'aprestat de mouvoir, car il ne vouloit point là sejourner, ains vouloit aler aprez le duc de Lencaste, son chier cousin, car il ne sçavoit comment il luy estoit.

Si se parti l'endemain de Calays, à tout le plus beau charroy que oncques homme vit, car on disoit qu'il y avoit bien VI^m chars bien atelez, qui tous estoient venus d'Angleterre; et puis ordonna ses batailles si notablement que c'estoit plaisir à les regarder; et avoit nom son connestable monseigneur de la Marche, et le fist chevaucher demye lyewe devant luy à tout VI^c armeures de fer, des mielx habilliez de l'ost, et mil archiers. Aprez, il ordonna sa bataille et prit bien III^m armeures de fer avecques luy et V^m archiers, et chevauchoit toudis rengié et serré aprez son mareschal, ainsy que pour tantost combatre, se besoing en fust. Aprez celle grande bataille, estoient les charroys qui duroient bien II legues franchoises, qui menoient tout ce de quoy on se pœut aviser pour hostel et pour fait de guerre, si comme molins à main, fours pour cuire pain, pour doubtance que tous les fours et molins ne fussent rompus où ilz venroient.

Aprez venoit le prince de Galles et le conte de Richemont, son frere, qui nouvellement estoit marié à la fille du duc de Lencaste, et avoient en leur bataille II^m et V^c armeures de fer montez noblement et richement parez, et avoient IIII^m archiers et autant de brigans faisans l'arriere garde, et ne laissoient pas ung garchon derriere qu'ilz ne l'attendissent, et ne pouoient aler le jour plus de III lyewes. Si doibt on sçavoir que il plouvoit nuit et jour, qui estoit

grand contraire, aussy bien aux hommes comme aux chevaulx. Si trouverrent tout le pays gasté, par quoy on pœut entendre que grands et petis estoient en grande mesaise, et de pain, et de vin, et de chair, et mesmement pour le mauvaiz temps qu'il faisoit.

Tant chevaucha le noble [roy] Edowart qu'il vint emprez Cambray; sy y trouva le pays ung petit plus gras; pour quoy il y laissa sejourner ses gens IIII ou V jours, et puis se mist au chemin par devers Saint Quentin et passa tout le Vermendoys ordonnéement, ainsy que devisé vous ay, et passa la riviere de Somme, la riviere d'Oise, la riviere d'Ayne, et fist tant qu'il se vint logier en la marche de la cité de Rains; c'est assavoir à Saint Thierry[1], au Pont Favregié[2] et là entour, et demoura en celluy pays de la feste Saint Andryeu[3] jusques à V septmaines aprez Noël, que on debvoit compter l'an de l'incarnation mil CCC LX. Et tousjours plouvoit continuellement, et tousjours chevauchoient ses gens de costé et d'aultre, par où ilz cuidoient gaagnier, comme en la conté de Rethés,

1. Saint-Thierry, Marne, arr. de Reims, cant. de Bourgogne.

2. Pontfaverger, Marne, arr. de Reims, cant. de Beine.

3. Édouard III arriva devant Reims le 4 décembre 1359 et y resta jusqu'au 11 janvier 1360. Sur la résistance de cette ville et les opérations de l'armée anglaise pendant ce siège, voy. Varin, *Arch. admin. de Reims*, t. III, p. 156 à 159; Moranvillé, *le Siège de Reims*, dans *Bibl. de l'École des chartes*, t. LVI, p. 90 à 98. Voy. aussi, pour l'emplacement occupé par les Anglais autour de Reims, les *Grandes chroniques*, t. VI, p. 165 et 166. (Cf. Knighton, *op. cit.*, t. II, p. 106 à 108; Denifle, *op. cit.*, p. 340 à 343, et le Dr A. Lapierre, *la Guerre de Cent ans dans l'Argonne et le Rethelois*, p. 15 à 22.)

jusques à Warck[1], à Masieres, à Donchery[2], à Moison[3], et se logoyent ou pays par II ou III jours, et desroboyent tout et gastoient. Mais le roy Edowart avoit commandé sur la hart que nul n'ardist en une ville, fors une maison ou II, pour les aultres mielx raenchonner. Ces gens gaagnierent par force Athegny[4], durement renforcié, si trouverrent [à] foison vin dedens, dont ilz s'aiserrent à leur poste, et en departirent aux seigneurs de l'ost. Et en fut cappitaine ung moult vaillant chevalier de Haynau, nommé messire Eustace d'Obrechicourt, qui estoit cappitaine de tous ceulx qui couroient par la conté de Rethés; et avoient gaagnié la ville de Rethés jusques au chastel et la ville de Chayne Poullieux[5], et les aultres qui chevauchoient vers Laon et Soissons avoient gaagnié la ville de Cormessy[6] jusques au chastel. Et le noble roy et ses enfans gisoient en leur ost tous coys, et ne se mouvoient, et aloient à chasse en sur (*sic*) riviere tous les jours, quant il leur plaisoit, ne oncques ne firent guettier par nuit, combien que loing alassent.

1. Warcq, Ardennes, arr. et cant. de Mézières.
2. Donchery, Ardennes, arr. et cant. de Sedan.
3. Mouzon, Ardennes, arr. de Sedan, ch.-l. de cant.
4. Attigny, Ardennes, arr. de Vouziers, ch.-l. de cant.
5. Auj. Le Chesne, Ardennes, arr. de Vouziers, ch.-l. de cant.
6. Cormicy, Marne, arr. de Reims, cant. de Bourgogne. Sur la prise de cette ville, voy. *Froissart*, éd. Luce, t. V, p. 220 à 223.

Chapitre CVI.

Sommaire.

Complot ourdi contre le duc de Normandie par Le Bascon de Marueil, un des chambellans du roi; sa découverte, exécution du coupable. Chevauchée d'Édouard III en Champagne. Eustache d'Auberchicourt, capitaine de Reims, ravage tout le pays autour de cette ville jusqu'à Rethel et Mézières. Prise de Pierrepont.

Comment une trahison fut pourpensée à Parys de par le roy de Navarre pour faire tuer le duc de Normendye par ung chevalier, qui en fut à mort mis[1].

En ce temps que le roy d'Angleterre gisoit à tout son ost es marches de Rains, ainsy que vous avez ouy, ne oncques ne voulut consentir que nul s'aprochast de ville ne de fortresse pour assaillir, car il ne veoit pas voulentiers ses gens perdre ne mettre leurs corps en sy evidente aventure, avint que une grande trahison[2] fut pourpensée à Parys, ainsy que la renommée

1. Cf. *Froissart*, éd. Luce, t. V, p. 213, § 463, à p. 228, § 472. C'est toute une suite de faits différents que donne Froissart, au milieu desquels on retrouve quelques passages empruntés à Jean le Bel. D'abord, il ne parle pas du complot ourdi contre le duc de Normandie, quoique, p. 214, l. 26, à p. 215, l. 5, il fasse connaître la scission survenue entre le roi de Navarre et le duc de Normandie. P. 223, de la l. 4 à la l. 18, il parle de la levée du siège de Reims par Édouard III, et enfin, p. 227, l. 23, à p. 228, § 472, il donne tout ce qui est relatif à Eustache d'Auberchicourt et à ses incursions dans les comtés de Rethel et de Bar. Variantes, p. 404 à 420.

2. C'est à la même époque que les *Grandes chroniques*, t. VI, p. 166, rapportent la conspiration de Martin Pisdoé, qui fut

en couroit, car le roy de Navarre, qui s'estoit racordé au duc de Normendye, ainsy que dit est cy dessus, se tenoit à Parys et accompaignoit souvent ledit duc, combien que les communes n'i eussent pas trop bonne fiance. Si avint que aucunes gens de son hostel estoient moult privez dudit duc et aloient chasser en boys et en riviere avecques luy souvent; si traitterent ensemble et avecques aucuns bourgoys de Parys que ilz tueroient ledit duc quant il seroit à privée maisnie à la chasse. Si avint par la grace de Dieu que ainsy que il debvoit aler à la chasse à privée maisnie, que celle trahison luy fut descouverte, et fut tantost pris le chevalier qui estoit maistre de celle entreprise. Tantost confessa sans contrainte la trahison et accusa ses compaignons, et fut justicié la nuit du Noël à Parys. On le nommoit Le Bascoux de Morrely[1] et estoit ung des maistres chambellans du roy de Navarre, ainsy que on disoit. Tantost que ce fut fait, le roy de Navarre se trayt à Saint Denis et redevint Angloys, et deffya le duc et ses freres.

Et assez tost aprez ces nouvelles, le roy Edowart se parti des marches[2], là où il avoit demouré par yver par l'espace de VII septmainnes, et s'en ala par devers Champaigne, et passa par emprez Chalons[3].

exécuté le 30 décembre 1359. (Voy. sur cette conspiration Secousse, *Mémoires pour servir à l'histoire de Charles le Mauvais*, t. I, p. 402 à 405.)

1. Le Bascon de Marueil.

2. Édouard III leva le siège de Reims dans la nuit du dimanche 11 janvier 1360. (*Grandes chroniques*, t. VI, p. 167.)

3. Pour la marche d'Édouard III sur Châlons et à travers la Champagne, voy. *Grandes chroniques*, t. VI, p. 167. (Cf. Denifle, *op. cit.*, p. 344 et 345.)

Là il trouva mielx à vivre, et puis ala vers la cité de Troyes; mais il avoit laissié grosses garnisons es marches de Rains, dont messire Eustace d'Obrechicourt[1] estoit souverain et avoit bien II^c combatans qui desroboyent et gastoient tout, maiz on ne sçavoit que penser à quelle fin le roy tiroit parmi Champaigne.

Ce chevalier, messire Eustace et ses compaignons, dommagerent terriblement le pays d'entour Rains, et mesmement le conté de Rethés, entour Maisieres, et tuerent sans pitié hommes, femmes et enfans qui ne se poyoient raenchonner, et gaagnerent tant que on ne le pourroit extimer de raenchons, de prisonniers et de rachas de villes, car ilz gisoient bien II ou III jours en une place sans destourbier de nulluy. Les nobles et aultres du pays les menassoient bien et faisoient semblant d'issir hors contre eulx, mais au jour que ce fut escript n'en avoient riens fait, de quoy moult de gens se sont merveilliez et l'ont tourné à trés grand blasme et deffault de cœur, mesmement qui souvent veoient que ces gens ne pouoient avoir secours du roy d'Angleterre, et les veoyent tous confortez de attendre le siege.

Aprez, leur avint l'an LX, environ V jours aprez Pasques[2], en ce temps que on les menassoit d'assiegier, ilz vinrent par nuit à une forte ville de Lannoys assez prez de Montagu[3], entre fors marès, et le nom-

1. Le Dr A. Lapierre, dans son ouvrage *la Guerre de Cent ans dans l'Argonne et le Rethelois*, p. 16 à 22, retrace un tableau bien complet des ravages exercés par Eustache d'Auberchicourt dans le nord de la Champagne.

2. Pâques tombait le 5 avril en 1360.

3. Montaigu, Aisne, arr. de Laon, cant. de Sissonne.

moit on Pierrepont[1], et avoient les gens du pays, nobles et autres, mis leur chevanche dedens. Si tost que ces compaignons sentirent le guet endormi, ilz se mirent pour convoitise de gaagnier dedens ces marès, et vinrent jusques aux murs, et puis entrerent en la ville et le gaagnerrent sans deffense; si le desroberrent tout à leur volenté et trouverrent dedens plus de richesse qu'en place où ilz eussent esté. Si s'en retournerent à tout leur proye à Athegny, à tout bien III^c^ prisonniers et XXX belles damoiselles, sans les aultres, pour faire leur volenté et plaisir.

Chapitre CVII.

Sommaire.

De la Champagne, Édouard III passe dans la Bourgogne, qu'il ravage pendant dix semaines. De là, il va, par les comtés de Nevers et d'Auxerre, vers le Gâtinais, puis vers Chartres. Accord des Bourguignons et du duc de Bar pour chasser d'Attigny et de Pont-à-Mousson les Anglais, qui vont s'établir dans la vallée de Metz. Le comte de Salm, les ducs de Lorraine et de Bar et les habitants de Metz s'entendent avec les ducs de Luxembourg et de Brabant pour les chasser. Le comte de Mons, fils du duc de Juliers, est tué par des pillards.

Vous pouez cy veoir quelles marches du royaume de France le roy d'Angleterre gasta et raenchonna et combien de temps il y demoura sans estre empeschyé[2].

Or vueil je retourner au roy Edowart, qui s'en ala

1. Pierrepont, Aisne, arr. de Laon, cant. de Marle.
2. Cf. *Froissart*, éd. Luce, t. V, p. 223, l. 27, à p. 225,

parmy Champaigne aprez ce qu'il eust gasté le pays d'entour Rains, et puis se mist en Bourgongne[1]; si le trouva si planteureux de tous biens que il s'y tint jusques à my karesme, depuis Noël, puis en une place, puis en aultre. Si gastoient tout le plat pays, mais n'ardoient que une maison en une ville; et se tint en celluy bon pays bien par l'espasse de x septmainnes sans nul destourbier, et y gaagnierrent si grand tresor que à croire n'est.

Quant il eust tout gasté le pays, le duc de Bourgongne fut bien joyeux de luy donner II foys C[m] flourins au mouton, affin qu'il s'en partist et eust treves à luy par l'espace de III ans[2].

Adoncques se parti le noble roy et mena son ost par le conté de Nyvers et la conté d'Aussoirre, si raenchonna le pays, et en eut tant de finance que on ne le pourroit nombrer, puis s'en tira par devers Montargis et y demoura III jours, et puis passa par Gastinoys et

§ 469, et p. 226, § 470, à p. 227, § 471, où il parle de l'expédition d'Édouard III à travers la Bourgogne et de son retour sur Paris, en passant par le Gâtinais, mais avec plus de détails que Jean le Bel. Le reste du chapitre, c'est-à-dire tout ce qui se rapporte au duché de Bar, au Luxembourg, à Metz et à la mort du comte de Mons, n'a pas été reproduit par Froissart. Variantes, p. 414 à 416 et p. 417 à 419.

1. Sur la marche de l'armée anglaise en Bourgogne et les ravages qu'elle y commit, voy. Denifle, *op. cit.*, p. 345 à 347, et *Froissart*, éd. Luce, t. V, p. LXIV à LXVIII, surtout les notes.

2. C'est au traité de Guillon (Yonne, arr. d'Avallon, ch.-l. de cant.), conclu le 10 mars 1360 (n. st.), que Jean le Bel fait allusion. Le texte de ce traité est publié dans Rymer, *op. cit.*, t. III, p. 473 et 474, et dans dom Plancher, *Histoire de Bourgogne*, t. II, Preuves, p. CCLIII, n° 295.

s'en vint par devant Parys[1]. Là tous les nobles barons de France estoient assemblez et se fust voulentiers combastu à eulx, s'ilz fussent issu hors. Là il demoura par l'espace de VI jours pour attendre leur volenté, et quant il vit qu'ilz n'avoient point de conseil de combatre ne de courage, il s'en ala par devers Chartres[2], et envoya le prince de Galles, son filz, par devers Rouen, en Normendye.

L'abbé de Clugni aloit souvent en l'ost du roy et du roy à Parys pour traittier de la paix[3], mais de ce me tairay à tant, tant qu'il soit heure d'en parler.

Au departement que le roy Edowart fist du pays de Bourgongne, pluseurs chevaliers et escuiers, et aultres d'estrange pays qui l'estoient venus servir de leur volenté, prirent congié de luy et s'en retournerent

1. Édouard III était le 31 mars à Chanteloup, comm. de Saint-Germain-lès-Arpajon, entre Montlhéry et Arpajon. Il semble être resté dans cette localité jusqu'au 7 avril, jour où il s'approcha de Paris, et vint occuper avec son armée Issy, Vanves, Vaugirard, Gentilly, Cachan. (*Grandes chroniques*, t. VI, p. 169 et 170; *Guillaume de Nangis*, t. II, p. 301 à 303. Cf. *Froissart*, éd. Luce, t. V, p. LXIX, n. 3, et p. LXX, n. 1, et Denifle, *op. cit.*, p. 349 à 358.)

2. Ce fut le dimanche de Quasimodo, 12 avril, qu'Édouard III s'éloigna de Paris pour se diriger sur Chartres. (*Grandes chroniques*, t. VI, p. 171.)

3. Les personnes chargées par le pape Innocent VI de négocier la paix entre Édouard III et la France étaient Androin de la Roche, abbé de Cluny, Hugues de Genève, fils d'Amédée II, comte de Genève, et Simon de Langres, maître général des Frères Prêcheurs. Des négociations eurent lieu, sans succès, le vendredi saint, 3 avril, en la maladrerie de Longjumeau, et, le vendredi 10 avril, près de la Tombe-Issoire. (*Grandes chroniques*, t. VI, p. 169 et 170. Cf. Denifle, *op. cit.*, p. 354 à 358.)

en leur pays, et chevaucherrent ensemble pour aler plus seurement hors de France, comme Lorhains, Savoyens de la haulte Bourgongne. Tant alerrent qu'ilz vinrent en la duchyé de Bar; là il trouverrent foison de gens assemblez qui gastoient et exilloient tout le pays, et avecques ce ilz entendirent que le duc de Bar faisoit grand aprestement pour aler assiegier, avecques ceulx de la conté de Rethés et de Rains, ces Angloys qui se tenoient à Athegny. Si s'acorderrent avecques ceulx de la duchié de Bar, qui estoient contre le duc, affin qu'ilz luy donnassent à faire et l'empeschassent qu'il n'alast à Athegny contre ceulx qui estoient de leur acord. Si se mirent tous ensamble et alerent par devant Saint Mehu[1], qui est la meilleure ville de la duchyé de Bar, et gasterrent tout le pays d'entour. Et toudis croissoit leur ost, car de toutes pars leur venoient gens, et estoient bien comme on disoit xv^m combatans, dont il en avoit bien iii^m à cheval. Il avoient tant de femmes robé, chevauchans avecques eulx, que merveilles estoit. Quant ilz eurent gasté tout le pays, ilz se trairent par devers le Pont à Mousson et l'enclorrent, et gasterent le pays d'autour.

Bien fut vray que le duc de Bar fist une assemblée pour combatre ces gens soubs le confort de la ville de Mès; mais quant il vint prez d'eulx, il les trouva de si bonne ordonnance qu'il n'eut point de conseil de leur courre sus, ains s'en retourna à toute sa compaignie tout confus, et ilz en demourerent plus orguil-

1. C'est Saint-Mihiel (Meuse, arr. de Commercy, ch.-l. de cant.), que Jean le Bel a désigné ici. (Voy. abbé Clouet, *Histoire de Verdun et du pays verdunois*, t. III, p. 297.)

leux. Si s'ordonnerent plus que devant et establirent certains cappitaines qui avroient maistrie et justice sur eulx, et aprez ilz s'en alerent tous en la valée de Mès, qui est moult fertile et planteureuse.

Assez tost aprez, le conte de Sames en Samoys, le duc de Lorhaine, le duc de Bar et ceulx de Mès, veans que ces gens multiplioient de jour en jour et les pourroient destruire, se on n'y mettoit remede, ilz manderrent au duc de Luxembourch et de Brabant[1], qui estoit en sa plus grand flour de jeunesse, que ces gens gasteroient Luxembourch, s'il ne le venoit deffendre; mais s'il vouloit venir à poissance de gens, ilz se mettroient avecques luy le plus poissaument que pourroient, et mesmement tous ceulx de la grande cité de Mès istroient hors et seroient avecques luy. Ledit duc de Luxembourch, ouyes ces nouvelles, tantost assembla gens de Brebant, du Liege et d'aultres marches, et requist ses amis, comme monseigneur du Liege, qui lui envoya C lances, et messire Loys, son frere, qui luy mena C compaignons.

Quant il fut venu à Luxembourch, il trouva que ces seigneurs estoient mal aprestez de faire ce que mandé avoient, et que les bourgoys de Mès estoient comme refroidiez ou de mauvais acord. Si fut grandement confus et esbahy comme cil qui ne sceut que faire, si

1. Jean le Bel fait sans doute allusion au traité d'alliance conclu le 4 mai 1360 entre Adhémar de Monteil, évêque de Metz, Wenceslas de Bohême, duc de Luxembourg, Robert, duc de Bar, Bouchard de Fenestrange, lieutenant du gouverneur du duché de Lorraine et la ville de Metz, pour défendre leurs pays respectifs contre les étrangers, Anglais ou autres, qui voudraient les attaquer. (*Histoire générale de Metz*, t. IV, p. 186. Voy. aussi t. II, p. 556.)

contremanda et renvoya ses gens. Or valu pis la chose que devant, car ces gens d'armes en eurent plus grand cuer. Et certainement ce fut grande honte auxdits seigneurs et aux bourgoys de Mès.

A celle departie avint ung grand meschief, ce fut pitié et dommage, car le jœune conte de Mons, filz au duc de Juley aisné hoir, en la plus grand flour de sa jeunesse, ala pour aler disner en ung chastel de son cousin, que on appelloit le seigneur de le Scleyde. Ainsy comme il seoit à disner, ung chevalier, que on appelloit le seigneur de la Gerarstene, vint à grand foison de gens par devant le chastel et la ville et enmena les bestes. Le hahay ala jusques au chastel; le sire de Scleyde et son frere et ses gens s'alerrent armer pour les rescourre, s'ilz pœussent.

Quant le gentil conte vit ce, il dist puis que là s'estoit embastu, il feroit comme le seigneur de layens. Le seigneur et les compaignons luy prierent assez de demourer, disant qu'il n'apartenoit point à tel prince comme il estoit, de mettre son corps en aventure, mesmement pour rescourre bestes. Le gentil conte ne laissa pour priere qu'on luy sceut faire qu'il ne montast sur son coursier; si fut le premier qui aconsuivy les anemis, aussy fut il le premier tué. Ce fut trés grand dommage que ung tel prince, qui de son eage passoit tous les autres en grace et en proesse, fust ainsy meschantement tué; si en fut fait si grand dœul par toute Alemaigne et par tous pays où il estoit congneu que merveilles et pitié estoit; et avint à celle besongne que le chevalier qui avoit mis celle chevauchie y fust tué par ung escuier, car quant il vit que son seigneur estoit ainsy mort, il abandonna sa vye

tout à pyé et fit tant qu'il bouta son espée par la cuisse, contre mont jusques au ventre de cil chevalier, qu'on nommoit le prevost de Gerarstene. Aussy ledit escuier y fut sy navré qu'il le convint reporter au chastel en grande aventure. Si me tairay de ceste matere, et retourneray au noble roy Edowart pour conter comment il se parti de France par acord et paix accordée l'an mil CCCLX, ou moys de mai, par l'abbé de Clugny, entre Chartres et Parys.

CHAPITRE CVIII.

SOMMAIRE.

Organisation de l'armée d'Édouard III, qui se dirige sur Chartres. Conditions de la paix. Provinces cédées en plus de trois millions de florins à l'écu *Philippus*, que le roi de France devait verser en six paiements. Termes de ces versements et otages à livrer. Chevaliers anglais envoyés à Paris pour prêter serment au sujet de ces conventions. Retour d'Édouard III en Angleterre. Fêtes données à Londres en l'honneur du roi Jean, qui vient ensuite à Calais en attendant le paiement de la première somme. Les Tards-Venus ravagent la Champagne et la Bourgogne, puis descendent sur Avignon. Le pape organise une croisade contre eux.

Comment la paix des II roys fut faitte et comment le roy Edowart retourna en Angleterre et renvoya le roy Jehan de France[1].

Premierement, vous debvez sçavoir que le noble

1. Cf. *Froissart*, éd. Luce, t. V, p. 225, § 469, à p. 226, § 470, emprunté à Jean le Bel. Variantes, p. 416 et 417, et t. VI, p. 1, § 474, à p. 19, l. 21. Dans cette partie, Froissart

roy Edowart passa la mer pour venir en France, ainsy que dit vous ay, l'an mil CCCLIX, III jours ou IIII devant la Toussains[1], et y demoura jusques à l'yssue du moys de may[2], et ne trouva qui se combastist à luy ne qui le destourbast qu'il n'eust vivres et alast quelle part que voulsist, fors que es bonnes villes fermées; et n'eurent oncques plus hault de III jours faulte ne mesaise, fors que de pluye et de mal temps parmy l'yver tant qu'ilz furent entour Rains. Et debvez sçavoir que le noble roys et ses gens avoient bien entre X^m et XII^m chars charians à III bons chevaulx venus d'Angleterre, et menoient les seigneurs sur leurs chars, tentes et pavillons, forges et fours pour faire ce que besoing estoit[3], pour doubtance qu'ilz ne trouvassent tout gasté et despechyé aval le pays; et avoient pluseurs nacelles et batelles de cuir boully, si soubtillement faites, que il y pouoit bien [tenir] III hommes pour nager en ung estant ou

donne beaucoup plus de détails sur tout ce qui est relatif au traité de Brétigny. P. 19, l. 22, et p. 20, il reproduit Jean le Bel. Dans la suite, p. 21, l. 1, à p. 59, § 491, il est plus développé et reproduit surtout plusieurs lettres d'Édouard III. Tout ce qui concerne les Tards-Venus et les Grandes Compagnies, p. 59, § 491, à p. 72, § 496, est plus détaillé; mais les paragraphes 496 et 497 (p. 78 et 79) sont empruntés en grande partie à Jean le Bel. Variantes, p. 237 à 269.

1. Comme nous l'avons dit ci-dessus, p. 298, n. 2, Édouard III débarqua en effet le 28 octobre 1359 à Calais.

2. Le retour d'Édouard III en Angleterre s'effectua le 18 mai, et, le lendemain 19, il était en son palais de Westminster. (Rymer, *op. cit.*, t. III, p. 494.) Les *Grandes chroniques*, t. VI, p. 214, font donc erreur en disant qu'il s'embarqua à Honfleur seulement le 19.

3. Dans le ms., il y a par erreur : *et*.

une riviere pour peschier, s'il leur plaisoit, et ainsy avoient les seigneurs et gens d'estat assez de poisson [pendant le] karesme; mais les communes se passoient à ce qu'ilz pouoient avoir.

Et, avecques ce, le noble roy avoit bien XXX faulconniers tous chargiez d'oyseaulx, et bien LX couples de grands chiens et autant de levriers, dont il aloit chascun jour en chasse. L'ost estoit tousjours party en III parties, et chevauchoit chascun ost à par luy, et avoit chascun avant garde et arriere garde, et se logoit une liewe loing [l'ung] de l'aultre, dont le prince de Galles enmenoit ung, et le duc de Lencaste l'aultre, et le roy Edowart le tiers.

Ainsy chevauchant, tant firent qu'ilz vindrent devant Paris pour avoir bataille, ainsy que vous avez ouy cy devant, et puis se trairent par devers la cité de Chartres, tousjours querant le plus gras pays, et puis alerent par devers Bonyvaulx[1] et par devers la marche de Vendosme. Adoncques le noble roy, par la priere de l'abbé de Clugny, se tray par devers Chartres et y demoura par l'espace de XXI jours[2], traittant de paix, laquelle fut faitte et acordée en la maniere que s'ensuit[3].

1. Bonneval, Eure-et-Loir, arr. de Châteaudun, ch.-l. de cant. (Cf. *Grandes chroniques*, t. VI, p. 171.)

2. D'après les *Grandes chroniques*, t. VI, p. 172, les négociateurs français quittèrent Paris le 27 avril 1360, et, le 1er mai, commencèrent à Brétigny les pourparlers entre les représentants des rois de France et d'Angleterre, qui aboutirent, le 8 mai, à la conclusion du traité de paix.

3. Sur le traité de Brétigny, voy. Cosneau, *les Grands traités de la guerre de Cent ans*, p. 33 à 68; Rymer, *op. cit.*, t. III, p. 487; *Grandes chroniques*, t. VI, p. 173 à 211.

C'est assavoir que le noble roy Edowart et ses hoirs doibvent avoir, tenir et posseder perpetuellement, paisiblement et quittement, sans nul ressort et sans tenir en fief du roy de France ne d'aultre, tous les pays et terres qui s'ensuivent; c'est asssavoir, la Bergorce[1], de Dagenès[2], le Kaoursin, de Pierregort, de Roerge, de Poytou, de la Rochelle, de Lymosin, de Xantonge, la conté d'Angolesme, le fief de Thowart[3], le fief de Belleville, avecq toute la duchyé de Guyenne, et sy avant que anciennement elle s'estendoit; et debvoit avoir et tenir es marches de Picardie, sans ressort et sans tenir de nully la ville et chastel de Calais, à tout ses appendences, la terre de Marque[4] et toute la conté de Guynes[5], villes et chasteaulx, ainsy comme elle s'estent. Et debvoit avoir, s'il luy plaisoit, toute la conté de Pontyeu, laquelle fut donnée à madame la royne d'Angleterre, sa mere, en mariage; mais celle debvoit il tenir en fief du roy de France, s'il le vouloit ravoir, ainsy comme son pere faisoit.

Encores debvoit il avoir pour ses frès et dommages III milions de flourins à l'escu Philippus, qui montent XXX foys cent mille florins, à payer à VI foys. Le premier payement dedens III septmainnes aprez la feste Saint Jehan, l'an mil CCCLX, et le remanant dedens III ans aprez ensuivant, chascun an la tierce part, et luy demouroient quittement toutes les

1. La Bigorre.
2. L'Agenais.
3. Thouars.
4. Marck, Pas-de-Calais, arrondissement de Boulogne, canton de Calais.
5. Guines, Pas-de-Calais, arr. de Boulogne, ch.-l. de cant.

raenchons des pays, des villes, des maisons et des prisonniers.

Et pour tous ces convens, les Françoys debvoient envoier bons hostages et souffisans, des plus grands du royaume, pour estre en la ville de Kalays jusques à tant que ce que dit est fust accompli. Et le roy Edowart aussi, d'aultre part, convenança et promist de ramener le roy Jean de France à Kalays dedens le jour de la feste Saint Jehan, et là le tenir par l'espace de III septmaines à ses despens, dedens lesquelles les Françoys debvoient avoir accompli les dessusdittes convenances et mis les gens du noble roy Edowart en possession paisible de tous les chasteaulx, villes, places et terres qu'il debvoit tenir et avoir sans ressort.

Et se tout ce n'estoit plainement fait ainsy que dit est, ledit roy Jehan de France et tous ses hostages debvoient demourer à Calays par l'espasse de III moys tous coys et payer XXX^{m} flourins pour leurs frais et despens, et debvoient les Anglois demourer saisis des chasteaulx et fortresses qu'ilz avoient gaagnié ou royaume de France, mais ne debvoient ne pillier ne faire guerre.

Et avecq ce, le jœune conte de Montfort debvoit avoir la conté de Montfort quitte et lige, et sa part de la duchié de Bretaigne, si avant que les roys dessusdis diroient qu'il en debvoit avoir par droit, oyees et examinées diligenment les raisons de messire Charles de Bloys, d'une part, et les raisons dudit conte, d'aultre; et debvoit tout ce tenir en fief du roy de France. Et aprez, quant tout ce seroit fait, le roy Jehan debvoit estre ramené paisiblement à Paris,

et XVI prisonniers seulement qui furent pris avecques luy, ceulx desquelz les II roys se pourroient acorder. Et affin qu'on pœut mielx accomplir ce qui est dit, une treve fut accordée, à durer partout jusques à la Saint Michiel[1], ung an aprez ensuivant; et debvoient les Françoys mener et conduire le roy Edowart parmi France jusques à Kalays paisiblement, ainsy qu'ilz firent.

Et ainsy, parmi tout ce, le roy d'Angleterre debvoit renoncier au droit et au nom qu'il pretendoit en France.

Quant toutes ces choses furent faittes et acordées, le duc de Normendye[2] jura les maintenir et poursuivir comme hoir aisné de France en la presence du prince de Galles[3], du duc de Lencaste et pluseurs barons d'Angleterre comme procureurs du roy Edowart. Aussy firent pluseurs seigneurs de France qui là furent presens; aussy le jurerent d'aultre part les dessusdis procureurs.

Et aprez, l'envoya jurer le noble roy par IIII chevaliers[4] au palaiz à Parys devant tout le monde, dont

1. Le texte de ces trêves, qui furent conclues à Chartres le 7 mai 1360, se trouve dans les *Grandes chroniques*, t. VI, p. 202 à 211, et dans Rymer, *op. cit.*, t. III, p. 486.

2. C'est à Paris, le 10 mai 1360, que le régent ratifia le traité de Brétigny et jura de l'observer. (*Grandes chroniques*, t. VI, p. 200, 201, 212 et 213.)

3. Le 15 mai, à Louviers, le prince de Galles jura à son tour de se conformer aux clauses de ce traité, et, le 16, il fit faire les lettres constatant ce serment. (*Grandes chroniques*, t. VI, p. 201 et 214.)

4. Ce n'est pas quatre, mais six chevaliers anglais qui allèrent à Paris, trois bannerets et trois bacheliers, non pas

chascun eut grand joye, et leur vinrent au devant, hors des portes, clercs et lays à procession moult noblement, et sonnoient cloches de tous costez, et parées estoient toutes les rues de Parys. Chascun les suivy jusques au palays, là où ilz firent le serement, ainsy que dit est.

Puis furent grandement festiez du duc de Normendye et de tous les seigneurs, et les mena on en la belle chappelle, où leur furent monstrées les plus belles reliques du monde et les plus beaulx joyaulx, et mesmement la saincte couronne dont Dieu fut couronné à son sainttisme traveil, et en donna le duc de Normendye à chascun chevalier une des plus grandes espines de ladite couronne; lesquelles choses lesdits chevaliers priserent moult.

Aprez, le duc leur fist donner à chascun le plus beau coursier que on pœut vir ne trouver, et grand foison de joyaulx merveilleusement riches, et puis furent convoyez et remenez poissaument à leurs gens qui les attendoient à Palesyau, et puis chevauchierent les II mareschaulx de France avecques eulx jusques au roy Edowart, qui les attendoit pour estre conduit et mené parmi France, ainsy que dit est.

Tantost que les chevaliers angloys furent vers le roy Edowart, ilz luy conterent l'onneur et la courtoisie des Françoys; si en eut grand joye et les festia grandement, et ces seigneurs de France aussy.

L'endemain matin, le roy et toutes ses gens se mirent au chemin doucement et ordonnéement par

pour jurer d'observer le traité de paix, mais pour assister au serment prêté par le régent. (*Grandes chroniques*, t. VI, p. 212-213.)

devers Normendye et par devers le Pont de l'Arche, pour là passer la riviere de Saine. Partout où ilz passoient, ilz trouvoient les villes ouvertes et avoient competent et raisonnable marchié de tout, car vous debvez sçavoir que si tost que la paix fut accordée, on la fist crier par tout le royaume; et le noble roy faisoit toudis chevauchier derriere, affin que ses gens ne feissent villaine force ne oultrage à nully[1]. Ilz se logerent au Pont de l'Arche, et puis, l'endemain matin, le noble roy s'en ala à petit de gens par devers le port de Harefleu, et là passa en Angleterre[2], et ses gens, ainsy que dit est, passerent bellement et alerent tant qu'ilz vinrent à Pinquegny en Picardie[3], sur la riviere de Somme, et là passerrent et s'en tirerent à Kalays. Si prirent les Françoys congié d'eulx, et les Angloys s'apresterent de passer oultre en Angleterre, chascun le mielx que il pœut.

Si tost que le noble roy fut venu à Londres, à telle compaignie qu'il avoit, et qu'il eust esté festié de la royne, il s'en ala le plus tost qu'il pœut par devers le roy Jehan et l'emmena à Londres, où il fut festié[4] de

1. Dans certains endroits, cependant, les Anglais se livrèrent au pillage, comme le prouvent des lettres de Charles V, du 23 décembre 1375, rapportées par Luce dans son édition de *Froissart*, t. VI, p. VII, n. 1.

2. Comme nous l'avons vu ci-dessus, p. 312, n. 2, c'est le 18 mai qu'Édouard III s'embarqua, non à Harfleur, mais à Honfleur. Il débarqua le même jour en Angleterre, au port de Rye. (Rymer, *op. cit.*, t. III, p. 494.)

3. Picquigny, Somme, arr. d'Amiens, ch.-l. de cant.

4. Le 14 juin 1360, Jean le Bon et Édouard III dînèrent ensemble à la Tour de Londres. (*Grandes chroniques*, t. VI, p. 215. Cf. *Froissart*, éd. Luce, t. VI, p. VII, n. 4.)

la royne, du prince de Galles, qui pas ne le hayoit, du duc de Lancaste et des aultres seigneurs si grandement que chascun le pouoit et sçavoit faire, et dura la feste et court ouverte xv jours.

Quant tout ce fut passé et on eut appareillié le roy de France de si noble appareil, comme à luy appartenoit, le noble roy Edowart et ses enfans et tous les aultres seigneurs le menerrent jusques à Douvres[1], sur la mer, et envoya le roy Edowart son filz et grande compaignie de seigneurs avecques luy jusques à Calays[2], ainsy que promis estoit. Si attendirent assez longuement à Kalays les seigneurs de France qui debvoient aporter vi foys cent mille florins et entrer en hostage, ainsy que dit est.

Quant ilz eurent assez attendu et virent que ces hostages n'estoient point appareilliez ne l'argent prest, ilz prirent congié du roy Jehan et s'en retournerent en Angleterre. Si laisserrent ledit roy Jehan et messire Philippe, son jœune filz, en la garde de iiii chevaliers et d'aultres moult souffisans qui leur faisoient tout le solas que faire pouoient bonnement, et laissoient parler à luy à disner et à souper les chevaliers de France, à son plaisir, et le menoient souvent à l'esbatement dehors en chasse et aultrement, attendant que laditte somme d'argent, la somme promise fut apportée à Saint Omer[3]; mais on ne la voulut pas delivrer jusques

1. Ce n'est pas Édouard III, mais le prince de Galles, qui accompagna Jean le Bon jusqu'à Douvres. (*Froissart*, éd. Luce, t. VI, p. viii, n. 1.)

2. Jean le Bon arriva le 8 juillet à Calais. (*Grandes chroniques*, t. VI, p. 215.)

3. Le 12 juillet 1360, Charles, duc de Normandie, régent de

à tant que tous les hostages fussent entrez, ainsy que promis estoit, et à bonne cause, car se la somme des flourins fust delivrée et aprez tous les hostages n'y voulsissent pas entrer ou ne s'y voulsissent accorder, laditte somme fust perdue, la paix fust brisée, ledit roy Jehan fust remené en Angleterre.

En telle maniere demoura ledit roy de France et son aisné filz à Calays, moult longuement, par la deffaulte des haults pers et barons de France, qui faisoient grand dangier d'entrer en hostage pour delivrer leur roy. Au desrain et au fort, le plus disoient qu'ilz estoient prests et appareilliez, mais ja n'enterroient en cel hostage, se les II filz du roy n'y entroient premierement, le conte d'Anjou [et] le conte de Poittiers, quy plus y estoient tenus que nuls aultres.

Ilz n'avoient pas moult grand tort, car ces II contes par apparence en faisoient plus de refus que nuls des aultres, et furent tous les aultres qui estoient nommez pour entrer en cel hostages, venus à Saint Omer XV jours devant lesdits contes.

Tant ala la besongne que environ la feste de Toussains[1], laditte somme de VI fois C^m flourins fut delivrée à Kalais, et tous les chevaliers livrez et menez à Kalays à grande feste[2].

France, alla à Saint-Omer pour faire exécuter tout ce qu'il pourrait du traité. (*Grandes chroniques*, t. VI, p. 215.)

1. C'est le samedi 24 octobre 1360 que le traité de Brétigny fut définitivement ratifié à Calais. Sur les 600,000 écus, 400,000 furent seulement versés à cette date et le reste vers la fin du mois de décembre 1360. (*Grandes chroniques*, t. VI, p. 217; *Froissart*, éd. Luce, t. VI, p. XV, n. 1.)

2. Voy. les noms des otages dans *Froissart*, éd. Luce, t. VI, p. 55.

Adoncques se departi le roy Jehan de Kalais[1], et le conduisirent le prince de Galles et le duc de Lencaste jusques à Saint Omer, et tint ledit roy là une grande court à la feste de Toussains, et là y furent durement festiez tous les III jours ledit prince de Galles, et le duc de Lencaste, et ceulx de sa compaignie, puis se partirent les seigneurs d'Angleterre, et à grand joye retournerent en Angleterre[2]. Et le roy Jehan s'en vint vers Arras[3] et ala de bonne ville en bonne ville jusques bien prez de Noël, qu'il arriva à Parys, où il demoura tout l'yver, et tous les princes avecques luy. Partout on luy presenta assez de nobles et beaulx joyaulx, mais oncques n'en dit grand mercys de sa bouche.

En ce temps estoit une grande compaignie en Bourgongne et en Champaigne, que on nommoit les Tart Venus, et avoient gaagnié le chastel de Jenville[4] et

1. Jean le Bon partit de Calais pour aller à Boulogne le dimanche 25 octobre, au matin. Il fut accompagné par le prince de Galles et ses frères, seulement jusqu'à cette ville et non jusqu'à Saint-Omer. (*Grandes chroniques*, t. VI, p. 217 et 218; *Froissart*, éd. Luce, t. VI, p. 54.) Le jeudi 29 octobre, Jean se rendit de Boulogne à Saint-Omer, où de grandes fêtes furent données en son honneur. (*Grandes chroniques*, t. VI, p. 218 à 221.)

2. Édouard III s'embarqua à Calais avec les otages pour retourner en Angleterre le samedi 31 octobre, avant le jour. (*Grandes chroniques*, t. VI, p. 219.)

3. Jean le Bon ne passa pas par Arras, mais, d'après les *Grandes chroniques*, t. VI, p. 220 à 223, de Saint-Omer il passa par Hesdin, Amiens, Noyon, Compiègne, Senlis, Saint-Denis et fit son entrée le 13 décembre 1360 à Paris. (Cf. *Froissart*, éd. Luce, t. VI, p. XV et XVI.)

4. Le château de Joinville (Haute-Marne, arr. de Vassy, ch.-l. de cant.) fut occupé par une compagnie d'aventuriers entre le

tout le tresor qu'on avoit dedens assemblé et mis soubs la fiance de sa force, et estoit si grand et tant valoit que on ne le pourroit nombrer.

Environ le Noël, ces compaignons qui avoient tout celluy pays gasté et exillé, s'en tirerent vers Avignon et gaagnerent tantost la forte place que on appelle le Pont Saint Esperit[1], et prirent grand nombre de bonnes gens d'armes qui dedens estoient pour le garder, et violerrent bourgoises et puchelles, et roberrent tout ce qu'ilz trouverrent, et gasterrent tout le pays d'entour, d'une part et d'aultre, jusques en Avignon[2], de quoy le Pape et ses cardinaulx avoient grande paour. Ilz avoient fait ung cappitaine qui s'escrivoit en ses lettres partout et se faisoit ainsy nommer : amy de Dieu et anemy de tout le monde.

Adoncq avoit en France grand foison, en pluseurs marches, de pilheurs et robeurs qui gastoient le pays, Angloys et aultres, et tenoient encores grand foison de chasteaulx et de fortresses, pour quoy poy de gens osoient aler avant le pays, mesmement en Champaigne, en Brye, entre Parys et Orliens, et entre Parys et Chartres, combien que bonne paix fut faitte et que le roy Jehan et tous ses haults barons fussent avecques luy à Paris. Maiz quant ilz eurent entendu les nouvelles que ces compaignons avoient pris la forte ville du Pont Saint

8 mai 1360 et le 24 octobre de la même année. (*Froissart*, t. VI, p. XIX, n. 1.)

1. Pont-Saint-Esprit, Gard, arr. d'Uzès, ch.-l. de cant. Cette ville fut prise le 28 décembre 1360. (Denifle, *op. cit.*, p. 389. Cf. *Froissart*, éd. Luce, t. VI, p. XXXI, n. 1.)

2. Sur les ravages commis par les Grandes Compagnies autour d'Avignon, à la fin de 1360 et en 1361, voy. Denifle, *op. cit.*, p. 386 à 402.

Esprit et qu'ilz pensoient tantost avoir conquis Avignon et toute Prouvence, chascun eut tantost propos d'aler celle part ainsy qu'ilz firent; dont les aucuns vendoient les chasteaulx et fortresses qu'ilz tenoient à ceulx aux quielx ilz estoient, ou aux aultres du pays; les aultres s'en aloient aprez qui mielz mielx.

Adoncques eurent le Pape et les cardinaulx conseil; si ordonnerrent une croiserie[1] sur les mauvaiz crestiens qui[2] gastoient ainsy le pays et crestienté sans deport, et tuoient hommes, femmes et enfans sans mercy, et violoient bourgoises et puchelles. Si firent le Pape et les cardinaulx sermonner publiquement et assoulurent de paine et de coulpe tous ceulx qui s'abandonneroient à destruire ces mauvaises gens, et firent le cardinal d'Oste[3] cappitaine de celle croiserie, qui assez tost aprez se parti d'Avignon, à tout ce qu'il avoit de gens, pour attendre ceulx qui vendroient acquerir les pardons de celle croiserie. Pluseurs gens alerent celle part, chevaliers et escuiers, qui s'attendoient avoir grands biensfaiz du Pape avecques les pardons dessusdits, mais on ne leur voulu rien donner; si se departirent les aucuns vers Lombardie, les aultres retournoient en leurs maisons, et les aultres se mettoient en la mauvaise compaignie qui toudis croissoit de jour en jour, et firent autant de cappitaines que de compaignies.

1. Le ms. donne par erreur : *et*.

2. C'est le 8 janvier 1361 que le pape Innocent VI commence à faire prêcher cette croisade. (Voy. *Froissart*, éd. Luce, t. VI, p. XXXII, n. 1, et Denifle, *op. cit.*, p. 395.)

3. Pierre Bertrandi, cardinal-évêque d'Ostie.

CHAPITRE CIX.

SOMMAIRE.

A la demande du pape, le marquis de Montferrat traite avec les Grandes Compagnies pour les éloigner d'Avignon et les mener en Italie combattre les seigneurs de Milan.

Comment le marquis de Montferrant mena les grandes compaignies en Lombardye[1].

Quant le Pape vit ce, qui grand paour en avoit et ne le pouoit amender, il manda le marquis de Montferrant qui estoit merveilleusement bon homme d'armes et avoit longtemps maintenu guerre contre les seigneurs de Mylan. Si le fist tant traittier à ces grandes compaignies[2] que parmy grande somme qu'il leur donna à chascun, ilz se departirent d'entour Avignon et du Pont Saint Esperit, et promirent d'aler en Lombardie sur ceulx de Milan avecq ledit marquis, et encores avecq ce, le Pape leur pardonna tous leurs meffais et les assoult de paine et de coulpe. Ce fut l'an de grace mil CCC et LXI, ou moys d'avril.

1. Cf. *Froissart*, éd. Luce, t. VI, p. 74, § 498, à p. 75, l. 2. Variantes, p. 269.

2. C'est seulement avec la Compagnie qui occupait le Pont-Saint-Esprit qu'Innocent VI traita, probablement vers la fin de mars. Moyennant 14,500 florins d'or, elle s'engagea à se rendre en Italie avec Jean de Montferrat. (Denifle, *op. cit.*, p. 397 et 398. Cf. *Froissart*, éd. Luce, t. VI, p. XXXIII.)

APPENDICE.

I.

Londres, 22 février 1342.

D'après un accord passé entre le roi d'Angleterre et Amauri de Clisson, tuteur et gardien de Jean de Bretagne, fils et héritier de Jean, comte de Montfort, il avait été stipulé que les ports, villes et châteaux forts maritimes du duché de Bretagne seraient baillés en garde au roi durant toute la guerre de Bretagne. Mais Édouard III spécifie bien qu'il n'exigera pas la remise de tous les ports ou forteresses côtières sans distinction, mais seulement de ceux qu'il jugera convenables et qui lui serviront de bases d'opération, le tout sur le rapport des envoyés anglais en Bretagne et des conseillers de Jeanne de Flandre, duchesse de Bretagne et comtesse de Montfort. — (Record Office, *French Rolls*, 277, m. 47.)

En marge : De castris et villis in ducatu Britannie recipiendis.

Edward, par la grace de Dieu roi de France et d'Engleterre et seigneur d'Irland, à touz ceux as queux cestes lettres vendront salutz. Ja soit ce q'il soit contenue entre autres choses en les covenances faites entre nous et monseigneur Amory de Cliczon, tutour et gardein de Johan de Bretaigne, fitz et heir heritez de noblez homme monseigneur Johan, duc de Bretaigne et counte de Mountford, que les villes, burghe, chasteux, forteresces et portz sur la meer et sur les arrivals en la duché de Bretaigne soient prestz et baillez à nous à garder par nous et les noz pur recette et seureté de nous et de noz gentz, la guerre durante, et pur

plus graunte seureté du pais, nientmeinsil n'est mye nostre entencion qe touz les villes, burghs, chasteux, forteresces et portz de meer el dit duché soient deliverez à nous, mais seulement tantz et tieux qi sont et serront necessaires pur recette de nous et de noz gentz et pur salveté du pais, solont l'avis de ceux qe nous envoiroms devers les dites parties et autres qi sont du conseil dame Johane de Flandres, duchesse de Bretaigne et comtesse de Montford. En tesmoignance de quele chose, nous avoms fait faire cestes noz lettres overtes. Donné à Londres, le xxii[e] iour de ffeverer, l'an de nostre regne de France tierz et d'Engleterre seszisme.

II.

Eltham, 4 avril 1342.

Les maîtres des nefs réunies à Southampton pour le passage de Gautier de Masny et de Gautier de Wetewang en Bretagne se refusant à entrer dans le dit port et à laisser embarquer les chevaux, parce que leurs gens n'étaient pas payés, Édouard III ordonne de transiger, afin d'éviter tout retard. — (Record Office, *French Rolls*, 277, m. 43.)

Rex dilectis et fidelibus suis Waltero de Mauny et Waltero de Wetewang salutem. Quia per litteras vestras intelleximus quod magistri navium que apud Suthampton pro passagio vestro in Britannia jam venerunt, nolunt intrare portum ibidem nec permittere quod homines et equi vestri ingrediantur dictas naves quousque solvantur eis vadia pro dupplici eskippamento, quod foret nobis nimis onerosum et perniciosum exemplum in futurum, nos nolentes propter hoc dictum passagium aliqualiter impediri, vobis mandamus quod melius et cicius quo poteritis super hoc concordetis cum eisdem et statim solvatis ipsis id de quo fuerit sic concordatum, ita quod dictum passagium propter

hoc nullatenus differatur. Set illud acceleretis quantum poteritis quoquomodo. Et id quod sic solveritis, vobis, prefate Waltere de Wetewang, super compoto vestro volumus allocari. Teste rege apud Eltham quarto die aprilis.

III.

Londres, 18 juillet 1342.

Guillaume Piers, maître de la nef royale appelée *la Robinet*, certifie avoir reçu de Nicolas Pyk de Londres certains agrès pour un voyage qu'il doit faire en Bretagne. — (Record Office, *Exchequer Accounts*. Q. R. 20, n° 39.)

Sachent touz ceux qi cestes letres verront ou orront moi William Pieres, meistre de la nief nostre seigneur le roi, nomée la Robynet, avoir recieu de Nichol Pyk de Loundres, les choses soutz escrites par necessairs au dite nief pur un voiage faire vers les parties de Bretaigne, c'est assavoir : ii cables, i weyndrop[1], i boterop, i ancre, i boghesprete[2], i upartiegh, ii shetes, iiii boyrepes, i craveline, ii dozeines de tieldes, ii trussserepes[3], i gerding[4], ii yerderopes, ii dozeines des virons, v cordes pur shroude au mast demi roulle de Beauvoir, i soundingline[5], ii martels, i hache et i slegge. En tesmoignance de quele chose, as cestes mes letres ai mis mon seal. Escrit à Loundres, le xviiie jour de juyl, l'an du regne nostre dit seigneur le roi d'Engleterre seszisme.

1. Cordage servant à guinder, hisser, actuellement la drisse.
2. Le beaupré, ancien français du xive siècle, bowesprite. (Cf. Bréard, *le Clos des galées de Rouen*, 1382.)
3. La drosse, ancien français du xive siècle, trousse.
4. La cargue, servant à plisser la voile, ancien français du xive siècle, gardingue.
5. Sonde.

IV.

Eastry, 1er septembre 1342.

William de Pleiford, clerc du roi, reçoit l'ordre d'obliger les navires du Nord à rallier le port de Sandwich, où ils refusaient de se rendre. — (Record Office, *Privy Seals*, file 1338.)

De par le roi.

Por ce qe les niefs du North qi sont arrestues pur venir à Sandwiz à nostre passage se esloignent et ne viegnent point solonc ce q'ils estoient chargeez de par nostre admirail, et d'autre part plusoures des niefs q'estoient en la navie qi vint hors de Bretaigne se sont treet en lour havenes sanz congié, vous mandoms que tantost vewes cestes, facez faire commission à nostre cher clerc William de Pleiford de constreindre mesmes les niefs de venir hastiement à Sandwiz pur nostre dit passage, et s'il troeve à cela nul desobeisant, q'il face venir les corps à nostre Tour de Londres à y demurer en garde à nostre volenté. Donné souz nostre secré seal à Estrik, le primer jour de septembre.

V.

Eastry, 4 septembre 1342.

Gawain Corder reçoit l'ordre de rassembler les nefs des cinq ports à Sandwich; les autres navires seront réunis au port de Winchelsea, en vue du passage du roi sur le continent. — (Record Office, *Privy Seals*, file 1337.)

De par le roi.

Nous vous mandons qe vous facez faire commission à nostre cher et foial monseigneur Gawayn Corder de faire venir totes les niefs des cynk portz tanqe au port de Sand-

wiz, et facez auxint faire autre commission à auscun autre sufficeant de faire venir tut le remaniant des niefs du West tanqe au port de Wynchelse hastiement, selonc ce qe autrefoiz estoit ordinez d'icelles pur nostre passage vers les parties de delà. Donné souz nostre secré seal à Estrik, le quart jour de septembre.

VI.

Eastry, octobre 1342[1].

Après avis du chancelier, Édouard III décide que les Gallois qui seront envoyés en Bretagne seront équipés dans le pays de Galles et placés sous le commandement d'un capitaine de valeur. Il mande en outre que les marins touchent leur solde, car ils sont dans la misère. — (Record Office, *Privy Seals*, file 1338.)

De par le roi.

Entre autres choses qe Thomas de Hatfeld nous ad monstré de par vous dont nous sumes molt bien appaiez, si avoms entenduz voz avis en droit des Galeys, si vous fesoms savoir qe nous voloms bien q'ils soient eskippez en ascun lieu en Gales par là ou mielz soit pur eux passer en Bretaigne et ce à plus en haste q'om purra. Mès totefoiz il covient q'ils eient un bon et sage chevetein ou autrement nous pensoms qe la chose ne se purra faire par plusores causes par qai ordeniez sur ceste chose hastiement. D'autre part quant à ce qe nous avoms signefiez et chargez de par monseigneur Jehan de Montgomery qe vous ordeniez hastiement deniers pur les gages des marins, encore vous chargeoms derechief qe vous eiez celle busoigne entierement au cuer, car vraiement ils sont si

1. Cet acte, d'après l'itinéraire d'Édouard III, serait du 10 au 17 octobre.

busoignous qe à grant peine hom les tendra ensemble, s'ils ne soient confortez, et d'autre part il covient que vous pensez de noz chevallers et esquiers qe nous viegnent sus de jour en autre, car autrement nous, ne vous, n'averoms repos. Donné souz nostre secré seal, à Estrik yce joefdi.

VII.

En la nef *la George*, 12 octobre 1342.

Édouard III ordonne d'équiper pour le passage des chevaux de Gautier de Masny deux nefs; Richard de Stapilton et Jean de Ferrers sont chargés de les noliser sur la côte ouest. — (Record Office, *Privy Seals*, file 1330, n° 69.)

De par le roi.

Nous vous mandons que vous facez faire commission de nostre grant seal à noz chers et foialx monseigneur Richard de Stapilton et à monseigneur Johan de Ferers à prendre deux niefs devers les parties du West pur le passage des chivalx monseigneur Wautier de Manny es parties d'outre mier. Donné souz nostre secré seal en George nostre nief, le xiie jour d'octobre.

VIII.

Chanteloup, 4 octobre 1343.

Philippe de Valois, à la demande de Jean Ferecot, poursuivi par Louis d'Erquery, maître des requêtes de l'hôtel, et Godart de Loncroy, prévôt de Furnes, pour avoir détruit des maisons et des biens leur appartenant, lorsqu'à l'approche des Flamands et des Anglais on abattit, sur l'ordre du roi, les édifices construits dans les faubourgs de Lille, fait surseoir les poursuites exercées contre lui jusqu'à Pâques, ordonne que dans l'intervalle enquête soit faite à ce sujet et que la copie des lettres de « garant » qu'il délivra en ces

circonstances lui soit expédiée. — (Orig. parch. scellé. Arch. mun. de Lille, cart. 1301.)

Philippe, par la grace de Dieu roy de France au prevost de Paris, au gouverneur et souverain bailli de Lille et à touz nos autres justiciers ou à leurs lieuxtenans, salut. Jehan Ferecot, demourant sur les frontieres de Flandres, nous a monstré, en soy griefment complaignant, que comme ou temps que nous fusmes à ost à Buironfosse il fust lieutenant de nostre amé chevalier Godemart du Fay, seigneur de Boutyon, lors gouverneur de Tournay, de Lille, de Douay, et capitaine general des frontieres de Flandres et de Hainaut, ou quel temps les Flamenz firent grans assemblées de venir à ost es parties de Lille pour ycelle asseoir. Et pour debte deubz par l'accort et à la requeste des eschevins de la ville de Lille, de ceulz qui lors la gouvernoient et dudit complaignant ou nom de nous, et pour nostre guerre, pour la ville de Lille sauver et garendir, les eglises des religieuses dames de l'Abbiete et des freres Jacobins, adonc seanz es faux bours dehors Lille, furent minées et estanchonnées aus couz, frais et missions de laditte ville pour abatre et ardoir, afin que noz anemis ne s'i peussent logier. Et depuis ledit Godemart revenu des parties de Buyronfousse, ceulz du conseil de la ville de Lille avec eschevins et ledit complaignant monstrerent audit Godemart comment on avoit miné et estanchonné lesdittes eglises, laquelle chose lui fu moult agreable, et ainsi demourerent jusques à tant que le conte de Salebieres, le conte de Suffoc et leurs complices vindrent, à touz les Flamens, à ost, ardoir la ville d'Armentieres et eulz logier à Caynoi sur Deule emprès Lille et manaçoient à venir asseoir la ville de Lille, dont ceuls de celle ville eurent si grant doubte que par plusieurs foiz fu commandé, de par nous et de par laditte ville de Lille, que chascuns abateist ses maison es dis faux bours et fu abandonné tout ce que osté

n'en estoit. Et en la parfin, par l'accort et à la requeste du regart, eschevins et conseil de ceulz qui lors gouvernoient la ville de Lille, le feux fu bouté es dittes eglises et es faux bours par feu Pierre de Roussillon, chevalier, qui lors estoit mareschal et gouverneur des genz d'armes que le dit Godemart avoit à Lille, par les genz d'armes qui estoient de par nous aveques le dit feu chevalier [et] autres qui estoient à noz gaiges. Et pour ce que ledict complaignant, qui estoit lors lieutenant dudit Godemart et de s'establie, aveques noz autres genz d'armes et à noz gaiges fu aveques ledit feu Pierre de Roussillon et ses genz, quant on bouta le feu es diz faux bours, pour doubte de noz anemis qui furent prins es parties devers Lille, à laquelle prinse ledit complaignant fu du commencement jusques à la fin, et esmut les gens d'armes qui là estoient de par nous à yssir de Lille pour aler audit fait, si comme il puet apparoir par lettres que ledit complaignant a scellées dudit feu Pierre, et nientmoinz combien que nous avons ja pieça donné noz lettres d'aveu et de garant desdiz arsins à ceulz de la ville de Lille et pour touz ceulz qui furent à faire lesdiz arsins, des quelles lettres ledit complaignant n'a peu avoir copie pour lui aidier à sauver, nostre amé et feal conseillier Loys d'Erquery, maistre des requestes de nostre hostel et prevost de l'eglise Saint Pierre de Lille, et Godart de Loncroy, prevost de Furnes, poursuivent le dit complaignant et font grosses demandes, c'est assavoir, le dit nostre conseillier pour deux siens moulins que il dit avoir esté ars par ledit complaignant es diz faux bours, et autres dommages dont ledit complaignant se mist sur le dit et ordonnance de nostre dit conseillier, et à ce s'est obligié par lettres de la baillie de Lille et de nostre Chastellet, et desdis moulins et dommages le veult condempner, et ledit Godart pour une siene maison et autres biens que il demande audit complaignant, à cause desdiz arsins, le tient en procès en nostre Parlement, dont commissaires

sont ja baillez par nostre derrenier parlement. Si nous a le dit complaignant humblement supplié que comme il li ait convenu soustenir pour les causes dessusdittes granz couz, fraiz et despenz, tant qu'il n'en puet plus souffrir, il nous pleust à lui pourveoir de remede convenable et gracieux. Pour quoy nous, eue consideration aus choses dessusdittes, se elles sont vraies, combien que elles, ou parties d'icelles, nous aient esté tesmoingnées estre vraies par nostre amé et feal chevalier et conseillier Le Galoys de la Balme, maistre de noz arbalestiers, nous vous mandons, et à chascun de vous commettons, se mestier est, que vous vous enfourmez bien et diligamment, savoir mon se lesdiz molins et la maison et autres biens dudit Godart estoient dedans lesdiz faux bours, laquelle information, avec la juste copie ou vidimus souz seel autentique des lettres d'aveu et de garant desdiz arsins que avons pieça donné et remis à laditte ville de Lille, à laquelle copie bailler, vous contraignez le revart, eschevins et conseil de laditte ville de Lille, et nous envoiez feablement encloses souz vostre seel, afin que tout veu nous puissons plus à plain ordenner sur les choses dessusdittes ce que bon nous semblera. Et nous deffendons par ces presentes à nostredit conseillier qu'il ne condempne à amende ledit complaignant, pour la cause dessusditte, jusques à la feste de Pasques prochain venant, et aus diz commissaires que jusques à laditte feste il ne procedent ne voisent avant en laditte besoigne, quant ainsi l'avons nous ottroyé et ottroyons au dit complaignant de grace especiale. Donné à Chantelou, le IIIe jour d'octobre, l'an de grace mil CCC quarante et troys, souz nostre seel nouvel.

Dans le pli : Par le roy à la relation de messeigneurs R. de Salg[ues] et H. le Coch.

JUSSY.

IX.

Westminster, 12 février 1345.

Édouard III ordonne au chancelier de délivrer d'après les rôles de la chancellerie un duplicata du mandat confié à Jean de Hardeshull et au sire de Loheac, qui avaient été nommés précédemment capitaines et lieutenants du roi en Bretagne. — (Record Office, *Privy Seals*, file 302, n° 16638.)

Edouard, par la grace de Dieu roi d'Engleterre et de France et seigneur d'Irlande, à nostre cher et foial Robert de Sadyngton, nostre chaunceller, saluz. Nous vous mandons qe, veues les roules de nostre chauncellerie du temps qe nous estoions es parties de Bretaigne, facez renoveller ou exemplifier sous nostre grant seal une commission illoeqes faite à nostre cher et foial Johan de Hardeshull et au seigneur de Loheac d'estre capitains et noz lieutenantz en la duchée de Bretaigne, et en cas qe vous troessez errour en la date de la dite commission, adonqes facez ledit errour duement corriger. Donné souz nostre privé seal à Westmouster, le xII^e^ jour de feverer, l'an de nostre regne d'Engleterre disnoevisme et de France sisme.

X.

Westminster, 17 avril 1345.

Édouard retient à son service pour la campagne de Bretagne le comte de Northampton. — (Record Office, *Exchequer Accounts. Q. R. Indentures of War I.*)

Ceste endenture, faite entre nostre seignur le roi d'une part et le counte de Northampton d'autre part, tesmoigne que le dit counte est demoré devers nostre dit seigneur le roi pur aler as parties de Bretaigne, et le dit counte avera commission d'estre chevetain et gardein des dites parties

tant par meer come par terre, et avera poair des justiz haut et basse d'avoir conissance des toutes maneres des quereles, celles parties droiturés. Item, de chivaucher de guerre es dictes parties sur les enemys, tant par terre come par meer, de prendre et abatre villes, chasteux, forteresses, solonc ce que le dit counte verra que soit affaire et de recewre gentz à la pees, perdoun faire de vie et de membre, de doner sure et sauf conduyt, de prendre et mettre gentz à ranceon de triewe, doner et prendre pur lui et pur les soens, et saufvegarder, et condicions granter et faire et d'ordener terres dedeinz son temps sur les enemys acquises, solonc ce qu'il verra qe soit au profit du roi, et de remuer et punir officiers et autres mettre en lour lieux et que le roi eit ferme et estable quanque le dit counte ferra es closes susdites pur le profit du roi come son fait propre. Item, une autre commission sur les pointz susditz ove la parole du profit le roi mise. Item, une autre commission generale solonc la forme de la chancellerie. Item, tantes et tiels commissions es parties de France par meers et par terre. Item, si le dit counte face ove ville ou à chastel ou à seignur ou à nul homme de quele condicion q'il soit, ou de novelle face reparailler ou autre custage mette en villes, chastels ou forteresses, et ce par avis des grantz qi sont es parties susdites ove le dit counte, qe le roi soit tenuz de parfaire les covenances et les custages et le dit counte de ce estre quits. Item, qe le roi eit un clerc ove deniers en [. . . . .] parfaire et fournir les condicions queles seront faites selonc le title par amounte et les coustages, si eles ce facent et par avis des seignurs qi y sont ou d'un qe le roi voudra ordener [. . . . .] de quei peier les Engleis qui sont hors de retenu en Bretaigne à plus de eese q'il verra pur le profit le roi et par avis des seignurs avant ditz. Item, qe le dit counte soit paié de ses gages et regard avant son aler pur une quarter de l'an et ensi de quarter en quarter tant come le dit counte y demora. Item, qe le

quarter commencé le jour q'il vendra a la meer ove son estuf entier par mandement du roi. Item, que le dit clerc eit poair de priser les chivalx du price du dit counte et les autres seigneurs et que le dit price soit delivrés au clerc qi irra en Bretaigne en cas que meschief aveigne. Item, qe le roi trove pur le dit counte et les seignurs niefs suffisautment ove cleyes, pountz et toutes autres choses necessaires pur lour passage et repassage. Item, que un certein des niefs et fluves soient ordenez pur demorer ove le dit counte à les coustages le roi tant come il demoerra [en] celles parties et que le dit clerc le roi ent soit chargez. Item, qe en cas que le dit counte ne troesse niefs prestes et apparaillez pur son passage, come attient au port qe sera ordené, ne les covenances entre le roi et le dit counte faites ne lui soient tenuz en toutz pointz ou qe le passage remaigne, ne mye par defaute le dit counte, qe le dit counte de totes les covenances avant taillez soit deschargez et mesmes les covenances pur nulles tenuz. Item, en cas qe le dit counte et les autres seignurs ou lour gentz eient prisoners, qe de riens le roi les puisse chalenger ; toutefoiz qe si le prison passe cynk cent livres, qe le roi ent soit certifiez issint q'il lui puisse avoir pur le soen devant nul autre come il poent acorder. Item, en cas qe le dit counte ou les seignurs susditz soient prenez ou assegez des enemys, q'ils ne poent suffir qe le roi lour soit tenuz rescoure par lui mesmes ou par autre suffisant rescourse. Et si noun qe le dit counte et les seignurs ne soient rescouz en manere susdite, q'ils se puissent aider par voie de trewe ou en quecunque autre manere en salvacion de eux et de lour gentz à mieutz q'ils poent, et q'ils se poent departir, sanz reproeve ou chalenge du roi ou de nully. Item, qe si le dit counte après son quarter finy ne soit paiez pur un autre quarter devant la main, q'il puisse quitement departir sanz chalenge du roi ou de nully hors des parties avant dites as coustages le roi. En tesmoignance de queu chose, à ceste partie de l'enden-

ture, demoerrant devers nostre dit seignur le roi, le dit counte ad mis son seal. Donné à Westminster, le xvii[e] jour d'averil, l'an du regne nostre dit seignur le roi d'Engleterre dix et noefisme et de France [sis]me.

XI.

Portsmouth, 3 juillet 1346.

Édouard III prie le chancelier d'Angleterre et le trésorier de l'Échiquier de procéder sans retard à la nomination d'un gardien de l'île de Wight. — (Record Office, *Privy Seals*, file 313, n° 17751.)

Edward, par la grace de Dieu roi d'Engleterre et seigneur d'Irlande, à noz chanceller et tresorier, saluz. Por diverses perils qe purroient avenir, vous mandons et chargeons qe hastivement facez ordener un gardein covenable de l'isle de Wight et facez descharger... l'abbé de la Quarrere de la garde de meisme l'isle. Doné souz nostre privé seal à Portesmouth, le tierz jour de juyl, l'an de nostre regne d'Engleterre vintisme et de France septisme.

XII.

Eremouth, 7 juillet 1346.

Édouard III annonce à son chancelier et à son trésorier qu'il a désormais rassemblé sa flotte autour de l'île de Wight, qu'il est bien équipé et qu'il va prendre la mer à la marée prochaine. Il donne en même temps des instructions au sujet des traités à signer avec l'Espagne, le Portugal et la Hongrie. Il ordonne en outre que, vu les espions qui sont en grand nombre à Londres, on ne laisse passer personne sur le continent pendant huit jours à dater de la présente. — (Record Office, *Privy Seals*, file 452, n° 31617.)

Edward, par la grace de Dieu roi d'Engleterre et de France et seigneur d'Irlande, à noz chanceller et tresorer,

saluz. Vous fesons savoir qe coment qe nostre passage ad esté molt delaié pur defaute des niefs dont il nous poise molt, nientmeins nous sumes ore eskippez et avoms esté en nief près de Eremuth en l'isle de Wight touz ces dis jours, et ore sont touz noz gentz et chivalx eskippez, la Dieu mercy, et touz les seignurs sont d'un acord et de bone volenté d'aler ovesqe nous, et par commun acord de eux avons pris point de passer avant ore au [preschein] tyd ové l'eide de Dieu et de prendre nostre chemin et arrivaill par là ou Dieu nous dorra grace et selonc ce qe le vent se taillera pur eschure longe demoere par decea. D'autre part vous fesons savoir qe nous volons qe vous, avant dit chanceller, facez faire commission souz nostre grant seal à l'ercevesqe de Canterbirs, les evesqes de Wyncestre et de Londres, le dean de Nicole et maistre Simon de Islep, de treter et acorder ové les messages d'Espaigne, Portugale et Hungarie, en cas q'ils y viegnent, en tiele forme come vous verrez qe mieutz soit affaire. Donné souz nostre privé seal, en port de Eremuth, le VIIe jour de juyl.

Et pur ce qe nous avons entenduz q'il y sont plusurs espies en Londres qi mandent les novelles par dela de jour en autre, vous mandons qe vous facez garder les passages à Londres, Sandwiz et aillours ou mestier serra, qe nul homme ne passe, de quel estat q'il soit tant qe oyt jours après nostre passage hors pris, tant seulement ceux qi passeront en nostre service ovesqe nostre cousin et foial Hughe de Hastinges, et qe le dit Hughe soit chargé d'examiner derechef diligeaument touz ceux qi irront en sa compaignie, si bien en droit des messages come des lettres.

Au dos : Pur faire commission as messages d'Espaigne.

XIII.

Devant Calais, 16 novembre 1346.

Édouard III envoie à son chancelier la liste des bateaux de

pêche et des marins qui doivent prendre part au siège de Calais. — (Record Office, *Privy Seals*, file 315, n° 17913.)

Edward, par la grace de Dieu roi d'Engleterre et de France et seigneur d'Irlande, à nostre cher clerc maistre Johan de Offord, dean de Nicole, nostre chanceller, saluz. Nous vous envoions close deinz cestes une cedule contenante certein nombre des niefs pescheresses et des mariners, queux nous avons ordonez pur le siege de la ville de Caleys. Si vous mandons qe solont le purport de la dite cedule et l'informacion qe nostre sergeant d'armes Johan de Wolmere, portour de cestes, vous dirra, facez faire commission et briefs souz nostre grant seal tieux come y appartienent. Doné souz nostre privé seal devant Caleys, le xvie jour de novembre, l'an de nostre regne d'Engleterre vintisme et de France septisme.

XIV.

Devant Calais, 20 novembre 1346.

Édouard III avait mobilisé cinquante bateaux de pêche qui devaient coopérer à l'assaut de Calais. Il nomme trois commissaires chargés de les noliser. — (Record Office, *Privy Seals*, file 315, n° 17927.)

Edward, par la grace de Dieu roi d'Engleterre et de France et seigneur d'Irlande as chanceller et tresorer, saluz. Por ce que nous avons ordené d'avoir cinquante niefs pessoneres, od suffisant eskippeson de venir hastivement à nous hors des parties d'Engleterre pur l'assaut de la ville de Caleys, pur l'acomplissement de queu nombre volons qe William de Radenhale, Thomas de Drayton et Johan de Wolmere, nos serjeants d'armes, soient assignez de prendre et arestier vint tieux niefs de l'admiraltee devers le North et Thomas Spigurnel d'arester quinze

dans le franchise de nos cynt portz, et Philip de Whitton d'arester autres quinsze de l'admiralté devers le West et de les faire arraier suffisautment et mesner au port de Sandwiz od toute la haste q'ilz purront, vous mandons qe sur ce facez hastivement faire commissions et briefs souz nostre grant seal, solonc ce qe les ditz Philip et Johan de Wolmore, queux nous envoions par devers vous pur ceste cause, vous enformera de par nous et vous, avant dit tresorer, facez ordener que à lour venue à Sandwiz, ils soient serviz d'argent ou de vitailles pur quinsze jours. Doné souz nostre privé seal devant Caleys, le xxe jour de novembre, l'an de nostre regne d'Engleterre vintisme et de France septisme.

XV.

Devant Calais, 13 janvier 1347.

Thomas de Dagworth ayant été nommé gardien de toutes les villes, châteaux et terres de Bretagne alors en la main du roi jusqu'à la fin de la guerre, Édouard III mande de lui payer sans retard les 2,500 marcs que coûte sa retenue. — (Record Office, *Privy Seals*, file 452, n° 31687.)

Edward, par la grace de Dieu roi d'Engleterre et de France et seigneur d'Irlande à l'onurable piere en Dieu l'ercevesqe de Canterbirs, primat de toute Engleterre, et à noz chaunceler et tresorer, saluz. Pour ce qe nostre cher et foial Thomas de Daggeworth, par certeine covenance taillez par endenture entre nous et lui, ad empris bonement la garde de toutes les villes, chastelx et terres esteantes en nostre main en la duchée de Bretaigne tantqe à la fin de la guerre, par vertu des queux covenances il covient necessairement qe le dit Thomas soit paié en main de deux mille et cynck centz marcs, pur adrescer lui et ses gentz vers les dites parties, vous mandons que

consideré qe le dit bargain est fait à grant ese et profit de nous, eant regard si bien à les grantz et outrageouses custages queux nous soliens faire pur la garde du dit pays, come au grant lieu quel la demoere du dit Thomas en dit pays nous purra tenir à l'exploit de nostre guerre, car par tant nous serrons molt le mains pressez es parties ou nous serrons ordenez en toute manere de chevir et purchacer hastivement ladite somme, et que elle soit livrée sanz delay au dit Thomas par manere tiele que son aler vers les dites parties n'en soit par defaute du dit paiement delaié; car par tant ledit pays se purra perdre qe Dieu defend, par quoi mettez tiele eide et diligence en celle partie qe par laschesse si grant et si profitable busoigne ne soit en nulle manere empeschée. Et, vous avant dit chanceller, facez avoir au dit Thomas autielx commissions et briefs et ancien poair[1].....

Donné souz nostre privé seal devant Caleys, le XIII[e] jour de janever, l'an de nostre regne d'Engleterre vintisme et de France uytisme.

XVI.

Devant Calais, 10 mars 1347.

Édouard III mande à son chancelier Jean d'Offord, doyen de Lincoln, d'aviser les amiraux de l'escadre du Sud et les baillis des différents ports qu'ils aient à fournir les bateaux nécessaires au comte d'Arundel, qui se dispose à rejoindre le roi. — (Record Office, *Privy Seals*, file 317, n° 18518.)

Edward, par la grace de Dieu roi d'Engleterre et de France et seigneur d'Irlande, à nostre cher clerc maistre Johan de Offord, dean de Nicole, nostre chaunceller, saluz. Nous vous mandons que vous facez faire briefs

1. La fin de l'acte est entièrement illisible, sauf la date.

souz nostre grand seal à noz admiralx devers le Suth, ou a les portz, ou nostre cher et foial le counte d'Arundell se voille ordiner de venir devers nous as parties de decea, q'ils lui facent aver niefs suffisantes pur son passage ovesqe ses gentz et vitailles, si qe il ne soit destorbé sur sa dite venue devers nous. Donné souz nostre privé seal devant Caleys, le xe jour de marz, l'an de nostre regne d'Engleterre vintisme primer et de France oytisme.

XVII.

Devant Calais, 19 mars 1347.

Édouard III avise le chancelier, le trésorier et les membres du Grand Conseil qu'il leur envoie Gautier de Masny porteur d'instructions au sujet de certaines affaires. — (Record Office, *Privy Seals*, file 317, n° 18177.)

Edward, par la grace de Dieu roi d'Engleterre et de France et seigneur d'Irlande, à l'onurable piere en Dieu l'ercevesqe de Canterbirs, primat de toute Engleterre, et à noz chanceller et tresorer et autres de nostre conseil à Londres, saluz. Nous envoions par devers vous nostre cher et foial Wautier de Manny pour vous moustrer nostre entencion et volenté en droit d'aucunes busoignes dont nous lui avons chargé, à qi donez pleine foi et credence en celle q'il vous dirra de par nous. Donné souz nostre privé seal devant Caleys, le xixe jour de marz l'an de nostre regne d'Engleterre vintisme primer et de France oytisme.

XVIII.

Devant Calais, 1er mai 1347.

Édouard III mande aux shériffs et aux receveurs de la nouvelle coutume de Londres de payer les gages de Robert Wygan, maître de la nef du prince de Galles appelée *l'Édouard de la*

Tour, qui fait le guet de mer. — (Record Office, *Privy Seals*, file 318, n° 18276.)

Edward, par la grace de Dieu roi d'Engleterre et de France et seigneur d'Irlande, à noz bien amez maire, viscontes et receivours de la novelle custume de nostre citee de Londres, saluz. Nous vous mandons que selont l'ordenance faite et acordée en nostre counseil en Engleterre, et vous en droit de ce qe vous devez trover custages à certeines niefs sur la dite custume pur demorer en nostre service, facez trover custages resonables à nostre bien amé Robert de Wygan, maistre de la nief nostre trés cher filz le prince de Gales, appellée le Edward de la Tour, pur lui et les mariners esteantz en ycelle, issint q'ilz soient serviz devant nuls autres, par quoi ils puissent demorer sur nostre dit service et donner emsample as autres pur y demorer. Car nous esperons qe la dite nief nous ferra plus de profit sur la sauvegarde de la dite meer qe nulle autre de nostre citee avant dite. Doné souz nostre privé seal devant Caleys, le primer jour de may, l'an de nostre regne d'Engleterre vintisme primer et de France oytisme.

XIX.

Devant Calais, 8 mai 1347.

Édouard III nomme Hugues de Hastings sénéchal de Gascogne, avec une escorte de 50 hommes d'armes, 80 archers et 100 livres de rente annuelle. Il prie en même temps le chancelier de ravitailler Calais. — (Record Office, *Privy Seals*, file 318, n° 18290.)

Edward, par la grace de Dieu roi d'Engleterre et de France et seigneur d'Irlande, à l'onurable pere en Dieu J., par la meisme grace ercevesqe de Canterbirs, primat de toute Engleterre, et à noz chanceller et tresorer, saluz. Por ce qe nous avons ordinez nostre cher cousin et foial

Hugh de Hastynges d'estre seneschal de Gascoigne, sur quoi nous lui avons escrit par letres, souz nostre secré seal, q'il se treise devers vous pur receivre sa charge de l'office, si vous mandons qe à sa venue devers vous vous facez issint ordiner pur son estat q'il puisse emprendre le dit office ovesqe cynquante hommes d'armes et quatre vintz archers et q'il soit tost delivrés, et vous, chanceller, lui facez faire commission d'ycel offre en manere come appent. Et pur ceux qu'il emprendra et pur bon service q'il nous ferra ou temps avenir, lui avons grantez cent livres par an à prendre à nostre Escheqer à terme de vie tanqe nous lui eons pourveu de cent liverées de terre et de rente par an à terme de sa vie, sur quei nous volons qe letres patentes lui soient faites sous nostre grant seal en due forme. Donné souz nostre privé seal devant Caleys, le VIII[e] jour de may, l'an de nostre regne d'Engleterre vintisme primer et de France oytisme. Et facez ordiner que vitailles soient envoiez vers les dites parties ovesqe le dit monseigneur Hugh pur le refreschement du paiis q'est à grant meschief pur defaute de vitailles.

XX.

Devant Calais, 10 mai 1347.

Comme les amiraux John de Montgomery et John Howard avaient représenté au roi que les nefs de leurs amirautés ne voulaient plus demeurer au service du roi si on ne les ravitaillait pas et si on tardait à payer les gages dus, Édouard III mande à son chancelier de faire en sorte que la flotte soit ravitaillée et que la solde des troupes soit payée dans le plus bref délai. — (Record Office, *Privy Seals*, file 318, n° 18299.)

Edward, par la grace de Dieu roi d'Engleterre et de France et seigneur d'Irlande, à nostre cher clerc mestre Johan de Offord, dean de Nicole, nostre chaunceller,

saluz. Vous savez coment nadgaires estoit ordeiné qe deux soldz du sac et sis deniers de la livre serroient levez pur trover la navie q'est ordeiné à demorer sur meer en nostre service, et ja noz chers et foialx Johan de Montgomery, nostre admiral devers le West, et Johan Howard, nostre admiral devers le North, nous ount monstré qe les niefs de lour admiraltees qe sount devant Caleys, ne purrent endurrer en nostre dit service, si eles ne soient hastiement refreschées d'argent ou de vitailles, si vous mandons qe vous facez hastiement faire chargeantz et aspres briefs à touz les villes sur la marine de les dites admiraltees qe hastiement ils envoient à les ditz admiralx tout l'eide desusdit q'est ja levée pur sustenir la navie, et, en cas que l'eide levé ne puisse à cela suffire, adonqes vous facez chevir hastiement et envoier par decea d'argent ou de vitailles, come de nostre apprest, pur la sustenance desdites niefs tantqe à l'heure que vous puissez tant faire lever du dit eide si qe mesmes ne departent de nostre service pur defaute de sustenance, queu chose nous serroit trop damageouse. Et si nous semble que totes les villes qui vivent et sount principalment eidez de la meer devereient à ceste charge faire contribucion. Et voudriens qe les autres niefs de la dite admiralté qe sount ordeiné pur nostre dit service et ne sount unquore venues soient hastiées. De ceste chose facez tiele diligence qe nous ne soions deservi. Doné souz nostre privé seal devant Caleys, le x[e] jour de may, l'an de nostre regne d'Engleterre vintisme primer et de France oytisme.

XXI.

Devant Calais, 15 mai 1347.

La commune de Londres avait établi un impôt extraordinaire dont l'argent devait servir à équiper une nouvelle flotte; mais elle ne voulait pas contribuer aux dépenses des escadres

royales. Édouard III mande à son chancelier et à son trésorier d'aviser le receveur du dit subside qu'il puisse le recouvrer aussi bien à Londres que dans les autres ports de l'amirauté occidentale et qu'il envoie journellement à Sandwich ou à Winchelsea l'argent qui servira, sur le rapport et avis de l'amiral John de Montgomery, à payer la solde des marins. Les villes s'étaient engagées également à équiper à leurs frais des bateaux munis de vivres pour un mois. Mais l'argent ne rentrait pas et le roi ordonne de contraindre avec la plus grande rigueur tous ceux qui n'ont point encore payé le subside naval. — (Record Office, *Privy Seals*, file 319, n° 18314.)

Edward, par la grace de Dieu roi d'Engleterre et de France, seigneur d'Irlande, à noz chers et foialx l'onurable piere en Dieu J., par la meisme grace ercevesque de Canterbirs, primat de toute Engleterre, et à noz chanceller et tresorer, saluz. Por ce qe nous avons entenduz qe noz bones gentz de nostre citee de Loundres voudront trover certeines niefs singulerment des deniers sourdantz de novel subside en ladite citee, sanz eider à les custages des autres niefs de nostre flote et grant partie des marchandises dont ledit subside deveroit estre levé pur la sustenance de nostre flote de l'admiralté devers le West, vient à nostre dite citee, et le remenant ne purra suffire à les custages des autres niefs de la dite flote, si vous mandons que vous facez ordiner qe le clerc q'est ordeiné a receivre les deniers du dit subside pur la sustenance de nostre navie de la dite admiraltee, receive les deniers sourdantz de meisme le subside aussi bien en nostre citee come aillors, et qe les deniers soient levez et envoiez à Sandwiz ou à Wynchelse de jour en autre jour, pur paier les gages des mestres des niefs et des mariners de ladite flote en la presence et parmy l'avis de nostre cher et foial Johan de Montgomery, nostre admiral. Et por ce qe autrefoiz acordé estoit qe gentz de toutes places qe devererent trover niefs à nostre dite flote les

envoiassent sur mer vitaillés pour un mois au commencement à lour coustages, demeisne par cause qe les deniers du dit subside ne poeient si tost estre levez come il covenoit et les troiz centz livres par vous bailliés à nostre dit admiral sur les gages de la dite flote ne poeient à cela suffire, si vous mandons que vous facez ordiner qe aspres mandementz soient faitz par tout ou busoigne serra, qe touz yceux qi ensi n'ont fait soient constreint à cela faire eant regard qe la chose touche si bon la sauveté et defense de nostre roialme d'Engleterre come l'esploit de nostre guerre par decea. Et si volons bien qe au partir de la dite flote ils soient repaiez des deniers dudit subside, si tant remaint adonqes de meismes les deniers. Donné souz nostre privé seal, devant Caleys, le xv[e] jour de may, l'an de nostre regne d'Engleterre vintisme primer et de France oytisme.

XXII.

Devant Calais, 16 mai 1347.

Édouard III donne l'ordre au chancelier d'aviser tout les ports de l'amirauté de l'Ouest, depuis Londres jusqu'à Mousehole, que les nefs nolisées rejoignent la flotte royale le 1[er] juin suivant pourvues de leurs vivres et munitions. — (Record Office, *Privy Seals*, file 319, n° 18321.)

Edward, par la grace de Dieu roi d'Engleterre et de France et seigneur d'Irlande, à nostre cher clerc maistre Johan de Offord, dean de Nicole, nostre chanceller, saluz. Nous vous mandons qe maintenant veues cestes, facez faire briefs à touz les portz et villes de marine de l'admiralté devers le West comenceant à Londres et d'illoqes jusqes à Moushole, q'ils facent envoier hastiement toutes lor niefs ordinez pur nostre service devers nostre cher et foial Johan de Montgomery, issint qe celes qi sont des

plus lointismes parties soient à nostre flote le primer jour de juyn prochein à venir, à plus tard, bien estoffez des gens et vitaillez suffisautment pur faire ce qe nostre dit admiral les chargera. Et qe de ce ne lessent, sur peine de quant il purront forfaire devers nous. Et qe ils ne souffrent nulles niefs issir hors des ditz portz taunqe les dites niefs ordenées pur nostre service eient lor pleine eskippeson. Donné sous nostre privé seal, devant Caleys, le xvi[e] jour de may, l'an de nostre regne d'Engleterre vintisme primer et de France oytisme.

XXIII.

Devant Calais, 2 août 1347.

La Tour de Londres étant pleine de prisonniers, Édouard III réitère son ordre d'évacuer les dits prisonniers vers d'autres forteresses, où ils resteront sous la surveillance des connétables. — (Record Office, *Privy Seals*, file 322, n° 18648.)

Edward, par la grace de Dieu roi d'Engleterre et de France et seigneur d'Irlande, à noz chanceller et tresorer, saluz. Devant ces heures, par cause qe nostre Tour de Londres est trop chargé des prisoners, vous mandasmes par noz autres letres que vous feissez departir meismes les prisoners et mettre en autres lieux ou ils purroient sauvement demorer, dont riens n'est fait uncore à ce qe nous avons entenduz, de quoi nous nous tenons à maupaiez. Vous mandons et chargeons derechief qe vous facez departir lesditz prisoners sanz nul delay et les facez mettre si bien en les chasteux nostre trés chere compaigne la roine come des noz, par la ou vous verrez que mieulx serra, et sur ce facez faire garantz as conestables ou à lour lieutenantz de les receivre, nient contreestant qe les conestables ou gardeins d'aucuns desditz chasteux soient demorantz ovesqe nous en nostre service es parties de

decea, et en cas qe lei ditz conestables ou lieutenant ne voillent obeier à noz ditz mandementz, adonqes les facez punir en manere come appent. Donné souz nostre privé seal, devant Caleys, le second jour d'augst, l'an de nostre regne d'Engleterre vintisme primer et de France oytisme.

XXIV.

Calais, 27 août 1347.

Édouard III mande de faire venir en toute hâte à Calais trois des principaux marchands d'Angleterre, John de Pulteneye, William de la Pole et Roger Normand. Il espère que, grâce à leur intervention, d'autres marchands anglais viendront s'établir à Calais. — (Record Office, *Privy Seals*, file 323, n° 18790.)

Edward, par la grace de Dieu roi d'Engleterre et de France et seigneur d'Irlande, a l'honurable piere en Dieu l'ercevesque de Canterbirs, primat de toute Engleterre, et à nos chaunceller et tresorier, saluz. Nous vous mandons que, veues cestes, facez hastiement venir devant vous jointement ou severalment noz chers et foialx Johan de Pulteneye, William de la Pole et Roger Norman et aucuns autres plus suffisantz burgeis et marchantz que vous voudriez eslire, et a lour venue devant vous les priez de par nous et parlez ensi ovesqe eux q'ils vueillent venir en propres persones tantqe à Caleis, pur demorer illoeqes un mois ou sis semaignes pur mettre y lour bon eide et conseil pur l'establissement de mesme la ville et q'ils excitent de veniir ovesqe eulx marchantz et autres queux lour semblera covenables pur la dite cause. Ceste chose preignez tendrement à cuer et la mettez hastivement en execucion pur amour de nous, car grant busoigne le demande. Donné souz nostre privé seal, à Caleis, le xxvii[e] jour d'augst, l'an de nostre regne d'Engleterre vintisme primer et de France oytisme.

XXV.

Calais, 6 septembre 1347.

Édouard III avait appris que Philippe VI de Valois, informé que l'armée anglaise désertait en masse, s'apprêtait à prendre vigoureusement l'offensive. Il informe le trésorier et le chancelier qu'il avait été décidé en conseil de guerre qu'on accepterait la bataille si le roi de France l'offrait et qu'on entreprendrait une chevauchée en France, au cas où les Français ne prendraient pas l'offensive. Il demande en même temps que tous les renforts promis et tous les hommes disponibles soient dirigés en toute hâte sur Calais. — (Record Office, *Privy Seals*, file 324, n° 18833.)

Edward, par la grace de Dieu roi d'Engleterre et de France et seigneur d'Irlande, à l'onurable frere en Dieu J., par meisme la grace ercevesque de Canterbirs, primat de toute Engleterre, et à noz chaunceller et tresorer, saluz. Por ce qe nous avons certeines novelles qe nostre adversaire de France, par cause qe doné lui est entendre qe grant partie de noz gentz sont departi de nous et retournez as parties d'Engleterre, fait assembler tout le poair qu'il poet avoir pur venir sur nous là ou nous sumes et a ce s'adresce od toute la haste q'il poet, et nous pensantz ove l'eide de Dieu d'arester son compassement et malice en celle partie, par avis, conseil et deliberacion de tous les grantz esteantz de lez, nous avons pris certein acord de combatre ové nostre dit adversaire en cas qu'il viegne par devers nous en la manere susdite, et en cas q'il ne viegne point de chivaulcher avant en roialme de France pur nostre droit recoverir, et de prendre la grace et l'aventure qe Dieu nous dorra, si vous mandons et chargeons qe maintenant veues cestes, facez faire proclamacion par tout ou mester serra, qe toutes gentz d'armes et archers qi sont de la retenance de nous ou d'autres seignurs et toutes

autres gentz qi sont en volenté de nous eider à si grant busoigne, viegnent outre meer par devers nous ové toute la haste q'ils purront, toutes excusacions cessantes; et à cela les facez exciter par toutes les voies que vous purrez et outre ce facez ordener qe touz les archers qi sont arraiez en divers contés pur venir par devers nous, y viegnent ové toute la haste q'ils purront ensemblement ové autres archers de commune tantz comme homme purra avoir. Ceste chose preignez à cuer et facez mettre hastivement en exploit, si come vous amez nostre honur et l'exploit de nostre guerre. Donné souz nostre privé seal, à Caleys, le vi[e] jour de septembre l'an de nostre regne d'Engleterre vintisme primer et de France oytisme. Nous ne escrivons nul certein jour pur le grant hast que nous avons d'aver noz gentz, qar gaitons le jour en autre quant ils vendront devers nous.

XXVI.

Calais, 7 octobre 1347.

Édouard III nomme son clerc, Guillaume de Shrovesbury, gardien des coins de la nouvelle monnaie de Calais. — (Record Office, *Privy Seals*, file 325, n° 18932.)

Edward, par la grace de Dieu roi d'Engleterre et de France et seigneur d'Irlande, à nostre cher clerc maistre Johan de Offord, dean de Nicole, nostre chaunceller, saluz. Come nous eons deputé et assigné nostre cher clerc William de Shrovesbury d'estre gardein de noz coyns de nostre monoie qi se ferra en nostre ville de Caleis et de faire l'assay de meisme la monoye et toutes autres choses appartenantes à l'office susdit, tant come pleit à nous, vous mandons que au dit William facez aver autiel commission souz nostre grant seal, come vous avez fait au gardein de nostre monoie de nostre Tour de

Loundres. Donné sous nostre privé seal à Caleis, le VIIe jour d'octobre, l'an de nostre regne d'Engleterre vintisme primer et de France oytisme.

XXVII.

Westminster, 6 février 1348.

Édouard III prie le chancelier d'aviser William de Shrovesbury, garde de la monnaie de Calais, que les monnayeurs calaisiens pourront faire de la monnaie d'argent du même poids et aloi que la monnaie d'Angleterre. — (Record Office, *Privy Seals*, file 328, n° 19225.)

Edward, par la grace de Dieu roi d'Engleterre et de France et seigneur d'Irlande, à nostre cher clerc maistre Johan de Offord, dean de Nicole, nostre chaunceller, saluz. Nous vous mandons qe à nostre cher clerc William de Shrovesbury, gardein de nostre monoye de la ville de Caleys, facez aver une comission sous nostre grant seal qe les moneours qi sont demorantz en nostre dite ville de Caleys puissent faire auticle monoye blaunk q'est faite en nostre roialme d'Engleterre et de mesme le poys et alay. Donné souz nostre privé seal, à Westmouster, le sisme jour de feverer, l'an de nostre regne d'Engleterre vintisme second et de France noefisme.

XXVIII.

Westminster, 4 septembre 1348.

Thomas de Daggworth avait pris Charles de Blois. Édouard III le récompense en lui donnant 25,000 écus à prendre sur l'impôt du 15e payé par les communes d'Angleterre. — (Record Office, *Privy Seals*, file 333, n° 19734.)

Edward, par la grace de Dieu roi d'Engleterre et de France et seigneur d'Irlande, à nostre cher clerc mestre

Johan de Offord, dean de Nicole, nostre chaunceller, saluz. Come pur le bon et greable service qe nostre cher et foial Thomas de Dagworth nous a fait especialment à la prise Charles de Blois, qui se cleime duc de Bretaigne, nostre prisoner, eons grantez au dit Thomas vint et cink mil escutz de nostre doun à prendre en deniers sur la quinzisme à nous grantée par la comune de nostre roialme à les termes souz escritz, c'est assaver à la feste de Saint Michel prochein à venir mil marcs, à la Pasqe prochein suiant mil livres, à la Seint Michel prochein ensuant mil livres, à la Pasqe prochein ensuant mil livres et à la Seint Michel prochein ensuant mil livres et deux centz et cynquante marcs, vous mandons qe sur ce lui facez avoir letres patentes et briefs souz nostre grant seal en due forme. Donné souz nostre privé seal à Westminster, le quart jour de septembre l'an de nostre regne d'Engleterre vintisme second et France neofisme.

XXIX.

Westminster, 12 mars 1349.

Édouard III donne à Jean de Beauchamp, capitaine de Calais, le pouvoir de révoquer à son gré les capitaines d'Oye et de Marck. — (Record Office, *Privy Seals*, file 336, nº 20038.)

Edward, par la grace de Dieu roi d'Angleterre et de France et seigneur d'Irlande, à honurable homme.. l'elit de Canterbirs confermé, nostre chanceller, saluz. Por ce qe nous volons qe nostre cher et foial Johan de Beauchamp, capitain de nostre ville de Caleis, eit poair de remuer les capitains et gardeins de Oye et Merk à toutes les foiz qe mester serra et de y mettre autres capitains en lour lieux, tieux come lui semblera qe soient covenables et pur queux il voudra respondre, vous mandons qe sur ce lui facez avoir commission souz nostre grant seal en due forme. Donné souz nostre privé seal à Westminster, le

xiie jour de marz, l'an de nostre regne d'Engleterre vintisme tierz et de France disme.

XXX.

Westminster, 23 juin 1349.

Tanneguy du Châtel ayant fait hommage au roi, Édouard III lui donne une rente de 20 livres par an sur l'Échiquier, jusqu'à ce qu'il lui ait assigné une rente sur les terres, mais à condition que ses héritiers fassent hommage au roi. — (Record Office, *Privy Seals*, file 339, n° 20384.)

Edward, par la grace de Dieu roi d'Engleterre et de France et seigneur d'Irlande, à l'onurable piere en Dieu .. l'evesqe de Seint David, nostre chancellier, saluz. Come par cause de l'homage quel nostre cher et foial Tanguy du Chastiel ad fait à nous, lui eions grantez pur nous et pur noz heirs de nostre grace especiale vint livres à prendre chescun an à lui et ses heirs à nostre Eschequer, as termes de Seint Michel et Pasques par oveles porcions à touz jours où tanqe nous eions purveu à lui ou ses heirs de vint livrée[s] de terre ou de rente par an en lieu covenable à touz jours, issint toutes foitz qe meismes ses heirs soient de nostre obeissance et facent homage à nous et à noz heirs come reson vourra, vous mandons qe sur ce facez faire letres souz nostre grant seal tieles come y appartiennent en due forme. Donné souz nostre privé seal à Westminster, le xxiiie jour de juyn, l'an de nostre regne d'Engleterre vintisme tierz et de France disme.

XXXI.

Westminster, 20 octobre 1349.

Édouard III envoie à son chancelier une cédule qui concerne Jeanne de Belleville et lui mande de délivrer sous le grand sceau les lettres patentes en bonne forme. — (Record Office, *Privy Seals*, file 343, n° 20740.)

Edward, par la grace de Dieu roi d'Engleterre et de

France et seigneur d'Irlande, à l'onurable piere en Dieu... l'evesqe de Seint David, nostre chaunceller, saluz. Nous vous mandons qe veue la cedule close deins cestes, touchantes nostre bien amé Johane, dame de Belle Ville, son baroun et ses enfauntz, solonc l'effect d'ycelle facez faire chartres, letres patentes et briefs sous nostre grant seal, tant et tieux come busoignables serrount en due forme. Donné souz nostre privé seal, à Westminster, le xx[e] iour d'octobre, l'an de nostre regne d'Engleterre vintisme tierz et de Fraunce disme.

XXXII.

Cédule concernant la dame de Belleville.

Memoire d'avoir letres du roi nostre segnur pur Johanne, dame de Belleville.

Premiere, qe monseignur le counte de Lancastre ait commission d'avoir la garde de tout le heritage de la dite Johanne et de ses enfantz, taunt en fié qe en domaine et de tout le sel qi y est en Peito.

Item, qe Gautier de Bentele eient cause de la dite Jehanne, son espouse, et la dite Jehanne pur le et pur ses heirs eient letres pendentes seallées en saye et cire vert, qe nostre seignur le roi ad donné et ottreié à la dite Johanne et à ses heirs à touz jours mès perpetuelement le heritage de la dite Johanne, taunt en fié qe en dommaine, c'est assavoir Beauveir et la forteresse ové toutes ses appurtenantz, Ampant, Labarre o toute Labaiee, entierement le chastel et l'isle de Nermoustier ové lour appurtenauntz, l'isle Chauvet et la forteresce et Chastel Neuf ou toutes lour appurtenauntz, la moité de l'isle de Boign ové ses appurtenaunces et tout le sel qi est ou dit heritage, taunt en fié qe en demoiagne, pur sustenir et eider à garder les dits forteresces et pur refaire et amender les chaucées du paiis qe la mere a rompues et minées, et qe cest douncison et ottreiaunce

viegne et tiegne noun obstaunt letres empetriées au contraire de monseigneur Raoul de Caours ou d'autres cause aient de lui sur ledit heritaige, taunt en fiée, en domaine qe sur le dit sel, lesqueles soient rappellées et anullées par la tenour des letres donnés au dit Gautier et à la dite Johanne et à ses heirs.

Item, à monseigneur Raoul de Caours maundement et commaundement q'il soit obeissaunt et entendaunt à tout ce qe le dit monseigneur le counte de Lancastre ou ses desputez li commaunderont touchaunt les choses desus dites et chascune.

Item, à Mouniquet de Fraunce ou à celhui ou à ceux q'avrount la garde du chastel de Nermoustier par semblable maniere.

Item, à Thoumelyn de Bentele ou à cellui ou à ceux qui ount la garde de la Barre, par semblable maniere.

Item, à cellui ou à ceux qui ount la garde de la forteresce de l'isle Chauvet, par semblable maniere.

Item, à cellui ou à ceux qui ont la garde de forteresce de Boign, par semblable maniere.

Item, letres du dit nostre seigneur le roi de priere seollées souz son privé seal adrecentes à mounseigneur le counte de Lancastre, qu'il preigne la garde de toutes les choses dessus dites et chascune.

Item, letres à touz ceux des forteresces desus dites q'ils facent toute ce qe le dit monseigneur le counte ou ses desputez lour commanderount sur quauntqe ils se puet forfaire vers le roi, nostre seignur, en corps et en biens.

Item, letres à Guillaume Duberger, capitain de Guerrande, que lui et ses subgiez ne facent chose qi soit encountre la garde desus dit.

TABLE DES SOMMAIRES

Chapitre XCIX.

Chapitre C.

Chapitre CI.

Chapitre CII.

APPENDICE.

TABLE ALPHABÉTIQUE.

B

C

D

I

J

N

O

Q

R

T

U

V

Y

Z

ERRATUM.

TOME I.

Page 6, note 7. Cette note doit être placée à la page 7, après les mots : *desquelz l'aisné est duc de Guerle.*

Page 37, ligne 27 : au lieu de *Tynne*, lire *Tyne.*

Page 54, ligne 8 : au lieu de *par IIII montaignes*, lire *parmi montaignes*, et mettre en note : *le manuscrit donne par erreur par IIII.*

Page 97, ligne 21 (note 4 de la page 96) : au lieu d'*Erard de Lignon*, lire *Erard de Lignol.*

Page 148, note 2 : au lieu d'*Utrecht*, lire *Maestricht.*

Page 172, note 1, ligne 10 de cette note : au lieu de *Morelet de Saneuses*, lire *Morelet de Saveuses.*

Page 309, note 1, ligne 3 de cette note : au lieu de *comm. de Pluvigner*, lire *cant. de Pluvigner.*

TOME II.

Page 44, note 1, ligne 3 de cette note : au lieu de *Guillaume Sanche de Pamiers*, lire *Guillaume Sanche de Pomiers.*

De la page 97 à la page 136 et pages 140 et 141 : lire aux dates comprises dans les titres courants *1346*, au lieu de *1347.*

Page 148, ligne 21 : au lieu de *à cc*, lire *à CC.*

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

Ouvrages publiés par la Société de l'Histoire de France

depuis sa fondation en 1834.

In-octavo à 9 francs le volume, 7 francs pour les Membres de la Société.

Ouvrages épuisés.

L'Ystoire de li Normant. 1 vol.
Lettres de Mazarin. 1 vol.
Villehardouin. 1 vol.
Histoire des Ducs de Normandie. 1 vol.
Beaumanoir. Coutumes de Beauvoisis. 2 vol.
Mémoires de Coligny-Saligny. 1 vol.
Mémoires et Lettres de Marguerite de Valois. 1 vol.
Comptes de l'argenterie des rois de France. 1 vol.
Mémoires de Daniel de Cosnac. 2 vol.
Journal d'un Bourgeois de Paris sous François Ier. 1 v.
Chroniques des comtes d'Anjou. 1 vol.
Lettres de Marguerite d'Angoulême. 2 vol.
Joinville. Hist. de saint Louis. 1 vol.
Chronique de Guillaume de Nangis. 2 vol.
Histoire de Bayart. 1 vol.

Ouvrages épuisés en partie.

Grégoire de Tours. Histoire ecclésiast. des Francs. 4 v.
Œuvres d'Eginhard. 2 vol.
Barbier. Journal du règne de Louis XV. 4 vol.
Mémoires de Ph. de Commynes. 3 vol.
Registres de l'Hôtel de Ville de Paris pendant la Fronde. 3 vol.
Procès de Jeanne d'Arc. 5 v.
Bibliographie des Mazarinades. 3 vol.
Choix de Mazarinades. 2 vol.
Histoire de Charles VII et de Louis XI, par Th. Basin. 4 vol.
Grégoire de Tours. Œuvres diverses. 4 vol.
Chron. de Monstrelet. 6 vol.
Chron. de J. de Wavrin. 3 vol.
Journal et Mémoires du marquis d'Argenson. 9 vol.
Œuvres de Brantôme. 11 v.
Commentaires et Lettres de Blaise de Monluc. 5 vol.
Mém. de Bassompierre. 4 vol.

Ouvrages non épuisés.

Mém. de Pierre de Fenin. 1 v.
Orderic Vital. 5 vol.
Correspondance de Maximilien et de Marguerite. 2 v.
Richer. Hist. des Francs. 2 v.
Le Nain de Tillemont. Vie de saint Louis. 6 vol.
Mém. de Mathieu Molé. 4 v.
Miracles de S. Benoît. 1 vol.
Chronique des quatre premiers Valois. 1 vol.
Mém. de Beauvais-Nangis. 1 v.
Chronique de Mathieu d'Escouchy. 3 vol.
Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI. 2 vol.
Comptes de l'hôtel des Rois de France. 1 vol.
Rouleaux des morts. 1 vol.
Œuvres de Suger. 1 vol.
Mém. et corresp. de Mme du Plessis-Mornay. 2 vol.
Chron. des églises d'Anjou. 1 v.
Introduction aux chroniques des comtes d'Anjou. 1 vol.
Chroniques de J. Froissart. T. I à XI. 13 vol.
Chroniques d'Ernoul et de Bernard le Trésorier. 1 v.
Annales de S.-Bertin et de S.-Vaast d'Arras. 1 vol.
Histoire de Béarn et de Navarre. 1 vol.
Chroniques de Saint-Martial de Limoges. 1 vol.
Nouveau recueil de comptes de l'argenterie. 1 vol.
Chanson de la croisade contre les Albigeois. 2 vol.
Chronique du duc Louis II de Bourbon. 1 vol.
Chronique de J. Le Fèvre de Saint-Remy. 2 vol.
Récits d'un ménestrel de Reims au XIIIe siècle. 1 v.
Lettres d'Ant. de Bourbon et de Jeanne d'Albret. 1 vol.
Mém. de La Huguerye. 3 vol.
Anecdotes et apologues d'Étienne de Bourbon. 1 vol.
Extraits des auteurs grecs concern. la géographie et l'hist. des Gaules. 6 vol.
Mémoires de N. Goulas. 3 v.
Gestes des évêques de Cambrai. 1 vol.
Les Établissements de saint Louis. 4 vol.
Chron. normande du XIVe s. 1 v.
Relation de Spanheim. 1 vol.
Œuvres de Rigord et de Guillaume le Breton. 2 v.
Mém. d'Ol. de la Marche. 4 v.
Lettres de Louis XI. T. I à IX.
Mémoires de Villars. 6 vol.
Notices et documents, 1884. 1 v.
Journal de Nic. de Baye. 2 v.
La Règle du Temple. 1 vol.
Hist. univ. d'Agr. d'Aubigné. T. I à IX.
Le Jouvencel. 2 vol.
Chroniques de Louis XII, par Jean d'Auton. 4 vol.
Chronique d'Arthur de Richemont. 1 vol.
Chronographia regum Francorum. 3 vol.
L'Histoire de Guillaume le Maréchal. 3 vol.
Mémoires de Du Plessis-Besançon. 1 vol.
Éphéméride de la Huguerye. 1 vol.
Hist. de Gaston IV, comte de Foix. 2 vol.
Mémoires de Gourville. 2 vol.
Journal de J. de Roye. 2 vol.
Chron. de Richard Lescot. 1 v.
Brantôme, sa vie et ses écrits. 1 vol.
Journal de J. Barrillon. 2 v.
Lettres de Charles VIII. 5 v.
Mém. du chev. de Quincy. 3 v.
Chron. de Morosini. 4 vol.
Documents sur l'Inquisition. 2 vol.
Mém. du vicomte de Turenne. 1 vol.
Chron. de Perceval de Cagny. 1 vol.
Journal de J. Vallier. T. I.
Mémoires de St-Hilaire. T. I.
Journal de Fauquembergue. T. I.
Chron. de Jean le Bel. 2 v.
Mémoriaux du Conseil de 1661. T. I.
Chron. de Gilles Le Muisit. 1 vol.
Rapports et Notices sur les Mém. du card. de Richelieu. 2 fasc.

SOUS PRESSE :

Chron. de J. Froissart. T. XII.
Journal de J. Vallier. T. II.
Lettres de Louis XI. T. X.
Mémoires de Souvigny. T. I.
Mémoriaux du Conseil de 1661. T. II.
Mém. du card. de Richelieu. T. I.

ANNUAIRES, BULLETINS ET ANNUAIRES-BULLETINS (1834-1905).

In-18 et in-8°, à 2 et 5 francs.

(Pour la liste détaillée, voir à la fin de l'Annuaire-Bulletin de chaque année.)

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

